

BDHA  
1929

## NOTICES

SUR LES

### PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

Par M. H. PÉRENNES

(Suite)

#### LOPÉREC

(Suite)

##### MANOIR DE TOURQUÉLENNEC

Au sujet de ce manoir, M. le recteur de Lopérec nous écrit: « Il ne reste pas de ruines de la gentilhommière de Tourquélenne; les pierres de cet ancien édifice ont servi à refaire la maison d'habitation de l'un des fermiers. Ce ne sont partout, sur les maisons et les étables, que portes cintrées. Dans l'un des murs de l'écurie j'ai remarqué deux pierres creusées qui, en la chapelle, devaient servir de bénitiers. Au fond de l'une de ces pierres est sculptée une coquille. Le pignon de la façade sud de la maison de ferme a un revêtement de pierres de taille, dont l'une représente un chevalier, tenant de la main gauche son bouclier et de la droite sa masse d'armes, et l'autre figure un lion, la gueule ouverte.

« Un champ attenant à l'aire, au nord de la ferme, s'appelle *park-ar-Chapel*: souvenir de la chapelle de Tourquélenne. »

Quant au manoir du Nivot, il appartenait au moment de la Révolution à la famille de Saisy. François Rolland, de Kervinnic, en Lopérec, l'ayant acheté comme bien national, en fut le propriétaire jusqu'au 20 mai 1816, jour où il fut assassiné aux abords du château. Le domaine passa à ses enfants qui le cédèrent à Mme Conen de Saint-Luc le 29 mars 1854, pour la somme de 139.300 fr. Les héritiers de cette dame le vendirent en 1882 à Mme Léon. Celle-ci acquit la propriété par plusieurs acquisitions et éleva le château actuel sur l'emplacement de l'ancien manoir dont elle fit disparaître les ruines. Au décès de Mme Léon, le Nivot devint la propriété de son légataire, le prince de Sayn-Wittgenstein, lequel le laissa peu après à sa sœur la princesse de Hohenlohe, femme du gouverneur d'Alsace-Lorraine. Celle-ci vendit toutes les propriétés qu'elle possédait en France; c'est alors que le Nivot fut acheté par M. Charles Chevillotte.

« La gloire de la petite paroisse de Lopérec sera d'avoir été, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'habitat préféré, tant au manoir du Nivot qu'à celui de Penanhoas, de trois des plus vaillants lieutenants de du Guay-Trouin: de la Jaille, de Blois de la Calande, et Jean de Villiers de l'Isle-Adam. Comme ce fut son honneur d'avoir eu maintes fois, en villégiature d'été, d'autres hommes de mer qui appartiennent à l'histoire nationale: René du Guay-Trouin et son frère Luc Trouin de la Barbinays, les de Roquefeuil, les fils Blois de la Calande, le baron d'Orogren, Bethéder de Bordenave, Nogerée de la Fillière, de Tourville, de Limois, etc. » (1)

(1) Janvrais, *op. cit.*, p. 8.

### ECOLE D'AGRICULTURE DU NIVOT

Le Nivot est situé en pleine campagne, entre les bourgs de Lopérec et de Brasparts. Il s'étend sur les deux communes, et couvre une superficie de 425 hectares, tant en terres labourables, en prairies, en vergers, qu'en bois et en taillis.

Au milieu du domaine s'élève le château, encadré de parcs et de jardins. Une longue avenue de châtaigniers y conduit. En bordure de cette avenue, entourés de grands arbres, sont les bâtiments de la ferme, édifices magnifiques aménagés par M. Charles Chevillotte, d'après les données les plus modernes de la construction agricole.

En contre-bas, sur la rivière qui traverse la propriété en un profond ravin, se trouve l'usine électrique, qui distribue la lumière aux habitations, et la force motrice à la machine à battre, au trieur, aux broyeurs et aux autres machines de la ferme.

Le domaine, avec ses dépendances, a été offert par Madame Charles Chevillotte, insigne bienfaitrice de l'Ecole, à la Société civile immobilière du Nivot, qui l'a loué, par bail emphytéotique, à l'Association déclarée l'Ecole Charles Chevillotte, chargée de la construction et de la direction de l'Ecole d'Agriculture.

A deux cents mètres en deçà du principal groupe de bâtiments, du côté opposé de l'avenue, en un site merveilleux d'où la vue s'étend à plus de 30 kilomètres, s'élève l'Ecole d'Agriculture.

L'Ecole est destinée, suivant le vœu des fondateurs, à donner une formation religieuse, professionnelle et sociale, aux jeunes gens qui veulent acquérir les connaissances scientifiques et pratiques, nécessaires à l'exploitation intensive et rationnelle d'un domaine rural.

A l'heure où la campagne a conquis tant de sympathies, a conquis surtout les sympathies d'une jeunesse ardente, désireuse de lui consacrer son intelligente activité, la création de cette Ecole apparaît comme le complément nécessaire, le couronnement le plus opportun de la floraison d'œuvres agricoles qui éclosent dans ce département avec une fécondité ignorée jusqu'ici.

Et c'est pourquoi aucun moyen n'est épargné pour atteindre le but si élevé et si noble que lui ont assigné ses fondateurs.

Le cours de religion est confié à un Aumônier.

Des maîtres diplômés, spécialement préparés à leur importante mission, sont chargés des cours professionnels, des travaux pratiques à exécuter dans les champs, les prairies, les vergers, etc., et des soins particuliers à donner aux animaux de la ferme.

Toutes les précautions sont prises pour rendre l'enseignement attrayant et utile: organisation méthodique des cours, choix judicieux du matériel de démonstration, expériences pratiques, travaux de laboratoire, excursions agricoles.

Des leçons d'anglais pourront être données à la demande des familles.

La cuisine, la lingerie et l'infirmierie sont confiées aux bons soins de trois Religieuses.

Assurée de la faveur et jouissant de la bienveillante générosité de Mgr Duparc, évêque de Quimper, qui en a béni la première pierre, le 1<sup>er</sup> Juin 1922, l'œuvre nouvelle, unique dans le département, est placée sous le haut patronage de la Société des Agriculteurs de France et le patronage très spécial de l'Office central de Landerneau et de l'Union des Syndicats agricoles du Finistère.

## LE CLERGE

### RECTEURS AVANT LA RÉVOLUTION

1372. Geoffroy Ansquer.  
 1405. Yves Kercarn.  
 1453. (Antérieurement à cette date) Alain Coesgur (?).  
 1453. Olivier de la Palue, abbé de Daoulas, recteur de Quimerc'h et de Lopérec.  
 1580. Jean Poher.  
 1637-1646. Jacques Desauger.  
 1650-1677. Pierre Caroff.  
 1677-1678. Le Scour.  
 1690-1709. Guillaume Pichon.  
 1710-1722. Gilles-Paul Le Bouloign.  
 1723-1734. Hyacinthe De la Fruglaye.  
 1734-1743. Jean Le Calloc'h.  
 1743-1774. Pierre Guével.  
 1775-1790. Charles Morvan.

### CURÉS

1666. Rolland Le Blanc (Hervé Le Jollion, chapelain).  
 1693. Yves Labous.  
 1709-1712. Christien Gargam.  
 1725. Hervé Guéguen.  
 1731-1737. Jean Mazé.  
 1764. Kerchoas.  
 1771. Motreff.  
 1774. Yves Le Guillou.  
 1778-1793. Yves Le Guillard (signe aux registres jusqu'en février 1793).

Le cahier des baptêmes porte la signature de Christophe Pape jusqu'en mars 1793.

— 6 —

## RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

- 1805-1812. Christophe Le Pape, née à Lopérec le 14 mars 1756, prêtre en 1784.  
 1813-1826. Hervé Auffret.  
 1826-1832. François Guyader.  
 1832-1841. Onéau Pellen.  
 1841-1855. Yves Le Goff.  
 1855-1873. François-Louis Madec.  
 1873-1879. Emile-Alain-Marie Fléiter.  
 1879-1892. Jean-Marie Cariou.  
 1892-1899. Guillaume Bodilis.  
 1899-1906. Clet-Marie Cariou.  
 1906-1917. Ange-Louis-Marie-Joseph Gadon.  
 1917. Gabriel-Marie Omnès, né à Saint-Thonan en 1873, prêtre en 1897.

## VICAIRES

1800. Yves Le Guillard.  
 1800-1805. Christophe Le Pape (curé d'office).  
 1817-1820. René Caroff.  
 1820-1826. François-Marie Grall.  
 1826-1827. Olivier Donval.  
 1827-1841. Alain Breton.  
 1841-1844. Vincent-Marie Pennec.  
 1844-1847. Alain-François-Marie Huon.  
 1847-1848. Mathieu Le Coz.  
 1848-1848. Christophe Laot (du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin.)  
 1848-1850. Jacques-Brévalaire Huguen.  
 1850-1857. Jean Cren.  
 1857-1866. Louis-Marie Guéna.  
 1866-1868. Julien-René Allain.  
 1868-1874. Hervé-Marie Madec.  
 1874-1875. Alfred Le Roy.  
 1875-1879. Jean-René Kerloéguen.

— 7 —

- 1879-1883. Jean-Toussaint Laurent.  
 1883-1898. François Briant.  
 1898-1902. Jean Caër.  
 1902-1920. Laurent-Marie Morvan.  
 1920-1923. Jean-Marie Néa.  
 1923-1924. Henri Cabillie.

Le poste de vicaire est actuellement vacant.

## PRÊTRES NÉS A LOPÉREC

AU COURS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE*Dates d'ordination*

- Guillaume Floc'h, 21 décembre 1811.  
 Yves Le Pape, 23 mai 1812.  
 Nicolas Brenner, 9 avril 1815.  
 Hervé Goasguen, 31 mai 1817.  
 Jean Morvan, 19 avril 1818.  
 Jean Le Pape, 16 mai 1818.  
 Guillaume Glévarec, 16 mai 1818.  
 Pierre Le Pape, 7 juillet 1822.  
 Jean-Paul Léon, 24 octobre 1824.  
 Hervé Le Pape, 24 décembre 1827.  
 Jean-Marie Férec, 31 mai 1828.  
 Michel Suignard, 2 août 1835.  
 Yves Floc'h, 1<sup>er</sup> juin 1844.  
 Hervé Suignard, 31 décembre 1848.  
 Pierre Le Pape, 29 juillet 1849.  
 Jean-François-Marie Le Bras, 25 juillet 1858.  
 Jean Yvenat, 24 juillet 1859.  
 Marc-Louis Cévaër, 10 août 1869.  
 Hervé Salaün, 9 août 1874.  
 Jacques Tromeur, 10 août 1886.  
 Jean Le Pape, 21 décembre 1889.  
 Joseph Tromeur, 25 juillet 1896.

**NOTABILITES**

Jean de Penguern, surnommé Dizarvoez (littéralement sans rhumatisme, gaillard), fils aîné de Christophe de Penguern et de Marie Kermodiarn, naquit sur la fin du xv<sup>e</sup> siècle à Lopérec. Il entra fort jeune au service de la reine Anne de Bretagne, et revenu en Cornouaille, il épousa, le 21 mars 1551, Amice de Kersauzon, fille de Jean, seigneur de St-Georges et de Anne Jehanne Le Princze, dont il eut 3 enfants. Il mourut, très âgé en 1579, et fut inhumé dans l'église de Lopérec.

Sur l'ordre de la Reine Anne, Disarvoez composa en 1510 un poème très curieux, en prose rimée, comprenant 244 strophes de 8 vers avec un envoi de 2 vers: *La généalogie de Très haulte, Très Puissante, Très excellente et Très Chrétienne Princesse, et Notre Souveraine dame Anne très illustre Rayne de France, et duchesse de Bretaigne: Et les noms des roys et princes ses prédécesseurs en droite ligne, depuis la création d'Adam jusqu'à présent. Composée et extraite de plusieurs livres et chroniques anciennes.* Par Disarvoez de Penguern, natif de Cornouaille, en l'honneur et louange de ladite Dame (1).

En voici quelques strophes:

(LOUIS XIII ÉPOUSE ANNE DE BRETAGNE)

La congnoissant de fait et renom,  
Si loüable, bonne et advenante,  
Q'on en a point veu, ne n'y a mencion  
Qu'onques Dame eust esté plus prudante,  
Vertueuse, saige et éloquante,  
Excellente, sur Princesses mondaines :  
En tout honneur et vertueuse apparente,  
Elle excède toutes Dames humaines.

(1) *Histoire de Bretagne* par Pierre Le Baud, Paris, Gervais Alliot, 1638.

Les histoires chronicques anciennes  
Font mention de Iudich et d'Hélaine,  
Et de plusieurs aultres de vertus plaines :  
Des Sibilles, Saba, et Polixenne,  
Hester, Lucesse, Susanne et Vienne :  
Mais la Royne, Duchesse souveraine,  
Les excède trestoutes, et chacune  
Qui aist esté, ne tient a present regne  
Si très-loüable, ny eust iamais aulcune.



L'an mil cent et cinq alla tout droit,  
En Bretagne ceste haulte Princesse  
Pour visiter son pays et à Folgouët,  
Accompagnée d'une grande Noblesse,  
Comme Dame Souveraine Duchesse,  
Fust receüe en grande reverance,  
De ses sujets en ioye et liesse,  
Et par après s'en retourna en France.



Je prie Dieu qu'il ait en Souvenance  
Et qu'il veuille par sa bñignité  
Entretenir en convalescence  
Le Roy et elle, et leur prospérité,  
En bonne amour, fait et prospérité  
Ioye et honneur, par son pouvoir divin,  
Et les gardes de toute adversité,  
En leur donnant Paradis à la fin.

**MONUMENTS ANCIENS**

Le 30 juin, M. Le Guennec, accompagné de MM. Livinec et Le Goaziou, fouillait un tumulus au Menez-Glujeau, à 6 km. au nord du bourg de Lopérec. Il descendit dans une chambre funéraire qu'il décrit en ces termes: « C'est une sorte de caveau rectangulaire orienté à l'Est, dont les parois Ouest et

Est sont formées de pierres maçonnées à sec: la paroi Nord se compose d'une seule et grande dalle d'ardoisine posée de champ et la paroi Sud consiste en une autre salle moins large reposant sur une base de maçonnerie. La chambre mesure 1 m. 80 de long sur 0 m. 85 de large, et la grande table qui la recouvre déborde de tous les côtés d'au moins 0 m. 30. La profondeur est de 1 mètre. A 0 m. 10 de la dalle, sur les parois Ouest et Est, c'est-à-dire à la tête et aux pieds, font saillie deux pierres formant consoles ou supports, qui servaient peut-être à supporter un plafond de protection disposé au-dessus des restes inhumés pour les préserver de toute infiltration. »

A l'intérieur de la chambre sépulcrale une épaisseur de 0 m. 20 de terre, quelques traces de cendre, de menus morceaux de charbon, des débris de bois décomposé, puis un vase de poterie grossière, brisé en plusieurs morceaux.

En 1906, à 70 mètres à l'ouest de ce tumulus, un autre a été fouillé où l'on a trouvé, dans une chambre funéraire de 2 m. 15 de long, 1 m. 10 de large et 1 mètre de hauteur, quelques fragments de poterie blanchâtre (1).

(1) Bull. Soc. Arch. Fin. 1909, p. 255 ss. q.

## Tradition au sujet de M. Jean-Etienne RIOU

Né à Dinéault le 12 Juin 1739,

Recteur de Lababan en 1774,

exécuté à Quimper le 17 Mars 1794

Nous avons interrogé plusieurs personnes de Lababan et de Pouldreuzic (commune à laquelle appartient aujourd'hui Lababan), sur ce qu'elles savaient, par leurs traditions familiales, au sujet de M. Riou.

M. Alain Nicolas, âgé de 56 ans, originaire de Pouldreuzic, et actuellement domicilié à Penmarc'h, nous a déclaré avoir appris de son grand-père, mort en 1901, à l'âge de 89 ans, et dont le père avait connu M. Riou, que celui-ci, arrêté pour la foi, eût pu sauver sa vie par un mensonge. Il lui suffisait d'avouer qu'il avait soixante ans, comme on le lui conseillait. Il ne lui manquait, d'après M. Nicolas, qu'un jour ou deux pour avoir cet âge. — Madame Hénaff, née Marie-Louise Hascoët, âgée de 79 ans, domiciliée au bourg de Lababan, déclare qu'il ne fallait que trois jours à M. Riou pour avoir soixante ans.

Ici la tradition déforme l'histoire. M. Riou, en effet, n'avait pas encore cinquante-cinq ans, étant né le 12 juin 1739, et exécuté à Quimper, le 17 mars 1794, mais le fait essentiel reste vrai: M. Riou, arrêté pour n'avoir pas trahi sa foi, fut guillotiné à Quimper, après avoir refusé de sauver sa vie par un mensonge.

Au témoignage de ces deux personnes que nous venons de citer, M. Riou est resté caché pendant la Révolution dans la paroisse de Lababan, faisant le

catéchisme et administrant les malades, se cachant tantôt ici, tantôt là; mais les lieux où il célébrait ordinairement la messe étaient la chapelle de Kerbolu, aujourd'hui en Landudec, distante de cinq kilomètres du bourg, et celle de Mespérit en Plozévet, avec celle du Loc'h en Lababan.

Depuis la mort de M. Riou, sa mémoire demeure en vénération dans la paroisse, et il y a toujours été considéré comme un martyr de la foi. C'est la croyance unanime des fidèles, et c'est ce que nous ont particulièrement affirmé: Pierre Le Borgne, Corentine Loussouarn, Marie Loc'h du village de Kerlévy, Marie Peuziat, Marie-Jeanne Guichaoua du Bourg, Anna Pochic du village de Kérudalen, Marguerite Scüller du village de Logan.

S'il fallait citer toutes les personnes de Lababan qui ont appris de leurs traditions familiales que leur ancien recteur est mort martyr de la foi, il faudrait en appeler au témoignage de toutes les familles originaires de la paroisse.

Ce qui perpétue le souvenir et le culte de M. Riou dans la paroisse de Lababan et dans d'autres paroisses plus éloignées, c'est sa tombe, ou du moins ce que la croyance populaire considère comme sa tombe.

Pierre Le Borgne, âgé de 79 ans, du village de Kerlévy, dont le grand-père et autres ascendants ont été sacristains de Lababan pendant cent cinquante ans, affirme avoir appris de ses parents que la tombe de M. Riou est depuis longtemps en vénération dans la paroisse. Il n'a cependant pas pu nous certifier à quelle date les mères de famille ont commencé à y venir en pèlerinage avec leurs enfants malades.

Madame Hénaff dont nous avons parlé plus haut, demeurant tout près de l'église, indiquait la tombe de M. Riou aux femmes des autres paroisses qui

venaient y prier pour obtenir la guérison de leurs petits enfants. Elle a été souvent témoin de ces scènes et déclare que plusieurs enfants ressentaient un mieux sensible dès qu'on les avait déposés sur la tombe. Quelques-uns pouvaient marcher d'eux-mêmes sur la pierre tombale, eux qui, auparavant, ne tenaient pas sur leurs jambes.

Nous avons demandé à cette personne pourquoi l'on venait parfois de si loin, par exemple de Pluguffan, Pouldergat, Plonéis, Gourlizon, Plogastel-Saint-Germain, etc., déposer les enfants sur la tombe de M. Riou. Elle nous a répondu que M. Riou avait la réputation d'un saint, ayant été mis à mort pour la foi. — Nous lui avons objecté que peut-être cette tombe ne contenait pas les reliques de M. Riou. « Tout le monde le croit cependant », nous fut-il répondu. En tout cas, c'est lui qu'on invoque.

La tombe de M. Riou consiste en une simple pierre de granit, sans aucune inscription, du moins sur sa partie supérieure. Elle mesure 1 m. 51 de long sur 0 m. 61 de large et porte dans un de ses côtés une échancrure en forme de demi-cercle de 0 m. 22 de diamètre. Une petite excavation pratiquée en dessous permet d'y faire tenir debout les enfants jusqu'à ce qu'on les fasse s'asseoir sur le demi-cercle. Cette pierre est de trop modeste apparence pour que l'on admette qu'elle ait été taillée en vue de constituer la pierre tombale de M. Riou. Elle a dû plutôt être prise sur l'une des tombes qu'aucune famille ne revendiquait, ou ce serait une pierre tombale mise au rebut, comme on en trouve dans tous les cimetières.

Le corps de M. Riou se trouve-t-il sous cette pierre, ou cette pierre tombale ne sert-elle qu'à rappeler le souvenir du recteur de la paroisse mis à mort pour la foi? — C'est là une question qui relève de l'histoire.

Bornons-nous à rapporter ici la tradition locale. Le sentiment presque unanime des paroissiens et des personnes étrangères à la paroisse qui viennent en pèlerinage à cette tombe est que le corps de M. Riou a été transporté de Quimper au cimetière de Lababan. A quelle date s'est faite cette translation? Nul ne saurait le dire; c'est là d'ailleurs une question qui ne semble intéresser personne. On est convaincu que le corps de M. Riou se trouve sous cette pierre, cela suffit au peuple qui, pour se faire une opinion, n'est pas aussi exigeant que l'historien. C'est là cependant un fait à éclaircir, pour acquérir la certitude de l'authenticité des reliques. Si l'on creuse sous cette pierre tombale, et qu'on y trouve des ossements, pourra-t-on conclure que ces ossements sont ceux de M. Riou? Il sera toujours permis d'en douter, à moins de preuves évidentes du contraire. On a constamment enterré dans ce cimetière contemporain de l'église, et cette pierre tombale peut recouvrir d'autres restes que ceux de M. Riou.

Quelques rares personnes estiment que la dépouille mortelle de M. Riou ne peut se trouver dans ce sépulchre, vu que son corps a été jeté dans la fosse commune, au cimetière de Locmaria-Quimper. C'est là une opinion toute récente et qui ne s'appuie que sur des preuves négatives. L'auteur, dit-on, en serait l'abbé Kersaudy, ancien vicaire de Plozévet, paroisse limitrophe de Lababan. Il venait de lire au *Bulletin diocésain*. l'article de M. le chanoine Abgrall sur la paroisse de Lababan, où il était dit que le corps de M. Riou fut enterré au cimetière de Locmaria. De là, l'abbé Kersaudy s'empressa de conclure que les reliques du martyr ne pouvaient se trouver au cimetière de Lababan, et il fit part de son sentiment à quelques personnes de cette paroisse.

Serait-il impossible que des habitants de Lababan aient assisté à la mort de M. Riou et à son enfouissement dans le cimetière de Locmaria? Ils avaient la plus grande vénération pour leur recteur, et ils le considéraient comme un saint, depuis qu'il avait péri sur la guillotine pour être resté fidèle à sa foi. Pourquoi n'auraient-ils pas tenu à avoir quelques reliques du martyr? Nous irons même plus loin, et nous demanderons: pourquoi n'auraient-ils pas, de nuit, enlevé son corps, ou ce qui était plus facile, sa tête que le couperet de la guillotine avait séparé du tronc.

Ce fait s'est produit ailleurs. L'abbé Colombot, dans sa biographie du R. P. Grégoire de Saint Loup, mis à mort pour la foi le 15 janvier 1796, raconte la façon dont le P. Boudot, prêtre missionnaire, parvint à se procurer des reliques de martyr. Ce religieux avait chargé deux jeunes gens de suivre le corps du supplicié, et de bien marquer l'endroit où on le déposerait. Il se rendit tout seul au cimetière vers dix heures et demie du soir, dans l'intention d'enlever le cadavre. Ce n'est qu'au bout de trois heures d'un travail accompli à l'aide d'une simple bêche de jardinier qu'il réussit à atteindre, non la tête qu'il cherchait, mais les jambes du martyr. Epuisé par cette pénible besogne, il se contenta de couper les deux jambes à la hauteur des genoux, les mit dans un sac et s'enfuit avec son précieux fardeau, après avoir recouvert de terre le reste du cadavre.

Sur la fin d'avril 1929, M. Andro, recteur de Lababan, nous écrivit pour nous signaler un fait intéressant la cause de béatification de M. Riou. Il s'agissait d'une guérison, ou du moins d'une amélioration sensible, dans l'état d'un malade, due à une neuvaine faite au glorieux Confesseur de la foi.

Depuis 1921, Mattieu Le Hénaff, du village de Kéruguel en Lababan, souffrait d'emphysème pulmonaire



avec bronchite chronique. Au cours d'une poussée aiguë de cette affection, comme le relate le certificat médical ci-dessous, était survenu un pneumothorax spontané bilatéral, qui mit en danger la vie du malade. Le recteur appelé à son chevet crut prudent de lui administrer l'Extrême-Onction, le mercredi des Cendres, 13 Février. C'est alors que les parents, les voisins et le malade lui-même commencèrent une neuvaine de prières en l'honneur de M. Riou. Tous les soirs, les gens du village qui comptent une vingtaine de feux arrivaient à la maison du malade pour prendre part à cette neuvaine. La femme de Mathieu Le Hénaff se rendait chaque jour aussi au cimetière pour prier sur la tombe de M. Riou. Le 1<sup>er</sup> dimanche du Carême, un mieux sensible se produisit dans l'état du malade. Tout danger avait disparu. La toux et l'oppression avaient brusquement cessé. Depuis, le malade semble revenir à la santé. « Si l'hiver prochain, déclare-t-il, je n'ai plus de toux, c'est que M. Riou m'a guéri. » L'avenir dira donc si réellement c'est là un cas de guérison dû à l'intercession du héros de la foi.

Le Docteur Cloître, de Plogastel-Saint-Germain, appelé de nouveau près du malade, déclare que d'après les prévisions humaines, il n'y avait pas d'espoir de guérison pour Le Hénaff, et qu'il ne comprenait rien à cette amélioration survenue si brusquement dans l'état de son malade.

Voici les certificats des deux médecins qui ont soigné Mathieu Le Hénaff.

*Certificat du Docteur Cloître.* — « Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir donné mes soins à plusieurs reprises depuis 1921 à Le Hénaff Mathieu, de Kéruguel en Lababan-Pouldreuzic, pour emphysème pulmonaire et bronchite chronique.

Au cours d'une poussée aiguë de cette affection en février 1929, est survenu un pneumothorax spontané bilatéral qui a mis en danger la vie du malade.

Le présent certificat est délivré à titre de renseignement administratif — le 9-3-29 ».

*Certifié conforme à l'original.*

*Certificat du docteur Penther de Quimper.* — « Je soussigné, docteur Penther, médecin spécialiste des dispensaires du Finistère, certifie avoir donné mes soins à M. Mathieu Le Hénaff, de Kéruguel en Lababan-Pouldreuzic, qui présentait un pneumothorax spontané bilatéral.

Le 7-3-29 ».

*Certifié conforme à l'original.*

Dans la paroisse de Dinéault, le souvenir de M. Riou est resté moins vivant que dans celle de Lababan. Les deux faits saillants de sa vie: son exécution à Quimper pour avoir refusé de prêter le serment schismatique et son refus de sauver sa vie par un mensonge, nous ont cependant été attestés par toutes les personnes que nous avons interrogées, entr'autres par Mme Veuve Pichon, âgée de 77 ans, demeurant au bourg, par Mme Riou, du village de Kersaliou; par M. François Quinquis, de Kerrot, âgé de 80 ans; et M. Nicolas Labbat, du village de Rosconnec. M. Labbat connaît le fait qui s'était passé au presbytère de Lababan lorsque Jean-Denis Riou, prêtre assermenté, était venu faire visite à son frère. Il nous a déclaré avoir lu ce récit dans les notes manuscrites rédigées par son frère, l'abbé Jean Labbat, décédé.

... Ce cahier a malheureusement disparu.

Voici l'anecdote en question, attestée au surplus par M. le chanoine Stanislas Guéguen, qui la tient de M. l'abbé Garo, originaire de Dinéault, et recteur de Tourc'h, de 1846 à 1888.

Jean-Denis Riou, frère cadet de Jean-Etienne, avait comme vicaire de Dinéault, sa paroisse natale, prêté serment à la Constitution civile du Clergé. Il n'avait pas cependant tardé à se rétracter et fut, de ce fait, déporté en Espagne. La tradition rapporte que Jean-

Denis, prêtre assermenté, était venu, un soir d'hiver, frapper à la porte du presbytère de Lababan. De l'intérieur, le recteur demanda: « Qui est là? » « Ton frère Denis, répondit le voyageur. » « Retire-toi, répartit Jean-Etienne, je n'ai plus de frère désormais. »

La paroisse de Lababan possède quelques objets ayant appartenu au martyr, entr'autres une boîte aux saintes huiles, en argent, servant pour l'administration du baptême. Elle contient deux petites ampoules, l'une pour l'huile des catéchumènes et l'autre pour le saint-chrême. La place de l'huile des infirmes reste vide. On croit que le saint prêtre portait sur lui cet arceau, lors de son arrestation.

Au fond de la boîte on lit l'inscription suivante:

1781: P SSE: DE: LABABAN: I: ET: RIOU: RECTEUR, ainsi que deux poinçons: un M et les lettres A-I surmontées d'une couronne.

On voit toujours dans l'église de Lababan la chaire à prêcher que fit faire M. Riou; sur la porte de cette chaire est inscrit le nom du martyr avec la date 1778.

F. QUINIOU.

## Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon

### sous la Révolution

De certaines petites villes de province émane un charme discret, mais singulièrement prenant. Le temps, qui détruit tout ou qui du moins transforme tout, a respecté l'originalité de leur physionomie et c'est avec une sorte d'enchantement, que l'on découvre dans tel quartier, dans telle rue, dans telle maison, les vestiges d'un passé glorieux parfois, intéressant toujours.

On pourrait, sans prétention excessive, ranger Saint-Pol-de-Léon au nombre de ces vieilles et pittoresques localités qui, de siècle en siècle, ont su pieusement garder, dans leur sein, le parfum des choses d'autrefois.

Ancienne résidence épiscopale, elle fut, par excellence, jusqu'à la Révolution française, la ville des clochers, des églises et des monastères.

C'est à bon droit qu'elle s'enorgueillit de posséder encore l'incomparable flèche du Creisker et la plus gracieuse des cathédrales gothiques.

Mais on éprouve une pointe de mélancolie à faire mention de la rue des *Minimes* et de la prairie des *Carmes*. De ces moines, quel autre souvenir reste-t-il dans la région? A peine quelques pans de murs en ruines et une bâtisse vétuste. Le couvent de la *Retraite* n'a guère laissé plus de traces.

En revanche, c'est le privilège des *Filles de Sainte Ursule* d'avoir pu, en dépit de maintes tribulations, reprendre, à Saint-Pol même, pour le plus grand

bien des âmes, la tâche que la Providence leur y confiait, il y a juste trois cents ans.

On dit que les pierres elles-mêmes ont une voix. En tout cas, elles attestent, à leur façon, combien l'histoire de la Communauté des Ursulines est étroitement liée à celle de la cité saint-politaine.

Le touriste qui se dirige de la gare vers le centre de la ville, s'arrête volontiers, au pied du « Roi des clochers bretons », pour en admirer la robuste sveltesse et la pureté de lignes. S'il s'avise, ensuite, de poser à un passant cette interrogation: « Quels sont ces vastes bâtiments que j'aperçois, sur ma droite et sur ma gauche? »

— « Ici, lui sera-t-il répondu, c'est l'ancien collège de Léon, qui fut supprimé en 1910; là, c'est l'ancien couvent des Ursulines, qui furent expulsées de chez elles, en 1907: elles durent s'exiler en Belgique. Leur maison, demeurant fermée pour un temps indéterminé, on y transféra le Collège. »

Après avoir jeté un coup d'œil sur le chevet de la cathédrale, que le touriste poursuive sa route vers Kerrom. Il s'engagera dans la rue des *Vieilles Ursulines*, longera une haute muraille, recouverte par endroits de lichen et de mousse, et fera ainsi, en un quart d'heure environ, le tour de l'enclos que les Religieuses occupèrent jusqu'aux décrets spoliateurs de 1792.

Au débouché du chemin de la Chaise, se présente soudain au regard un clocher d'une sobre élégance. Il fait, depuis 1846, l'ornement de la Chapelle Saint-Joseph de Bel-Air, dite des *Vieux Prêtres*. Avant la Révolution, il s'élevait à l'extrémité Sud de la propriété des Filles de Sainte Ursule.

Etrange coïncidence! Les exilées, revenues de Belgique, au cours de la Guerre de 1914-1918, se sont

d'abord établies à peu près sur l'emplacement de leur ancien monastère.

Aujourd'hui, après tant de vicissitudes, elles ont fini par trouver un refuge dans les lieux mêmes qui abritaient jadis le Couvent des Minimes.

C'est là qu'elles mènent leur vie de prière et de réparation; c'est là aussi qu'elles continuent de s'acquitter, auprès de la jeunesse féminine, du rôle d'éducatrices qui leur a été spécialement assigné par leur Fondatrice vénérée, Sainte Angèle Mérici.

✱

Un profane serait porté à croire, sans autre réflexion, que l'Ordre des Ursulines remonte à Sainte Ursule, fille d'un roi de la Grande-Bretagne, qui, au V<sup>e</sup> siècle, fut immolée par des païens, en haine de la foi, avec ses onze mille compagnes, dans les plaines de Cologne. (1)

C'est une erreur qu'il importe de dissiper.

Obéissant à un sentiment d'humilité qui se rencontre rarement, désireuse de faire oublier jusqu'à son propre nom, la véritable Fondatrice, Sainte Angèle Mérici, tint à placer son œuvre, sous le patronage d'une autre vierge chrétienne. Elle fit choix de Sainte Ursule, modèle non seulement de courage, mais aussi de sagesse, et invoquée comme telle par les Universités et les écoles. C'est donc à l'effacement volontaire de leur Mère que les Ursulines sont redevables du titre qu'elles ont popularisé.

Angèle naquit, en 1474, à Desenzano, sur les bords du lac de Garde, en Italie. Mais c'est à Brescia qu'elle reçut du Ciel, en 1534, l'inspiration de mettre, au ser-

(1) A la cathédrale de St-Pol, on desservait, en 1752, la chapellenie de Sainte Ursule ou des onze mille Vierges. — (*La Cathédrale de Saint-Pol*, Chan. Peyron, p. 72).

vice de l'Eglise catholique, une force conquérante qui s'opposât au protestantisme envahissant.

Il est à remarquer que chacune des grandes crises qui bouleversent le monde des âmes et qui mettent en péril ou la foi ou les mœurs est habituellement suivie d'un accroissement de la ferveur religieuse. Elles provoquent la transformation ou la création d'Ordres monastiques qui se font, dans toute l'étendue de la chrétienté, les auxiliaires dévoués du Père commun des fidèles. Grégoire VII, au XI<sup>e</sup> siècle, s'était appuyé sur les moines de Cluny; deux cents ans plus tard, Innocent III put compter sur les Franciscains et les Dominicains. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la plupart des Ordres anciens réformèrent leur règle ou la rétablirent dans sa rigueur primitive. De plus, de 1524 à 1641, surgirent au moins quinze Ordres nouveaux. Le plus illustre de tous fut celui des Jésuites.

La Compagnie, « pépinière de grands hommes en toute sorte de grandeur », écrira Montaigne, dès 1581, organisée par Saint Ignace de Loyola, de 1534 à 1540, voulut faire de ses membres les soldats du Christ, c'est-à-dire du Pape, son vicaire sur terre. Ils combattirent le luthéranisme avec une vigueur surprenante, en utilisant la prédication et surtout l'instruction. Grâce à leurs collègues multipliés et rapidement florissants, leur influence devint prodigieuse et ils regagnèrent au catholicisme l'Allemagne du Sud, spécialement la Bavière et l'Autriche.

Jusqu'à Sainte Angèle Mérici, on ne connaissait que les Ordres de femmes contemplatifs. Ce fut, de sa part, comme un trait de génie d'avoir compris que, pour assainir et purifier entièrement l'Eglise romaine infectée par la Réforme, il fallait entreprendre, auprès des jeunes filles, un apostolat identique à celui que les Jésuites exercèrent avec tant de zèle et de fruit,

auprès des jeunes gens. Par un synchronisme frappant, puisqu'il n'y eut entre les fondateurs aucune entente préalable, les deux œuvres naquirent à la même date, et se complétèrent admirablement l'une l'autre. La « Compagnie de Sainte Ursule » poursuivait en effet le même but que la « Compagnie de Jésus » : préserver l'âme de l'enfant des atteintes de l'hérésie, en la nourrissant de la pure et saine doctrine. C'était assurer l'avenir de la vraie foi.

Quand elle conviait des maîtresses à se dévouer, pour l'amour de Dieu, à l'enseignement chrétien, Angèle proclamait une vérité qui est de tous les temps : « Ce sont les mères qui font la famille et, s'il y a tant de mères si peu chrétiennes, c'est que l'éducation des filles est négligée. »

Ce sera son éternel honneur d'avoir, la première, conçu l'idée de créer ce que, plus tard, on appela d'un beau mot : « l'Ordre des Vierges institutrices », qui se proposèrent, dès le début, de travailler à cet idéal aussi simple que sublime : « l'observation fidèle des commandements de Dieu et de l'Eglise, l'assiduité à la paroisse, les vertus de la vie de famille, le respect des puissances établies ».

La Sainte, qui avait prophétisé que « son œuvre durerait jusqu'à la fin des siècles », mourut en 1540, six ans seulement après en avoir jeté les bases. La Compagnie de Sainte Ursule n'était point connue en dehors des limites du diocèse de Brescia; mais elle n'allait pas être abandonnée à elle-même.

Dès 1546, l'Evêque de Brescia, en personne, imposa un habit uniforme aux filles d'Angèle, qu'il avait prises sous sa protection. Puis, en 1572, Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, les fit venir auprès de lui et les groupa en Communauté. Telle fut l'origine des Ursulines dites *congrégées* ou rassemblées dans un couvent.

Semblables à des abeilles jamais lassées, elles allaient, par essaims successifs, se répandre dans l'ancien et le Nouveau Continent.

\*\*

Sous l'impulsion de Saint Charles Borromée, l'illustre protecteur de la Compagnie naissante, l'œuvre des *vierges institutrices* se propagea en Italie.

Les Ursulines s'établirent, en France, pour la première fois, en 1596, à l'Isle, (Vaucluse), et de là se répandirent bientôt dans tout le royaume. Introduites à Paris, (1604), par Madeleine L'Huillier, comtesse de Sainte-Beuve, elles reçurent, en 1612, leur autorisation régulière du pape Paul V, et continuèrent de former un grand nombre d'établissements.

L'une des fondations les plus marquantes fut celle de Bordeaux. Le diocèse avait alors à sa tête un prélat très pieux et fort estimé, François d'Escoubleau, Cardinal de Sourdis. Passant par Milan, au retour d'un voyage à Rome, il visita les Ursulines de Saint Charles Borromée, fut séduit par l'heureuse influence de l'enseignement qu'elles donnaient et, rentré chez lui, n'eut plus qu'un désir: établir l'Institut de Sainte Angèle à Bordeaux même. Dieu mit à sa disposition quelques femmes d'une rare valeur morale et intellectuelle, entr'autres Mlle Françoise de Cazères, qui, après un délai de six mois consacrés à la retraite, à la prière et à la pénitence, consentit à devenir la Supérieure de la Nouvelle Communauté, en 1606, sous le nom de Françoise de la Croix. Elle sut réaliser, avec une intelligence pénétrante et une incroyable activité, les desseins du Cardinal de Sourdis. Des postulantes affluèrent de toutes parts; beaucoup appartenaient à l'élite bordelaise. « Mes chères filles, aimait à leur répéter la Prieure, je ne connais pas d'occu-

pation plus noble que celle d'élever la jeunesse pour sa fin éternelle! Sanctifions-nous afin que nous soyons à la hauteur de nos fonctions: c'est la sanctification personnelle et le zèle pour le salut du prochain qui font la véritable Ursuline. »

Le 5 Février 1618, le Pape Paul V élevait la Congrégation de Bordeaux à l'état d'Ordre religieux.

La maison compta bientôt cent professes. Ce fut un centre d'apostolat d'une merveilleuse fécondité. Il est curieux d'en suivre, sur une carte, le rayonnement continu.

Dans la zone immédiate, c'est Libourne, Saint-Macaire, Montauban, qui demandent des vierges institutrices, pour « élever les filles dans la sagesse et la crainte de Dieu ».

Hors de la Guyenne, la Mère de la Croix fondait, en 1616, l'établissement de Laval, demandé, depuis deux ans déjà, par les autorités civiles et religieuses. Peu de temps après, elle créait celui de Poitiers, d'où sont sorties les maisons d'Orléans, de Niort, de Parthenay et de Loudun. A diverses reprises, les échevins d'Angers témoignèrent aussi de leur hâte d'avoir un couvent d'Ursulines. Leur souhait fut exaucé en 1618.

Ce sont ces divers monastères qui ont permis à l'Ordre de se répandre et de se développer non seulement en France, mais encore dans les autres contrées de l'Europe, en Amérique et « jusqu'au fond de la Barbarie ». En 1639, la première religieuse française que voyait l'Amérique du Nord, Mère Marie de l'Incarnation, justement nommée, par Bossuet, la « Thérèse du Nouveau Monde », partait de Tours, pour se rendre à Québec.

Les Ursulines des Pays-Bas empruntèrent leurs Constitutions à leurs Sœurs de Bordeaux, et c'est la

Communauté de Mons, qui fournira ses fondatrices à la Maison de Rome, en 1688.

Le grain de sénévé était devenu un arbre à la splendide frondaison.

On évalue à trois cents le nombre des filiales issues, directement ou indirectement, de la « Congrégation-Mère » de Bordeaux.

C'est à elle, précisément, que les « *Chroniques de l'Ordre* » rattachent la plupart des monastères de Bretagne.



Au mois d'Août 1621, les Ursulines s'installaient à Dinan, sous la direction de la Révérende Mère Louise Guays, dite de Jésus, professe de Laval.

Cette religieuse était douée de la même ardeur et du même tempérament infatigable que Françoise de la Croix. En 1625, elle inaugura la Maison de Tréguier; en 1627, celle de Vannes; en 1629, celle de Saint-Pol-de-Léon.

Saint-Pol, à cette époque, dépendait de la maison des Rohan, qui étaient vicomtes de Léon, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. En 1572, ils obtinrent le titre de princes.

Lors des guerres de la Ligue, sous les règnes de Henri III et de Henri IV, la ville de Saint-Pol embrassa la cause de la Sainte-Union. Mais comme Henri de Rohan était le chef des Calvinistes et que ses troupes avaient été écrasées par les forces royales, dans les Cévennes, en Mai 1629, on pouvait craindre qu'il ne consacra, désormais, ses loisirs à propager l'hérésie protestante dans ses domaines de Bretagne. La foi traditionnelle du Léon était menacée, et c'était prévenir un réel danger que de donner aux enfants une éducation foncièrement catholique. Les Filles de Sainte Ursule arrivaient donc à Saint-Pol, à point nommé. Les circonstances les plus favorables allaient, d'ailleurs,

contribuer à l'érection de leur monastère dans cette ville.

Une saint-politaine de haut rang, Mme Anne de Perrien, douairière de Trévigné, avait mis trois de ses filles en pension chez les Ursulines de Tréguier. Fort satisfaite des résultats, elle avait conçu de l'estime et même de l'affection pour la Communauté.

L'aînée des demoiselles de Trévigné, ses études finies, se sentit attirée vers la vie religieuse et tint à se consacrer à Dieu, dans le couvent même de Tréguier. Bientôt, la cadette suivait l'exemple de sa sœur.

La mère fit généreusement son double sacrifice, puis la pensée lui vint « de procurer un monastère d'Ursulines à la Ville de Saint-Pol, proche de ses terres. » Cette offre plut au pasteur du diocèse de Léon, Mgr de Rieux, ainsi qu'à Mgr Guy Champion, évêque de Tréguier.

Seuls, les habitants devaient, comme plus tard ceux de Lesneven, soulever certaines objections, qui sont consignées dans le registre des Délibérations de la Commune, à la date du 2 Septembre 1629. Mais le procureur fiscal fit observer que l'établissement étant autorisé par Mgr l'Evêque, seigneur de la ville, au point de vue temporel et spirituel, toute opposition était irrecevable et tombait d'elle-même. Au reste, ajoutait-il, les religieuses n'entendaient point faire de quête et ne se proposaient de vivre que pour la gloire de Dieu, pour le service de toute la ville et du pays, en distribuant aux filles l'enseignement gratuit.

A ce moment déjà, Mme de Trévigné avait trouvé une maison propre à loger les Ursulines. Elle la meubla et en paya la location, avec l'aide de quelques dames charitables.

Quand tout fut prêt et que les difficultés furent aplanies, Mgr Champion autorisa la Mère Louise de

Jésus à passer cinq ou six mois à Saint-Pol, pour y jeter les fondements d'un monastère. Elle emmenait avec elle six professes de chœur.

Les religieuses quittèrent leur couvent, le mercredi, 5 septembre 1629. Elles ne parvinrent à destination que le 9, c'est-à-dire le dimanche suivant.

Pour leur servir d'aumônier et pour veiller sur elles, au besoin, elles avaient leur chapelain et confesseur ordinaire, « noble et circumspect missire » Thépaut de Rumelin, chanoine et pénitencier de Tréguier, recteur de Plougasnou et de Pleubian.

\*\*

« A leur sortie du carrosse », la Mère Louise de Jésus, et ses sœurs reçurent l'accueil le plus empressé de Mme de Trévigné et de sa belle-fille, Mme de Lésormel.

Mgr de Rieux leur envoya sa bénédiction par le R. P. Bony, de la Compagnie de Jésus.

Tous ensemble se dirigèrent, au chant du *Veni Creator*, vers la chapelle préparée pour la future Communauté. De nombreuses personnes de qualité se présentèrent ensuite pour complimenter les religieuses, à qui Mme de Trévigné voulut, à tout prix, offrir le repas du soir. Elle était si heureuse de leur arrivée, qu'elle leur laissa des provisions pour huit jours et leur fit don d'une belle pièce de terre.

La chapelle fut bénite, le lendemain 10 septembre, par le Père Bony, qui célébra lui-même la Messe. La clôture fut établie et les Religieuses commencèrent avec ferveur les observances régulières et leurs fonctions d'Ursulines, c'est-à-dire d'institutrices.

Elles eurent immédiatement vingt-cinq pensionnaires, — leurs Constitutions leur imposaient d'en recevoir, — et beaucoup plus d'externes.

Le premier jour de l'an 1630, Mgr de Rieux, qui voulait donner à la jeune Communauté une preuve de son paternel attachement, vint présider la cérémonie de la prise d'habit des deux premières postulantes: Mlles de Kerouartz et de Saint-Georges, dites en religion : Sœurs Saint-François de Paule et Saint-Michel.

Sur l'ordre formel de Mgr Champion, la Mère Louise de Jésus dut retourner au Monastère de Tréguier, le 20 février 1630. Ce jour même, la Communauté procédait à l'élection d'une nouvelle Prieure. On fit choix de la Mère Anne du Chemin, dite du Saint-Sacrement, une des compagnes de l'ancienne Supérieure.

Les religieuses furent constamment l'objet de la sollicitude très particulière des évêques de Léon : Mgr de Rieux et Mgr Robert Cupif. Ils désignèrent pour les diriger des hommes remarquables par leurs talents et leurs vertus.

Le premier Supérieur nommé par l'autorité diocésaine fut M. René du Louët, Sieur de Kerguilliau, chanoine et chantre de Léon (1). Il s'acquitta de son emploi avec une régularité exemplaire, « gouvernant les âmes et leur distribuant irrequiemment le pain de la parole de Dieu. » Au bout de neuf ans, en 1640, M. René du Louët devint évêque de Cornouaille.

Il fut remplacé, dans sa double charge de chantre du Chapitre, et de Supérieur des Ursulines, par M. Rol-

(1) Le chapitre de la cathédrale de St-Pol comptait cinq dignitaires, savoir: le chantre, les 3 archidiaques de Léon, de Kemenedilly, et d'Ack; le trésorier, 16 prébendes, desquelles une était annexée à la crosse; 7 vicariats possédés par 7 curés ou vicaires des 7 paroisses de Minihy ou asile de St-Pol, 20 choristes (prêtres employés au chœur), 6 enfants de chœur, enfin tout le dit corps était composé de 56 personnes.

Cf. *La Cathédrale de Saint-Pol et le Minihy Léon* (p. 1 et 2) (Chanoine Peyron.)

land de Poulpiquet, sieur de Feunteunspeur, qui était l'un des prêtres les plus distingués du diocèse.

Théologien et jurisconsulte fort habile, licencié en l'un et l'autre droit, premier dignitaire, doyen, chanoine officiel et vicaire général de Léon, il composa plusieurs ouvrages (« *Traité des Confréries religieuses* ». — « *Vies de Saints de Bretagne: Saint Sulliau, Saint Ténénan* » et « *Annales léonaises* », sous forme de « *Mémoires* », consultés par Albert Le Grand).

Il fut, pendant sept ans, le chapelain ordinaire et le prédicateur des Ursulines. Mgr Cupif en fit aussi le confesseur de Marie-Amice Picart (1), qui fut logée, quelque temps durant, dans leur maison. « Mais bientôt, nous confie le P. Maunoir, on jugea à propos d'ôter la vue de tant de choses extraordinaires à ces personnes retirées du monde, qui en étaient néanmoins édifiées. »

Le Couvent était en de si bonnes mains que sa prospérité allait toujours croissant. En 1639, M. Christophe de Lesguen décida de s'en faire le bienfaiteur. Il était grand archidiacre de Léon et protonotaire du Siège apostolique, après avoir été recteur de Ploudiry, en 1619. Il offrit 6.000 livres aux Ursulines, afin qu'elles pussent acheter un vaste terrain et y construire des bâtiments plus spacieux que ceux où elles résidaient et où elles se trouvaient fort à l'étroit.

(1) Devant la balustrade de l'autel de Saint Pol Aurélien, à la cathédrale, on lit sur une dalle:

MARIE. AMICE. PICARD. D. C. D. LAN. 1652.

Amice Picart est morte en odeur de sainteté, après avoir été conduite par des voies extraordinaires, demeurant dix-sept ans sans prendre de nourriture, et souffrant, d'une manière toujours sensible et souvent visible, le martyr du Saint du jour, si bien que son historien, le vénérable Père Maunoir, l'appelle un *martyrologe vivant*. Sa mémoire est encore en vénération à St-Pol, et on conduit fréquemment à son tombeau les petits enfants qui, en ayant l'âge, ne marchent pas encore. (Cf. *La cathédrale de Saint-Pol...* Chan. Peyron, p. 61).

Après de multiples démarches, après des pourparlers laborieux et même épineux, avec un gentilhomme, Claude de Kerret, sieur de Kéravel, « qui leur manqua de parole du soir au matin », les religieuses réussirent, le 4 Mai 1644, à faire l'acquisition du manoir noble de Ruroux, « cerné, de toutes parts, de chemins qui menaient de la ville à Kerrom et à la Chaise. »

Au moment de payer, gros émoi! Sur les 12.000 livres que coûtait la propriété, 6.000, — une fois défalquée la donation de M. de Lesguen, — restaient à la charge des Ursulines.

Or, elles n'avaient pu se procurer, par emprunt, que treize cents écus, c'est-à-dire trois mille neuf cents francs. Pareil chiffre ferait sourire aujourd'hui: à cette époque, où l'argent était rare, c'était une petite fortune!

Dans leur embarras, les religieuses adressèrent une prière fervente à leur Protectrice de prédilection, la Très Sainte Vierge. A l'instant même, une personne sur laquelle il était, humainement parlant, impossible de compter, vint se présenter à la R. M. Supérieure, Claude de Kerouartz, et lui proposa de lui prêter la somme nécessaire, ce qui fut accepté avec les sentiments que l'on devine.

Ce fait ayant été divulgué, la dévotion s'augmenta fort en la chapelle des Ursulines où l'on se plaisait à prier devant une statuette de *Notre-Dame du Vrai-Secours*, considérée comme miraculeuse.

Cette statuette, qui a seulement 15 centimètres de hauteur, est en jais. Aussi est-elle célèbre, dans la contrée, sous le nom de *Vierge Noire*. Marie porte dans ses bras l'Enfant-Jésus, qui laisse retomber sa tête, dans un geste charmant, sur l'épaule de sa Mère.

Voici en quels termes les Chroniques de l'Ordre s'expriment au sujet de cette « Image en relief ».



« Elle avait été donnée par M. Tanguy de Saint-Georges (1), commandant un vaisseau lors de l'occupation des Iles de Sainte Marguerite (1) : car, comme les soldats étaient occupés au pillage, un capitaine hérétique se saisit d'une image de la Sainte Vierge, qu'il trouva dans le trésor d'une Eglise, et la jeta par terre, pour en retenir la châsse, qui était toute d'or; ce que voyant le seigneur de Saint-Georges, il la releva de terre, pour la garder avec honneur. Ensuite de quoi, prenant congé du capitaine huguenot, il l'embrassa; et comme leurs deux têtes étaient jointes ensemble, celle de l'hérétique fut emportée, d'un coup de canon, qui tua encore un homme qui le suivait, sans que le seigneur de Saint-Georges reçût aucun mal. Il s'en crut entièrement redevable à Notre-Dame, et médita, à son retour, de faire rendre à son Image tous les honneurs qui seraient en son pouvoir, vu même que, par sa protection, il avait échappé à plusieurs autres périls pendant son voyage. Pour cette fin, il la donna à ce monastère de Saint-Pol, lequel en reçut de très grands biens et tout le pays aussi. »

Avant le départ des Ursulines pour l'exil, en 1907, la dévotion envers la *Vierge Noire* était fort vive à Saint-Pol même et aux alentours. On la vénérât surtout comme Patronne de la bonne mort. La statuette était souvent demandée par les familles, lorsque l'un des membres se trouvait à l'agonie. Aujourd'hui encore, des personnes pieuses entretiennent, constamment, des lampes allumées, devant son reliquaire d'argent. Elle

(1) Il était originaire de Plouescat — (M. Pondaven), « Notes, p. 99). — Il existe encore, dans cette paroisse, près du manoir de la Lande, un vieux moulin dit de Saint-Georges. (Lettre de M. l'abbé Le Cléac'h, vicaire à Plouescat).

(1) L'île de Sainte Marguerite est une des îles de Lérins, sur la côte Sud-Ouest du département des Alpes-Maritimes. Elle fut reprise aux Espagnols, en 1637.

reçoit toujours le dernier soupir des religieuses, qui ont, en cette Protectrice céleste, la confiance la plus justifiée.

Elles aiment, entre mille traits, à citer ce prodige relaté dans leurs Chroniques :

Pendant l'hiver de 1641, un grave incendie éclata par suite de la négligence d'une fille tourière. « Il fut éteint par les sœurs, sans autre aide que l'invisible main de Notre-Dame du Vrai Secours, qu'elles avaient invoquée et aussi la glorieuse Sainte Barbe. La Supérieure en fit faire de publiques reconnaissances dans la Communauté. »

\*\*

Après avoir payé au seigneur de Keravel les 12.000 livres convenues, la R. M. Prieure, Claude de Kerouartz, se mit immédiatement à l'œuvre. Une chapelle fut rapidement bâtie; la maison, aménagée en couvent, fut livrée le 29 Septembre 1644. Sur le désir exprimé par Mgr Robert Cupif, qui les comblait de ses libéralités, les religieuses n'y firent leur entrée solennelle que le 9 Juillet 1645.

Ce jour-là, se célébrait, à Saint-Pol, la dédicace de l'église cathédrale et, à cette occasion, des groupes de fidèles, accourus des paroisses voisines avec leur clergé, s'y donnèrent rendez-vous, comme d'habitude. L'Evêque ordonna qu'une procession générale eût lieu pour accompagner le Saint Sacrement, lors de la sortie des religieuses. Il fit tapisser les rues, ranger le peuple en haie et placer des gardes de distance en distance, afin d'éviter le trouble et la confusion.

Après Vêpres, le prélat, entouré de ses prêtres, se dirigea vers la maison prébendale (1), où étaient installées les Ursulines, depuis une quinzaine d'années.

(1) Sans doute, la maison de l'archidiacre Christophe de Lesguen, le grand bienfaiteur des Ursulines. — (St-Pol-de-Léon. — Notes. — Ab. G. Pondaven, p. 100).

On ouvrit la clôture. Et après le chant d'un motet, la procession se déroula. Derrière le Saint Sacrement, que portait Monseigneur, venaient, immédiatement, la Communauté des Religieuses, puis la Noblesse, le Corps de la Justice et un peuple nombreux. Tous tenaient un cierge à la main.

Lorsque l'imposant cortège eut pénétré dans la cathédrale, un capucin de Morlaix monta en chaire et prononça un sermon de circonstance. Il s'agit, vraisemblablement, du Père Joseph, qui jouissait d'une certaine notoriété, et qui devint Provincial de l'Ordre. Il avait déjà prêché, en 1644, à Morlaix même, quand fut posée la première pierre du Couvent des Ursulines.

A l'issue de la cérémonie, on s'achemina vers la nouvelle chapelle de la Communauté. Monseigneur enferma le Saint-Sacrement dans le Tabernacle et introduisit les religieuses dans la clôture. Avant que l'assemblée qui se trouvait dans les abords ne se dispersât, l'Evêque, toujours préoccupé des intérêts de ses filles, exhorta chacun à leur faire l'aumône. Pour qu'elle fût plus abondante, il représenta, vivement, à ses auditeurs qu'au prix d'un léger sacrifice pécuniaire, ils acquerraient des mérites pour le Ciel, puisqu'ils participeraient ainsi aux bonnes œuvres des Ursulines.

Voulant donner plus de poids à ses paroles, Mgr Cupif se tint lui-même à la sacristie pour recueillir les offrandes et, paraissant oublier ses largesses passées, il fut le premier à prêcher d'exemple en donnant, une fois de plus, sans compter.

A partir de ce moment, il se rendait au monastère, tous les dimanches et jours de fête, pour dire la Messe conventuelle, sans aucun appareil, comme un simple prêtre. De plus, sachant que les revenus de la maison étaient insuffisants pour entretenir les religieuses, il

leur permit de quêter dans le diocèse, leur fit présent de vingt pistoles, (1), d'une notable quantité de froment et de vin; il leur fit la promesse d'avantages plus considérables encore, dont elles auraient certainement bénéficié, si Dieu leur eût laissé plus longtemps ce charitable prélat.

La Maison des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon n'a pu vivre des années durant, que par l'assistance de personnes pieuses. Quand la Communauté était à bout de ressources, on ouvrait le tronc de l'église, où, bien des fois, on a trouvé des sommes respectables accompagnées de billets attestant que ces aumônes constituaient un hommage de reconnaissance, envers Notre-Dame du Vrai Secours.

En 1646, la Mère Saint François de Paule, récemment nommée Supérieure à la place de la Mère Claude des Anges, sa sœur, fut obligée, vu la pauvreté du monastère, de faire appel à la bourse de Mme de Kerouartz, sa mère, pour nourrir ses religieuses, pendant la première année de son triennat.

Une épreuve inattendue allait rendre plus précaire encore la situation de la Communauté. Un personnage fort puissant fit signifier à la Prieure de lui payer une grosse somme qu'il prétendait lui être due. Il menaçait, en cas de refus, de faire saisir le peu que le Couvent possédait. Dans une conjoncture aussi fâcheuse, l'infortunée Supérieure se jeta aux pieds de son Crucifix, suppliant Notre Seigneur d'être sa force et sa caution. L'affaire traîna en longueur, le processif individu mourut, et la Communauté fut, par la suite, laissée en paix.

(1) « La pistole d'Espagne, (valant dix livres), eut cours, en France, pendant le règne de Louis XIII et le suivant, et quand elle eut disparu, elle resta, comme monnaie de compte, au moins dans certaines provinces, jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. » Lalanne — *Dictionnaire historique de la France*, à l'art. Monnaie.

A la fin de l'année 1648, Mgr Cupif fut transféré à l'évêché de Dol. Mgr de Rieux, rétabli en son siège épiscopal de Léon, reprit, à l'égard des Ursulines, sa bienveillante attitude de jadis. .

La fin de ce prélat, survenue le 8 Mars 1651, produisit une profonde impression. Il visitait son abbaye du Relecq, en Plounéour-Ménez. Comme il ne sortait point de sa chambre pour célébrer la Messe, à l'heure fixée, on frappa plusieurs fois à sa porte; mais en vain. Pas de réponse! On ouvrit alors. L'évêque était à son bureau, la tête appuyée dans la main, comme s'il méditait. Il était mort! Il disparaissait ainsi, brusquement, à l'âge de soixante-trois ans.

Les Ursulines n'eurent qu'à se louer des procédés de son successeur, Mgr Henri de Laval, de Bois-Dauphin, petit-fils d'Urbain de Laval, maréchal de France.

Le nombre des religieuses et de leurs élèves augmentait, de jour en jour: la nécessité se fit sentir d'agrandir les bâtiments. Mgr de Laval approuva les projets de la Mère Françoise de Saint Georges, dite de Saint Michel, et, le 17 février 1657, assisté des chanoines du chapitre, il posait la première pierre d'un nouvel édifice. Un religieux Carme, frère Pierre de Saint Thomas, en avait dressé les plans, pour la modique somme de trente francs. L'entrepreneur fut maître Julien Soyet.

Lorsque les travaux commencèrent, les Ursulines ne possédaient que 300 livres! D'autres eussent hésité et reculé. Mais elles, soutenues par leur esprit de foi, comptaient, pour triompher de toutes les difficultés, sur « leur bonne et perpétuelle Supérieure », Notre-Dame du Vrai Secours. Leur espoir ne fut point trompé. La Mère Prieure et la Mère Econome se demandèrent, parfois, comment elles paieraient, « sans avoir un sol à la maison », les quatre-

vingts ouvriers qu'elles employaient quotidiennement. Loin de se décourager, elles priaient la Sainte Vierge, et, aussitôt quelque personne charitable se sentait inspirée de prêter ou même d'offrir gracieusement les ressources qui faisaient défaut.

Pour s'assurer contre tout accident, les religieuses imaginèrent de réciter, chaque jour, ensemble, le *Salve Regina*. Leur confiance en Marie était bien placée.

Un jour, comme s'achevait la Messe, un fracas épouvantable se fait entendre. On accourt en toute hâte: on s'aperçoit, avec effroi, qu'une énorme pierre de taille avait rompu les cordages et, dans sa chute, brisé une échelle, puis renversé les échafaudages sous lesquels dix ou douze ouvriers demeuraient ensevelis. On s'empresse d'enlever les décombres et l'on constate, avec une heureuse surprise, que tous les ouvriers sont sains et saufs. Nul ne se plaint ni de fractures ni de douleurs internes. En revanche, chacun proclame, à haute voix, qu'il doit la vie à l'intervention miraculeuse de Notre-Dame du Vrai Secours. Ces ouvriers chrétiens reconnaissent, spontanément, qu'ils avaient été préservés par Elle de tout mal, parce qu'ils récitaient, matin et soir, un *Ave Maria* devant son image exposée continuellement à leurs regards, dans un endroit favorablement choisi.

Nouvelle alerte, lorsque l'édifice était sur le point d'être terminé! Le feu prit à une galerie de passage couverte de chaume et faillit tout consumer. Déjà, les flammes s'étendaient de tous côtés, malgré les efforts des habitants de Saint-Pol qui essayaient d'arrêter les progrès de l'incendie. En présence du péril imminent, la R. M. Prieure recourut, comme d'instinct, à la Grande Protectrice du Couvent et Lui promit de faire neuf Communions en son honneur, si Elle lui venait

en aide dans ce pressant danger. A l'instant même, le vent changea de direction, et, bientôt, on fut maître du feu, dont la violence s'apaisa rapidement.

Après la construction du principal corps de logis et de la chapelle, dédiée à Notre-Dame du Vrai Secours, il fallut attendre plus d'un demi-siècle avant que le Monastère n'atteignît son plein développement. Le clocher de l'église et le pensionnat ne furent édifîés que de 1713 à 1716.

\*\*

Tous les bâtiments de la Communauté des *Vieilles Ursulines* et leurs dépendances furent mis aux enchères, dès le mois de septembre 1793, comme biens nationaux. Ils passèrent ensuite par tant de mains, subirent de si profondes modifications, qu'il est actuellement, fort difficile d'imaginer ce qu'était l'ancien Monastère.

Ni les archives du Couvent, ni celles de l'Evêché de Quimper ne nous ont procuré la gravure ou le dessin que nous aurions aimé à reproduire fidèlement.

Si l'on examine attentivement l'intéressant tableau qui orne l'autel du Rosaire à la cathédrale et qui nous offre une vue générale de Saint-Pol au xvii<sup>e</sup> siècle, on aperçoit, assez nettement, à gauche, l'hôpital de Saint-Roch, surmonté d'une tour en forme de poi-vrière; à droite, les Minimes; puis le clocher gothique de Saint-Pierre, démoli en 1772: mais l'étude la plus minutieuse des lointains ne laisse rien deviner de la maison des *Vieilles Ursulines*.

A défaut d'autres documents, un plan très curieux de Saint-Pol, datant de 1750, un autre de 1776, le plan cadastral de 1847, les Etats de Sections des propriétés non bâties et bâties de 1848, les Archives de M<sup>e</sup> Moal, notaire à Saint-Pol-de-Léon, enfin les papiers de famille de M. le marquis de Lescoët, (de Pleyber-

Christ), permettent de se faire une idée assez exacte « de la propriété belle, régulière et admirablement située » que possédaient les Ursulines avant la Révolution.

Les Anciennes Mères (1) se rappelaient qu'on y avait une vue de mer délicieuse... L'enclos était si bien exposé qu'alors, comme maintenant, il produisait toutes les primeurs du pays.

Les dépenses qu'on fut obligé de faire pour le corps de logis principal, pour les réparations que nécessita ce qu'on voulut conserver de l'ancienne demeure, s'élevèrent à la somme de soixante mille livres. Quelques années après, on bâtit la dépense, (pièce où l'on serrait les provisions), et la boulangerie, pour la somme de 2.891 livres, puis la draperie, qui coûta 989 livres, ensuite les murailles de l'enclos qui furent reconstruites à neuf et exhaussées.

Ces diverses sommes, y compris celles qui furent employées pour la construction de l'église, des classes externes et du pensionnat, se montèrent à cent cinq mille livres.

\*\*

Des actes notariés de vente et de prise de possession de l'an VI, nous donnent l'énumération complète des bâtiments et terres de « l'ex-maison conventuelle des cy-devant Ursulines de Saint-Pol-de-Léon ».

Deux notaires « publics et patentés de la Commune » vont nous faire « la montrée » de ces maisons et terres, telles « qu'ils les ont trouvé consister », « l'an six de la République française une et indivisible; ce jour quinze du mois de Ventôse ». (2-3.)

(1) *Archives des Ursulines*.

(2) 5 Mars 1798. — Le calendrier républicain fut décrété le 5 Octobre 1793, pour compter du 22 Septembre 1792, précisé le 24 Novembre suivant et supprimé, officiellement, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1806.

(3) Archives de M<sup>e</sup> Moal, notaire à Saint-Pol-de-Léon.

« Nous, Jean Loussaut et Philippe-Louis Miorcec, notaires... requis de nous transporter... jusques et en l'ex-maison conventuelle des cy-devant Ursulines... (avons trouvé ce qui suit):

« **Savoir** »,

« Une maison couverte en ardoises composée d'une cuisine et sale (salle); deux chambres et un grenier, ayant des ouvertures de portes et fenêtres aux midy et nord, petite cour en avant, basse-cour au levant de la précédente, ayant un apantis (appentis), d'attache à l'Eglise ci-après.

« Grande cour au nord de la dite maison ayant son ouverture de la porte cochère (1) au couchant.

« Au levant de la dite cour un vaste bâtiment ayant servi d'église, orné de deux autels, avec une tour bout au levant.

« Au nord et en partie au levant, un bâtiment ayant servi de parloir, des ouvertures de portes et fenêtres aux levant, midy, couchant et nord.

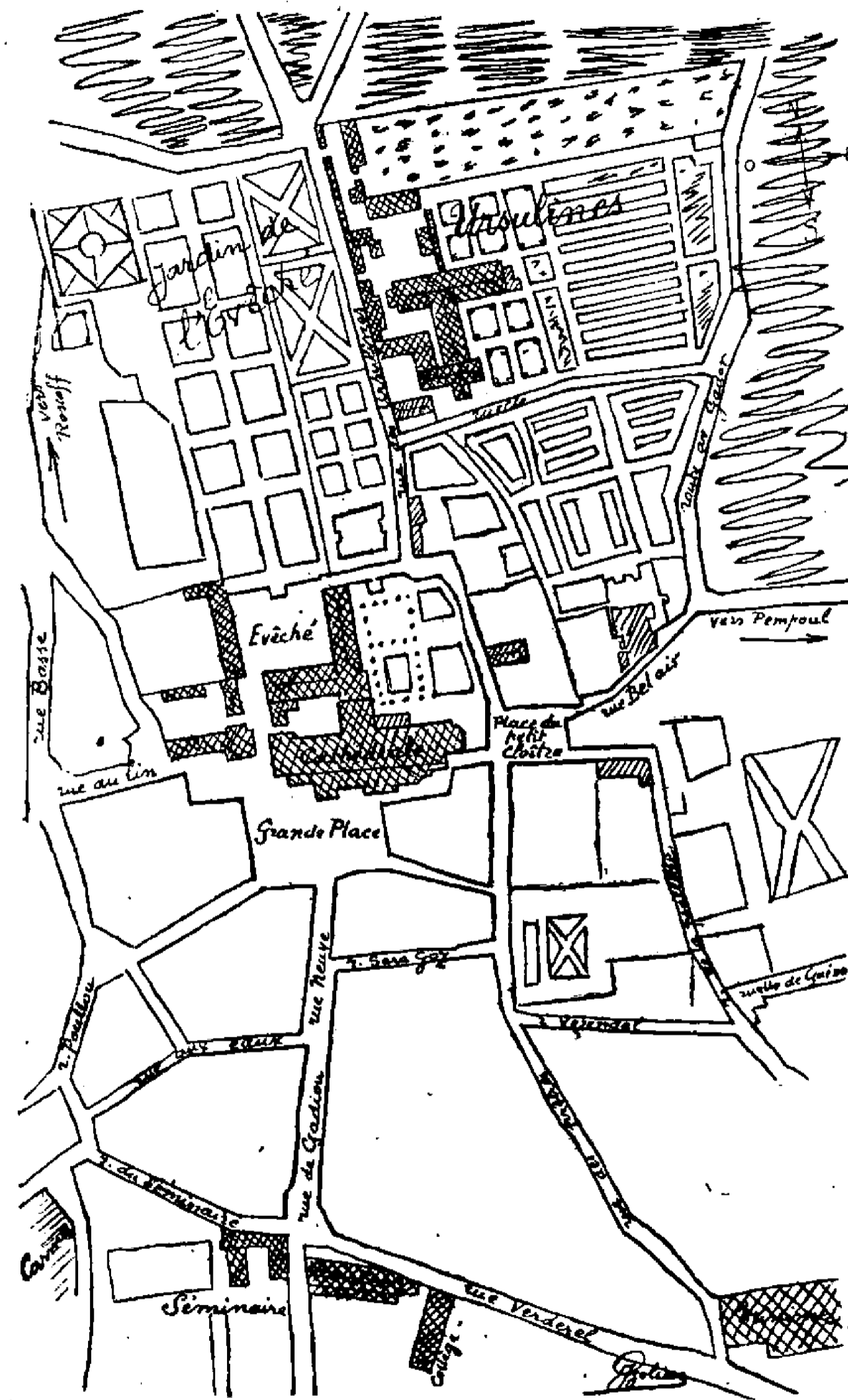
« Au nord des parloirs et de la dite Eglise, une autre grande cour; d'attache à l'Eglise, deux appentis couverts en ardoises.

« Au couchant de cette dernière cour, un vaste bâtiment, aussi couvert en ardoises, à un étage, ayant servi de salle d'instruction, ouvrant aux levant, midy et nord.

« D'attache et au nord de la dite Eglise, autre vaste bâtiment à deux étages, ayant des ouvertures aux midy et Nord.

« Au nord de ladite dernière cour, autre bâtiment servant de boulangerie et four ayant des ouvertures aux midy et Nord.

(1) Cette porte cochère existe encore — Propriété Déroff.



Plan du Monastère des Vieilles Ursulines  
(d'après un Plan de Saint-Pol-de-Léon (1776)  
(Fragment)

« Au levant et d'attache à la boulangerie, les débris d'un vaste bâtiment dont il n'existe que les murs, ayant servi de cuisine et de réfectoire.

« Au nord de ladite boulangerie, autre vaste cour close sur laquelle il existe puits et douet (lavoir).

« Au levant d'icelle, deux petits bâtiments ou maisonnettes en mauvaises réparations, servant de logement à Laurent et François Argouac'h, fermiers du parc, verger, et jardin cy-après.

« Au couchant de ladite dernière cour, une grange sous couverture en gled, (chaume ou roseaux).

« Joignant le mur de ladite cour, au couchant, une crèche à vache, couverte en ardoises.

« Au nord de cette dernière cour, autre bâtiment en ruines, n'ayant que des murailles et ayant servi de logement pour les pensionnaires.

« Au nord de ce dernier bâtiment, l'aire à battre avec une grange sous couverture en gleds.

« Au levant et en partie au midy des susdits édifices, un jardin sous arbres fruitiers tout en espaliers, buissons et en pleins vents, et en état de dégradation, contenant environ deux journaux, ayant un petit salon couvert en ardoises joignant les murs au nord et levant dudit jardin.

« Au nord du précédent jardin, un verger sous arbres fruitiers aussi en état de dégradation, contenant environ un journal et demi, y compris le fond sous l'aire à battre.

« Au nord dudit verger, un parc, dit l'Enclos, contenant environ deux journaux, tous les dits édifices, jardin, verger, enclos et parc, cernés de murs.

« Dans lesquels édifices, jardin, verger, parc, appartenances et dépendance, ledit citoyen Anne par nos ministères et celui dudit procureur *in rem*, a été mis

et induit en possession personnelle, réelle, actuelle et corporelle, pour lui et sa dite épouse. \* Par lui, avoir fait entrer et sortir à différentes fois des dits bâtiments et dépendances et lui avoir fait faire généralement et entièrement tous autres actes requis et nécessaires pour valloir de bonne prise de possession, sans trouble ny opposition de personne, quoique lecture faite de tout ce que dessus et dudit contrat d'acquit et enregistrement... »

\*\*

L'acte de vente de première main du 14 Vendémiaire, an 6, et de la prise de possession du 18 Brumaire, an 6 (1) nous prouvent que « le citoyen Isaac Augustin Allotte » n'avait conservé la propriété des Ursulines que de Novembre 1797 à Mars 1798.

Il l'avait achetée au citoyen Hyacinthe-Marie-Eugène Fidière, vérificateur de l'enregistrement et droits réunis, « demeurant en la commune de Quimper et actuellement à Pol Léon pour la suite de ses affaires ».

Allotte traitait d'un seul coup avec Fidière, « pour la somme de cinquante mille francs, valeur métallique, dont huit mille francs pour l'ex-maison conventuelle des ursulines de Pol Léon et dépendances. »

Le 27 Pluviose, an 6, (2) Allotte revendait au citoyen Anne fond et propriété de l'ex-maison conventuelle des cy-devant Ursulines, consistant en « une maison servant autrefois de logement à l'aumônier, petite cour en avant et grande cour en arrière, au levant de ladite grande cour, une Eglise avec deux autels y étant. Au nord de la grande cour, autre bâtiment ayant servi de parloir, au nord de ladite Eglise un vaste bâtiment d'attache à ladite Eglise... » bref,

(1) 5 octobre 1797 — 8 novembre 1797.

(2) 15 février 1798.

ce qu'il avait acheté à Fidière, « moyennant la somme de neuf mille francs en numéraires, valeur métallique. »

Les époux Anne versèrent immédiatement, au vendeur « quatre milles cinq cent francs en écus », le reste devait être payé, « le vingt-sept floréal prochain. » (3) (Minute de l'acte de vente du 27 Pluviose, an 6, archives de M<sup>e</sup> Moal).

A l'aide des papiers de la famille de M. le marquis de Lescoët, nous obtenons quelques détails supplémentaires qui offrent aussi leur intérêt. Communication nous en a été faite par M. le Vicomte du Halgouët, neveu de M. le Marquis de Lescoët.

#### I. — *Etats des lieux.*

La maison de l'aumônier et la maison dite « des parloirs » étaient séparées du Couvent proprement dit par un mur qui existe encore et sépare la propriété de M. du Halgouët de la maison louée par M<sup>lles</sup> Cocaign à M. Guillerm, entrepreneur. Ce mur est la limite Nord de notre propriété.

Limite Sud: Une venelle,\* aujourd'hui disparue, séparant la propriété des Ursulines de la propriété Saint-Laurent — (Maison de M. Moal, notaire à Saint-Pol).

Cette venelle est encore portée sur le plan cadastral de la ville de Saint-Pol-de-Léon.

Limite Ouest: La Rue actuelle des Vieilles Ursulines, portée sur les actes comme route de la place du petit Cloître à Roscoff. (Sur le plan de 1776, cette route s'appelait la Rue des Ursulines et la rue des Minimes actuelle portait le nom de rue des Prêtres).

Limite Est: imprécise.

(3) 16 mai 1798.

Les actes indiquent seulement que la tour de la chapelle se trouvait dans la propriété. Un pilier du cloître aujourd'hui détruit, est porté comme servant de borne à la propriété.

Celle-ci ne formait qu'une partie de la propriété des Ursulines: *Pomonerie*, (sic), séparée par un mur de la clôture proprement dite. Le tout était limité par la rue des Vieilles Ursulines, le chemin conduisant du réservoir des eaux à la Chèze (La Chaise), la route de la Chèze, et la venelle conduisant de la Chèze vers la maison de Mme du Romain.

#### II. — *Propriétaires successifs.*

« Vente comme bien national.

1<sup>re</sup> Vente. Aucun acquéreur ne se présente, le 10 Septembre 1793.

2<sup>me</sup> mise aux enchères. Le 25 Septembre 1793. Acquis par le citoyen Jean Loussaut, notaire à Saint-Pol, pour la somme de 900 livres, probablement en assignats.

« L'acte de vente aux enchères en 1793, qui est en ma possession, ne parle que d'une partie du jardin des Ursulines, vendue par le Directoire de Morlaix, comme bien national, et acquise par le citoyen Loussaut, notaire à Saint-Pol.

« La propriété fut donc morcelée, dès le début de la confiscation.

« Le 13 Février 1798, le propriétaire est un nommé Isaac Augustin Allotte, qui revend le bien à M. Duportal.

Ce n'est que le 14 Juillet 1829, alors que le Concordat était appliqué depuis 27 ans, que M. Duportal le revendit à mon trisaïeul, Sébastien-François-Joseph Barbier, marquis de Lescoët. »

Il est facile, maintenant, d'établir et de comprendre, d'après ces données, l'extrait de la matrice cadastrale

concernant les biens inscrits sous le nom de M. de Lécuse Palmire, de Quimper.

Tel était ce magnifique domaine, de huit journaux d'étendue au moins, dont la Révolution déposséda les Religieuses Ursulines.

Une fois de plus, devait se vérifier la définition d'une saveur si finement ironique :

« Qu'est-ce qu'une Révolution ? »

C'est une translation de biens, au détriment des uns et au bénéfice des autres. »

La boutade est fort jolie ! Mais que d'injustices, que de souffrances et de tragédies secrètes, sous cette phrase spirituelle !

\*\*

Des nombreux bâtiments que les Ursulines avaient édifiés : chapelle, corps de logis principal, salles de classes, parloirs, pensionnat, il ne subsiste presque plus rien. De temps à autre, on met à nu quelques dalles ; des excavations se produisent dans tel ou tel jardin, par suite de la rupture de la voûte d'un souterrain dont l'entrée se trouve non loin du puits des Déroff. En bordure de la rue, on voit une porte en plein cintre, finement travaillée : elle date de 1683. Avec les hauts murs qui entourent l'enclos, c'est, en définitive, tout ce qui demeure de la splendeur passée, sur l'emplacement même de l'ancien monastère.

Le clocher, du moins, est toujours debout ; mais il ne se dresse plus sur ses fondations primitives.

« Il resta fort longtemps dans le jardin du Comte de Lescouët (1), dont la famille avait acheté plusieurs des dépendances de notre Communauté, entr'autres le jardin et la maison de l'aumônier. Depuis 1846, notre

(1) Plus exactement : marquis de Lescoët. — *Archives des Ursulines.*

tour surmonte l'église de Saint-Joseph de Bel-Air, maison de retraite des prêtres du diocèse. Ainsi, la tour des Ursulines est allée orner l'église d'un beau domaine dont la violence injuste des révolutionnaires avait dépouillé Mme de Cazalès, née de Roquefeuil, grand'mère d'une des religieuses actuelles...

« Pour être véridique, je dois dire que le comte de Lescoët, dont les nobles sentiments égalent la piété, avait fait offre de la tour à notre monastère, avant de la proposer à M. l'abbé Bohic, Supérieur de Bel-Air : mais nous avons cru qu'il valait mieux refuser cette proposition, cet ornement ne pouvant, en aucune manière, convenir à notre modeste chapelle actuelle, et l'espoir de recouvrer l'emplacement de notre ancienne communauté, et surtout de la rebâtir, ne pouvant se réaliser, à moins d'un miracle... »

On est immédiatement frappé du ton si différent qu'emploie M. l'abbé Querné, lorsqu'il aborde le même sujet dans son ouvrage intitulé : « *Saint-Joseph, autrefois Bel-Air.* »

« Le vaisseau, écrit-il, n'a point de style, mais il porte un joli clocher à fines dentelures, qui mérite de fixer notre attention, et qu'on regarde encore après avoir contemplé les tours de la cathédrale et du Creisker. Sa hauteur est de 33 mètres environ ; il provient de l'Ancien Couvent des Ursulines, fondé en 1630. (1) Le Couvent supprimé et vendu nationalement, la chapelle abattue, restait le clocher, que le nouveau propriétaire venait de vendre, en 1841 ou 1842, à un recteur de Trébeurden dans les Côtes-du-Nord, pour être, après numérotage des pierres, transporté par mer et reconstruit sur la dite église de Trébeurden. M. de Courcy, alarmé de voir *la ville aux clochers à jour*, dépossédée d'un de ses ornements,

(1) Le monastère des Vieilles Ursulines fut, avons-nous vu, fondé en 1645.



écrivit au Ministre de la Marine que le clocher en question servait de balise aux navires traversant la Manche, et que sa suppression offrirait des dangers aux navigateurs.

« Le Ministre, ignorant l'existence du Creisker, qui, avec ses 80 mètres de hauteur, était un point de repère autrement important, donna ordre de suspendre la démolition projetée, menaçant d'exproprier le clocher, et, pour en vérifier l'état de conservation, d'ouvrir un chemin de ronde, dans l'enclos du propriétaire. Ce dernier voulant échapper à cette servitude, en fit hommage au diocèse, pour être annexé à la nouvelle chapelle de Bel-Air. Le clocher fut donc transporté, en 1846, à la place qu'il occupe depuis, et l'on se garda bien d'avertir le ministre de son déplacement. D'ailleurs, s'il avait été utile, jusque là, aux gens de mer, il pouvait l'être encore, puisque sa position restait approximativement la même.

Le travail fut exécuté par un simple maçon de Saint-Pol, généralement connu sous le nom de Gaïc. On est surpris du bon marché de l'entreprise. En effet, la dépense pour la démolition, reconstruction et remplacement des pierres manquantes ne s'éleva qu'à la somme de 300 fr. L'établissement des prêtres infirmes fournit en outre un cheval et un tombereau pour le transport. »

Le récit est vif, entraînant, pittoresque. Il n'a qu'un défaut : il est inexact.

« La vente en 1841, par le propriétaire, à un recteur de Trébeurden, est *complètement fautive*; (1) je possède l'acte de donation faite à cette date, par mon bisaïeul, Joseph-Anne, Auguste, Maximilien, Claude Barbier,

(1) Papiers de famille et souvenirs de M. le Marquis de Lescoët. — (Note rédigée par M. le Vicomte F. du Halgouët, son neveu).

marquis de Lescoët, donation faite à Monsieur Bohic, Supérieur de la maison de Retraite, à condition que la tour sera de même forme et même hauteur que l'ancienne. L'acte est du 1<sup>er</sup> Novembre 1844. Comment aurait-il pu *donner* en 1844, ce qu'il *aurait vendu* en 1841? »

« Quant à l'histoire de « balise » et de « correspondance » de M. de Courcy avec le Ministre de la marine, il y a confusion, de la part de l'auteur.

« Il s'agissait du Kreisker.

« Il était question de démolir la flèche du clocher du Kreisker pour établir le télégraphe Chappe, sur la plate-forme. C'est alors que fut écrite cette lettre disant que le clocher servait de point de repère aux navigateurs, ce qui est parfaitement exact, alors que le peu de hauteur de la tour des Ursulines l'aurait empêchée d'être vue de la mer. Une simple inspection du terrain montre qu'un coteau empêche toute vue de ce côté.

« Mon bisaïeul fit un don gracieux et ne céda nullement à une pression officielle. Du reste, M. de Courcy, son ami personnel, n'aurait jamais employé de pareils procédés à son égard.

« Le récit des Ursulines est donc bien plus conforme au caractère et à l'esprit du marquis de Lescoët que le récit de M. l'abbé Querné. »

Nous avons laissé parler les documents. Au lecteur d'apprécier et de juger.



Vingt ans après sa fondation, la Communauté de Saint-Pol songeait à doter une autre ville du Léon d'un établissement semblable au sien. Le choix se porta sur Landerneau.

A vrai dire, cette faveur avait été sollicitée par les habitants de Landerneau eux-mêmes, dès avant 1640, mais leurs démarches ne purent aboutir: les religieuses n'étaient pas en nombre.

La prieure, Mère Claude de Penhoadic, reprit l'idée et la réalisa, en 1650. Après avoir obtenu l'autorisation de Mgr de Rieux, elle traita cette affaire avec Mgr le duc de Rohan, dont la principauté comprenait Landerneau; l'acte fut passé, le 23 Juillet 1649, et ratifié par la duchesse, le 18 Août suivant.

La Baronne de Kerliver, qui affectionnait fort les Ursulines désignées pour la nouvelle fondation, leur fit cadeau d'une maison et, le 25 Avril 1650, la Mère Saint François de Paule de Kerouartz se rendait à Landerneau, avec cinq professes de chœur. Elles y arrivèrent le 30, sous la conduite de M. François de Guergorlay, (de Kergorlay), Sieur de Boisbrian, chanoine de la cathédrale, et furent accueillies par tout un peuple, avec de vives démonstrations de joie. Elles se retirèrent ensuite dans un logis de modeste apparence.

Les débuts furent pénibles: les incommodités ne faisaient point défaut. C'est la rançon de l'apostolat, surtout lorsqu'il s'agit d'une fondation. Mais les parents, émus par la charité que les religieuses pratiquaient à l'égard de leurs enfants, pourvoyaient généreusement à leurs premiers besoins.

En trois ans, la Communauté s'enrichissait de treize jeunes filles, capables et vertueuses. Alors, M. de Kerouartz, frère de la Supérieure, acheta, pour les Ursulines, une demeure plus confortable. Sa mère s'intéressa aussi à leur sort. De son côté, le recteur de Saint-Houardon, M. Christophe Lisac, n'épargna ni ses peines ni ses soins, pour leur rendre les services spirituels que comportait leur état. Il leur dit

la Messe, pendant de longues années, sans vouloir accepter aucune rétribution.

La Mère Saint François de Paule de Kerouartz, qui savait conquérir les cœurs par son affabilité et sa franchise, mourut à Landerneau, le 8 Avril 1659. « Elle fut pleurée de tous les habitants ».

L'impulsion heureuse qu'elle avait donnée à son Couvent se continua. Il était extrêmement florissant, lors de sa suppression, en 1786, par lettre du petit cachet.

Pourquoi les Ursulines de Landerneau furent-elles bannies par décret de l'autorité royale?

Leur maison était bâtie sur un terrain qui appartenait à la Marine; et, deux ou trois fois, lors de guerres maritimes, ou de graves épidémies, les religieuses durent faire place aux malades. C'est ainsi qu'après la guerre de l'Indépendance américaine, (1775-1783), les convalescents furent dirigés sur Landerneau et séjournèrent, deux ou trois ans, dans l'établissement des Ursulines.

Vers 1788, les Sœurs rentrèrent chez elles; puis furent expulsées définitivement en 1792, pour avoir refusé d'élire une Supérieure, suivant la loi du 14 Octobre 1790. Elles étaient alors au nombre de 40.

\*\*

Les « Chroniques de l'Ordre », éditées en 1673, ne disent mot, et pour cause, de la fondation de Lesneven, qui date seulement de 1678.

Les deux premières Supérieures, Mère Cécile du Louët et Mère Séraphique Billès de Kerfaven venaient du Couvent de Saint-Pol.

Un vénérable Nécrologe manuscrit, qui porte comme indication d'origine « Lesneven », nous four-

nit, sur ces deux religieuses, quelques renseignements précis.

#### REQUIESCAT IN PACE

« Ma très révérende et Très honorée mère Mauricette du Louët de Coëtjunal, en religion de Sainte Cécille, entra au noviciat du Monastère des Religieuses Ursulines de Saint Paul de Léon, le 5<sup>o</sup> Mars 1656, y prit le saint habit le 24<sup>o</sup> Juin 1656, fit sa profession Religieuse le 2<sup>o</sup> Avril 1658 d'où elle sortit le 23<sup>o</sup> Mars 1678 pour se rendre en cette ville de Lesneven pour l'Etablissement de cette Communauté, qu'elle gouverna en qualité de Supérieure jusqu'à sa mort qui arriva le 18<sup>o</sup> Décembre 1680, dans la 45<sup>o</sup> année de son âge. Ses vertus particulières estoient un grand amour de Dieu et un parfait zelle pour sa gloire. »

AMEN

#### REQUIESCAT IN PACE

« Ma Très Révérende Mère Renée Billès, en religion Séraphique de Saint François, entra au noviciat des Religieuses Ursulines de Saint Paul de Léon le 1<sup>o</sup> May 1656, prit le Saint Habit le 15 Août 1656, fit sa profession le 3<sup>o</sup> May 1658, d'où elle sortit le 23<sup>o</sup> Mars 1678, pour venir à l'Etablissement de cette Maison, elle y est morte dans la charge de Supérieure, le 12<sup>o</sup> Juin 1686, dans la 46<sup>o</sup> année de son âge. Sa vertu particulière estoit une douceur.

Inaltérable »

AMEN

Les recherches personnelles de M. le chanoine Calvez, curé-doyen de Lesneven, confirment l'assertion des Ursulines de Saint-Pol, au sujet de la première Prieure de Lesneven.

« La Supérieure en 1678, dit-il, est Cécile du Louët ». Et il ajoute:

« Vers 1678, six demoiselles voulurent se vouer à la règle de Sainte Ursule, dans le Couvent existant dans la ville épiscopale de Saint-Paul-de-Léon; mais elles le trouvèrent complet et se décidèrent à sacrifier leur patrimoine pour s'établir en celle de Lesneven.

« La mairie ou Communauté de ville y consentit, le 10 Mars 1678; l'Evêque de Léon, le 30 Août 1679.

« Sa Majesté Louis XIV, par ses lettres patentes du mois de Juin 1680, leur permit cet établissement, « parce qu'elles n'avaient en vue que la gloire de Dieu, l'édification du prochain et d'instruire la jeunesse dans les bonnes mœurs, la piété et la vertu, suivant leur Institut, et qu'elles offraient de le faire sans rien demander pour leur subsistance ni être aucunement à charge à la Communauté de Lesneven ».

« Ces demoiselles achetèrent dix ou douze maisons, voisines les unes des autres, en accensèrent plusieurs, en les soumettant à des rentes foncières ou constituées, les abattirent, firent un enclos, y élevèrent un édifice immense, une maison d'aumônier, une chapelle, formèrent des jardins et une école publique et gratuite, pour l'éducation des filles pauvres ou orphelines de la ville, moyennant des emprunts qu'elles ont remboursés et les dots que les compagnes qu'elles se sont associées leur ont fournies ».

Dans l'ardeur de leur zèle, quelques Ursulines de la Maison-Mère de Léon aspirèrent à se dévouer dans les contrées lointaines. Mère Marie-Jeanne Jacob de Saint-Marc, en religion Sainte Radegonde, demanda et obtint son obédience pour l'Amérique.

Les Jésuites invitèrent, au 18<sup>o</sup> siècle, des Ursulines à les rejoindre, pour collaborer, avec eux, dans l'œuvre d'évangélisation de la Nouvelle-Orléans. La Mère

Marie Tranchepain, dite de Saint-Augustin, s'embarquait à Lorient, le 22 Février 1727, avec six autres religieuses, dont quelques Bretonnes. La Mère Saint-Augustin mourut, en 1733; plusieurs de ses compagnes la suivirent, de près, dans la tombe et la situation de la petite communauté parut bientôt désespérée. On l'apprit en France; et, dans un noble élan, des religieuses s'offrirent, en foule, pour aller combler les vides. On en choisit un nombre très limité. Mère Sainte Radegonde se trouvait être des privilégiées. Dès sa plus tendre enfance, elle avait rêvé d'aller, un jour, porter les lumières de la foi « aux petites sauvages ». Elle quitta Saint-Pol, le 26 août 1735, avec l'agrément de Mgr de la Bourdonnaye.

Le nécrologe des Ursulines de la Nouvelle-Orléans conserve la mémoire de R<sup>de</sup> Mère Sainte Radegonde. On y lit :

« Le 17 Avril 1764, la mort nous a enlevé notre chère Mère Marie-Jeanne de Saint-Marc, dite de Sainte-Radegonde. Elle a porté le joug du Seigneur, dès sa jeunesse, étant entrée en religion dès l'âge de 11 à 12 ans, et y ayant sa sœur aînée. Révérende Madame sa mère, à la mort de Monsieur son mari, prit le parti, n'ayant d'enfant qu'elle, de se retirer chez nos mères Ursulines de Saint-Pol-de-Léon et y est morte novice; et cette chère défunte entra avec Madame sa mère, à 13 ans, au Noviciat, attendant son âge pour sa profession. Elle a vécu dans cette mission, environ 30 ans, qu'elle a employés à travailler, autant que sa petite santé lui a pu permettre, à tous les emplois où l'obéissance l'a appliquée; elle avait un esprit fin et subtil, une conversation agréable, un amour des plus grands pour la pureté, ayant une tendre dévotion à la Sainte Vierge, qui lui a obtenu de Notre-Seigneur une horreur de tout ce qui pouvait blesser

cette belle vertu; Dieu l'a éprouvée par de fréquentes maladies, surtout des maux de rate et autres infirmités, qui l'ont fait beaucoup souffrir; elle a eu le bonheur de recevoir les sacrements, souvent, dans sa dernière maladie, et, peu de jours avant son décès, celui de l'Extrême-Onction et le Saint Viatique, avec sa piété ordinaire, et après que l'on a récité les prières de l'agonie, où elle a paru être très attentive, elle a expiré, très doucement, en embrassant l'image de son Epoux, auquel nous avons tout lieu de croire qu'elle est allée s'unir.

Mère Sainte Radegonde était âgée de 63 ans et de Religion quarante-sept.

Sœur Saint-Louis de Gonzague, Supérieure. »

\*\*

« Si la vie d'Angèle Mérici intéresse la piété chrétienne, en général, on peut dire que l'histoire de son œuvre intéresse, tout spécialement, la France. (1) C'est en effet, sous cette forme nouvelle d'Ordre religieux proprement dit qu'elle s'est le plus universellement et le plus largement propagée. De France, les Ursulines sont parties pour le Canada, ont remonté le Mississipi avec les pionniers de l'influence française et sont arrivées à la Nouvelle-Orléans, quand rien n'existait encore de cette ville aujourd'hui gigantesque et chaque jour grandissante.

« Elles partaient, généralement, sans rien, sans autre ressource que leur confiance en la Providence. Plus d'une fois, sans doute, il leur arriva — comme à cette religieuse de Thildonck qui emportait un gros pain sous son bras en quittant la maison-mère, pour une fondation — que l'obéissance leur fit abandonner

(1) Cf. *Etudes* — 5 Avril 1923 — p. 64 et 65.

jusqu'à cette légère provision, symbole d'un léger doute. Une fois pourtant, — et un tableau curieux en conserve, là-bas, l'amusant souvenir, — sur les bords justement du Mississipi, les religieuses débarquèrent avec une postulante cauchoise, qui serrait, dans ses bras, un gros chat, emporté de France, « de peur qu'il n'y en eût pas en ce pays lointain et que les rats et souris fissent trop grand dommage dans le monastère! » J'ignore, confesse le R. P. Boubée, si elles trouvèrent des rats, (en tout cas, il n'en manque pas maintenant dans la ville et sur les quais de cet immense emporium!), mais je me rappelle avoir lu que les premières d'entre elles, écrivant à leur famille, se plaignaient des alligators et des crocodiles, « qui font grand bruit dans un *bayou*, (petite rivière ou ruisseau), proche du monastère, et empêchent nos sœurs de dormir. » Le *bayou*, comblé depuis longtemps, est devenu *Canal Street*, la plus commerçante des artères de *New-Orléans*; et l'on serait fort étonné aujourd'hui d'y voir se promener les alligators! Mais, depuis lors aussi, les Ursulines ont changé trois fois de résidence, et leur pensionnat actuel, splendide palais scolaire, construit avec une remarquable intelligence des nécessités techniques, non moins que du confort américain, est bien différent, certes, du petit couvent que représentent les vieilles gravures! On garde pourtant, là comme ailleurs, le souvenir et l'esprit des origines. »

# NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

## LOPERHET

L'église paroissiale de Loperhet a pour titulaire sainte Brigitte, abbesse de Kildare, patronne de l'Irlande, vierge qui a donné son nom à la bourgade elle-même : Loperhet est l'équivalent de *locus Brigidae*.

La paroisse de Loperhet est bornée, au nord par l'Elorn, à l'est par Dirinon, au sud par Daoulas, à l'ouest par Plougastel. Elle compte actuellement 1.436 âmes.

La première mention historique de cette paroisse se trouve dans un document de 1186, où Hervé de Léon confirme la donation faite par son père Guiomarch et sa mère Nobile, *du lieu de sainte Brigitte, Loperhet*, aux chanoines réguliers de l'Ordre de saint Augustin de l'abbaye de Daoulas.

Au cours des siècles suivants, diverses donations furent faites à cette abbaye de biens situés en la paroisse de Loperhet : 29 Janvier 1391 ; 21 Mars 1400 ; 8 Mars 1429 ; 20 Mai 1442 ; 28 Août 1456 ; 28 Août

1473 ; 1<sup>er</sup> Juin 1509 ; 15 Janvier 1510 ; 14 Janvier  
et 25 Août 1528 ; 9 Décembre 1532 ; 15 Juin 1540 (1).

### ÉGLISE PAROISSIALE

L'église actuelle ne date que de 1896. Tout y est  
neuf, mobilier et statues.

Voici quelques notes prises, le 31 Août 1895, par  
l'abbé J.-M. Arhan, alors vicaire à Brest-Recouvrance :  
elles concernent le porche de l'ancienne église.

« Le porche est une imitation des magnifiques édi-  
fices similaires que la Renaissance a semés dans ce  
coin de la Cornouaille, mais comme il manque d'orne-  
mentation, on doit le mettre à un rang secondaire...

» Le principal motif de la façade est constitué par  
l'encadrement de la porte. Cet encadrement consiste  
en deux colonnes cylindriques, engagées légèrement  
dans la muraille ; soutenues par une base carrée, elles  
sont ornées au premier tiers de leur hauteur d'un  
anneau assez prononcé. Les deux chapiteaux, d'ordre  
ionique, supportent un entablement droit, formant  
larmier au-dessus du portail, et dont l'unique orne-  
mentation consiste en quelques modillons très simples.

» L'archivolte repose sur deux colonnes cannelées,  
ornées à distance égales de trois anneaux ou biseaux,  
et surmontées de chapiteaux d'ordre toscan.

» L'arcade n'a pour ornement que des moulures  
plates, et, au sommet, un cartouche renversé portant  
le monogramme du Christ.

» Le fronton triangulaire qui surmonte la porte est  
percé de deux fenêtres. La première est une belle  
fenêtre Renaissance, à linteau droit, composé de qua-  
tre pierres, dont les joints sont cachées par de grosses

(1) Peyron, *L'abbaye de Daoulas*, 1898.

mouures en bosse. Au-dessus de la seconde fenêtre  
est un œil de bœuf.

» Le fronton, orné sur le côté de quatre redents,  
est surmonté d'un édicule Renaissance, formé de qua-  
tre colonnettes et d'un couronnement.

» Toute la façade du porche est encadrée par deux  
contreforts, s'engageant directement dans les angles  
et surmontés d'un pinacle, formé, lui aussi, de quatre  
colonnes, rejointes au sommet par des cintres, et sur-  
montées d'un dôme.

» La base de ces contreforts est moulurée en forme  
d'un grand cartouche fixé par quatre bosses.

» L'intérieur du porche n'a rien de remarquable.  
C'est une voûte de pierre de taille à quatre plans ou  
facettes. Au fond, la porte sans caractère, surmontée  
d'une petite niche.

» La chambre des archives se trouvait, sans doute,  
au-dessus de cette voûte, et la fenêtre Renaissance,  
luxueusement grillagée, devait l'éclairer aussi bien  
que la garder. »

« Quelle est la date de ce porche ? — Nulle inscrip-  
tion au porche même, mais entre les deux fenêtres qui  
séparent le porche du clocher se trouve une pierre où  
on lit :

H. HAMON

G. MORVAN

1645

M. le chanoine Pédel, originaire de Loperhet, a bien  
voulu nous communiquer les détails suivants relatifs  
à l'ancienne église de cette paroisse.

Elle se dressait à l'endroit où est la croix du cime-  
tière.

Au-dessus du porche, on lisait les noms de  
« Pédel » et de « Calvez ».

La partie sud de l'église ainsi que l'abside étaient

en grandes pierres de taille, dont la plupart sont entrées dans la construction de la nouvelle église.

Le pavé était en grosses ardoises.

L'ancien édifice comportait trois autels : Le maître-autel. — Du côté de l'Épître, l'autel de Saint-Lazare, appelé en breton *oter Lazar*. Il était surmonté d'une toile représentant la résurrection de Lazare. — Du côté de l'Évangile, l'autel du Rosaire.

Dans le chœur, du côté de l'Évangile, se trouvaient les statues en bois de sainte Brigitte, patronne de la paroisse, saint Jean-Baptiste, saint Jacut, costumé en moine, saint Corentin, saint Jean l'Évangéliste, saint Joseph.

En dehors du chœur, du côté de l'Épître, sous la première arcade et tournée vers le haut de l'église, était une vieille statue de saint Herbot, également en bois.

Dans la nef, du côté de l'Évangile, adossée à la première colonne, une belle statue en pierre de Notre Dame de Pitié.

Vis-à-vis de cette statue, du côté de l'Épître, une statue en bois de saint Paul de Léon.

Derrière la chaire à prêcher, adossé au mur nord de l'église, le groupe de saint Yves, du pauvre et du riche.

En face de la chaire, un bas-relief représentant le Christ crucifié, avec la Sainte Vierge, saint Jean et la Madeleine au pied de la croix.

L'incendie qui détruisit la maison du sacristain a causé la perte de beaux ornements achetés par M. Quéré, recteur (1855-1872) ainsi que de jolies statuettes que l'on mettait jadis aux enchères, à l'occasion du pardon, et qui étaient portées en procession au bout d'un bâton, comme cela se pratique encore à la chapelle de Sainte-Claire, en Plougastel, ainsi qu'à Plouguerneau. — Dans cet incendie ont dû périr égale-

ment les belles armoires sculptées, extraites de la chambre aux archives qui dominait le porche.

Loperhet possède un beau calice gothique en vermeil.

## CHAPELLES

### CHAPELLE SAINT-LÉONARD.

Cette chapelle, dont il ne reste plus trace, se trouvait au bourg même de Loperhet, en retrait de la route de Plougastel à Daoulas, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'école publique des garçons.

La chapelle Saint-Léonard a disparu depuis une centaine d'années. En 1908, les plus anciennes personnes de la paroisse se rappelaient tout au plus avoir enlevé les débris du monument.

On y faisait, jadis, des enterrements. Au cours de l'hiver, les offices y étaient célébrés à cause de la grande humidité de l'église paroissiale. Il s'y tenait des pardons très fréquentés.

On lira avec intérêt les documents qui suivent, extraits des registres paroissiaux de Loperhet.

« Le 8 Juillet 1664 a été bénite par vénérable et discrète personne messire Jacques Cariou, prêtre, sieur recteur de la paroisse de Saint-Coulit, une cloche, en la chapelle de Saint-Léonard, fondue le jour d'hier, tout contre le grand portail de la dite chapelle par fran... Troussol, maître fondeur et nommée Robert par haut et puissant Messire Robert du Louët, chevalier, seigneur de Coationval, vicomte de Coitredeun, Pouider, Kerguisiou, Leplessix, Keranc'hoat, etc... et demoiselle Renée du Louët, sa sœur... furent présents les sieurs recteur et prêtres de la dite paroisse et autres soussignants lesdits jour et an :

Renée du Louët ; Jacques Cariou, prêtre ; Mathieu Girard, prieur ; Robert du Louët ; H. Pennalann, prêtre ; Cariou, prêtre ; M. Gall, prêtre,

Vingt-deux ans plus tard, avait lieu une cérémonie similaire.

« Le 17 Septembre 1686 a été procédé à la bénédiction de la première cloche pour l'église et chapelle dédiées à Saint-Léonard, en cette paroisse et proche l'église paroissiale de Loperhet par noble et discret messire Gabriel Graleül de la Plaspanse, prieur claustral de l'abbaye de N.-D. de Daoulas, assisté des soussignants curé et prestres de la dite paroisse de Loperhet à laquelle cloche a été donné le nom de Louise Françoise par le sousignat François Annibal de Bethune, chevalier seigneur dudit lieu, cheff d'escadres des armées navales du roy, parrain, et damoiselle Louise du Louët, héritière de la maison de Coatjunval, marraine, les dits jour et an :

François Annibal de Bethune ; Louise-Renée du Louët ; Anne du Botderu ; Jan de Rupprien ; Louis Auffray ; Cloarec, prêtre curé ; Alain Cann, prêtre ; M. Le Len, prêtre. »

Voici une autre pièce qui témoigne d'une réparation de toiture à Saint-Léonard en 1790-1791.

« Je soussigné, François Le Gall, du lieu de Kerloguet, paroisse de Loperget, fabrique dans la chapelle de Saint-Léonard, 25 Janvier 1791, que le sieur François le Gall devoir à Nicolas Brélivet, de Landerneau, paroisse de Saint-Thomas, que le sieur Nicolas Brélivet a reçu de François Le Gall pour les ardoises que Nicolas Brélivet a fourni la quantité de milliers d'ardoises, trente-six livres.

N. Brélivet. »

#### CHAPELLE SAINT-JAGU.

Dans la *Notice* du chanoine Peyron sur l'abbaye de Daoulas, nous lisons (p. 17) : « Après avoir déclaré approuver la donation faite par le comte Hervé de Léon (1186) de la paroisse de Loperhet à l'abbaye de Daoulas, de mon côté moi G. (Guillaume) évêque de Quimper du consentement de mon chapitre, je donne à ladite abbaye, et par affection pour elle, la prébende de Daoulas... je lui concède en outre l'hôpital de Saint-

Jacques... et concédons à perpétuité à l'abbé et aux chanoines de Daoulas de percevoir à tous les droits et bénéfices paroissiaux dans ces églises, à la réserve du droit épiscopal. »

C'est la mention historique la plus ancienne que nous possédions sur la chapelle Saint-Jagu du village de Lingoual. « Cette chapelle, écrit l'abbé Roudaut, en 1907, a désormais complètement disparu. On en reconnaît encore l'emplacement et les fondations, à 100 mètres du village. Il reste là une seule pierre qui était, dit-on, celle qui couronnait le clocher et servait de support au coq, indicateur des vents. »

Dans le document cité plus haut, notre chapelle est appelée *Sancti Jacobi* ; mais nul n'ignore que presque tous les oratoires et églises dédiées à saint Jagu ont été mis sous le vocable de saint Jacques le Majeur.

Le vrai patron de la chapelle de Lingoual était incontestablement saint Jacut abbé. Nous en avons comme preuve le sentiment unanime des anciens de la paroisse qui, encore aujourd'hui, parlent toujours de saint Jagu, jamais de saint Jacques.

Certains auteurs ont parlé à ce propos de Dirinon. Mais il s'agit de Loperhet. Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que Lingoual est aux confins de Loperhet et de Dirinon.

Saint Jacut est l'éponyme de plusieurs paroisses ou chapelles (1).

#### CHAPELLE SAINT-JACOB.

Au nombre des bénéfices dépendant autrefois de l'abbaye de Daoulas figure « Loperhet et son annexe Saint-Jacob ».

(1) Loth, *Les Noms des Saints Bretons*. — Largillière, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, p. 42, 98.



Dans l'acte de donation par lequel l'évêque de Quimper, Guillaume, cède à l'abbaye de Daoulas l'hôpital Saint-Jacques, on lit : « Nous avons encore trouvé à propos de donner selon la forme ci-dessous à la même abbaye l'église de Saint-Jacob, et afin que cela soit stable et assuré à toujours, nous avons signé et scellé les présentes. — Donné à Lanniron, l'an de grâce 1218. »

La chapelle qui se trouvait au village de même nom est aujourd'hui transformée en grange.

Saint Jacob, patron de cette chapelle s'identifie avec saint Jagu, et l'on serait tenté de croire, sans preuves bien évidentes, que la chapelle de Lingoual n'était qu'une succursale de celle de Saint-Jacob. « Nous savons, en effet, écrit l'abbé Roudaut, qu'à Lingoual il y avait un hôpital à côté de la chapelle. Que les moines y eussent fait bâtir un hôpital, cela se conçoit bien. La chapelle Saint-Jacob était, en effet, située dans un endroit bas et marécageux, très boisé encore aujourd'hui, mais humide par là même ; le climat devait y être malsain, les décès encore aujourd'hui y sont fréquents. Les moines durent chercher pour leurs malades un climat plus salubre, ils passèrent à peu de distance sur la hauteur de Lingoual où l'air était pur. »

#### CHAPELLE SAINT-GUENAEL.

De cette chapelle qui existait jadis au village de Bodkénal, et qui était déjà en ruines avant 1770, il ne reste aujourd'hui presque rien. Les derniers pans de murs, qui tenaient encore il y a une soixantaine d'années, ont été démolis et les matériaux sont entrés dans des maisons et étables construites à Bodkénal même.

Des exhaussements de terres indiquent vaguement l'emplacement et la forme rectangulaire de l'ancienne

chapelle. Une floraison tropicale de ronces couvre aujourd'hui cet emplacement.

A côté existe un petit terrain en friche, de forme rectangulaire, qui aurait jadis servi de cimetière.

La fontaine de Saint-Guenaël se trouve toujours à Bodkénal, perdue dans les bois, à 2 ou 300 mètres plus bas, sur le versant de l'Elorn.

A côté de la fontaine, est noyée dans l'herbe, une belle statue en kersanton du Saint, costumé en moine, les mains tendues en prière. Sur sa poitrine est placé un écusson.

Les délibérations du corps politique de Loperhet de 1757 à 1784, si prodigues de détails sur les différentes chapelles de la paroisse, ne soufflent mot de la chapelle Saint-Kénal. Force nous est donc de conclure que le culte n'y était plus célébré, par suite de l'état de délabrement de la chapelle. Dès cette époque aussi, les autres chapelles de la paroisse qui restent ouvertes jusqu'à la Révolution se trouvaient dans un état de misère qui n'allait pas sans donner lieu à de fréquents et douloureux gémissements de la part du général, chargé de leur entretien.

Dans la plupart de ses chapelles, saint Guenaël est invoqué par les gouteux et les rhumatisants, qui lui demandent de les libérer de leur infirmité. « A Bodkénal, dit encore l'abbé Roudaut, on lui rendait un culte plus spécial, si nous croyons la tradition. Je posais un jour la question à une vieille personne des environs : « Pourquoi prie-t-on saint Kénal ? — « Eh bien ! répondit-elle, les jeunes mères l'invoquent pour obtenir une heureuse délivrance. » D'ailleurs le mot *genel* (voisin de kenal) signifie « naître, venir au monde. »

De nos jours, rares sont les pèlerins qui viennent à Bodkénal. De temps à autre, quelques pieux Léonnards, qui se rendent en pèlerinage à l'une des nom-

breuses chapelles de Plougastel saluent, en passant, les restes de ce qui fut la chapelle de saint Guénaël.

Autrefois on y célébrait des pardons très fréquentés. La procession se rendait sur les rochers qui dominent le manoir actuel de Kerthomas. Elle s'y arrêtait, près du rocher encore appelé de nos jours *Roc'h ar banniel*. Puis de cet endroit élevé, le célébrant bénissait solennellement la mer.

### CALVAIRES

C'est d'abord la croix du cimetière, œuvre remarquable, restaurée par M. Larhantec.

Non loin du bourg, au bord de la route de Plougastel, il existe un Calvaire appelé « Croix de saint Léonard ». Il était autrefois à quelque distance de la route.

La croix de Kergoat est située au haut d'une garenne, à deux cents mètres environ du ruisseau que l'on passe sur un pont appelé *Pont an Ilis*, pour se rendre à la pointe de Rostiviec, qui forme l'extrémité Sud de la paroisse.

Une autre croix plus modeste existe à Mesmannic, à l'embranchement de la route de la gare de Dirinon et de celle de Loperhet à Plougastel.

(A suivre.)

## Quelques pages de Fréron

### PRÉFACE

La postérité a été très injuste pour Fréron.

Accablé sous l'amas de calomnies entassées par Voltaire et sans cesse rééditées par les disciples du Patriarche, Fréron n'a même pas été défendu par ceux dont, trente ans durant, au prix des plus durs sacrifices, il personnifia la cause.

Cette continuité acharnée de l'attaque, dans laquelle feu M. Paul Souday se signalait encore tout récemment, avait réussi à imposer à l'opinion catholique elle-même l'impression que Fréron était définitivement jugé. Peu de mœurs, un certain courage, un peu d'esprit et un talent assez médiocre, ainsi avait décrété Sainte-Beuve. Sous cette courte inscription tumulaire, Fréron n'avait qu'à dormir son éternel sommeil de pamphlétaire justement oublié.

Ce jugement a été révisé, du moins pour ce qui concerne l'homme et son caractère.

Fréron, il faut aujourd'hui en convenir, a été un fort honnête homme. Quant à son courage, il tint de l'héroïsme. La liberté d'écrire n'a jamais eu de protagoniste plus désintéressé et plus intrépide. Il lui a tout sacrifié, il est mort en la défendant. S'il n'a pas créé la critique littéraire, il en a établi les droits.

Le talent chez lui était-il à la hauteur du caractère ?

Il a eu le malheur de n'écrire qu'au jour le jour, dans des feuilles qui eurent un vif succès d'actualité, mais dont la compilation devait rapidement devenir inabordable autant par sa masse même que par sa rareté.

Cependant les érudits et les chercheurs patients qui, par simple curiosité, par besoin d'information, par sympathie ou même par désir de polémique, se sont penchés sur cette immense collection de près de 200 volumes, en ont toujours rapporté, quels que fussent au départ leurs préjugés, des extraits devant lesquels ils n'ont pas pu taire leur admiration.

Charles Nisard, Sainte-Beuve, Jules Soury eux-mêmes, tous trois pourtant ennemis décidés de Fréron, ont dû tantôt lui reconnaître un goût sûr, tantôt de la finesse et de l'esprit, tantôt même « une heure » de vrai talent.

Et il serait étrange, en effet, qu'il n'ait eu rien de tout cela, et qu'il eût cependant fait tellement impression à Voltaire, qu'à Ferney la main tremblait au vieillard quand il lisait les feuilles de son terrible adversaire.

« Une heure » de talent ! Sainte-Beuve ne lui en a trouvé qu'une ! Voltaire lui en trouvait bien davantage. Mais il lisait ses feuilles, tandis que l'auteur des *Lundis* avouait que sa collection de *l'Année littéraire* gisait inutile, dans la poussière inviolée d'un rayon de son grenier...

En réalité, quand, à la lumière des documents contemporains, on explore avec attention ces épaves d'un grand naufrage, on est étonné d'en ramener un butin si riche de pages maîtresses, de chefs-d'œuvre d'esprit et d'ironie, de jugements littéraires dont la justesse et le sens anticipateur n'ont été que confirmés par le temps.

Toute une histoire littéraire vivante, anecdotique et

critique, avec ses passions, ses luttes, ses ridicules, ses illusions, ses erreurs, surgit de ces profondeurs oubliées, le tout avec cette note personnelle, cette vibration intime de l'auteur qui, non seulement a goûté, jugé, admiré ou condamné les œuvres et les hommes de son temps, mais qui a souffert d'avoir assumé et exercé avec l'indépendance incorruptible qui convient à un juge, une magistrature délicate et difficile sur les justiciables les plus susceptibles et les plus intolérants.

Il y a quelques années, en 1876, à l'occasion du centenaire de la mort de Fréron, Charles Barthélémy a livré au public quelques pièces de ce trésor. Trop fragmentaires, réduits trop souvent aux seuls contours de l'épigramme ou de la pensée saillantes du morceau, sans lien avec l'épisode littéraire qui en fut l'occasion, et avec les réactions qu'ils provoquèrent, ces extraits affirment puissamment la vigueur, la finesse et l'originalité du talent de Fréron. Mais le tableau d'une époque littéraire, cette intensité de vie d'un milieu agité, ce conflit violent de doctrines et de passions, ils ne les restituent pas.

Aujourd'hui que l'histoire de Fréron est mieux connue, qu'on a pu « situer » pour ainsi dire chacun de ses articles, cette restitution devient possible.

Et, possible, elle lui est due.

Nous l'avons tentée. Les pages suivantes, consacrées spécialement aux luttes avec Voltaire, diront ce qu'elle sera. Nous avons confiance qu'elle ne trahira pas la grande mémoire qu'elle veut servir.

Jules Soury a dit que l'immortalité de Fréron ne tient qu'à celle de Voltaire. On verra peut-être que Fréron est capable de porter tout seul, sur ses larges épaules d'athlète breton, le poids d'une célébrité qui ne devrait rien qu'à ses œuvres et à son talent.

FRANÇOIS CORNOU.

X

## Face à Voltaire (1).

Les relations de Fréron avec Voltaire manquèrent de sympathie dès les débuts. Fréron s'en expliquait avec ses lecteurs dans le préambule de son premier volume de 1774.

Vous êtes curieux sans doute de connaître les raisons que j'avais et que j'ai toujours eues de m'éloigner de M. de Voltaire : je ne vous les cacherai pas.

J'admirais le grand Rousseau (2) ; je lisais aussi M. de Voltaire avec le plus grand plaisir ; mais son acharnement contre ce chantre sublime me révoltait, et ne m'inspirait pas un désir bien vif de connaître un poète capable de ces excès d'envie et de fureur.

J'étais entretenu dans ces dispositions par l'abbé Desfontaines ; il me disait souvent : « Voltaire vous recherchera ; si vous cédez au désir qu'il aura de vous compter au nombre de ses partisans, vous ne tarderez pas à vous en repentir : vous éprouverez qu'il n'est pas possible d'être longtemps l'ami d'un homme qui n'a que de l'amour-propre, et un amour-propre effréné. Il vous obsédera pour que vous parliez de lui sans cesse en bien, en mal de tous les autres écrivains. Il voudra que vous mettiez votre nom à des préfaces, ou plutôt des panégyriques en son honneur, qu'il aura composés lui-même pour quelque nouvelle édition de ses œuvres ; il exigera que vous insériez dans vos feuilles des critiques sanglantes, des satires amères de sa façon contre les auteurs les plus distingués. A la fin, vous perdrez patience, et vous serez obligé de rompre avec lui. Je viens de vous conter en deux mots ma propre histoire, c'est-à-dire de ma liaison avec cet homme célèbre... »

(1) Pour l'intelligence complète de ces pages, on fera bien de relire la biographie parue dans le n° de Mai-Août 1928.

(2) Jean-Baptiste Rousseau, le lyrique (1671-1741).

Ce discours, si propre à m'éclairer sur le caractère insociable de ce poète, me fit prendre dès lors la résolution de ne le jamais voir... Lié avec lui, mais toujours fidèle à la vérité, jaloux de ma façon de penser, inhabile au vil métier de flatteur, j'aurais immanquablement fini par une rupture, et je n'en serais pas moins en butte à ces orages d'invectives et d'opprobres qu'essuya de sa part l'abbé Desfontaines, et qu'il accumule aujourd'hui sans relâche sur ma tête dans ses écrits publics et secrets (1).

×

Après une analyse d'*Othello* de Shakespeare, Fréron fait ressortir ce que lui doit *Zaïre*, et raille le penchant de Voltaire pour l'imitation.

Vous voyez bien que *Zaïre* a été faite d'après *Othello*. Le fond des deux pièces est tout à fait ressemblant. Il s'agit dans l'une et dans l'autre d'une jalousie trop crédule et d'une méprise cruelle. Othello croit Desdémones infidèle à l'aspect du mouchoir qu'on lui persuade qu'elle a donné à Cassio. A la vue d'une lettre écrite par Zaïre à son frère Nérestan, et qu'Orosmane croit adressée à un rival, il ne doute plus de l'infidélité de son amante. La catastrophe et le dénouement des deux tragédies sont aussi les mêmes. Othello tue sa femme et se tue après qu'on l'a désabusé ; — Orosmane poignarde sa maîtresse et se perce lui-même quand il est détrompé. Ils débitent en mourant les mêmes sentiments.

Au reste, un auteur n'en est que plus estimable de faire passer dans sa langue les beautés d'une autre. C'est ainsi que Molière imitait Plaute, Térence, les Espagnols et les Italiens, que Racine s'enrichissait des trésors de Sophocle et d'Euripide, et que Boileau

(1) *Ann. litt.*, 1774, t. I, p. 17.

empruntait d'Horace et de Juvénal les traits qu'il décochait contre les ridicules auteurs de son temps.

Quand on puise chez les anciens, c'est imitation ; copier les beautés des modernes étrangers, c'est conquête ; dérober ses compatriotes, c'est plagiat. Il y a longtemps que le droit de conquête, pour ne rien dire de plus, est acquis à M. de Voltaire. Ne serait-il pas à souhaiter qu'il eût toujours travaillé d'après d'aussi grands maîtres que Shakespeare ? (Opusc. I, 267-269.)

×

A l'occasion du poème de Voltaire sur la Bataille de Fontenoy, qui n'avait eu qu'un médiocre succès, Fréron entreprend d'apprécier le talent et le genre du célèbre auteur, sa dispersion, son esprit d'intrigue, son défaut d'invention, les contradictions de son caractère.

On s'est trop hâté de critiquer ce poème comme lui de le faire. Mais telle est la malignité des gens de lettres qu'ils saisissent avidement la première occasion de l'exercer. Il semble qu'ils soient à l'affût des fautes des grands hommes, pour les relever avec un éclat indécent. Eh ! ne savent-ils pas que M. de Voltaire a la singulière modestie de faire le public juge de ses ébauches, et que ce n'est qu'après des corrections réitérées que ses ouvrages atteignent une certaine perfection ? (1) Les autres écrivains, avant de rien produire au jour, consultent des gens de goût de leurs amis. M. de Voltaire consulte le public lui-même, et quand il a recueilli ses avis, il abrège, il allonge, il retranche, il ajoute, selon qu'il le juge à propos. Il eût donc été plus convenable d'attendre pour la critique, que ce poète, si digne de nos ménagements, eût mis la dernière main à son poème.

Vous me direz peut-être, Madame, que sa conduite

(1) Voltaire avait la manie des éditions plus ou moins retouchées, Fréron l'en raille ici finement,

autorise celle de ses censeurs, et que, puisqu'il veut soumettre ses essais au jugement du public, il doit savoir gré à ceux qui, en lui montrant ses défauts, n'ont été que les échos de ce public. Je conviendrais avec vous qu'il leur serait redevable si leurs critiques avaient été justes et dans le ton de la bienséance, mais je doute qu'il ait pu tirer quelque avantage de ces réflexions vagues et de ces railleries piquantes auxquelles sa pièce a donné lieu.

Je ne quitte point M. de Voltaire, Madame, que je ne vous aie dit avec ma franchise ordinaire ce que j'en pense. Personne peut-être n'a une plus haute idée que moi de ce rare écrivain. Ce qui m'afflige, c'est de voir les esprits partagés sur l'étendue de ses talents. Faut-il que ce qui devrait être l'objet de nos hommages devienne celui de nos disputes ?

Les uns, en admirant la fécondité de sa plume, en condamnent l'inconstance. Pour moi, je vous l'avoue, je n'ai pas la force de blâmer en lui cette avidité de toute sorte de gloire ; et comme il est le plus grand poète de nos jours, je me sens portée à l'excuser de vouloir être historien, philosophe, géomètre, physicien, tragique, comique, lyrique, politique, enfin tout. Il n'y a que des âmes faibles et timides qui traitent de folie la noble ambition qui dévorait Alexandre de conquérir toute la terre. M. de Voltaire est l'Alexandre de la littérature ; il se trouve trop resserré dans le monde poétique ; il est jaloux de mettre les autres mondes à contribution et de s'asservir toutes les provinces du Parnasse. Ce projet d'une monarchie littéraire universelle ne peut du moins être enfanté que par un génie de premier ordre.

D'autres prétendent que, pour faire réussir ses œuvres, il emploie des moyens inconnus aux grands poètes des siècles passés. Risque-t-il, selon eux, un ouvrage au théâtre ? Il fait agir tous ses partisans, il

fait mouvoir tous ses ressorts ; il se donne plus de peines et de fatigues que s'il s'agissait de prévenir la chute d'un empire ; et il n'est question que d'empêcher la chute d'une pièce. Je ne croirai jamais qu'un homme si distingué s'abaisse à ces misérables ressources de la médiocrité. Serait-il naturel que le manège d'un Pradon fût uni au talent d'un Corneille ?

Des critiques de mauvaise humeur dépouillent encore notre poète de ce qu'ils nomment invention et dessin. Ils le jugent incapable de former ce qu'Horace appelle un tout raisonnable. Ils publient que, dépourvu du talent de faire, il a tout au plus celui de refaire, et qu'il rhabille assez heureusement des sujets traités avant lui. Ils citent sur cela ses meilleures pièces de théâtre, *Œdipe*, *Brutus*, *Mariamne*, *la Mort de César*, *Zaïre*, qui est l'*Othello* des Anglais retourné, et l'*Enfant prodigue* et *Méropé* à côté desquels ils mettent malignement *Eryphile*, *Adélacte*, *Artémire*, *Zulime*, *Samson*, *Mahomet*, et *la Princesse de Navarre*, toutes pièces tirées de son propre fonds. Mais *Alzire* dont la texture lui appartient jusqu'à présent, n'est-elle pas un sujet *vierge*, aussi régulièrement construit que ceux qu'il s'est donné la peine de refondre ?

D'ailleurs quand un beau sujet a été manqué, quelle manie avons-nous d'interdire à un écrivain la liberté de le mieux traiter ? Parce que nous avons une tragédie de *Gustave* (1), le mérite d'un poète qui nous en donnerait une bonne en serait-il moins estimable ?

Ce que j'ai trouvé de plus reprehensible dans la prose, comme dans la poésie de M. de Voltaire, est qu'il néglige un peu trop l'analogie des idées, et ce fil imperceptible qui, liant avec adresse les différentes parties d'un ouvrage, en rend la lecture délicieuse. Presque tous ses vers, isolés et détachés, tombent un

(1) De Piron.

à un. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire autrement, quand on veut enfanter des vers pompeux et sonores. C'est pour cela que Racine éblouit moins que M. Voltaire. Mais qu'il plaît à une personne de goût par ce style aisé, coulant et naturel, par cette harmonie des pensées, plus nécessaire encore que celle des mots, dont il n'est pas permis à tout le monde de sentir le mérite !

*Tantum series juncturaque pollent !*

Du reste M. de Voltaire rachète bien ce défaut par la vivacité de son coloris, par sa noble indépendance des préjugés et par la vigueur de son pinceau qui néanmoins est plus hardi que fort.

A l'égard du caractère de cet auteur, je ne le connais pas assez, Madame, pour entreprendre de vous le dépeindre. J'ai seulement lu quelque part qu'Aristippe et Diogène tour à tour, il recherchait les plaisirs, les goûtait et les célébrait, s'en lassait et les frondait ; que par ses familiarités avec les grands il se dédommageait de la gêne qu'il éprouvait avec ses égaux ; qu'il était sensible sans attachement, voluptueux sans passion, sociable sans amis, ouvert sans franchise et quelquefois libéral sans générosité ; qu'avec les personnes jalouses de le connaître, il commençait par la politesse, continuait par la froideur, et finissait par le dégoût ; qu'il ne tenait à rien par choix, et tenait à tout par boutade. Je le crois modeste quoique poète. Il sait trop que la vanité, ce partage des petits esprits, dégrade un génie supérieur. L'auteur méprisé est dédaigneux ; l'auteur estimé est humble, même vis-à-vis des plus mauvais écrivains, parce qu'il sent combien, malgré ses talents, il leur ressemble encore quelquefois (1).

X

(1) Lettres, II, p. 21 et seq.

Accusé d'être de parti pris contre Voltaire, Fréron se justifie et juge d'ensemble les défauts et les qualités du célèbre auteur :

Vous vous rappelez, Monsieur, que j'ai souvent payé à M. de Voltaire le tribut d'estime qu'il est en droit d'exiger. Je me suis aussi quelquefois exempté de cette contribution ; mais avec tous les ménagements que mérite un auteur de sa célébrité.

Il arrive cependant tous les jours qu'on oublie les éloges que j'ai prodigués à cet illustre écrivain, pour ne se ressouvenir que des critiques légères qui me sont échappées à son sujet. Ses partisans outrés me prêtent des motifs qui n'entrèrent jamais dans mon cœur. A les croire, c'est par malignité que je relève quelquefois les fautes du Chantre de Henri IV, tandis que l'intérêt des lettres et l'amour de la vérité guident seuls mes pas tremblants dans la carrière épineuse où je me suis engagé : ces fougueux enthousiastes voudraient peut-être que l'on gardât un humble silence sur les défauts du grand génie qu'ils admirent sans restriction, que l'on ne fit mention que de ses beautés et que l'on encensât toujours leur idole.

Mais ignorent-ils que c'est précisément parce qu'un poète est fameux que l'on doit s'attacher à faire connaître ce qu'il y a de répréhensible dans ses ouvrages ? Ses erreurs sont contagieuses, et peuvent égarer la jeunesse séduite par sa réputation. Si l'on suivait l'avis de ces messieurs, il faudrait s'appesantir sur les écrits des rimailleurs obscurs. Quel fruit le public retirerait-il d'un pareil examen ? Les Grecs se donnaient la liberté de plaisanter sur les plus puissants des dieux qu'ils adoraient. Leurs traits ne tombaient jamais sur des divinités subalternes tels que les Pénates, les Tritons, etc...

Je serais sans doute le plus téméraire et le plus insensé des hommes si je me proposais de flétrir la

gloire de ce héros : ses lauriers le garantissent de la foudre...

C'est un monarque affermi sur le trône. Tous les projets de l'en faire descendre ont échoué ; toutes les conjurations ont été dissipées. Je n'entre point dans les noirs complots de quelques citoyens séditieux du Pindé qui le regardent toujours comme un usurpateur. Je proteste ici qu'il n'a pas dans son empire de sujet plus fidèle et plus respectueux que je le suis. Je lui demande seulement pardon d'avoir osé de temps en temps lever jusqu'à lui mes faibles regards et contempler sa splendeur d'un œil fixe.

Après avoir observé cet astre avec le télescope de la critique, me sera-t-il permis de décrire son diamètre et ses mouvements ? Il est d'une grandeur prodigieuse ; il attire tout dans son tourbillon. Il est entouré d'un nombre infini de satellites. On y découvre des taches énormes dont quelques-unes ressemblent à des plaines vides et désertes, quelques autres à des landes hérissées de pointes. Sa révolution autour du Parnasse est irrégulière. Dans le temps qu'on le croit arrêté vis-à-vis le canton délicieux de la poésie, on le voit se transporter tout à coup aux sables arides de la Géométrie et passer au même instant dans les champs de l'Histoire.

Plus j'examine ce corps lumineux, et plus je trouve fondée l'hypothèse de M. de Buffon. En effet, cet astre ne serait-il pas une partie détachée du soleil ? Il a brillé sur notre horizon et a paru tout en feu tant qu'à duré sa chaleur centrale ; mais il commence à se refroidir ; les vapeurs se condensent et peut-être le verrons-nous bientôt totalement changé en planète.

Pour parler sans figure, M. de Voltaire est assurément un des plus beaux esprits de France et le versificateur dont le coloris est le plus brillant. Il a toutes les grâces, toute la vivacité de nos femmes aimables ;

mais on lui refuse absolument la beauté romaine. C'est réellement un auteur français ; c'est-à-dire qu'il appartient à la Nation et à son siècle, au lieu que les vrais poètes sont de tous les pays et de tous les temps. Souvent esclave du goût dominant, il a préféré l'avantage d'être connu de ses contemporains à la gloire d'être admiré de nos derniers neveux. Ce n'est pas que je prétende que ses écrits ne parviennent à la postérité ; mais je doute qu'ele le place au même rang que les beaux génies du dernier siècle. Il sera lu comme un écrivain de beaucoup d'esprit à qui il manquait les parties les plus essentielles. L'invention et le jugement font les grands poètes.

×

Quand il ne se croyait pas assez encensé par les petits flatteurs qui gravitaient autour de lui, Voltaire prenait le parti de se louer lui-même. En 1749, parut, avec la marque de Londres et sous le nom de M. D..., un ouvrage où il était présenté aux jeunes gens comme le plus grand des écrivains français. On reconnut que le poète lui-même en était l'auteur et Fréron s'en égaya :

M. de Voltaire est, à juste titre, le poète favori d'un grand nombre de lecteurs. La Renommée prête ses cent voix à des zélateurs ardents, qui semblent n'avoir d'autre emploi dans la vie civile que celui d'exalter le mérite de ce grand homme.

Une réputation aussi décidée a-t-elle besoin de ces secours étrangers ? Je ne sais ce qu'il aura pensé d'un monument qu'on vient de dresser à sa gloire, d'un livre où il est hautement préféré à tous les génies que la France a produits (1).

Je regarde cet ouvrage comme une espèce de statue

(1) *Connaissance des beautés et des défauts de la Poésie et de l'Eloquence dans la langue française, à l'usage des jeunes gens et surtout des étrangers, avec des exemples par ordre alphabétique, par M. D..., à Londres,*

équestre. J'y vois M. de Voltaire seul monté sur le cheval Pégase ; derrière lui Apollon met une couronne sur sa tête ; les Corneille, les Racine, les Boileau, les Molière, les La Fontaine, les Rousseau, les Crébillon, les Fontenelle sont enchainés à ses pieds, comme des rivaux qu'il a domptés par la force de son génie.

Je ne suis point de ceux qui pensent que tout ceci n'est qu'une malice concertée ; que l'auteur de cette brochure n'affecte l'orthographe particulière à M. de Voltaire, et n'imité quelquefois son style, que pour le charger de l'ouvrage même : imputation très indécente et peu vraisemblable. Quelqu'un pourra-t-il s'imaginer qu'un écrivain connu veuille se louer lui-même d'une façon si arrogante et si grossière ?

On sait assez quelle est la retenue et la modestie de ce grand poète et sa franchise incapable de pareils détours. Il connaît les vrais chemins qui conduisent à la réputation ; et je suis persuadé qu'il désavouera hautement le précepteur de la jeunesse étrangère dont inutilement on lui donne ici le masque. Il sera lui-même indigné de se voir mis au-dessus de tout ce que le siècle admire, de tout ce qui doit éclairer la postérité, de tous les maîtres en différents genres, poètes, orateurs, historiens, fabulistes, dramatiques, satiriques, etc...

Il est vrai que M. de Voltaire est tout cela ; qu'inépuisable Protée il prend toutes sortes de formes ; que toutes lui vont bien ; qu'il embouche également la flûte et la trompette ; qu'il est à son aise dans le cothurne et dans le brodequin. Mais ne faut-il plus lire que lui seul, ou ne lire les autres que relativement à sa gloire ? (Lettres sur quelques écrits, 269-270.)

×

En 1752, Voltaire est à Berlin auprès de Frédéric, d'où il continue à intriguer contre Fréron. Celui-ci l'apprend par une



indiscrétion de Thiriot et, le 25 Mars, il met à la tête d'une étude sur une vie de Ninon de Lenclos ce portrait de Voltaire :

S'il y avait parmi nous un auteur qui aimât passionnément la gloire, et qui se trompât souvent sur les moyens de l'acquérir ; sublime dans quelques-uns de ses écrits, rampant dans toutes ses démarches ; quelquefois heureux à peindre les grandes passions, toujours occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambitionnant la souveraineté du Parnasse, ne souffrit pas plus que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son trône ; dont la plume ne respirât que la candeur et la probité, et qui sans cesse tendit des pièges à la bonne foi : qui changeât de dogme selon les temps et selon les lieux : indépendant à Londres, catholique à Paris, dévot en Austrasie (1), tolérant en Allemagne : si, dis-je, la Patrie avait produit un écrivain de ce caractère, je suis persuadé qu'en faveur de ses talents on ferait grâce aux travers de son esprit et aux vices de son cœur (2).

Il en est de même des femmes galantes qui savent allier le génie, l'étude et la volupté ; elles sont respectées malgré leurs faiblesses.

X

Retiré aux Délices après son équipée de Berlin, Voltaire parut pendant quelques années se désintéresser des querelles qui mettaient aux prises ses amis de Paris avec Fréron et Palissot. Il ne put s'empêcher cependant de faire dans son *Candide*, paru en Janvier 1759 sous un nom d'emprunt, une injurieuse allusion au directeur de l'Année littéraire. Fréron ne releva pas l'injure, mais il mit habilement à profit le soin que prenait l'auteur de désavouer son œuvre en l'attribuant à un certain docteur Ralph, un Allemand supposé :

Non, Monsieur, je ne puis croire que *Candide* ou l'*Optimisme*, supposé « traduit de l'Allemand de M. le

(1) A la cour de Lorraine.

(2) Lettres, VI, 1 et 2, 25 Mars 1752.

D' Ralph », quelque ingénieuse que cette brochure vous ait semblé par intervalles, soit du poète fameux auquel on l'attribue, il y a sûrement parmi nous quelque esprit malin qui s'est fait une étude de contrefaire cet illustre auteur, et qui sous le masque jouit de nos méprises et du tort qu'il fait à son modèle. Les désaveux si fréquents de M. de Voltaire ne laissent aucun doute sur l'existence de ce singe adroit.

Rien de plus commun en peinture que ces imitations du *faire* de tel peintre, qui jettent nos connaisseurs dans de grandes perplexités, et souvent occasionnent les jugements les plus hasardés et les plus faux. Est-ce donc la façon d'écrire et non la manière de penser, l'arrangement des phrases et non la constance des principes, qui doivent faire reconnaître un écrivain ? Pour moi, je suis persuadé qu'un ouvrage qui contredit toutes les maximes d'un auteur ne saurait être de lui. *Candide* est exactement dans ce cas à l'égard de l'heureux ermite des Délices. La preuve en est sans réplique. M. de Voltaire la donne lui-même... (Année litt. 1759, I 203.)

X

Dans une lettre rendue publique Voltaire écrivait :

« L'auteur de l'Année littéraire m'est absolument inconnu ; on me dit qu'il est depuis longtemps mon ennemi. »

Fréron répond :

Si cette lettre venait de M. de Voltaire, je lui répondrais qu'on l'a trompé, lorsqu'on lui a dit que je suis depuis longtemps son ennemi. Il est trop judicieux pour penser, avec une foule de petits auteurs, qu'un critique est l'ennemi de ceux dont il censure les ouvrages ; c'est le refrain ordinaire et pitoyable de l'amour-propre blessé. On aurait dû plutôt dire à M. de Voltaire que je suis depuis longtemps son ami ; car je l'ai beaucoup plus loué que critiqué. Mais je ne suis

ni son ami ni son ennemi, n'ayant pas l'honneur de le connaître personnellement ; je suis son admirateur, son panégyriste et son critique. (*Année litt.* 1760, IV, 15.)

X

*Les Philosophes*, une comédie où Palissot mettait en scène et ridiculisait Diderot et J.-J. Rousseau, furent joués avec un énorme succès, le 2 Mai 1760. Voltaire y répondit par une autre comédie, la médiocre *Écossaise*, où il fit jouer à Fréron, sous le nom de *Frelon*, un rôle odieux de fripon, de délateur et de personnage taré (1). Il la donnait comme traduite de l'auteur anglais Hume, par Jérôme Carré. Fréron, comme pour *Candide* mit à profit cet anonymat pour aiguïser ses épigrammes contre son insulteur. Il prouvait d'abord que la pièce n'était ni de M. Hume ni d'un autre auteur anglais. Il poursuivait :

Si l'*Écossaise* n'est point du théâtre anglais, quel en est donc l'auteur ? Je l'ignore. On l'attribue à M. de Voltaire, mais c'est sans doute encore « un de ces ouvrages que quelques hommes obscurs mettent depuis 10 ans sous le nom d'un homme obscur tel que lui » (2). Quelle apparence, en effet, qu'une aussi médiocre production soit sortie d'une aussi belle plume?...

Seconde preuve que la comédie du *Caffé* (3) n'est pas de M. de Voltaire. On dit dans la même préface : « L'un des deux illustres savants, et, pour nous exprimer plus correctement, l'un de ces deux hommes de génie, qui ont présidé au dictionnaire encyclopédique, cet ouvrage nécessaire au genre humain, dont la suspension fait gémir l'Europe (4), l'un de ces deux grands hommes, dis-je », etc... :

Un encyclopédiste ne parlerait pas avec plus d'emphase de l'*Encyclopédie* et de lui-même ; mais il n'est

(1) Voir dans mon *Elie Fréron*, chap. XI, les détails de ce dramatique épisode.

(2) Expressions de Voltaire dans une lettre à Pierre Rousseau du *Journal encyclopédique*.

(3) Autre titre de l'*Écossaise*.

(4) L'*Encyclopédie* avait été suspendue en 1858.

pas dans l'ordre des choses possibles que M. de Voltaire ait dit que l'*Encyclopédie*, qu'une aussi mauvaise compilation, est « nécessaire au genre humain » ; que l'Europe entière « gémit de la suppression » d'un dictionnaire ; que les chefs de cette entreprise sont des « savants illustres », des « hommes de génie », de « grands hommes ». M. de Voltaire sait trop bien apprécier les ouvrages et les écrivains, pour prodiguer de la sorte les titres d'*illustre*, d'*homme de génie*, de *grand homme*. Le panégyriste, au reste, quel qu'il soit, n'a pas mis ses louanges à fonds perdu : elles lui seront rendues au centuple ; on lui dira : « C'est vous-même, Monsieur, qui êtes un illustre, un homme de génie, un grand homme par excellence... »

Enfin, le gazetier qui joue un rôle postiche dans l'*Écossaise* est appelé *Fréron*. On lui donne les qualificatifs d'*écrivain de feuilles*, de *fripon*, de *crapaud*, de *lézard*, de *couleuvre*, d'*araignée*, de *langue de vipère*, d'*esprit de travers*, de *cœur de boue*, de *méchant*, de *faquin*, d'*impudent*, de *lâche coquin*, d'*espion*, de *dogue*, etc...

Il m'est revenu que quelques petits écrivailleurs prétendaient que c'était moi qu'on avait voulu désigner sous le nom de *Fréron* : à la bonne heure, qu'ils le croient ou qu'ils feignent de le croire, et qu'ils tâchent même de le faire croire à d'autres.

Mais, si c'est moi réellement que l'auteur de la comédie a eu en vue, j'en conclus que ce n'est pas M. de Voltaire qui a fait ce drame. Ce grand poète, qui a beaucoup de génie, surtout celui de l'invention, ne se serait pas abaissé jusqu'à être le plagiaire de M. Piron, qui, longtemps avant l'*Écossaise*, m'a très ingénieusement appelé *Fréron* ; il est vrai qu'il avait dérobé lui-même ce bon mot, cette idée charmante, cet effort d'esprit incroyable à M. Chevrier, auteur infiniment plaisant,

De plus, M. de Voltaire aurait-il jamais osé traiter quelqu'un de fripon ? Il connaît les égards ; *il sait trop ce qu'il se doit à lui-même, et ce qu'il doit aux autres.*

Si je m'arrêtais à ce tas d'ordures, j'aurais peut-être l'air d'y être trop sensible, et je vous proteste que je m'en réjouis plus que mes ennemis mêmes. Je suis accoutumé depuis longtemps au petit ressentiment des auteurs.

Il faut que je vous apprenne à ce sujet une anecdote très vraie. Il y a neuf ou dix ans qu'un poète célèbre vivait à la cour de Berlin ; j'avais dit de je ne sais quelle tragédie de sa façon qu'elle n'était pas très bonne. Il avait cela sur le cœur ; un jour le feu prince royal de Prusse qui me faisait l'honneur de me lire, lui demanda des nouvelles de Paris ; il répondit d'abord qu'il n'en avait point reçues ; par hasard, on vint à parler de moi : « Ah ce pauvre Fréron, s'écria-t-il d'un air touché, j'oubliais de vous dire qu'il est condamné aux galères ; il est parti ces jours derniers avec la chaîne ; j'ai ai reçu la nouvelle ce matin. » On interrogea le poète sur les raisons qui m'avaient attiré ce malheur ; on le pria de montrer la lettre dans laquelle on lui mandait cette étrange aventure ; il répondit qu'on ne lui avait écrit que le fait, sans lui en expliquer la cause, et qu'il avait laissé la lettre chez lui. Il n'en fallut pas davantage pour faire regarder la prétendue nouvelle comme une gentillesse d'esprit. Je ne pus m'empêcher de rire moi-même, lorsque feu M. de la Métrie, M. le marquis d'Argens, M. d'Arnaud et M. Desormes m'écrivirent de Berlin cette heureuse saillie. (*Année litt.* 1760, IV, 110 et seq., 3 Juin.)

×

La représentation de *l'Écossaise* eut lieu le 26 Juillet. Fréron en donna le compte rendu suivant où il fustigeait de main de maître ses ennemis. La censure lui avait interdit l'emploi des

noms propres : il les présenta sous des traits qui les faisaient reconnaître en les ridiculisant :

Hier samedi, 26 de ce mois (Juillet), sur les cinq heures et demi du soir, il se donna au parterre de la Comédie-Française une des plus mémorables batailles dont l'histoire littéraire fasse mention.

Il s'agissait du *Caffé* ou de *l'Écossaise* qu'on représentait pour la première fois. Les gens de goût voulaient que cette pièce fût sifflée ; les philosophes s'étaient engagés à la faire applaudir ; l'avant-garde de ces derniers, composée de tous les rimailleurs et *prosailleurs* ridiculisés dans *l'Année Littéraire*, était conduite par une espèce de *savetier* appelé *Blaise*, qui faisait le *diable à quatre* (1). Le redoutable *Dortidius* (2) était au centre de l'armée ; on l'avait élu général d'une voix unanime. Son visage était brûlant, ses regards furieux, sa tête échevelée, tous ses sens agités, comme ils le sont, lorsque dominé par son divin enthousiasme, il rend ses oracles sur le trépied philosophique. Ce centre renfermait l'élite des troupes, c'est-à-dire tous ceux qui travaillent à ce grand dictionnaire « dont la suspension fait gémir l'Europe », les typographes qui l'ont imprimé, les libraires qui le vendent, et leurs garçons de boutique.

L'aile droite était commandée par un *prophète de Boëmischbroda*, le *Calchas* de l'armée (3), qui avait prédit le succès du combat. Il avait sous ses ordres deux régiments de clercs de procureurs et d'écrivains sous les Charniers (4). La gauche, formée de deux brigades d'apprentis-chirurgiens et perruquiers, avait

(1) Sedaine, auteur de *Blaise le savetier* et du *Diable à quatre*.

(2) Diderot ainsi nommé dans la pièce de Palissot, les *Philosophes*, chef de l'Encyclopédie.

(3) Grimm, auteur d'un pamphlet contre Rameau : *Le petit prophète de Boëmischbroda*.

(4) Les écrivains publics qui se réunissaient près du cimetière.

pour chef le pesant *la M...* (1), cet usurpateur du petit royaume d'*Angola*. Un bataillon d'ergoteurs irlandais, charmés d'obéir à l'abbé *Micromégan*, leur compatriote (2), faisait l'arrière-garde ; ils avaient juré d'user jusqu'au dernier lobe de leurs poumons pour défendre la charmante *Ecossaise*, cette nouvelle Hélène, qui trouble la littérature et la philosophie. Il y avait jusqu'à un corps de réserve de laquais et de Savoyards en redingotes et en couteaux de chasse, qui recevaient l'ordre d'un petit prestolet (3) que la secte elle-même méprise et qu'elle emploie, chassé de l'autre parti dès qu'on a connu son peu d'esprit et de talent, dévoré de la rage d'être journaliste, et ne pouvant y réussir : chose pourtant si aisée, au rapport des philosophes, ses protecteurs.

La veille et le matin de cette grande journée, on avait eu soin d'exercer tous ces nobles combattants, et de leur bien marquer les endroits où ils devaient faire feu, et applaudir à toute outrance. Le sage *Tacite* (4), le prudent *Théophraste* (5), et tous les graves sénateurs de la République des philosophes ne se trouvèrent point à cette affaire ; ils ne jugèrent pas à propos d'exposer leurs augustes personnes. Ils attendaient l'événement aux Tuileries, où ils se promenaient inquiets, égarés, impatients. Ils avaient donné ordre qu'on leur envoyât un courrier à chaque acte.

Les gens de goût s'avancèrent tranquillement, mais en très petit nombre, sans commandants, sans dispositions, et même sans troupes auxiliaires ; ils se reposaient sur la justice de leur cause : confiance trop aveugle !

(1) La Morlière, auteur d'un roman *Angola*, qu'on lui contestait.

(2) L'abbé Méhégan, irlandais d'origine.

(3) L'abbé de la Porte, ancien collaborateur de Fréron, passé aux Philosophes.

(4) D'Alembert, allusion à sa traduction de Tacite.

(5) Duclos, à cause de ses *Considérations sur les mœurs*.

La toile se lève ; le signal est donné ; l'armée philosophique s'ébranle ; elle fait retentir la salle d'acclamations ; le choc des mains agite l'air, et la terre tremble sous les battements de pieds. On fut quelque temps sans dépêcher le courrier, parce qu'on ne savait si le premier acte était fini ; lorsqu'on en fut certain, le général honora de cet emploi un de ses plus braves aides de camp, *Mercur*, exilé de l'Olympe et privé de ses fonctions périodiques (1) ; il partit plus prompt qu'un éclair, arriva aux Tuileries, annonça ce brillant début aux sénateurs assemblés, leur dit qu'on avait applaudi à tout rompre, même avant que les acteurs ouvrirent la bouche ; que le seul nom de *Wasp* (2) (mot anglais qui signifie guêpe), avait excité des transports d'admiration ; que rien n'était échappé, et qu'on avait saisi tout l'esprit, tout le sel, toute la finesse des épigrammes d'*araignée*, de *vipère*, de *coquin*, de *faquin*, de *fripouille*, etc., etc., etc...

Le Sénat, en récompense d'une si heureuse nouvelle, assura le messenger qu'il relèverait toutes ses pièces tombées, qu'il forcerait le public à les trouver nobles et touchantes, ou du moins qu'il les ferait jouer devant lui.

Au second, au troisième, au quatrième acte, nouveaux courriers, nouveaux avantages. Enfin, le faible détachement du goût fut écrasé par la supériorité du nombre, et les barbares se virent maîtres du champ de bataille. L'armée victorieuse fit une marche forcée pour se rendre aux Tuileries, où elle déboucha par le Pont-Royal, au bruit des trompettes et des *clairons* (3). Le Sénat très philosophique, fut dans un instant

(1) Marmontel. Le duc d'Aumont venait de lui faire enlever la direction du *Mercur*.

(2) A la représentation Frelon avait été remplacé par l'équivalent anglais *Wasp*.

(3) Mlle Clairon, l'amie de Marmontel, très dévouée à la cause philosophique.

entouré des vainqueurs couverts de sueur et de poussière. Tous parlaient en même temps ; tous s'écriaient : *Triomphe, victoire, victoire complète*. Les anciens leur imposèrent silence, et, après avoir embrassé deux fois leur habile général, ils voulurent apprendre de lui-même les particularités de l'action. Le vaillant *Dortidius* en fit le récit d'un style sublime, mais inintelligible. On eut recours au petit prestolet qui fut clair, mais plat. Ses yeux pétillaient d'allégresse. Cependant sa joie était mêlée d'un peu d'amertume ; il regrettait qu'on eût mis *Wasp* à la place de *Fréron* ; il prétendait que ce dernier nom eût été bien plus plaisant ; il ne concevait pas pourquoi on l'avait supprimé ; il savait que l'auteur de l'*Année Littéraire* lui-même avait demandé qu'on le laissât.

Le Sénat fut très satisfait de tout ce qu'il venait d'entendre. Le général lui présenta la liste des guerriers qui s'étaient le plus distingués. Sur la lecture qui en fut faite à haute voix, on ordonna au petit prestolet de l'insérer en entier dans sa première *Gazette Littéraire*, avec de grands éloges pour chaque héros ; ensuite les sénateurs tendirent la main à l'un, sourirent agréablement à l'autre, promirent à celui-ci un exemplaire de leurs œuvres *mêlées* (1), à celui-là de le louer dans le premier ouvrage qu'ils feraient, à quelques-uns des places de courtier dans l'*Encyclopédie*, à tous des billets pour aller encore à l'*Ecossaise* gratis, en leur recommandant de ne point s'endormir sur leurs lauriers, et de continuer à bien faire leur devoir ; ils leur représentèrent qu'il était à craindre que la vigilance des ennemis ne profitât de leur inaction pour leur dérober le fruit de leur victoire.

Après ce discours éloquent et flatteur, le Sénat les congédia, et invita à souper le général et les princi-

(1) Les *Mélanges* de d'Alembert.

paux officiers. Avant le banquet, on tira un beau feu d'artifice ; il y eut grande chère, un excellent concert de musique italienne, un intermède exécuté par des bouffons, des illuminations à la façade de tous les hôtels des philosophes. Un bal philosophique, qui dura jusqu'à huit heures du matin, termina la fête. Les sénateurs, en se retirant, ordonnèrent qu'on eût à s'assembler aux Tuileries sur les six heures du soir pour chanter un *Te Voltarium*.

×

Quelques jours après, revenant sur le succès qu'on avait fait à cette pièce pitoyable, *Fréron* traduisait l'impression qu'elle avait produite sur l'élément impartial de l'opinion :

Les gens de lettres et les amateurs les plus estimables par leurs lumières et les plus zélés pour la gloire de la scène française, gémissent de voir représenter une pareille pièce.

Eh quoi, disent-ils, nos grands hommes ont travaillé pendant un siècle à purger l'art dramatique de tout ce qui le déshonorait, à établir les grandes règles qui, seules, peuvent conduire à faire des ouvrages dignes d'être avoués par la raison et par le goût ; ils ont mis eux-mêmes des entraves nécessaires à leur libre génie ; enfin, ils étaient parvenus au sommet de la perfection ; leurs chefs-d'œuvre assuraient à notre théâtre la supériorité, non seulement sur tous les théâtres modernes, mais sur ceux des Grecs et des Romains : et l'ouvrage de cent années est détruit dans un instant !

Il plait à un homme inquiet, mécontent, envieux, atrabilaire, de verser sur les lettres le poison qui le dévore, d'en troubler la paix du fond de sa retraite forcée, d'abuser de la célébrité de son nom et du crédit de ses partisans, pour nous replonger dans la nuit dont nous avons eu tant de peine à sortir, pour nous

remettre où nous étions il y a 150 ans, pour faire jouer et même applaudir une prétendue comédie, où il n'y a ni vraisemblance, ni liaison, ni intérêt, ni marche, ni chaleur, ni action ; une farce italienne ou espagnole, dans laquelle les premières règles sont violées ; où, moyennant une toile qui se baisse ou qui se lève, on est tout à coup transporté dans des lieux différents ; où le cœur et l'esprit sont blessés à chaque acte de ce mélange de bouffonnerie et de pathétique, contre lequel le goût réclame depuis si longtemps ; où tout consiste en personnages épisodiques, en morceaux détachés, en lambeaux décousus ; où il y a tout au plus deux ou trois scènes et point de pièce ; où pour me servir de l'expression de l'Ami des Hommes (1), il n'y a pas seulement une seule « idée mère » ; un monstre enfin, tel qu'aucun auteur vivant, tant soit peu jaloux de sa réputation, ne voudrait l'avoir produit. Ce ne sont point là, Monsieur, les clameurs chagrines de quelques frondeurs éternels, mais les justes plaintes de tous les gens éclairés. (1760. V. 33.)

(A suivre.)

---

(1) Le marquis de Mirabeau, père du tribun.

## UN ÉVÊQUE BRETON

### M<sup>GR</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Rome, 28 Mai 1844.

C'est de Kermeur que m'arrive la nouvelle de ta première épreuve subie, mon cher Augustin, et, malgré l'incertitude de ton adresse, je veux aussitôt confier à la poste mes félicitations pour toi. Ce premier succès m'a d'autant plus réjoui que la faculté des Sciences me paraissait beaucoup plus redoutable pour toi que celle de Médecine ; maintenant qu'il ne s'agit plus d'x, mais bien de pathologie, d'anatomie, de matière médicale, etc., je suis tranquille sur le résultat de ton voyage, et je me tiens pour assuré que non seulement tu en rapporteras le bonnet de docteur, mais encore que tu auras pu le conquérir sans avoir à maugréer contre un de ces amers refus qui assaisonnent trop souvent le festin que servent aux successeurs d'hippocrate, Messieurs les Suppôts de l'Université de France. J'en ai tant vu à Paris échouer une première fois à l'examen pour le Baccalauréat ès Sciences, même après une préparation sérieuse de plusieurs mois, que j'avais besoin d'apprendre au plus vite que tu avais franchi sans encombre ce premier pas. Ne prends pas ceci pour un reproche ; ton silence depuis ton arrivée à Montpellier ne me faisait éprouver que des regrets, et je n'en ai jamais accusé que la trop grande plénitude de tes heures. C'est un système d'indulgence ou plutôt de justice dont

j'ai trop grand besoin moi-même pour ne pas l'appliquer aussi souvent que s'en présente l'occasion. Je compte bien d'ailleurs que tu saisis la première heure de loisir pour me mettre au courant de toute ton opération. En premier lieu, je tiens de la manière la plus absolue à ce que tu me dises, dans le plus grand détail, comment tu es venu à bout de la difficulté financière ; malgré tout ce que tu m'as dit à plusieurs reprises, je ne puis m'empêcher d'éprouver souvent un serrement de cœur en pensant que tu as rendu ta position plus étroite pour venir à mon secours ; peut-être l'argent que tu as mis à ma disposition t'aurait-il été dans cette circonstance d'une certaine utilité. Dis-le moi, mon bon ami, et n'aie aucun scrupule de restreindre le sacrifice que tu t'es imposé si grand, contre mon gré, tu le sais bien, je ne saurais trop le répéter que l'affaire que j'ai entreprise, étant plus encore l'affaire de Dieu que la mienne, les moyens de la mener à bonne fin ne sauraient jamais me manquer ; la bourse de la Providence est grande et toujours pleine, c'est à elle que j'ai le droit de m'adresser. J'ajouterai que, Dieu merci, je me crois guéri de cette noble fierté de ma jeunesse qui me faisait envisager comme une chose inacceptable la nécessité d'être l'obligé de qui que ce soit ; je ne tiens plus à être l'homme de mes œuvres, et je demanderais sans peine un service que tout le monde ne me refusera pas. Joséphine, dont j'ai reçu une lettre hier, réclame toujours avec l'amitié la plus vraie une part de sœur dans mes besoins ; Stanislas m'écrivait, il y a quelques mois, des choses pleines de cœur dans cet adorable style de Roger Bontemps que tu lui connais ; il me croyait encore dans la mer d'Encre de l'Avocasserie, et aurait volontiers armé une escadre à ses frais, pour y faire respecter mon pavillon. J'ai aussi, tu le sais, quelques bons amis par le monde ; et puis, encore une fois, j'ai Dieu qui sait fort bien que je ne suis pas à Rome pour mon propre compte, et certes, tout ce qu'il a fait pour ne me laisser sur ce chemin aucune difficulté, me prouve assez qu'il tient à s'en mêler. J'espère que tu te tiendras tout ceci pour dit.

Mes maux de tête annuels m'ont un peu repris, et huit jours de repos que je suis aller passer à Tivoli, au milieu

des souvenirs de Mécène et d'Horace, de Propertius et de Catulle (de tous les polissons de l'ancienne Rome, en un mot) ne m'en ont débarrassé que pour le temps de ce petit séjour. Le travail de l'hiver, ajouté à celui de tant d'autres qui l'ont précédé, m'a fatigué le cerveau, et la température de Rome, plutôt excitante dans cette saison, n'est pas ce qu'il faut pour le reposer. Aussi ferai-je sans doute assez prochainement, ce que font tous les habitants de la ville éternelle ; j'irai faire ailleurs quelque temps de *villegiatura*. Je suis assuré de pouvoir le faire sans aucune augmentation dans mes dépenses, et, loin que mon travail, même actuel, en souffre, je compte bien repasser tout ce que j'ai fait cet hiver, et de plus, me livrer en musant à quelques études moins solennelles, par exemple à la lecture de Dante, dont on me déclare à peu près digne ; je veux aussi pénétrer un peu plus avant dans l'étude de l'art ; est-il permis de négliger ces choses en Italie ? Je ne sais pas encore où j'irai ; il est possible que des raisons de compagnie me fassent aller m'installer à Naples ; sinon je choisirai quelque couvent de L'Ombrie, ou ailleurs, pour aller y établir mon quartier général, armé de quelques livres, et de la bonne trique de buis que m'a donnée Hilarion de Forsanz. Avec cela et les bonnes jambes que tu me connais on peut très bien passer quelques mois de vacances.

Donne-moi des nouvelles de Louise ; si j'avais le temps de commencer cette tartine, je lui écrirais un véritable tonnerre. La date de son unique lettre du 29 Novembre 1843 se grave toujours plus profondément sur je ne sais quelle table que je vois souvent dandiner devant mes yeux, et je trouve qu'on néglige singulièrement son *Bon-Frère, Moncheu l'Abbé*. Au reste, j'ai quelque chose qui me dit que ma chanoinesse ne l'aura pas laissée sans remords. A Dieu, cher ; je ne vous embrasse pas moins tous deux avec toute la tendresse que vous savez, et je prie Dieu tous les jours de bénir ce mariage dont les premiers jours m'ont rempli de toute sorte d'espérances.

Tout à toi de cœur.

LÉOPOLD DE LÉSÉLEUC.

La lettre du 25 Août 1844 est un écho de ses vacances prises à Naples. L'esprit et le cœur se détendent des graves études du Collège Romain, et ils retrouveront, sous le ciel bleu et sur la baie de Naples l'humeur joyeuse et charmante de la Jeune Bretagne à Paris.

*Naples, le 25 Août 1844.*

C'est aujourd'hui votre fête, ma chère Louise, et, puisque je ne suis pas à Poullaouen pour vous dire les vœux de ma tendre amitié, je veux au moins qu'une expression telle quelle vous en arrive par dessus les montagnes et les deux mers qui nous séparent. Voyons, que faut-il vous souhaiter pour que vous soyez parfaitement heureuse ? Il me semble que, pour le présent, vous ne demandez rien plus que ce que Dieu nous a donné, votre mari est de ceux qui savent aimer au delà de quelques mois ; tel que je le connais, il doit vous montrer aujourd'hui une affection plus sérieuse, plus profonde qu'au premier jour. Je vois d'ici vos deux âmes se fondre de plus en plus l'une dans l'autre, les différences de vos deux natures s'harmoniser au profit de tous les deux, et chacun de vous devenir meilleur et plus heureux de ce qu'il reçoit de l'autre. Me trompé-je en devinant ainsi les résultats d'une union que je voulais du fond du cœur voir formée avant de partir pour ma grande absence ? Ne suis-je pas bien plutôt resté en arrière de la vérité, et n'aurez-vous pas beaucoup de choses à m'apprendre sur l'heureuse paix dont vous jouissez dans votre solitude de Kerné ? Hâtez-vous, je vous en prie, de compléter sur ce point si intéressant les renseignements dont je vous trouve un peu avare. En attendant, je me borne à demander pour vous, du côté des biens de ce monde, que vous vous sachiez heureuse ; il me semble que la plupart des gens qui le sont si peu, ont souvent à se reprocher de fermer les yeux sur les vrais biens dont ils jouissent, ou de ne s'avouer leur valeur que lorsqu'ils sont devenus des souvenirs. — Souvenirs d'enfance, souvenirs de jeunesse, souvenirs de tous les passés, — tout le monde croit avoir été heureux, et chacun affirme qu'il ne l'est pas. Ce qu'il y a de plus

clair au fond de tout cela, ma chère Louise, c'est que nous marchons, qui par un sentier, qui par un autre, vers le seul pays où le bonheur présent, toujours présent, n'aura plus d'ombre. Pèlerins de quelques jours, heureux ceux qui savent illuminer les ennuis du voyage par une claire pensée de l'éternelle destination !

Vous avez donc fait, grande voyageuse, une visite à ma dernière chambre de Paris ? Sans doute, vous avez été enchantée de toutes les splendeurs de ma coquette infidèle ; moi, qui n'ai jamais beaucoup aimé les magnificences, j'ai regretté de ne pouvoir pas reprendre pour quelques jours mes moustaches noires et mon habit bleu-barbeau, et me faire votre guide dans tous les labyrinthes du pays français ; car je les connais fort bien, et j'aurais merveilleusement trouvé tout ce qui devait vous plaire ; moi-même j'y aurais rencontré de cette façon de véritables plaisirs. Cependant, il faut que je l'avoue, le chemin que j'aurais le plus aimé à prendre à votre suite, aurait été, comme autrefois, le dernier, celui qui de ma rue de Lille conduit à votre désert. Quoique Rome ait tous les jours pour moi de nouveaux attraits, je garde un profond amour pour tous les déserts de ma chère Bretagne, et Rome, peut-être ne me plaît tant que parce qu'elle aussi a du désert à la façon de nos manoirs.

Que fait-on à Kervasdoué ? Personne ne m'en dit un mot, et j'ignore jusqu'aux soupirs que la chanoinesse ne manque pas de donner au retour du chanoine. Ecrivez-moi, je vous prie, ma chère Louise, une bonne longue lettre toute pleine de détails sur votre excellente famille, que j'aime de tout mon cœur ; je ne veux rien ignorer de ce qui la touche, et je vous saurai un gré infini de tout ce que vous me direz sur chacun de ses membres, en commençant par votre bon père, et en finissant par le robuste élève de mon ex-professeur, M. Crenn. Parlez-moi dans le plus grand détail de toutes vos sœurs, et dites-moi quelles visites elles sont venues vous faire. Donnez-moi aussi les nouvelles de ce cher Bas-Léon, dont je conserve les meilleurs souvenirs ; et je le lui dois bien ; car je n'y connais personne qui ne m'ait accueilli de manière à me laisser beaucoup de reconnaissance et d'amitié.



Peut-être mon ami du Portzic vous dira-t-il ce que devient M. de L'Isle Adam dont je n'ai pas entendu parler depuis votre mariage. J'en suis au même point pour tous mes bons vieux amis de Kerjan Coatanscourc'h, à qui j'ai vainement écrit de Rome, il y a bien des mois. Il est impossible cependant que tout ce monde m'oublie ; je n'en croirai jamais rien, quoiqu'ils fassent à présent, ou plutôt quoiqu'ils ne fassent pas. Faites-leur parvenir mes plus affectueux compliments, en vous servant de l'intermédiaire de Mme Emilie, qui aura soin, je l'en prie, d'en garder une large part pour elle et tout Kerésélec.

Voilà un long bavardage, ma chère sœur, et pas un mot de ce beau climat de Naples où je vis depuis un mois. Il ne me reste plus, Dieu merci pour vous, le temps de vous faire des descriptions ou des récits de voyageur. Que votre noble époux me supplée, car il le peut avec ses souvenirs de Cadix ; ces deux ciels sont tout un, je m'imagine. Pour récompenser ce savant docteur de sa peine, je l'embrasse ainsi que vous, ma chère Louise, du plus vrai de mon cœur. Que Dieu vous bénisse tous deux, et fasse de vous un couple patriarcal comme il les aime. Dites à Augustin de vous lire dans sa belle Bible à filets d'or l'histoire de Tobie que je lisais, il y a un an, avec délices, en entendant une certaine solution que vous savez.

A Dieu encore, et croyez bien que je suis mille fois à vous.

LÉOPOLD DE LÉSÉLEUC.

Je vous charge de donner de mes nouvelles au Kerveur. Quoique je n'écrive pas à papa pour le jour de sa fête, il ne faut pas qu'on croie que je l'oublie. Mais il m'est impossible d'envoyer le même jour la part que je voudrais donner à chacun ; Adolphe a eu la sienne par le dernier vapeur ; le prochain emportera, s'il plaît à Dieu, quelque chose pour la maison paternelle.

Présentez mes respects à la famille de Pontavice. Parlez aussi de moi à ceux de vos voisins que ma soutane ne fera pas fuir trop loin, dites-leur que je garde de l'accueil de Poullaouen le meilleur souvenir. Mes compliments au clergé de votre cathédrale ; le docteur se chargera du

reste du diocèse. Enfin, car il faut tout dire, — *mon pauvre chien ne L'oublie pas, vous pouvez même bien lui dire la chose — qui fait qu'in me r'connaitra pas* (1). Cependant, ne jurons rien ; j'ai la plus haute idée de la moralité de M. Fangs. Lorsque je lui demandais dans mon langage : Chien, qui êtes-vous ; il ne manqua jamais de me répondre dans le sien : Fangs, pour vous servir. — Augustin, qui est Espagnol, aurait mis *para servir V. G.* Mais mon chien n'est pas obligé d'être Espagnol. — Les Lazzaroni de Naples sont bien plus forts ; il ne m'appellent jamais qu'Excellence. Il est vrai qu'il suffit, pour avoir droit à cette distinction, de porter des souliers.

Si vous doutiez après cela du bon état de mes facultés poétiques, je livrerais à la savante appréciation de mon Auguste frère, les vers suivants, écrits ces jours derniers sur le plus haut rocher du fameux mont Epomée, à Ischia, île ravissante située à 7 lieues au Sud de Naples.

*Pourquoi donc as-tu mis, montagne, ta ceinture ?  
Pourquoi t'es-tu ceint, roc, de cette nue obscure,  
Qui dérobe à mes yeux ce si beau golfe, — et qui  
Nous empêche de voir ce qu'on voit bien d'ici ? —*

V. HUGO. (Inédit.)

Lamartine qui se rendait à Ischia sur le même navire que moi pour y passer le reste de l'été, aura pu, quelques jours après, admirer cette brillante improvisation. — Sur le livre des voyageurs, j'ai écrit plus sérieusement, et en le signant de tous mes noms et prénoms, ce fragment d'un chant patriotique qui, suivant mon ami Théodore de la Villemarqué, fait les délices des veillées du Léon :

*Me gar ar Breiz hag ar Breizad,  
Breizad oun' me, hag eo va zad* (2).

(1) Lui qui, j' suis sûr, s' faisait un' fête,  
De me voir Professeur de droit,  
Il pleurera comme une bête,  
Quand j' serai recteur de quelqu' endroit !  
Il pleurera — a — comme une bê — te, etc.  
(avec l'accompagnement.)

(2) J'aime la Bretagne et les Bretons. — Breton moi-même comme mon père.

De son côté, l'abbé de Bonnechose poursuivait l'affaire que lui avait confiée l'abbé Bautain. Le 14 Novembre 1843, il avait été reçu en audience par le Souverain Pontife Grégoire XVI, qui lui donna les marques de la plus paternelle bienveillance et l'encouragea à entrer en relations avec la Congrégation des Réguliers. Il se rendit compte que l'issue de ses démarches demandait un séjour prolongé à Rome, et son zèle d'apostolat le porta à accepter de prêcher la station de l'Avent à Saint-Louis des Français, et à fixer sa demeure parmi les prêtres français de cette résidence.

Cette station, suivie par la très nombreuse Colonie française de Rome, eut un grand retentissement dans les sociétés romaines, et elle fit naître dans l'esprit de l'ambassadeur de France, M. de la Tour Maubourg, le projet d'appuyer sur le prestige acquis par le prédicateur, la réorganisation de ce centre d'études en péril de se désagréger, en le dotant d'un statut national, de ressources convenables et en mettant à sa tête un Supérieur officiellement délégué par la France et agréé par le Saint-Siège.

L'abbé de Bonnechose, ayant mené à bonne fin la mission qui l'avait conduit à Rome, entra dans les vues de l'Ambassadeur, prépara les voies à leur réalisation, en introduisant dans l'œuvre compromise, unité de discipline, de travaux et de ministère ; et quand le Gouvernement français eût décidé l'exécution du programme de son Ambassadeur, il consentit à devenir Supérieur de Saint-Louis des Français, et reçut de la Cour Pontificale la dignité de prélat romain.

L'investiture officielle fut l'objet d'une cérémonie qui, le 30 Octobre 1844, attira à Saint-Louis des Français toute la colonie française, avec de nombreux représentants de la Cour pontificale et de la Société romaine.

L'élévation de son ami fut une grande joie pour

Léopold de Léséleuc, et une assurance que pendant tout son séjour dans la Ville Eternelle, il aurait auprès de lui le plus aimé des guides et des conseillers.

La joie de Mgr de Bonnechose n'était pas moins vive de suivre de près et pendant tout son séjour au Collège Romain celui dont il avait favorisé la vocation sacerdotale. Il pénétrait toujours plus avant dans cette nature riche et généreuse, cette intelligence qui s'éclairait à la divine doctrine et cette âme d'apôtre qui se façonnait par l'étude, le recueillement et la piété ; et il se promettait d'aider par toute son influence les vues de la Providence pour la mise en valeur de ces qualités éminentes au service des âmes et à l'honneur du clergé français.

L'année 1845 fut pour l'abbé de Léséleuc, remplie de grâces, car elle fut l'année de son Sacerdoce.

Nous n'avons pas les dates qui fixèrent les interstices entre son initiation à la Cléricature par la Tonsure et les divers Ordres mineurs ; mais voici la lettre très pieuse qui annonce aux siens, par l'intermédiaire de son cher aîné, la série des trois retraites de dix jours, commencée le 18 Février, qui le préparera à monter par intervalles canoniques les degrés du Sous-Diaconat, du Diaconat, pour atteindre, le Samedi-Saint, 22 Mars 1845, le faite de l'Onction Sacerdotale.

*Rome, 17 Février 1845.*

Je voudrais t'écrire une longue lettre, mon cher Augustin, en même temps que je t'annonce de grandes nouvelles ; mais tu le sais, presque jamais ces deux choses ne peuvent s'accorder. Pour cette fois encore, ne me demande pas de ces grandes causeries auxquelles je trouve tant de plaisir quand je m'y livre avec toi. Demain je commence une retraite qui ne se terminera que le jour de Pâques ; j'y entre avec les ordres mineurs, et, s'il plaît à Dieu, j'en sortirai avec la prêtrise. Est-il besoin de te

dire que pas un de vous ne cessera d'être présent à mon esprit pendant ces jours de solitude ? Je voudrais que pas un aussi ne m'oublât ; la grande révolution qui va se consommer dans mon existence, a besoin d'être appuyée sur les prières de tous ceux qui ont de l'affection pour moi. Un autre de mes désirs, aussi ardent, s'il ne l'est plus que celui-là, est que tous, vous assistiez de loin à ma première messe, en faisant le jour même de Pâques votre communion paschale. J'aurais été bien heureux de voir votre beau cercle se former autour de moi ; qu'au moins nos cœurs soient mis en rapport par une commune participation à la même victime !

Les exercices que je vais commencer ne m'effraient en aucune façon pour ma santé. Elle est, Dieu merci, meilleure en ce moment qu'elle n'a été depuis plusieurs années. Ni toi, ni moi, n'avions compté en vain sur l'efficacité du calme de l'esprit et du cœur.

Adieu, mon bien cher ; embrasse pour moi ta femme que j'aime de tout mon cœur. Charge-la de faire connaître à mes excellents amis de Kervasdoué *tout* le contenu de cette lettre. Ma famille s'étend jusque là, bien entendu. Toi, dis au Kermeur que, pressé par le temps, et acculé de tous côtés, je n'ai plus le temps d'écrire. Au reste, le cher Père a dû recevoir deux lettres de moi en Janvier. Je suis même assez tourmenté de ne point en avoir jusqu'ici de réponse. J'ai écrit aussi au pauvre Stanislas ; que Dieu le console et l'assiste ; il n'y a de consolation possible que de ce côté (1). Envoie à Aimée cette lettre vieille de huit jours, et qui attend vainement depuis cette enveloppe. Tu sais si je suis à toi.

LÉOPOLD.

Léopold de Léséleuc reçut la Consécration Sacerdotale dans le déploiement majestueux de l'office pontifical célébré le Samedi-Saint, par le Cardinal Vicaire de Sa Sainteté, à la Basilique de Saint-Jean de Latran, Mère de toutes les églises.

S'il fut privé de la présence de sa famille, il eut la

(1) Il venait de perdre sa femme.

joie de pouvoir donner le baiser de paix à des compatriotes venus à Rome pour les Solennités pascales, MM. les abbés Le Vicomte de la Houssaye, de Kerguelen, Donquer et de Kermenguy.

En Breton toujours fidèle, il voulut célébrer le Saint-Sacrifice, le jour de la Fête de Saint Yves, dans l'antique, mais bien délaissée chapelle de Saint-Yves des Bretons, et de retour au collège des Nobles, il voulut communiquer ses impressions de tristesse à Mgr Graveran, évêque de Quimper, par une lettre remarquable sur le délabrement et l'abandon de cette chapelle nationale. Elle était accompagnée d'une documentation qui trouvera place parmi les pièces d'archives de notre « *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie* ». Voici cette lettre :

Rome 19 Mai 1845.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu quelques jours avant mon ordination l'acte que j'avais demandé à mon père, et que Votre Grandeur a bien voulu m'envoyer revêtu de son approbation. Permettez-moi de vous adresser mes remerciements, et, en même temps, de vous annoncer moi-même que depuis le Samedi-Saint l'Eglise dont vous êtes le pasteur compte un prêtre de plus, profondément désireux du salut des âmes qui vous sont confiées, bien que le temps ne soit pas encore venu pour lui d'y coopérer autrement que par ses misérables prières.

Le jour que je choisis pour renouveler entre les mains de Votre Grandeur la promesse d'obéissance que le Vicaire de Sa Sainteté a reçue pour Elle, apporte au sentiment de mon ardent amour pour le pays où je suis né une vivacité nouvelle, et j'éprouve aujourd'hui plus que jamais que le sang breton ne se refroidit pas pour s'éloigner de la Patrie.

On célèbre ici, comme à Quimper, comme à Tréguier, comme à Loanec, comme dans toute la Bretagne, la fête

de saint Yves, et c'est dans notre Eglise nationale que j'ai offert ce matin le Saint Sacrifice, en priant Dieu de ne point laisser arracher sa foi à un peuple qui a tant fait pour la défendre et la conserver pure. Hélas ! Monseigneur, j'ai trouvé au pied de cet autel, presque abandonné depuis quelques années, des pensées amères et un contraste cruel entre le présent et un passé qui n'est pas loin. Je me suis promis de déposer dans votre cœur paternel un chagrin que partagent avec moi tous les Bretons qui ont visité Rome dans ces derniers temps.

Au commencement du quinzisième siècle, le Pape Calixte III, si je ne me trompe, donna à notre nation une des plus vieilles églises de la ville. Aussitôt elle fut mise en état de servir au culte ; des fondations très importantes y furent faites, et la générosité que nous avons toujours eue pour les choses de Dieu, malgré notre pauvreté d'ancienne date, eut bientôt trouvé moyen de bâtir plusieurs maisons pour nos pèlerins et nos pauvres, de fonder et de doter un hospice pour nos malades. *Saint-Yves des Bretons* devint une paroisse, et, comme toutes les nations de l'Europe, la nôtre fut représentée auprès du tombeau des Apôtres ; elle y eut sa modeste résidence pour les jours de pèlerinage ou de persécution. Après la réunion, nos établissements, comme ceux des Lorrains, des Bourguignons, etc., devinrent Français, et furent confiés à l'administration dont l'ambassade est le centre. On peut bien voir aujourd'hui que, dès les premiers jours, ou peu s'en faut, la protection de notre nouvelle métropole ressembla singulièrement à celle du Seigneur de Lafontaine. Notre église fut négligée, laissée sans réparations, et, si l'on peut encore aller admirer son magnifique pavé de mosaïque et ses colonnes de granit, c'est que tout cela était à l'épreuve d'une longue expérience. Cependant la révolution de 94 elle-même ne nous déposséda pas entièrement. Il y eut toujours un recteur breton à Saint-Yves ; nos maisons et notre hospice furent loués au profit de Saint-Louis des Français, mais enfin elles restèrent ; nos 12 ou 15 mille livres de revenus se conservèrent ; les 1.300 messes fondées à perpétuité par la piété de nos ancêtres furent célébrées près des tombeaux où j'ai lu les noms celtiques des

fondateurs ; Saint-Yves était toujours une paroisse, et, par conséquent, une église vivante et fréquentée. Aujourd'hui, Monseigneur, ce n'est plus qu'un bénéfice en commende, et, si j'en crois certains bruits, nous sommes menacés d'être plus dépouillés encore que nous ne le sommes. En 1824 (car la consommation du mal que je viens dénoncer à Votre Grandeur n'est pas plus ancienne) on obtint du Souverain Pontife l'autorisation d'acquitter dans l'église de Saint-Louis les fondations bretonnes, et Saint-Yves fut fermé, au grand mécontentement du quartier qui se trouvait compris dans la circonscription d'une paroisse plus éloignée. Mais il est vraisemblable qu'aucune réclamation ne fut faite au nom des propriétaires de l'Eglise ; elle fut donc close et abandonnée. En 1842, on pensa à reconstituer l'ancienne communauté de Saint-Louis, en obligeant les chapelains à la vie commune ; plusieurs de ceux-ci, presque tous Corses, s'étant montrés peu disposés à subir la nouvelle loi, on chercha le moyen de s'en débarrasser, et la rectorerie de Saint-Yves fut rétablie pour y placer un de ces prêtres. Je dois dire en passant, que, tout Corse qu'il est, sa voix est la seule qui s'élève pour réclamer au moins quelques-uns des droits de notre église ; mais vous comprenez, Monseigneur, que ce n'est pas une grande autorité. Il y a quelques semaines, plusieurs de nos compatriotes. MM. de Kerguelen, Donquer, de Kermenguy, Le Vicomte, etc., allèrent y célébrer la Sainte Messe, et ensuite se rendirent en corps chez M. Lacroix, clerc national de France, pour lui demander que l'on fit au moins quelques réparations à notre église. Mais je suis convaincu que, cette fois encore, on s'en tiendra à de belles paroles. Déjà deux maisons, dont l'une était notre hospice, ont été vendues à l'église des Portugais, pour le prix de 8.000 piastres, ou 42.000 francs ; une troisième est louée par bail emphytéotique, ce qui ressemble bien à une aliénation. Il ne se dit pas dans l'église d'autre messe que celle du recteur, et aujourd'hui, jour de saint Yves, je m'y suis servi d'un calice de cuivre, et d'un ornement troué. Enfin, il est, dit-on, question d'abandonner l'église à une confrérie d'avocats.

Je crois, Monseigneur, qu'il serait très facile d'obtenir,

sinon complète justice, au moins quelque respect pour les intentions les plus essentielles des fondateurs. Si Votre Grandeur confiait le soin de cette affaire au patriotisme de MM. de Carné, du Dresnay, et autres députés bretons, je suis convaincu que le Ministre des Affaires Etrangères consentirait à ordonner que des réparations fussent faites à l'église de Saint-Yves, que l'on prélevât pour son entretien au moins une partie des dix mille francs de revenus qui lui restent encore, enfin que les 1.300 messes qui doivent s'y dire annuellement cessassent d'être acquittées dans une autre église.

J'ai cru de mon devoir, Monseigneur, de révéler à Votre Grandeur un état de choses qui blesse autant la justice que le sentiment national dont les Bretons sont universellement animés et je serai heureux, si je suis encore à Rome lorsque vous y viendrez, de vous conduire sans éprouver un trop vif chagrin, à cette église que vos prédécesseurs ont sans doute chérie, et de lire avec vous sans éprouver une sorte d'indignation ces mots qui, peut-être, furent gravés à son fronton par un évêque de Quimper : « *Sancto Ivoni, pauperum et viduarum advocato, natio Britanniae dicavit* ».

Agréez, Monseigneur, l'expression des sentiments de la plus profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

LÉOPOLD DE LÉSÉLEUC.  
*Prêtre.*

Les espérances de l'abbé de Léséleuc ne se réalisèrent pas. Monseigneur Graveran, qui « voulait avant de mourir, « avant de vieillir », disait-il, aller saluer la mère et maîtresse de toutes les églises, et retremper sa foi au tombeau de celui qui, depuis dix-huit cent ans, confirme ses frères » (Luc XXII-32) (1) ne put conduire à exécution son filial projet.

Saint-Louis des Français resta en possession des fondations faites autrefois à Saint-Yves des Bretons.

(1) *Oraison funèbre de Mgr Graveran*, p. 36.

Quand, dix-huit ans plus tard, M. de Léséleuc, vicaire général de Quimper, revit Rome, à l'occasion du sacre de son ami, Monseigneur Testard du Cosquer, nommé par le Pape archevêque de Port-au-Prince, en Haïti, il retrouva le sanctuaire breton pauvre et sans honneur. Puis un jour vint, en 1875, où, pour élargir des rues, on détruisit une partie notable de la vieille église. On fit à ce qui restait une façade qui ne rappelait en rien son origine bretonne, puis la petite église, lorsque le Souverain Pontife Pie X eût décrété une nouvelle délimitation des paroisses romaines, devint un titre paroissial.

Les pèlerins bretons ne négligent pas cependant d'y aller prier le grand saint Yves, et les prêtres et étudiants du Séminaire français de Santa-Chiara y vont célébrer sa fête patronale. Depuis 1925, ils ne quittent pas le sanctuaire, sans y chanter, ce jour-là, en la langue du pays et de toute leur âme, un beau cantique composé par un jeune religieux, leur compatriote.

Le grand événement de l'Ordination Sacerdotale, avec sa longue préparation, nécessita, de la part de Léopold, pour suppléer aux leçons perdues des cours théologiques, un effort de travail plus soutenu et plus intense, et la fatigue, l'épuisement qui en résulta lui imposa pour les vacances un nouveau séjour à Naples.

Pendant ce temps de repos, il eut la joie de se retrouver avec un de ses plus chers amis, le Comte Alfred de Courcy qui voyageait en Italie, en compagnie de sa jeune femme.

C'est de Naples qu'il écrivait la lettre suivante à son frère Augustin :

27 Août 1845.

Je devrais bien, mon cher Augustin, te chercher aujourd'hui une fraternelle querelle. Que signifient, je te prie,

ces belles conséquences tirées d'un intervalle un peu plus long que de coutume écoulé entre deux lettres adressées de Rome à Poullaouen ? Ne connais-tu plus le plus frère de tous tes frères, et le plus fidèle, au dire de bien des gens, aux affections qu'il a une fois acceptées ? Je ne sais pas si j'ai pu bien réellement garder à ton égard un silence de plusieurs mois ; mais ce que je sais bien, c'est que pas un jour ne se passe que ton nom, mon bon ami, ne remonte de quelque façon de mon cœur à mes lèvres ; ce que je sais, c'est que je ne trouve jamais assez fréquentes ni assez détaillées les nouvelles qui m'arrivent de toi ; ce que je sais par dessus tout, ce que je sens avec plus de vivacité que je ne saurais te dire, c'est que personne au monde (j'ose ne pas en excepter ta chère Louise) ne t'aime d'une amitié plus sérieuse et plus tendre ; c'est que les jours de notre séparation me semblent bien longs et bien amers, c'est que toute l'énergie de ma nature ne suffirait pas à me donner la force de supporter une si longue absence, si quelque chose de plus fort ne venait au secours. Si je n'ai point réussi, quand nous avons pu en parler de vive voix, à te persuader que ma nouvelle existence ne pouvait rien ôter à notre intimité, laisse-moi le répéter encore que les affections de la famille s'enracinent plus profondément dans le cœur, à mesure qu'il s'efforce de se dégager de l'intérêt personnel, sous quelque forme qu'il se présente. Un certain portrait double que tu m'as envoyé t'en dirait là-dessus plus long que je n'ose t'en écrire ; une ou deux personnes qui m'ont vu le regarder ne comprendraient guère que mon cher Augustin ait pu même un seul instant douter de son pauvre Abbé. Que de choses j'ai cherché à lire dans chaque trait de cette image si merveilleusement fidèle ! Est-il gai ? est-il heureux ? est-il bien portant ? Ce front, ces yeux n'accusent-ils ni chagrin, ni souffrance ? Un soir que la lumière de ma chambre était pâle et douteuse, je te trouvai maigre et l'œil fatigué ; il n'en fallut pas davantage pour que ton imbécile de frère eût beaucoup de peine à trouver du sommeil ; heureusement que le lendemain les flots limpides du beau soleil que tu connais vinrent éclairer complètement le miroir d'argent où votre image

s'est fixée, et chasser les nuages de mon imagination en permettant à mes yeux de lire jusqu'au fond des tiens. Oh ! non, mon pauvre ami, je ne t'aime pas moins qu'autrefois ; je n'éprouve pas moins le besoin de te voir, de vivre plus près de toi, et en attendant, de savoir que Rien ne te manque de tout ce que je demande à Dieu chaque jour pour le plus cher de mes amis. Demain ce sera ta fête ; Si tu savais depuis combien de temps j'y pense ! Mon nom se présentera sans doute au milieu des souhaits qu'on te fera ; mes souhaits à moi franchiront les deux mers qui nous séparent ; tu devineras bien tout ce qu'ils sont. Dis moi, je t'en supplie, ce qui s'en est réalisé, dis moi chaque jour ce qui s'en réalise encore ; écris-moi souvent ; puisque mon silence t'afflige, je ferai tout au monde pour qu'il ne se prolonge plus ainsi, et tu recevras de moi plus de lettres que par le passé. Il me faut tenir tête à tant de correspondants, suffire à tant d'occupations et essayer quelquefois tant de dérangements, que mon inexactitude est plus facile à expliquer qu'à éviter, Je l'éviterai cependant en ce qui te concerne ; mais j'y mets une condition, c'est que tu parleras discrètement de mes préférences, afin de ne pas attirer sur ma pauvre tête encore plus d'orages qu'elle n'en a essuyés jusqu'à présent. Une lettre au Verjus me rend malade pour huit jours ; aussi, n'est-il pas bien terrible d'être querellé sur des niaiseries à 500 lieues de distance ?

Mes maux de tête habituels, une forte dose de fatigue, et la crainte de la *terzana* (1) qui m'aurait volontiers cherché, m'a fait fuir Rome il y a trois semaines, pour venir encore une fois demander à Naples des bains de mer et quelque repos. J'ai trouvé les premiers, mais pas autant qu'il m'aurait fallu peut-être le second, quoique je ne fasse rien. La bonne vie que tout mon être réclame une fois par an ne se trouve décidément qu'au Kermeur ou à Poullaouën. Kermeur et Poullaouën, que n'êtes vous à quarante lieues de Rome ? — Alfred de Courcy et sa femme ont passé ici dix jours ; dix jours de courses pendant lesquels je ne les ai guères quittés ; ils sont par-

(1) La fièvre tierce.

tis hier pour Rome, où ils n'y seront plus quand j'y retournerai, quoique ce retour soit vraisemblablement très prochain. — J'ai bien à Rome quelques insectes pour toi ; mais c'est encore bien peu de chose. Je guette ici la connaissance d'un moine que l'on m'a dit être Entomologiste distingué ; si je peux le trouver (il habite à six ou sept lieues d'ici) je préparerai des échanges et des relations de Savant. Avec un plus d'effronterie, et de *bagou* scientifique, je me serais fait inscrire à la section d'entomologie dans un *Congrès* européen qui se prépare ici ; mais le moindre Bupreste m'aurait indignement compromis ; je n'aurais pas su soutenir la conversation du plus humble des Nécrophores. Je tâcherai d'arriver par un autre chemin, et si tu n'as pas de moi une boîte pleine, ce ne sera pas faute de bonne volonté.

Adieu, embrasse pour moi ta Louise que j'aime de tout mon cœur. Dis-lui que je lui répondrai bientôt. Si la bonne petite chanoinesse est près de toi, je veux qu'elle sache séance tenante qu'on pense beaucoup à elle de ce côté des Alpes, et qu'on voudrait bien causer avec elle comme on l'avait espéré pour ces pauvres vacances. — Adieu encore une fois ; mets-moi plus au courant de ton train de vie, de ta santé, de tes affaires. Mon Dieu, qu'il est triste d'être à dix ou douze jours de chemin l'un de l'autre ! — Mille fois à toi.

L.

Après la mort de Mgr de Léséleuc, Alfred de Courcy revenait sur ses vieux souvenirs de Naples, et il écrivait : « Je l'ai rencontré en 1845. J'ai visité avec lui Capri et Ischia. Il était plein de zèle, d'ardeur et de sève sacerdotale. Il a tout rêvé, les ordres religieux, les missions, les fondations d'œuvres, etc. Son amour obstiné de la famille et de la Bretagne l'a malheureusement empêché de produire en proportion de ses mérites. Il a espéré tout concilier en rentrant dans le diocèse de Quimper, rêvant d'y devenir un apôtre comme le Père Maunoir et Michel Le Nobletz. »

Après ce temps de repos, commença la 3<sup>e</sup> année au

collège Romain. Cette année fit naître en son cœur de breton une amitié très douce et très forte à la fois, celle qu'il voua à un autre breton, Martial Testard du Cosquer, dont il devait un jour prononcer l'oraison funèbre. Voici une page éloquente qui peint bien les deux âmes sœurs :

« Quand nous le vîmes arriver au tombeau des Apôtres vers la fin de 1845, avait-il déjà consommé, accomplissait-il alors un premier sacrifice ? A coup sûr, les hommes qui ne voient des choses de la vie que le côté terrestre durent en juger ainsi, quand ils le virent à vingt-cinq ans, après avoir parcouru avec éclat la voie entière des études qui préparent et ouvrent les carrières brillantes, tourner tout-à-coup le dos aux perspectives purement humaines, revêtir une humble soutane, et solliciter l'honneur d'étudier à fond Jésus-Christ dans les saintes austérités du travail et de l'obéissance, pour enseigner un jour aux autres à le connaître et à l'aimer. Cependant le glaive du sacrifice n'avait point encore, à vrai dire, touché son âme, ou tout au moins il n'avait, en l'effleurant, produit qu'une de ces blessures qui exaltent dans les grands cœurs la joie de se donner. Son visage radieux, le sourire viril et virginal de son regard, l'épanouissement de son beau front, disaient assez qu'un sentiment dominait en lui tous les autres, le bonheur de se voir admis parmi les soldats de Jésus-Christ et de la vérité. Et ce bonheur était sans nuage. Ni les épreuves du climat, ni les inévitables rigueurs d'une vie où tout l'homme doit être transformé, ni les fatigues d'un enseignement qui a gardé toute l'ampleur et par conséquent toutes les exigences antiques, rien n'altérait l'expansive gaieté de son caractère ; sa joie intime rayonnait au dehors, et notre joie à nous était

doublée au contact de la sienne. Un soldat ou un missionnaire ne pouvait manquer de dire en le voyant : Cet homme-là aura tous les courages. » (1)

D'ailleurs le cercle des nobles amitiés s'était élargi et désormais nous pouvons y ranger les noms de Mgr de Mérode, de Boëlmont, un Belge, L'Isle-Adam, un autre Breton.

Cependant, à Kermeur, à Poullaouën, à Kervasdoue on restait sous l'impression d'un mécompte. On s'était bercé de l'espoir que le fils absent aurait partagé les quatre années de Rome par une visite de vacances au pays paternel. Déçu en 1845, on comptait sur les troisièmes vacances, en 1846, et la mort du premier enfant d'Augustin, vint raviver, de part et d'autre, les désirs de se voir. Une lettre de Léopold à la jeune mère douloureusement éprouvée porte les traces d'un combat intime. La voici :

*Rome, Collegio dei nobili, 18 Janvier 1846.*

Il n'y a pas une personne au monde à qui j'ai pensé plus qu'à vous, ma bien chère Louise, surtout depuis quelques semaines, et cependant vous avez pu croire que je vous oubliais dans votre chagrin ; si cette pensée s'est présentée à votre esprit, à cause du long silence que j'ai gardé à votre égard, j'espère que vous ne l'aurez pas laissé y prendre racine, et que, sans voir bien clairement les motifs de mes retards, vous aurez cru du moins qu'il en existait de réels. Pauvre chère Sœur, moi vous oublier quand vous êtes dans la tristesse, quand il a plu à Dieu de vous envoyer une des plus rudes épreuves que puisse recevoir un cœur de femme ! Oh ! non, je me suis toujours senti un attrait de préférence pour ceux qui pleurent, et certes, ce côté de ma nature n'a pas changé depuis que la consolation des malheureux de toute espèce est devenue un de mes principaux devoirs. A la

(1) *Oraison funèbre de Mgr Testard du Cosquer, pp. 6-7.*

distance où je suis de vous, une de mes souffrances les plus vives, celle peut-être sur laquelle le temps exerce le moins d'influence, c'est d'apprendre si tardivement les vôtres, et de ne pouvoir jamais donner à propos un de ces témoignages d'affection dont je sais que les cœurs attristés ont tant besoin ; c'est d'ignorer longtemps si vous êtes dans la joie ou dans la peine, si l'on rit ou si l'on pleure dans ces deux ou trois petits coins du monde où j'ai laissé une si grande part de moi-même. Aussi, quand je parle de vous à Celui qui seul nous voit tous à la fois, je lui dis bien souvent : Mon Dieu, éclairez les s'ils sont heureux, montrez leur que vous êtes avec eux si quelque malheur les a visités, dites leur que vous permettez que vos serviteurs éprouvent tout ce que notre pauvre nature appelle des maux, mais que vous êtes tout spécialement au chevet de ceux qui défont sous le poids de quelque pesant fardeau. — C'est donc pour vous surtout, ma chère Louise, que je demandais de la force à Dieu, quand je ne savais pas qui de vous en avait le plus besoin. Je le vois bien, il vous en a donné, en proportion du sacrifice qu'il demandait à votre pauvre cœur de mère ; les douleurs comme la vôtre ne sont-elles pas les premières que J. C. a eues à consoler sur la terre ? Des larmes de mères versées sur les berceaux vides, ne sont-elles pas les premières larmes qu'eurent à essuyer Celui qui aima tant les hommes et Celle qui fut sa mère et la nôtre à tous. Rappelez-vous, pauvre Sœur, les cris entendus dans Rama, et les pleurs inconsolables de Rachel sur ses enfants qui ne sont plus. Soyez en sûre, les pauvres mères dont les enfants sont devenus des anges, sont encore les filles chéries de Celle qui console les affligés, de Celle qui n'échappa aux douleurs ordinaires de la maternité, comme elle avait échappé aux souillures de notre origine, que pour avoir le cœur traversé d'un glaive dont la blessure saigna trente-trois ans. Elle adopte plus complètement celles qui souffrent le plus ; elle vous adoptera, ma chère Louise, et vous bénira de plus en plus dans votre mari et dans les enfants que Dieu vous rendra. Le chef de votre famille est au ciel, il y offre les larmes de sa mère, il prie pour elle, et



veillera de là-haut sur ceux qui seront ses frères. Croyez bien que Dieu a des bénédictions spéciales pour les familles dont il prend les prémices, surtout lorsque notre volonté accepte, quoique en pleurant, le sacrifice douloureux imposé à notre faiblesse. Ces bénédictions seront les vôtres, ma chère Louise, et Dieu qui rend toujours plus qu'il n'a ôté, récompensera jusqu'au courage qu'il a mis dans votre cœur.

Je n'ai reçu que bien tard la lettre d'Aimée ; confiée à une occasion, elle ne m'est parvenue que plusieurs jours après la vôtre. Celle qu'Augustin m'écrivait le 24 Septembre ne m'a été remise qu'hier, elle était à Paris depuis le voyage qu'y fit alors M. Dumanet. Renoncez, mes bons amis, à m'écrire autrement que par la poste ; les circuits que font vos paquets pour arriver aux mains d'un voyageur qui ne se presse pas, les lenteurs d'un voyage en Italie, les oublis, les négligences, et mille autres embarras sont cause que je suis cruellement longtemps sans nouvelles de vous, lorsque vous me croyez le mieux instruit. Une lettre de vous vaut pour moi dix fois le port que me fait payer la poste, et mon budget n'a pas de dépense moins regrettée. Je vous recommande seulement d'employer le grand papier plutôt que deux feuilles de petit, et de ne mettre d'enveloppe que lorsqu'il y a deux lettres de la taille de celle-ci.

Vous avez sans doute près de vous en ce moment ma chère petite Chanoinesse, dites-lui de ma part d'être toujours bonne comme je l'ai connue, de vous soigner pour elle et pour moi, de mettre une douce joie dans votre cher petit intérieur dont je suis si loin, de me considérer toujours comme votre frère et le sien, et puis par dessus tout cela de n'avoir point de scrupules, attendu que Dieu aime beaucoup plus ceux qui l'aiment comme un Père, que ceux qui le servent comme un Maître, sans doute, la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse, et le fondement de la justice ; mais les fondements d'un édifice, une fois qu'on les a bien assis, sont tout ce dont on s'occupe le moins ; on sait qu'ils sont là, qu'ils sont solides ; on les recouvre de terre, et puis on n'y pense plus. — Mais je fais peut-être la guerre à des moulins à vent,

et Reine, à l'heure qu'il est, n'a peut-être plus l'ombre d'un scrupule. Ainsi soit-il !

Votre bon mari, dans sa lettre du 24 Septembre, me parle de finances, j'ai ce qu'il me faut pour cette année, et, soit que j'aie l'été prochain vous voir, soit que je n'y aille pas, j'ai le temps de songer et de pourvoir aux moyens de terminer ce que j'ai à faire ici. Un voyage en France cette année est une grande question pour moi. J'ai le plus vif désir de le faire pour une foule de raisons que vous devinez ; mais aussi j'ai un véritable besoin de passer ici quatre années entières, comme je l'ai toujours voulu. Tronquer mon séjour, ce serait perdre la plus grande partie de ses fruits. Et cependant, outre la dépense qui est grande, — Si je repars en Bretagne, que de peine n'aurais-je pas à repartir, et de votre côté à tous, et du mien surtout ; vous savez si je suis lâche et faible pour les séparations. Je veux donc penser beaucoup à ce voyage avant de me décider ; dites-moi de votre côté ce qu'il vous en semble.

Adieu, bien chère Louise, je crois que vous pensez souvent à l'Abbé, que vous parlez souvent de lui, qu'il vous tarde de le revoir, et de faire avec lui de longues causeries ; sachez qu'il en est exactement de même de mon côté ; j'aime Rome, mais je soupire après ma chère Bretagne et vous tous.

Mille tendresses à tous deux, et aux sœurs présentes ou absentes.

LÉOPOLD.

Parlez de moi à ceux des voisins qui n'ont pas trop peur d'un nom en soutane.

L'abbé de Léséleuc hésita longtemps ; mais les désirs de sa famille, et aussi les besoins de son cœur le décidèrent enfin à venir en Bretagne pour les vacances de 1846.

Le 22 Juillet 1846, il est au Kermeur et le registre des Baptêmes de Guipavas porte que ce jour-là il confère le supplément des cérémonies du Baptême

à deux de ses nièces qui, par permission de Mgr Graveran, évêque de Quimper, n'avaient été qu'ondoyées : 1° à Mathilde-Victorine-Aimée-Maria Verguin, fille de sa sœur, et ondoyée le 4 Octobre 1845 ; 2° à Marie-Anne-Aimée de Léséleuc, fille de Charles de Léséleuc et de Marie-Anne Le Gonidec de Kerhalic, son épouse, ondoyée le 23 Novembre 1845. L'acte porte, avec la signature de l'abbé Léopold de Léséleuc, prêtre, celles de son père et de sa mère, de Mme Verguin, née de Léséleuc, de M. et Mme Charles de Léséleuc, de M. et Mme Le Gonidec, grand-père et grand'mère, et de Charles de Kerguisiou de Kervasdoué.

M. l'abbé de Léséleuc avait-il déjà quitté Rome quand, le 1<sup>er</sup> Juin 1846, mourut le Souverain Pontife Grégoire XVI ? Des événements qui eurent un long retentissement troublèrent et assombrirent ce pontificat. Des erreurs graves, menaçantes pour l'intégrité de la Foi, attirèrent ses condamnations, et parmi elles, les doctrines répandues par le célèbre Félicité de La Mennais, que dénonça l'Encyclique *Mirari vos*. L'apostasie de ce nouveau Tertullien consterna l'Eglise de France, mais provoqua une salutaire réaction qui tourna les âmes vers le culte de l'Eglise Romaine. Emu par le martyre de la Pologne, Grégoire XVI « avait, selon une expression, parlé en Pape à l'empereur de Russie, et l'avait vu trembler à ses pieds » (1). Mais, malgré ses persévérants efforts, sa main ferme et sévère avait été impuissante à étouffer l'agitation propagée dans les Etats Pontificaux par les sociétés secrètes, et déjà les meneurs cachés jetaient aux foules des paroles *d'indépendance* et de *liberté* empruntées au langage des révolutions qui travaillaient l'Europe.

(1) Oraison funèbre de Mgr Testard du Cosquer, par M. de Léséleuc, p. 6.

L'intronisation du doux et très aimant Pie IX sur la chaire de Pierre, ses actes de pardon, d'amnistie libéralement octroyée aux coupables avaient, pour un temps, apaisé les esprits et gagné les cœurs.

Aussi, à son retour de Bretagne, Léopold de Léséleuc voyait se succéder dans tous les quartiers de la Ville Eternelle les manifestations triomphales et les ovations qu'acclamaient Pie IX.

Dans ces fêtes populaires, un jour il eut son rôle de Breton à remplir, et, sans doute, avec le concours de Martial Testard du Cosquer.

Empruntons-en le charmant récit à son grand ami Théodore Hersart de la Villemarqué, qui le donna d'abord dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1<sup>er</sup> Juin 1857, et le reproduisit dans le monumental ouvrage : *La Bretagne contemporaine*, Epilogue, p. 26 :

« Il y aura dix ans, le 21<sup>e</sup> jour de ce mois (il écrivait le 1<sup>er</sup> Juin 1857), c'était grand jour de fête à Rome. La Ville Eternelle continuait de célébrer l'avènement de Pie IX. Les rues étaient tapissées de fleurs, les fenêtres pavoisées, partout des arcs de triomphe. Le Collège Romain s'était particulièrement mis en frais pour recevoir le Saint-Père. Une décoration, bizarre de forme et portant une inscription en langue inconnue, attira l'attention du Pape ; elle représentait une pyramide grossière, couronnée par une croix, et sur laquelle on lisait ces vers :

Ar menhir e Breiz a oe savet  
Gant hon tadou coz ar Vretonned,  
Kossoc'h evithan n'eus ket er bed.

Ar groaz war ar men a oe laket,  
Gant hon tadou koz e oe savet,  
Ha gwelloc'h dalc'het n'eus ket er bed.

Gant hon tadou koz ar Vretonned,  
Hor c'halon oc'h men Per oe staget,  
Ha gwelloc'h staget n'eus ket er bed.

Pie IX demanda ce que cela signifiait, et le cardinal Mesophanti, je crois, lui traduisit ainsi :

Le menhir en Bretagne fut dressé  
Par nos ancêtres les Bretons,  
De plus vieux que lui il n'en est pas au monde.

La croix sur la pierre fut dressée,  
Par nos ancêtres les Bretons,  
Et de mieux maintenue il n'en est pas au monde.

Par nos ancêtres les Bretons,  
Nos cœurs à la pierre de S. Pierre furent attachés,  
Et de plus fortement attaché il n'en est pas au monde.

« Reçu par le Saint Père, l'auteur de ces vers (aujourd'hui vicaire général de l'Evêque de Quimper) entendit sortir de la bouche de Pie IX ces paroles : « GARDEZ, GARDEZ COMME LA PRUNELLE DE VOS YEUX VOTRE LANGUE QUI GARDE VOTRE FOI ».

Mais dans ce ciel brillant des débuts du Pontificat de Pie IX, il y avait des nuages sombres qui montaient et présageaient de terribles orages.

Dans une page éloquente de l'oraison funèbre de son ami Mgr Testard du Cosquer, M. de Léséleuc nous trace un tableau vivant de cette période pontificale, qui devait finir dans les sang de Rossi et la fuite du Pape jusqu'à l'asile de Gaète.

« Le pontificat naissant de Pie IX fut accueilli dans le monde entier, mais spécialement à Rome, par les élans d'enthousiasme et d'amour qui ne semblaient annoncer que des joies à l'Eglise. Et pourtant, dès les premiers jours de 1847, on put voir que le

tendre attachement du vrai peuple romain pour son doux et paternel monarque était perfidement exploité par la Révolution. Parmi les fleurs qui pleuvaient sans relâche autour du Pape, on croyait discerner déjà je ne sais qu'elle senteur empoisonnée. La foule qui se formait presque tous les soirs au coucher du soleil sous le balcon du Quirinal pour demander à grands cris la bénédiction du Saint-Père, n'était plus une foule homogène ; on y voyait apparaître çà et là de sinistres visages. Les chants eux-mêmes, ces chants que l'on ne saurait, je crois, rencontrer nulle part ailleurs, entonnés par six mille voix le long du Corso, revêtaient progressivement un lugubre caractère ; on avait commencé par l'Hosanna, on allait finir par la Marseillaise. Pie IX aussi entendait déjà sonner pour lui l'heure des sacrifices ; je me souviens que nous trouvions alors sur ce beau visage, que d'immenses douleurs saintement supportées ont rendu maintenant si constamment radieux de force et d'espérance, un reflet mystérieux de la tristesse de Jésus-Christ pleurant sur Jérusalem.

« On sait, et j'aime à m'en souvenir pour l'honneur du peuple que Dieu a chargé de garder le gardien de ma foi, ce qu'il fallut de temps pour faire entrer sérieusement la révolution et l'apostasie dans la Ville Eternelle. Elles y entrèrent pourtant, mais après que la tempête anarchique de 1848 eut renversé ou ébranlé tous les trônes de l'Europe, après qu'il fut devenu possible aux ennemis de l'Eglise de s'imaginer qu'il n'y avait plus au monde une seule puissance chrétienne. La maison du Vicaire de Jésus-Christ fut ensanglantée ; Pie IX fut contraint de fuir ; le drapeau rouge flotta sur le château Saint-Ange ; Mazzini devint le maître là où il est écrit que le Christ est vainqueur, que le Christ est roi, que le Christ a l'empire. »

Bien avant ce dénouement douloureux, l'abbé de Léséleuc avait quitté Rome, emportant au service de son diocèse son grade de Docteur en Théologie, conquis au Collège Romain.

Le temps qu'il s'était fixé pour son séjour dans la Ville Eternelle s'achevait avec Juillet 1847. Une fatigue extrême, qu'il appelle un épuisement, le força à clore son travail ; mais le coup décisif fut le double deuil qui tomba brusquement sur sa famille et sur lui.

Son frère Stanislas, capitaine au long-cours, commandait un navire de commerce, le *Bas-Breton*, qui partit de Nantes dans le courant d'Octobre 1846. En Juillet 1847, par les Services maritimes, arrivait l'affreuse nouvelle du naufrage et perte corps et biens du *Bas-Breton* sur les côtes de Colombo, Ile de Ceylan, tandis que la mort ravissait au D' Augustin de Léséleuc son second enfant.

Léopold écrivit aussitôt à sa belle-sœur éplorée la lettre suivante :

*Rome, le 3 Août 1847.*

Coup sur coup, et douleur sur douleur, ma pauvre et bien chère Louise ! Je ne sais plus qu'unir mes larmes aux vôtres ; hier, la terrible lettre d'Adolphe, aujourd'hui, la mort de votre petit ange ! Nous sommes tous bien malheureux, ma pauvre sœur, mais vous l'êtes plus que nous, frappée de tant de coups, et choisie de Dieu pour tant de douleurs. Oh ! pleurez, pleurez, vous n'en avez que trop de sujet. Mais, au nom de Notre Père qui est aux Cieux, au nom des deux bienheureux que votre sein leur a fournis, prenez encore courage, et souvenez-vous que nous ne saurions ni endurer, ni même imaginer une douleur que Jésus-Christ ou sa tendre mère n'ait voulu souffrir avant nous pour nous fortifier à les recevoir toutes sans murmurer. Heureux encore sommes-nous de savoir que nos chagrins nous seront comptés pour quelque chose, et qu'un jour viendra que tant de larmes seront essuyées !

Nous ne pouvons pas pénétrer le mystère des desseins de Dieu, mais au moins savons-nous que la main qui nous frappe est une main de père qui rendra bientôt plus qu'il n'a enlevé. — Chère sœur, ce nom que je vous donne avec une affection profonde, ne vous a encore valu que des larmes. Je voudrais vous consoler maintenant, et je me sens brisé moi-même. Je voudrais élever votre cœur aux choses impérissables de l'autre vie, et je sens que le mien est terrassé sous les angoisses de celle-ci. — Priez plutôt, prions ensemble vos petits anges qu'ils obtiennent au moins pour leur famille le courage de la foi. Moi, je les prie de consoler invisiblement leur pauvre mère, leur père, tous ceux que Dieu n'a pas voulu les laisser aimer dans ce monde de séparations. Ce que mes misérables prières n'obtiennent pas, ils l'obtiendront eux qui sont sans tache devant Dieu.

Je quitte Rome dans peu de jours ; suivant les apparences, aussitôt après l'Assomption ; et me rends directement à mon poste de souffrance. Pourquoi ne puis-je pas assumer toutes les vôtres et n'en faire qu'une seule part qui soit la mienne ? — La fatigue m'avait forcé de clore mes travaux il y a huit jours, mais il n'est plus question de fatigue ni de repos ; je me rapproche de vous tous, et, s'il plaît à Dieu, ce sera pour toujours.

Aimée doit être près de vous, qu'elle ne m'en veuille pas, que personne ne m'en veuille de mon silence ; ces derniers mois ont été des mois d'épuisement. — J'ai demandé au Kermeur une communion le 15 Août. Ma pauvre chère enfant, venez aussi avec votre mari déposer vos larmes au cœur de Celui qui seul connaît leur valeur et en tient compte. D'ici encore une fois, je serai avec vous.

J'embrasse tendrement Auguste, et vous aussi avec plus d'effusion que je ne saurais dire.

LEOPOLD.

(A suivre.)

---

## OUVRAGES PARUS

---

Alexandre MASSERON : *Quimper, Quimperlé, Locronan, Penmarc'h* dans la collection *Les Villes d'art célèbres*. — H. Laurens, éditeur, 1928.

Chanoine SALUDEN : *Procès et supplice des confesseurs de la foi Tanguy Jacob, Claude Chapalain et Marie Chapalain, Jean-Marie Branellec, Jean Le Drévès, François Le Coz*. — Impr. Presse Libérale, Brest, 1928.

Abbé CALVEZ : *Jean Habasque, Guillaume Péton, prêtres de Kerlouan, décapités à Lesneven, en 1794*. — Impr. Presse Libérale, Brest, 1928.

Abbé LIVINEC : *Anne Le Saint, MM. Le Gall et Corrigou, trois victimes de la Révolution à Plouénan*. — Le Goaziou, Quimper-Morlaix, 1929.

Chanoine PÉRENNÈS : *Coadry en Scaër, Quimper*, Impr. Cornouaillaise, 1926. — *N.-D. de Penhors, Quimper, Bargain*, 1928. — *N.-D. de Kergoat, Saint-Brieuc, Prud'homme*, 1928. — En collaboration avec M. J. THOMAS : *Sainte-Marie du Menez-Hom*, Impr. Presse Libérale, Brest, 1928. — En collaboration avec d'autres auteurs : *Les prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés pendant la Révolution, Tome I*. — Impr. Presse Libérale, Brest, 1928.

Le tome II relatif aux *Déportés* paraîtra prochainement.

G.-H. DOBLE : *Saint Neot, Abbot et Confessor*, Exeter, 1929.

---

## NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

---

LOPERHET

---

CHAPELLENIE DE SAINT-JOACHIM

OU MESARGARS (1557-1562).

Nous reproduisons en grande partie le document suivant relatif à cette fondation, qui se trouve aux Archives départementales (1).

« Missire Yves le Bourdouloux prestre demeurant au village de Mezargars (en la paroisse de Plougastel) (2) estant au lit malade..... premièrement a randu et rend grace et mercie à Dieu son créateur de sa natiuïté uie, corps et membres, dont il l'a créé, des cinq sens qu'il lui a presté et de tous biens dont il la..... et gouerne en ce monde durant sa vie, dauantage pourtant que l'âme est plus noble que le corps, le dit testateur a recommandé et par cestes recom-

(1) 138, G., 1.

(2) Village en Plougastel, dans le voisinage de Saint-Jacob, en Loperhet.

mande donner et legue son âme à Dieu son créateur et à la Benoïste Vierge Marie et à tous les Saints et Saintes, et compagnie celestielle de paradis, amprès ueut et ordonne que après son decez son corps soit ensevely et enterré en l'église paroissiale de Loperchet..... outre ordonne et legue à laditte eglise parrochiale de Loperchet son calice d'argent jusque a la valeur de trante ou quarante liures à la discrétion de ses executeurs et chacun poürueu que les parroisiens de la ditte parroisse veuillent accepter les obits, dotations et fondations comme cyampres.

» Item a ordonné et ordonne estre dites et celebrées en la ditte église de Loperchet par missire Yves le normant prieur de cette parroisse, Ollivier hamon et Estienne Penanlan prestres trois messes annuelles a chacun jour de vendredy par chacune semaine jusqu'à huit ans dont l'une sera de requiem à la notte avec les vigilles et recommandations et de profundis.

» Et autres recommandations chacun dimanche sur sa tombe durant lesdits huit ans et à l'issue de chacune desdites trois messes, ueut et ordonne estre leu le texte de la passion de Notre Seigneur Jesus Christ et a ordonné et ordonne estre payé a chacun desdits prestres chacun durant lesdits huit ans pour la celebration desdites trois messes soixante sols monnoye.

» Item a ordonné et ordonne qu'a la fin desdits huit ans six messes annuelles et perpetuelles soient dites et celebrées en laditte église de Loperchet..... et pour icelles celebrées a nommé et nomme Yves Corr clerec son nepveu quand il sera fait prestre, a estre dites par luy ou autres prestres qu'il commettra et en cas qu'il ne se faisait prestre et en attendant..... ordonne ledit testateur laditte fondation estre donnée par celluy qui sera proche parant prestre idoine, pour chacune desquelles messes a ordonné et ordonne estre payé quatre liures monnoye.....

» Item a ordonné et ordonne une recommandation à perpétuité estre faite sur sa tombe en l'église paroissiale de Loperchet par les prestres d'icelle parroisse a chacun jour de dimanche, et pour ce estre payé aux dits prestres par chacun an à perpétuité pour entr'eux vingt sols monnoye, et pour l'icelluy testateur estre a perpétuité nomme et fait prieres pour luy és prieres dominiqualles ordinairement chacun dimanche en laditte église parrochiale de Loperchet a ordonné et ordonne estre payé par chacun an au prieur ou curé d'icelle qui seruira..... en laditte parroisse dix sols monnoye.

» Et a ledit testateur ordonné et ordonne pour la dotation d'une tumbé pour soy ensevelir en laditte église parrochiale de Loperchet Jouxte et devant l'autel de limage de la Sainte Trinité la somme de cinq sols monnoye et sur l'icelle tombe estre mise et aposée une pierre tombale raix à terre en laquelle sera peint un sign de calice.....

» Item a ordonné et ordonne estre payé a mon sieur le commissaire de la visitation par chacun an pour s'enquérir lesdits obits offices messes et fondations sont bien faits et entretenues dans la forme en dessus 12 sols monnoye.

» Item ledit testateur a ordonné et ordonne à Yuon Corr et Madalenne Bourdouloux sa femme et sœur unique dudit testateur vingt liures monnoye, à Yves Corr son neveu et fils desdits conjoints une sienne robe de drap noir et trante ecus pour soy entretenir aux études avec tous ses liures et Anna Corr sa niepce et fille desdits mariés pour aider à la marier et entretenir autre trantes ecus et une sienne robe de drap gris loudres fourrée plus audit Yuon Corr son dit beau frère une jacquette de drap noir et sien pourpoint my usé.....

» Et pour executeurs dudit presant testament et

ordonnance icelluy testateur nomme et ordonne et choisit noble et venerable messire Ollivier le Jeune prieur de Logonna et messire Guillaume le Gall.....

» Le cinquième fevrier mil cinq cent cinquante sept. Signé sur l'original du Louët Simon.

» Et Dempuis scavoit le dix septième may l'an mil cinq cent soixante deux ledit testateur..... a ordonné et ordonne estre baillé et legué a l'église parroissiale de Plougastel un chapelle de velours noir, Item à laditte eglise parroissiale de Loperchet un autre chapelle de velours noir et un ornement de son linge pour le grand..... d'icelle église, et les quarante liures monnoye pour acheter un calice d'argent pour icelle église et pour les chassubles de la chapelle messieurs St Jacob et St Roch ordonne estre baillé cent sols..... pareillement a ordonné et ordonne ledit testateur qu'il soit acheté du drab et des..... pour accouter les pauvres le jour de son enterrement..... pour prier Dieu pour son âme aussy a ordonné et ordonne dix boisseaux de bléd mistillon estre employé a faire du pain aux pauvres..... le jour de son enterrement et autres offices pour estre distribués par sesdits exécuteurs ou l'un d'eux en laditte église de Loperchet en deuant la porte d'ycelle pour faire prier Dieu pour ycellui testateur..... »

En 1717 la fondation Bourdouloux n'étant plus acquittée par suite de la mauvaise volonté de feu messire Bourdouloux, recteur de Plomodiern, Guillaume Guermeur et Michel Le Gall, prêtres de Loperchet, adressent une protestation à Mgr de Plœuc, évêque de Cornouaille.

L'évêque, dans sa réponse datée de Lanniron (23 Juillet 1717) ordonne au fabrique en charge de Loperchet de se faire représenter par les fermiers ou tenanciers de lieux hypothéqués pour l'accomplisse-

ment de la fondation. Il prescrit d'autre part aux prêtres de Loperhet Guermeur et Le Gall de dire les messes prévues par la fondation Bourdouloux.

## CONFRÉRIES

### CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

Elle fut établie dans la paroisse par une Bulle du pape Paul V (1605-1621).

### CONFRÉRIE DES TRÉPASSÉS.

Cette œuvre existe depuis longtemps à Loperhet. Aux archives paroissiales se trouve un rescrit de Mgr Dombideau de Crouseilhes, en date de 1817, ainsi libellé :

« De auctoritate apostolica, nobis specialiter concessa confraternitatem fidelium defunctorum jam antea in Ecclesia de Loperhet erectam, restituimur in dicta ecclesia. »

Dans un registre spécial se trouve l'inscription des confrères, de 1817 à 1823.

« Quand j'étais enfant, écrit M. le chanoine Pédel, à l'époque de la Fête des Morts, on bénissait du pain dans un quartier de la paroisse, et l'ensemble des fidèles allait s'y approvisionner. Le soir, chaque membre de la famille avait son morceau de pain béni ; les morceaux qui revenaient aux absents étaient pieusement conservés dans l'armoire de la maison.

» Le même jour, dans le village où l'on bénissait le pain étaient mises aux enchères des pommes portées en deux ou trois rangées, par des chevilles de bois fichées dans un bâton. Ces pommes s'appelaient *avalou ar vreuriez* « les pommes de la Confrérie » : on les vendait sans doute autrefois au profit de la Confrérie des trépassés. »

## CONFRÉRIE DU ROSAIRE.

En vertu d'un rescrit de Pie IX du 26 Janvier 1875, Mgr Nouvel érigea la Confrérie du Rosaire; par lettre du 4 Septembre 1876.

## BAPTÊMES

Contentons-nous de relever dans les actes de baptême du XVII<sup>e</sup> siècle quelques noms plus importants.

1618. — Signature de Anne Toutanoutre, domicella de Kergoz et de Johanna de Lamare.

1619. — Parrains : nobilis et potens hieronimus Toutanoutre, dux temporalis. — noble et puissant homme Jean du Louet, dux temporalis de Keranchoat. — Marraine : noble et puissante femme Anne Toutanoutre domicella in Cadoran.

1620. — Parr. : noble et puissant seigneur Jean de Lamare. — Marr. : Jeanne, demoiselle de Kerbringal.

1622. — Parr. : Jean du Louët. — Marr. : Catherine domicella de Penhoadic.

1623. — Marr. : demoiselle de Kermadec.

1624. — Parr. : Vincent du Louët, Seigneur de Coatiunval.

1625. — Marr. : Marie Toutanoutre.

1626. — Parr. : Olivier du Louët. — Marr. : Francisca Videlou, demoiselle de Lannilis. — Naissance de Nicolas du Louët, fils d'Olivier et de Catherine de Penc'hoadic.

1629. — Marr. : Anne de Penc'hoadic, demoiselle de Kerbringal. — Demoiselle Jeanne de Liscoat.

1630. — Parr. : noble homme Olivier Hémon, Seigneur de Traon-Elorn. — Charles Toutanoutre. — Jean de Kerguiziou, seigneur de Kervern.

1632. — Marr. : Marguerite du Louët. — Julienne de la Haye, demoiselle de Penanrun.

1636. — Ici apparaissent Guillaume le Gall du manoir de Kerhidonou et Guillaume André du manoir de Kergoat.

1637. — Messire René du Louët, Seigneur de Kerguillo fait un baptême.

1641. — Parr. : Tréanna, sieur de Lannilis.

1642. — Marr. : Marguerite du Louët.

1643. — Marr. : Demoiselle Brignon de Bodréjal.

1644. — Naissance de Moricette du Louët.

1645. — Marr. : Isabeau de Busquet. — Naissance de Jean de Bodréjal.

1647. — Parr. : Robert du Louët.

1648. — Marr. : Noble demoiselle de Krésault.

1649. — Naissance de Catherine de Penc'hoadic.

1650. — Parr. : Jan Toutanoutre ; Olivier Toutanoutre. — Marr. : Moricette du Louët ; Isabeau de Busquet.

1653. — Marr. : Louise du Louët ; Corentine du Louët ; Juliette de Carné ; Catherine du Moulin (Daoulas).

1654. — Marr. : Juliette de Carné ; Louise du Louët ; Anne du Louët.

Visa de René du Louët évêque de Cornouailles.

1655. — Baptême d'un fils à Charles de Toutanoutre et à Catherine du Landrein, par Vincent de Kerrouartz de Daoulas. Fut parrain Messire Olivier du Louët, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur du Coatour.

1656. — Parr. : haut et puissant Vincent du Louët; Marr. : haute et puissante Catherine de Penc'hoadic, dame de Coatiunval et Keranchoat. — Marr. : noble demoiselle Renée du Louët. — Parr. : noble homme Charles Toutanoutre, seigneur de Penanrun ; noble homme René de Gousabatz. — Marr. : noble demoiselle Françoise Lemercier. — Baptême de Juliette - André



Vigouroux : parrain et marraine : Charles Toutanoutre et Juliette de Carné.

1657. — Baptême de Charles Vergos (1) par noble et vénérable personne Olivier du Louët, seigneur de la Rue, archidiacre de Poher, chanoine de Cornouaille.

1657. — Parr. : Messire Olivier du Louët ; marr. : Catherine Anne du Landrein, dame de Penanrum.

1658. — Baptême de Béatrice (2) le Goff du village de Linglaz. Parr. : vénérable personne, messire Claude Cann, diacre en chef de Cornouailles et recteur primitif de Plounévez-Portzay. Marr. : dame Françoise Gousabatz, dame de Lesquivit.

1661. — Parr. : Urbain de Kerouartz ; marr. : Louise Gabrielle du Louët. Signent : René du Louët, Anne Goulhezre. — Parr. : vénérable et discrète personne H. Penalann ; marr. : Catherine-Anne de Landrein dame douairière de Penanrun. Signe : Billette de Laboyxière. — Marr. : noble dame de Kerault ; noble demoiselle Coutance Guillaume, dame de Kergoz. — Parr. : haut et puissant Gabriel Beuzic, seigneur baron de Kerdaoulas.

1662. — Marr. : Renée du Louët ; noble dame Jacqueline de L'Harcour. — Parr. : Jean de la Mare, sieur de Kerault ; noble et puissant messire Tanguy du Buzic. Signent : Marguerite de Keranguen ; dame Janne Gourio, dame de Kerdola.

1664. — Marr. : Jacqueline de L'Harcour ; Jeanne de Coëtlogon ; Renée du Louët dame de Keranchoat.

1665. — Marr. : Anne du Louët. Signent : Renée du Louët, Marguerite de Montfort. — Parr. : noble et puissant sieur Gabriel Beuzic, baron de Kerdaoulas ;

(1) A ce moment Guillaume Vergos est prêtre à Loperhet.

(2) Béatrice à cette époque est un nom très usité. — De même ceux de Brigide, Gillette, Petronille, Amice, Guillemette, Fiacre, Gilles, Hierosme.

marr. : haute et puissante dame Philippe du Liscoat, dame et marquise du Liscoat.

1666. — Signent : René du Combourt, Robert du Louët.

1669. — Parr. : haut et puissant Jean de Tréanna, seigneur de Lannilis ; marr. : haute et puissante Renée le Borgne, dame de Coatiunval, Trevallot, Keranchoat. Signent : Renée le Borgne de Lesquiffiou, Jean de Tréanna, Marie-Anne de Kerbéguen, Renaud de Bude.

1675. — Parr. : Robert du Louët ; marr. : dame Thérèse de Kerguisiau, épouse de messire Tanguy, René du Beuzit, baron de Kerdaoulas.

1685. — Marr. : Urbaine-Mauricette du Moulin, dame de Penanguer ; Damoiselle Claudine Le Len, damoiselle du Val.

1689. — Baptême de Françoise-Louise, fille de Jan du Drappien, sieur Desforteaux.

Parr. : Messire Annibal de Béthune, chevalier comte dudit lieu, chef d'escadre de l'armée navale du Roi ; marr. : Louise-Renée du Louët.

1690. — Baptême d'Olivier de Drappien. Parr. : Louis Auffray de.... de la maison du Roy ; marr. : noble et puissante damoiselle Thérèse-Olive du Louët, demoiselle de Penhoadic. Signe : Marie de Keroudaut.

## LE CORPS POLITIQUE

L'abbé Roudaut, ancien recteur de Loperhet, qui a pu étudier à loisir les délibérations du corps politique de cette paroisse de 1757 à 1784 nous a laissé les notes qui suivent :

NATURE DU CORPS POLITIQUE. — Le général de Loperhet se compose de 12 membres « requis par le règlement ». Le chiffre de 12 est de rigueur, et dès que l'un des membres vient à faire défaut pour cause de

décès ou de démission, le conseil se réunit pour choisir un nouveau membre.

Les nouveaux membres sont élus par le corps sortant, au mois de décembre, ils entrent en charge au mois de juillet.

Les élus sont pris d'ordinaire, sinon toujours, parmi les notables de la paroisse. A peu près tous signent ; s'ils sont incapables, force leur est de trouver un remplaçant. Souvent le curé ou les *dom Ian*, prêtres habitués, se font un plaisir de leur rendre ce service.

La signature était vraisemblablement indispensable pour la validité de la délibération.

La plupart de ces actes sont rédigés par des prêtres, fort heureusement du reste, car le style des lettrés de Loperhet à cette époque n'était pas bien clair, et l'orthographe était encore plus confuse, sans la moindre règle.

Fait assez curieux, qui contraste si violemment avec nos mœurs modernes, l'honneur de faire partie du corps politique, ou de l'une quelconque des nombreuses commissions nommées tous les ans, était très peu envié. A preuve la remontrance suivante :

« Je soussigné, François Lamendour de Botquénal, représente, ce jour 28 Septembre 1760 aux délibérants composant le corps politique de la paroisse de Loperhet, que vu que je n'ai passé en aucune charge de ladite paroisse, je n'entends nullement me tenir obligé à être l'un des délibérants nommés par la dernière délibération pour l'année prochaine. »

La remontrance de Lamendour fut agréée, ainsi que, peu après, celle de Sébastien Le Goff de Kergréac'h, qui demande à être destitué de la charge de délibérant « vu qu'il n'a passé en aucune charge de fabricant ».

Il n'en fut pas de même pour le meunier de Parlofan, comme il appert de la séance du 26 Février 1758 ;

« Remontrons que le nommé Guillaume Kervella de Parlofan et Jean Le Gall de Kernidu, nommés conjointement avec nous pour délibérants, malgré l'avertissement et l'assignation à eux faite au prône de la 'grand' messe, huit jours auparavant, sont toujours les mutins, c'est pourquoi faute à eux de se trouver en cas d'évènement, laissons de tout à leur risque, perte et fortune. »

La remontrance fut lue le dimanche au prône de la grand'messe, mais sans effet. L'un au moins des mutins, le meunier de Parlofan s'obstina, et le fabricant fut chargé de le poursuivre. Il fut condamné, et la sentence du juge l'assagit ; dans la suite, en effet, il assista régulièrement aux séances. Son cousin en meunerie, du moulin du Fagot, voulut suivre ses traces, mais il sut se rendre à temps.

A côté des « mutins » qui refusent de marcher, il faut signaler qu'en général on mettait peu d'empressement à se rendre aux séances et, sur la demande du fabricant, l'avocat fut plus d'une fois consulté, pour savoir de quelle manière se pourvoir contre les délibérants qui avaient été et pouvaient encore être, dans l'avenir, défailants aux assemblées du corps politique.

RÈGLEMENT. — Rien ne semble fixe dans la tenue des séances. Il y en avait parfois 9 ou 10 ou davantage dans le cours de l'année ; le minimum en est de 3. On peut dire que la moyenne est de 4 à 6 par an.

Deux séances seulement semblent ordinaires : en Mai-Juin, pour la nomination des fabricants, en Décembre, pour les élections des nouveaux délibérants et la promotion aux autres charges.

Les séances supplémentaires ont lieu surtout sur la convocation spéciale des fabricants de l'église paroissiale, ou sur la demande de l'un quelconque des membres du général, souvent aussi sur les ordres du Roi, du gouverneur de la Province, du sénéchal, ou de l'un

quelconque des membres de la bureaucratie supérieure ; les séances se tiennent parfois « sur la remontrance faite par la voie publique ».

Tout cela est bien vague. Voici quelque chose de plus précis : c'est un arrêt du Parlement de Rennes en date du 22 Août 1766, portant : *Règlement pour les assemblées des généraux des paroisses de Bretagne.*

... « Il ne pourra entrer aux assemblées capitulaires que les juges, le recteur ou son curé en son absence et ceux qui ont passé en charge de fabriciens et rendu et soldé leur compte : lesquels seront élus par le général douze délibérants qui seront tenus d'assister aux dites assemblées, sous peine de dix livres d'amende au profit de la fabrique, à moins de légitimes empêchements ; les délibérants seront sur le champ inscrits sur les registres ordinaires, ils seront au nombre de douze, s'ils ne savent signer, il le feront faire à leur requête, les noms des délibérants seront inscrits en tête des délibérations, ledit registre sera mis incontinent dans le coffre à trois clefs ordonné par les dits règlements ; les délibérations seront tenues sans bruit ni tumulte en portant aux juges le respect qui leur est dû, lesquels seront avisés huit jours auparavant de la délibération pour pouvoir s'y trouver ; les assemblées seront indiquées huit jours auparavant par le recteur ou curé sur le réquisitoire des trésoriers. »

ATTRIBUTIONS. — Le corps politique avait dans ses attributions toutes les questions qui relèvent aujourd'hui du conseil municipal, du conseil de préfecture, et qui étaient du ressort des défunts conseils de fabrique.

Dans la paroisse le général était tout ; représentant du Roi, il nommait à toutes les fonctions, et réglait toutes les questions tant du ressort civil que religieux.

C'est ainsi par exemple qu'il nommait : le corps politique, — le procureur terrien, — les collecteurs de la dîme, des deux vingtièmes et autres impôts, — les

fabriciens de l'église paroissiale et des chapelles, — les assesseurs dans les impositions des terres nobles et roturières, — les notables pour assister à la capitation, — les commissions des grands chemins, — la commission pour la confection du rôle du Gué, — les commissions pour exécuter les ordres du Roi et ceux de l'Intendant de Bretagne, — le sacristain, — le syndic, qui devait chercher les charrettes pour le Roi.

LOCAL DES RÉUNIONS. — Le corps tient ses séances « dans la chambre des délibérations » qui était anciennement la « chambre aux archives », située au-dessus du porche de l'église, et plus tard dans la sacristie.

Là se trouvait le coffre-fort où l'on déposait les pièces composant les archives paroissiales, coffre-fort que l'on n'ouvrait pas souvent, et que l'on n'ouvrait qu'avec trois clefs dont l'une était au Recteur, la deuxième au fabrique, et la troisième à un délibérant.

Pour garder le coffre-fort le sacristain couchait assez souvent dans la sacristie.

QUELQUES DÉLIBÉRATIONS. — 8 Décembre 1757. — Longue délibération pour protester vigoureusement contre une lettre du sénéchal de Landerneau, qui se plaint que quelques paroisses n'aient pas exécuté les travaux à elles imposés pour l'entretien des grands chemins.

La corvée de Loperhet a accompli, et bien, les travaux qu'on lui demandait sur la route de Landivisiau à Landerneau, entre cette dernière ville et la Roche-Maurice.

30 Avril 1758. — Longue délibération rédigée par une main exercée.

Le Moal, fabrique, est fâché, parce qu'on ne tient semble-t-il aucun compte de ses remontrances. Le

général traite la question du devis estimatif du presbytère à réparer, puis il décide qu'on poursuivra désormais les membres défailants du corps politique. Il accuse réception d'une lettre de Messieurs les Commissaires demandant l'établissement des Rolles (1558 livres, 3 sols, 6 deniers), puis renomme les membres du corps politique, en ajoutant Nicolas Gourmelen, notable, pour remplacer Guillaume Kervella, de Parlovan, défailant, qui sera condamné à l'amende.

21 Juin 1761. — M. Le Prédour, recteur, est autorisé à emprunter 200 livres à la chapelle Saint-Jégu, pour réparer les ornements délabrés de cette chapelle.

4 Octobre 1761. — Il s'agit de réparations à faire à la chapelle Saint-Jégu.

8 Décembre 1761. — M. Le Prédour déclare que Saint-Jégu est sans ornements convenables pour le jour où l'office paroissial y est transféré.

13 Novembre 1763. — On décide de couper les arbres du cimetière abattus par l'ouragan. La tour est dans un triste état ; l'église elle-même a été endommagée par les arbres qui sont tombés sur elle.

21 Juillet 1765. — Réparations à Saint-Léonard.

27 Avril 1766. — Nomination de 10 notables pour la confection du rolle du Gué.

9 Juin 1767. — Réparations à Saint-Jégu.

28 Juin 1767. — François Kernéis, fabricant de Saint-Jégu, est chargé d'acheter deux drapeaux « pour l'ornement de la procession des Reliques ».

15 Mai 1768. — Réparations à Saint-Léonard.

11 Août 1771. — On devra acheter deux étendards pour le pardon des Reliques à Saint-Jégu.

31 Mai 1772. — Pour réparer l'église paroissiale on empruntera de l'argent à Saint-Jégu.

9 Août 1772. — Réparation de l'horloge.

12 Juin 1774. — La toiture de l'église est à refaire. — On devra acheter un ornement pour Saint-Jacob, et une croix en argent pour Saint-Jégu.

4 Mai 1783. — Décharge à François Gourmelen de chercher des charrettes pour le Roi.

Dans les délibérations du corps politique on saisit sur le vif les mœurs, l'état d'esprit de tout une époque ; l'administration de la paroisse s'y reflète. Quand on réussit à lire ces pages jaunies par le temps, dévorées par les vers, les rats, l'humidité, on croit y voir agir les hommes d'autrefois avec toutes leurs passions et « on est parfois tenté de leur adresser la parole ».

**FRAGMENTS**  
**de Statuts synodaux du diocèse de Quimper**  
 (XIV<sup>e</sup> siècle).

Il y a quelques années, M. le chanoine Peyron découvrait, à Locronan, un feuillet de grand intérêt, formant la couverture d'un livre. Ce feuillet contient des fragments de statuts synodaux qui, à en juger par l'écriture, seraient du XIV<sup>e</sup> siècle. Le texte est parfois difficile à déchiffrer. En voici la transcription :

**STATUTA SYNODALIA ECCLESIE CORISOPITEN  
 ET PRIMO PENE ET EMENDE**

Sequuntur pene et emende sacerdotum qui non servant statuta synodalia et in quibus articulis sunt contente

primo sacerdotes incurrunt emendam LX solidorum si non habent et si nesciant statuta synodalia et secum deferant ad synodum... in principio... prologum

secundo C solidorum si plures quam tres personas recipiant ad levandum infantem in baptismo ca<sup>o</sup> III<sup>o</sup> prime distinctionis tractatus primi

tertio IIII solidorum nisi scribant nomina patrinarum et matricularum et parentum baptizatorum diem et annum cum testibus ibidem

quarto sentenciam excommunicationis nisi loco mundo servetur corpus christi can. distinctionis quarte tractatus primi

quinto emendam XL solidorum nisi servant ornamenta ecclesie munda et X solidorum nisi sint due antiphonarie ibidem can VIII<sup>o</sup>

sexto L solidorum nisi sint in albis in synodo et honeste quoad familiam et hospicia ibidem parte X can III<sup>o</sup>

septimo XX solidorum si publice est ebrius V solidorum si tabernam intret nisi in peregrinacione aut necessitate vel convivio ibidem parte III<sup>a</sup>

octavo XX solidorum si bis in die celebret sine licencia cessante necessitate ibidem

nono emendam X librarum si sine licencia dent ad firmam ecclesiam vel committant (?) alteri sacerdoti nisi ille se obligaverit ad observandum fidem statutaque synodalia et ad comparendum synodis absente rectore ibi parte III<sup>a</sup>

decimo rectores incurrunt penam privacionis beneficii censurasque (?) si se absentent et emendam XX librarum si in domo presbyterali non resideant nisi infra duos menses se habilitent ad celebrandum et cum hoc ad minus semel in mense celebrent et XXV librarum nisi apponant... dum se absentent quique... in domo presbyterali resideat ibi parte Va

undecimo emendam LX librarum si focarias seu concubinas teneant publice et sentenciam excommunicationis ibi parte VI<sup>a</sup>

duodecimo emendam XL solidorum si in debato emolumentorum nupciarum judicent ibi parte VII<sup>a</sup>

decimo tercio XX solidorum nisi fiat anniversarium pro fundatoribus et benefactoribus ecclesiarum tercia dominica post pasca ibi parte VIII<sup>a</sup>

XIII<sup>o</sup> X solidorum si processiones non fiant diebus dominicis

XV<sup>o</sup> V solidorum nisi litanie significantur precedenti dominica parte IX<sup>a</sup>

XVI<sup>o</sup> XV solidorum si in exequcionibus litterarum preter unum sigillum parte XIII<sup>a</sup>

XVII<sup>o</sup> emendam XL solidorum nisi citent ad visitacionem procuratores fabricarum et C solidorum si de correctione se intromittant et X solidorum si ultra

XII denarios pro sigillo recipiant racione computi  
fabrice parte XVI<sup>a</sup>

XVIII<sup>o</sup> L solidorum si portent reliquias extra eccle-  
siam pro juramentis faciendis parte XVII<sup>a</sup>

XIX<sup>o</sup> penam interdicti si celebrent in loco inter-  
dicto parte XVII<sup>a</sup>

XX<sup>o</sup> nisi visitaverint et adiuverint in articulo  
mortis sacerdotes vicinos incurrunt emendam C libra-  
rum parte XIX<sup>a</sup>

XXI<sup>o</sup> emendam dupli si ustensilia triennia alienen-  
tur parte XX<sup>a</sup>

XXII<sup>o</sup> emendam V solidorum nisi dicant missam  
pro socio sacerdote defuncto.... vel per unum alium  
sacerdotem et penam excommunicationis nisi defe-  
rant ad scribendum nomen presbyteri vicini defuncti  
parte XXII<sup>a</sup>

XXIII<sup>o</sup> emendam X librarum si sepeliunt absque....  
rectoris proprii (?) parte XXIII<sup>a</sup>

XXIII<sup>o</sup> .... den si .... laicalia festa (?)...

XXV<sup>o</sup> emendam X librarum et suspen ... si alie-  
no (?).....

H. P.

## Quelques pages de Fréron

(Suite.)

Voltaire avait eu sa vengeance, mais il n'avait mis ni les rieurs ni les honnêtes gens de son côté. Il allait se déshonorer plus encore en publiant, sans nom d'auteur comme d'habitude, et en s'efforçant d'attribuer son pamphlet, tantôt à La Harpe, tantôt à Thiriot, un recueil de basses calomnies intitulé *Anecdotes sur Fréron*. Le journaliste dédaigna de répondre, mais à la fin de 1760 il présenta au public ce portrait de Sadi-Voltaire que, pour mieux remuer le fer dans la plaie, il adressa à Voltaire lui-même :

Vous avez, Monsieur, le talent heureux de rapprocher les choses les plus éloignées et les plus disparates. A la tête de vos admirables *Annales de l'Empire germanique*, vous rapportez un passage de Sadi, poète persan, sur la puissance de l'Être suprême ; vous avez même eu la complaisance de le traduire en vers blancs, et il faut avouer que cette citation est bien placée à propos d'une Histoire d'Allemagne. Tout le monde, à ce sujet, ne pensera peut-être pas comme moi ; mais, quelle que soit l'opinion d'autrui, j'ai trouvé ce passage sublime, et il m'a inspiré la curiosité d'en connaître plus particulièrement l'auteur. J'ai fait des recherches qui m'ont réussi, à ce que je crois. Permettez-moi de vous en faire part. A qui puis-je mieux adresser la vie d'un grand poète qu'à M. de Voltaire grand poète lui-même ?

Saadi ou Sadi reçut le jour à Ispahan (1), vers le

(1) Saadi est surtout connu comme auteur du *Jardin des roses*

milieu du treizième siècle de notre ère. Il était, comme vous l'avez dit, Monsieur, contemporain de Dante. Il fut un des plus beaux esprits qu'ait produits la Perse. Dès sa plus tendre enfance, il brûla de l'insatiable désir de tout savoir et de tout répéter ; il avait du talent, l'ardeur du travail et de la facilité. Il conçut d'abord le noble dessein de surpasser tous les poètes tragiques qui l'avaient devancé ; la Perse en compte trois qui seront toujours les maîtres du Théâtre (1). Sadi composa donc des drames, où l'on rencontre des morceaux brillants, quelquefois du pathétique, du touchant, ce que nous appelons parmi nous des tirades, mais point d'ensemble ; un style décousu, inégal, qui tient de l'épique et du familier ; de belles scènes qui ne sont point amenées, des plans vicieux, de l'esprit, et nul jugement ; c'est ce qu'on peut penser du théâtre de Sadi (2).

Il ne se borna pas à ce genre ; il emboucha la trompette de l'épopée ; il écrivit un poème en l'honneur d'un des premiers héros de la nation persane (3). On admira dans cet ouvrage beaucoup de beaux vers ; mais l'arrêt des connaisseurs de son temps, confirmé par la postérité, est que ce poème épique n'est ni poème ni épopée, que c'est plutôt une histoire mise en vers, ouvrage dénué d'invention, de poésie, de chaleur ; en un mot, il est prouvé que Lucain même, le dernier des poètes épiques, est, dans cette partie, bien supérieur à Sadi.

Notre écrivain audacieux, à l'âge de près de quarante-trois ans, comme par une inspiration divine, se jeta à corps perdu dans la philosophie, voulut pénétrer

(1) Corneille, Racine, Crébillon.

(2) Pour la justesse de tous ces traits de la physionomie littéraire de Voltaire, comparer avec Brunetière (Nouvelles études critiques) et Faguet (Le dix-huitième siècle. Etudes littéraires).

(3) *La Henriade*.

le sanctuaire de la nature, chercha même à deviner l'énigme de notre être, et finit par se faire siffler (1).

L'esprit humain connaît peu d'obstacles, quand il est excité par l'amour-propre. Bientôt l'Histoire ouvrit à Sadi sa vaste carrière ; il jeta un coup d'œil sur tout l'univers, et donna un *Essai d'Histoire universelle*. On ne trouva pas encore ce titre assez modeste ; on chercha dans cet ouvrage de la vérité, de l'impartialité, des connaissances, des rapports, des liaisons ; on fut surpris de ne saisir que quelques traits de satire, quelques anecdotes suspectes que leur singularité avait rendues précieuses à l'auteur ; car, le singulier était tout ce qui frappait Sadi, quoiqu'il tranchât du philosophe (2). Il n'y a jamais eu d'enfants ni de femmelles qui aient recueilli plus avidement que ce poète des contes absurdes et ridicules. Il est vrai que son style ingénieux, sans qu'il fût jamais le style du genre, faisait illusion ; les ignorants et les demi-beaux-esprits, plus redoutables encore aux lettres que les ignorants mêmes, cette sorte de lecteurs qui ne se donnent jamais la peine de s'arrêter, de réfléchir, de comparer, qui jugent souverainement de tout sans avoir rien appris, les gens du beau monde qui n'ont tout au plus que des notions superficielles de leurs plaisirs et de leurs vaudevilles : voilà ce qui composait la troupe des admirateurs idolâtres de Sadi (3). Le petit nombre cependant des hommes de goût, aussi rares en Perse que le sont les Guèbres ou adorateurs du feu sacré, ne se laissa jamais entraîner à ce pres-

(1) Allusion à sa querelle avec Buffon, à propos des coquillages sur les Alpes.

(2) « A tout prendre c'est un joli chaos. » C'est une étude sur l'esprit et les mœurs qui laisse à chaque instant la place « au désordre tumultueux des petits faits amusants et des anecdotes satiriques », Faguet.

(3) Grâce à ses disciples, « le prince des hommes d'esprit était devenu le dieu des imbéciles », Faguet.

tige général ; et ce sont eux qui ont jugé Sadi sans que sa mémoire en puisse appeler.

Je n'ai pas besoin de dire que notre bel-esprit universel produisit encore une infinité de poésies légères ; on y remarque de l'aisance et l'esprit du jour ; mais, elles sont toutes sur le même ton, et peuvent être réduites à un très mince recueil.

Sadi copiait sans pudeur tous les auteurs qui tombaient sous sa main ; les Arabes Bédouins ne dépouillaient pas les caravanes avec autant d'audace. Après s'être enrichi de vols et de plagiats, il finit comme l'*Avare* de Plaute, qui surprend sa main gauche volant sa main droite : il se pilla lui-même. Nous avons plus de vingt volumes de Sadi, et il n'y en a pas un qui nous offre une idée neuve (1) ; il n'avait de l'imagination que dans l'expression, c'est-à-dire que chez lui la forme était tout, et le fond n'existait point (2). On ne sait trop sous quels traits le caractériser ; il a fait nombre de vers, et n'a jamais été poète, parce qu'en Perse on met une grande différence entre un poète et un versificateur (3). On se gardera bien de l'inscrire parmi les historiens, puisque la vérité, la première qualité de l'Histoire, ne se trouve pas dans celle de Sadi, indépendamment de tous les autres défauts qu'on lui reproche. Quel nom donc lui donner ? Celui de philosophe ? Sadi philosophe ! On aurait couvert de huées quiconque l'eût appelé ainsi. Bel-esprit, et quoi encore ? Bel-esprit : tel est le nom que les écrivains persans s'accordent à donner à Sadi : heureux, disent-ils, s'il eût reçu de la nature de l'invention, ce

(1) « Très peu nouveau, assez arriéré même, répétant en bon style de très anciennes choses », Faguet.

(2) En littérature comme en tout, « c'est aux formes et à l'extérieur des choses qu'il s'attache », Faguet.

(3) « Nullement poète, si l'on veut, en dépit de 15 ou 20 volumes de vers », Brunetière.

don qu'ont possédé très-peu d'hommes sur la terre : Homère, Virgile, Lockman (1), s'il eût cultivé un seul genre d'étude, et s'il n'eût pas confondu le bruit populaire et la réputation solide ! L'un frappe nos oreilles et meurt presque en naissant ; l'autre croît toujours, et n'éprouve jamais de diminution (2).

Vous avez à peu près, Monsieur, une idée de Sadi comme *Auteur*. Pour que le tableau soit complet, je vais vous exposer l'*Homme*. Songez que ce sont des traits épars que j'ai recueillis de plusieurs historiens ; je vous les donne comme le hasard les amène sous ma plume.

Sadi a répandu dans ses ouvrages un vernis de morale et d'humanité qui en impose en faveur de l'écrivain ; on serait tenté de croire que c'était l'âme la plus sublime et la plus sensible, l'âme d'un demi-dieu ; cependant toutes les histoires du temps nous le représentent sous des traits bien opposés. On prétend que dans sa conduite il ne fut qu'un homme et un très-petit homme, affichant dans ses livres le mépris de la renommée, de la grandeur, de la fortune, et dans sa vie privée, bas courtisan, avide de la gloire la plus éphémère, et plus encore possédé du démon des richesses ; faisant à chaque instant l'éloge de l'amitié, et ne pouvant ni mériter ni conserver un ami. Le vautour de l'Envie dévorait son cœur ; elle y versait sans cesse ses poisons les plus venimeux ; Sadi se fit trouvé mal à la lecture d'un couplet de chanson qui eût paru passable ; il mourait de douleur à la vue des bustes d'Homère et de Virgile (3) ; il souhaitait ardemment qu'un second déluge vint bouleverser ce

(1) Roi arabe, auteur supposé d'un recueil de fables. Il n'est introduit ici que pour ajouter à la couleur locale du portrait.

(2) « Le souci de son art ne passait qu'après celui de sa popularité », Brunetière.

(3) « Il en veut à tous les piédestaux », Diderot à Mlle Volland.



globe et que ses écrits pussent surnager pour attester à la nouvelle terre que Sadi était le seul génie qui brillât dans l'ancien monde. Il ne marchait que par les sentiers tortueux de l'intrigue ; il faisait jouer maladroitement les ressorts les plus grossiers, soit pour assouvir sa soif brûlante de la gloire et de l'argent, soit pour immoler à sa vengeance quiconque n'était pas prosterné devant son mérite. Il méprisait les Grands, et il n'y avait point de bassesses, de manèges qu'il n'employât pour vivre dans leur familiarité (1).

La même journée voyait dans Sadi vingt hommes différents (2) ; toujours en contradiction avec son cœur et son esprit, il haïssait le soir ce qu'il avait aimé le matin, ou plutôt, sa vie était une éternelle fureur ou un éternel dégoût. Sa sensibilité allait jusqu'à la petitesse de la créature la plus faible. C'était surtout dans les querelles littéraires qu'il donnait au monde des scènes puérides d'emportement et de déraison. On ne voyait plus en lui qu'un homme ivre qui s'abandonnait à tous les écarts de la tête la plus déréglée. Il ne rougissait point de se démentir à chaque instant qu'il parlait ou qu'il écrivait (3) ; il s'en imposait à lui-même, et tous ses artifices étaient aperçus par les yeux les moins pénétrants.

Je ne dis rien de son avarice. Les Arméniens, les Juifs essayèrent de sa part des procès qui le couvrirent d'opprobre (4). A chaque lune, il donnait une nouvelle édition qu'il désavouait la lune suivante ; il

(1) Ajoutez à ses travaux « les mille et une intrigues d'une vanité dévorante... », Brunetière.

(2) « Vingt personnages : un Newton, un Corneille, un Thucydide... passent tour à tour sous nos yeux », Brunetière.

(3) « Se démentir et mentir, c'est à quoi une grande partie de sa vie est occupée », Faguet.

(4) Le procès Hirschell à Berlin, « L'avarice vous poignarde », Lettre de sa nièce, Mme Denis.

vendait du vin et du blé comme il vendait des vers (1). Les Hébreux les plus habiles avouaient qu'ils ne possédaient point le calcul comme lui ; ils le regardaient avec le respect que des disciples ont pour leur maître. Sa vanité était insupportable et révoltait à la fois le bon sens et l'humanité ; il porta ce vice jusqu'à la folie, jusqu'à la rage. L'orgueil monstrueux de Caligula n'était rien en comparaison de l'orgueil de Sadi ; la critique la plus modérée lui paraissait un crime digne de mort, et cependant ce ne fut qu'à la Critique qu'il dut le peu de correction et de beautés réelles qui se trouvent quelquefois dans ses écrits.

Sa méchanceté lui attira plusieurs humiliations cruelles, une entre autres de la part d'un officier persan, qui se vengea de ses propos satiriques avec une arme moins funeste à la vérité, mais moins noble que l'épée (2). Sadi, outré de ce vil châtement, s'avisa d'en porter ses plaintes au Visir. Il se jeta à ses genoux en lui criant : « Justice, justice ! »

Le Visir qui savait l'aventure, lui répondit froidement : « Lève-toi ; on te l'a faite. »

L'âge ne fit qu'aigrir ses humeurs au lieu de les adoucir ; son inquiétude, ses étourderies, ses extravagances le brouillèrent à la cour de son roi ; un monarque voisin de la Perse, protecteur et cultivateur des arts (3), descendit de son trône pour accueillir Sadi avec bonté. Notre auteur en devint si orgueilleux qu'on crut qu'il avait perdu la tête. Il manqua de respect et de reconnaissance à ce souverain, qui fut obligé de le chasser, et il se retira dans une espèce de désert (4), où il déclama tout à son aise contre le genre humain.

(1) « Il fut une façon d'accapareur de son temps... Il spéculait sur les grains... », Brunetière.

(2) La bastonnade que Beauregard lui infligea au pont de Sèvres.

(3) Frédéric II, roi de Prusse.

(4) Ferney.

Il avait joué le rôle d'Aristippe, que les plaisants de la Grèce appelaient *le chien de cour* ; alors il fit le personnage de Diogène. On vit paraître par lui un poème rempli d'obscénités (1), qu'on ne lui eût pas pardonné dans sa première jeunesse. Il avait écrit pendant près de quarante ans que tout était bien, très-bien ; il se mit à dire qu'il s'était trompé, et que tout était au plus mal. Après avoir fait plus d'une fois dans ses écrits l'éloge des Mogolistans (2) aux dépens des Persans, ses compatriotes, il chanta la palinodie, et finit par dire beaucoup de mal des premiers. Il avait toujours parlé avec estime des sages (3) qui l'avaient élevé. Un de ces Imans (4) s'avisait de ne pas s'extasier d'admiration à la lecture d'un poème de Sadi ; c'en fut assez pour que tout le corps des Imans essayât de sa part un orage affreux de calomnies et d'invectives ; ils s'en vengèrent en le plaignant et en priant le ciel de le rendre plus raisonnable.

Sadi ne bégaya plus que de mauvais vers et ne fit que se répéter de plus mal en plus mal. Il vantait continuellement les délices de son ermitage où il était dévoré d'ennui, le bonheur qu'il ne goûtait pas, sa maison de campagne qu'il appelait son château, et son exil qu'il décorait du beau nom de repos philosophique.

Il entretenait toujours des relations avec la capitale, et il écrivait souvent à deux ou trois admirateurs béats qui montraient ses lettres et les faisaient imprimer (5), croyant lui faire honneur dans Ispahan, où, malgré ses cabales et ses amis, chaque jour emportait de sa réputation et épaisissait sur son nom les ténèbres du silence.

(1) La Pucelle.

(2) Les Anglais.

(3) Les Jésuites.

(4) Le P. Berthier.

(5) D'Argental, Damillaville, Thiriot.

Enfin, Sadi finit par dire du mal de la poésie, de l'histoire, de la philosophie, des auteurs, des rois, de la terre, du ciel, de lui-même, et mourut. Les uns prétendent qu'il expira dans un habit de Derviche (1), et qu'il dit les choses les plus touchantes sur la vie et sur la vanité. D'autres soutiennent qu'il devint fou (2) et qu'il crut être Homère, Virgile, Socrate, Platon. Quelques-uns veulent qu'il demanda pardon aux écrivains ses confrères, de s'être tant estimé et d'avoir fait si peu de cas de leur mérite. Il pria néanmoins ses héritiers à son lit de mort de tâcher d'obtenir qu'il fut inhumé dans le tombeau des rois de Perse ; ce fut sa dernière parole et sa dernière sottise. Il fut peu regretté. Les gens de bien le plaignirent d'avoir été aussi malheureux avec des talents, de la fortune et de la réputation. Les critiques du temps lui ont laissé peu d'ouvrages qui soient dignes des éloges du goût et de la vérité ; copiste de tous les auteurs, il n'a pu servir de modèle.

Ce sont là, Monsieur, les principaux traits que j'ai pu recueillir sur Sadi. Tous les écrivains qui en ont parlé disent les mêmes choses ; mais je ne saurais me persuader que Sadi ait été tel que ces auteurs nous le dépeignent ; je trouve dans ce portrait des contrastes révoltants. Ne penserez-vous pas comme moi, qu'il est impossible que le même homme ait réuni tant de caractères opposés ? Je m'en rapporte à vos lumières ; vous pouvez juger ce fait historique mieux que personne ; vous devez connaître ce qu'est l'âme d'un homme de génie, et si elle est susceptible de pareilles contrariétés. Peut-on passer la moitié de sa vie à peindre dans ses écrits le néant des biens et des honneurs,

(1) Quelques années plus tard, Voltaire signait ses lettres « Frère François, capucin indigne » et se fit nommer père temporel des capucins de Gex.

(2) Au rapport de Tronchin, son médecin, il mourut en fou furieux.

et l'autre moitié à se tourmenter pour acquérir ces mêmes misères ? Peut-on vanter l'amitié et n'en pas goûter les charmes ? Peut-on répandre sur ses vers les larmes de l'humanité et avoir des entrailles d'airain ; exalter à tout moment la sagesse, la vertu, la raison, la tranquillité, et sacrifier tout à ses accès d'humeur ; se montrer tour à tour un modèle d'avarice, de vengeance, de cruauté, d'orgueil, de haine implacable ; en un mot, un tableau changeant de tous les ridicules, de tous les vices, de tous les travers ? Comment Sadi n'ouvrit-il pas les yeux au jour de l'âge et de l'expérience ? Comment n'aima-t-il pas réellement cette demeure champêtre dont il nous fait la riante description dans ses vers ?

Quelle différence entre ce malheureux poète persan et vous, Monsieur ! Pardon si je me répands en louanges sur votre compte, et si je fais souffrir votre modestie ; mais la circonstance et la vérité m'arrachent ces éloges. L'auteur de la *Henriade*, de *Méropé*, d'*Alzire*, déploie dans la vie privée cette belle âme qui seule lui a fait produire des ouvrages si admirables. Qui mieux que vous a célébré l'Amitié et en éprouve les douceurs ? Vous savez pardonner comme Guzman ; c'est dans votre cœur que vous avez puisé ces beaux vers :

*Et mon Dieu, quand ton bras vient de m'assassiner,  
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.*

Surtout quelle noblesse dans votre conduite vis-à-vis des Grands ! Ah ! que la Postérité redira avec plaisir que l'illustre Voltaire dédaigna tous les honneurs, qu'il alla se renfermer au fond d'une terre pour y jouir de la vraie félicité, content de porter les noms d'*homme* et d'*homme de génie*, noms qui sont aujourd'hui si profanés ; qu'en un mot, vous vous arrachâtes des embrassements des rois pour donner à l'étude et au repos les derniers beaux jours d'une vie qui fera

l'entretien et l'admiration des siècles futurs ! Jouissez bien Monsieur, de cette tranquillité qui vous est si chère, et dont votre âme philosophique connaît tout le prix. Ne laissez point échapper votre lyre divine de vos mains appesanties par l'âge ; envoyez-nous souvent des romans philosophiques aussi ingénieux que *Candide*, des odes aussi harmonieuses que votre ode sur la mort de madame la margrave de Bareith. Au nom des Arts, n'abandonnez pas notre Théâtre : *l'Ecosaise* et *Tancrede attendent des frères ou des sœurs* ; c'est l'expression de feu M. de Boissy. Que les histoires que vous écrirez soient comme toutes celles que vous nous avez données, l'école du grand homme, du bon citoyen, du philosophe éclairé, de l'amant du genre humain, si je puis parler ainsi, et puissiez-vous, Monsieur, ne mourir qu'avec vos ouvrages (1) !

J'ai l'honneur d'être, etc.

X

Piqué au vif par les traits ironiques du portrait de Sadi, Voltaire riposta en composant un nouveau chant de la *Pucelle*, le XVIII<sup>e</sup>, et en y logeant Fréron transformé en galérien que l'on emmène au bague de Toulon et que Jeanne d'Arc délivre. Il publia cette ineptie en même temps que le *Discours aux Welches*, satire grossière contre la France, et quelques contes imités ou pillés d'auteurs divers, le tout sous de nouveaux noms d'emprunt. Fréron eut beau jeu contre lui. Déjà, sans faire à la *Pucelle*, cette polissonnerie, l'honneur de la nommer, il avait réhabilité l'héroïne :

C'est un roi de France malheureux, sans ressource, et remis tout à coup sur le trône de ses pères : c'est la France elle-même délivrée du joug de ses usurpateurs ; c'est un monument de la tyrannie anglaise, combattue et détruite avec les seules armes de l'héroïsme ; c'est le plus beau trophée qu'on puisse élever

(1) Quel chef-d'œuvre de persiflage ! On ne peut pas pousser plus loin l'ironie sous la forme de l'éloge le plus dithyrambique (Ch. Barthélémy).

à la valeur de notre nation, animée par l'exemple d'une femme. Quand elle agit ou qu'elle parle, c'est l'Ange des combats, c'est la Divinité même. Quelle source de merveilleux et d'un merveilleux tout neuf qu'on ne doit pourtant qu'à l'Histoire ! On le trouve chez nous, dans nos annales, et il est certain que la fable avec tous ses prodiges n'a rien qu'on puisse leur comparer.

(*Année litt.*, 1756. VIII, 281.)

×

Quand parut le xviii<sup>e</sup> chant, c'est avec des verges qu'il flagella l'impudent insulteur de la sainte de la Patrie.

Et quel peut être ce détestable citoyen si indigne du nom de Philosophe ? Depuis quand le philosophe n'est-il plus patriote ? Voilà, Monsieur, un de ces abus du bel esprit, de cet esprit raisonneur qui s'est emparé de toutes les têtes.

La postérité croira-t-elle que toute la France ait pu lire sans être soulevée d'indignation, un poème dont le but est de tourner en dérision et de déshonorer une femme à qui nous devons le bonheur de n'être pas les esclaves de nos ennemis ? Croira-t-on qu'il y ait eu un Français assez lâche pour composer un pareil ouvrage, et que des Français, encore plus égarés, ont pû l'admirer ?

Car, que Jeanne d'Arc ait été une sainte, ou un instrument profane mis en jeu par l'habileté de Dunois, rien ne peut la priver du tribut de notre éternelle reconnaissance.

Que penser donc d'un amas de mauvaises plaisanteries répandues sur sa réputation, et qui n'a d'autre mérite que d'être souvent une grossière invitation de l'Arioste ? Je ne parle pas de la fange des ordures, et des blasphèmes contre la religion qui sont entassés dans ce poème monstrueux. (24 Novembre. 338.)

×

Quant au chant xviii<sup>e</sup> lui-même, voici ce qu'il en pensait :

Tous ces chefs d'œuvre (les Contes) s'évanouissent devant un *Chant détaché d'un poème épique de la composition de Jérôme Carré trouvé dans ses papiers après le décès dudit Jérôme*. Ce chant est un hors d'œuvre du noble et chaste poème de la Pucelle. En voici à peu près l'heureuse idée.

Le roi Charles avec sa maîtresse et sa troupe dorée côtoyaient la forêt d'Orléans ; ils aperçoivent des hoquetons anglais qui conduisaient des prisonniers. Jeanne et Dunois fondent sur les soldats, les mettent en fuite et délivrent ces malheureux. Ce sont des galériens. M. de Voltaire triomphe dans ces morceaux. Il aime à marcher entouré d'huissiers, d'archers, de sergents, de records. Voyez dans *l'Enfant prodige* avec quel enthousiasme il traite ces nobles moyens. Ce grand poète fait dans ce chant la peinture de quelques-uns des galériens ; l'un est un voleur ; l'autre a commis des crimes de faux ; l'autre « prend d'autrui les poches pour les siennes ».

J'ai l'honneur, Monsieur, d'être du nombre de ces honnêtes galériens. En effet, je dois être condamné aux galères, pendu et brûlé pour dire que M. de Voltaire, depuis vingt ans, après avoir mis à contribution la littérature étrangère et celle de sa nation, ne cesse de se répéter lui-même et toujours plus mal ; que le *Duc de Foix*, *Tancrede*, *Zulime*, *Olympie*, *l'Ecueil du Sage*, etc., sont des drames très médiocres ; qu'il ne passera à la postérité, seul juge équitable, sans passion, sans cabale, qu'à la faveur d'un très petit nombre d'ouvrages, etc., etc...

Au reste, ce chant héroïque des galériens est encore une copie d'une pareille rencontre de forçats dans *Don Quichotte*... (296-97.)

Si j'étais sensible à ces grosses injures de M. de Voltaire, je m'en consolerais avec mes concitoyens qu'il outrage dans son *Discours aux Welches*, par Antoine Vade, frère de Guillaume. C'est là que ce digne Français a rassemblé toutes les plates déclamations dont il nous accable depuis trente ans ; rien de si indécent, de si absurde, de si ingrat, et qui dénote plus un esprit gâté par un mauvais cœur. On doit traiter la patrie comme ses parents, et loin de révéler ses défauts, les couvrir d'un voile officieux. Je ne vous ai donné qu'une très légère idée de ce recueil bassement satirique, où M. de Voltaire outrage le goût, l'honnêteté, sa Nation, ses maîtres, tous ses compatriotes, les Anglais, la terre entière.

Que signifient toutes ces fureurs ? C'est que M. de Voltaire est le premier des hommes pour le talent, l'esprit, le génie ; c'est qu'il est fait pour donner des leçons à sa patrie, au genre humain ; c'est que son Poème est au-dessus de tous les poèmes, ses tragédies au-dessus de toutes les tragédies, ses contes au-dessus de tous les contes, ses histoires au-dessus de toutes les histoires ; c'est qu'il faut briser toutes les images des prétendus grands écrivains qui ont paru avant lui, et sur cet amas de marbres mutilés élever la statue du sublime, de l'immortel, de l'honnête, du bienfaisant, du sensé, du judicieux Voltaire (1764, IV. 14-314).

X

En même temps qu'il ridiculisait les choses saintes, Voltaire fournissait à ses complices des armes contre le dogme et l'histoire de l'Eglise. Il faisait paraître son *Dictionnaire philosophique* pour compléter le dictionnaire de l'Encyclopédie. Fréron disait de ce livre :

Quand vous verrez vous-même cet ouvrage, vous serez convaincu que les principes en sont très dangereux, ou du moins que le projet de l'auteur est très

pernicieux, si l'on peut dire qu'il ait fait à dessein cette compilation, et qu'on ne doive pas plutôt l'attribuer à l'imprudance d'un vieillard plein de caprices, dévoré d'humeur, et qui tombe dans le délire de l'enfance.....

Ce n'est qu'un réchauffé alphabétique de ces réflexions, tantôt sérieuses, tantôt bouffonnes, que M. de Voltaire a semées dans les écrits où il s'efforce de tourner en ridicule le gouvernement moral de la Divinité, l'immatérialité de l'âme, les dogmes des juifs et des chrétiens, et autres matières qui regardent de près les intérêts civils et religieux du genre humain.

Je ne pense jamais à cet homme d'esprit, sans regretter l'abus inconcevable qu'il fait de ses talents, et la contradiction surprenante qui règne dans ses productions, quand on les compare ensemble. On peut dire, avec bien de la vérité, que ses ouvrages sont le plus bizarre mélange qu'on ait jamais vu d'élévation et de bassesse, de raison et de folie, de sang-froid et de fougue, d'honnêteté et de polissonnerie, de vérités et de mensonges, de bonhomie et de méchanceté.

Numquam homo sic impar sibi.

Ann. litt. 1764. VIII, 67-68

X

Le genre allégorique est en faveur au XVIII<sup>e</sup> siècle tant dans la littérature que dans la décoration. Un article de Voltaire contre Pétrarque dans la *Gazette littéraire de l'Europe* inspira à Fréron la page suivante :

Le triomphe de Pétrarque au Capitole m'a fait naître une idée, qui, je crois, vous paraîtra assez heureuse. Ce serait le couronnement de M. de Voltaire, en qualité de prince de nos beaux esprits.

Il me semble le voir allant au Capitole avec une robe de pourpre telle qu'en portaient les anciens patrices romains. Des figures allégoriques relèveraient l'éclat de cette fête ; une femme avec un bandeau royal, un

poignard dans les mains, représenterait Melpomène (1), et porterait les tragédies de M. de Voltaire. Il est vrai qu'il y aurait derrière Melpomène une autre femme ou un génie, qui figurerait la muse anglaise. Quelques Français, jaloux des nations qui se glorifient d'avoir des poèmes épiques dans leurs langues, disputeraient aux jeux d'Eole et à la faux du Temps la *Henriade*, que revendiquerait d'un autre côté la muse de l'Histoire. Dans ce cortège, on distinguerait des Faunes et des Egipans montés sur des boucs, qui réciteraient en riant des morceaux d'un certain poème, tout à fait de leur goût (2). La *Satire*, barbouillée de lie, jouerait aussi son rôle. Ce qui frapperait le plus, serait une espèce de Divinité couverte de miroirs, qu'on appellerait l'*Imitation*. Ce génie serait à la tête de la marche.

On porterait encore des tableaux qui représenteraient l'Humanité, la Douceur, la Modestie, le Désintéressement, l'Amour de la Patrie, toutes belles qualités dont M. de Voltaire a parlé quelquefois avec enthousiasme. Dans la couronne qui lui serait présentée, on remarquerait beaucoup de ces fleurs qui se fanent presque en naissant. La muse de la Comédie, celle de l'Ode et celle de la Poésie lyrique n'assisteraient point à cette fête ; elles seraient restées avec Molière, le grand Rousseau et Quinault.

Mais, en revanche, il n'y aurait pas d'esclaves derrière le Triomphateur ; point de Desfontaines, point de la Beaumelle (3), point de Fréron, etc., qui ternit sa gloire par des critiques. Une foule de jeunes poètes et d'apprentis-philosophes chanterait ses louanges et ferait retentir l'air de ces acclamations : « Gloire, honneur et santé au divin Voltaire, à ce grand homme qui

(1) Muse de la Tragédie.

(2) La *Pucelle*.

(3) Auteur d'un *Commentaire sur la Henriade* que Fréron édita en 1774.

sait si bien imiter qu'il n'a pas besoin du talent de créer. Vive, vive, le divin Voltaire. » (*Année litt.* 1765, p. 11.)

×

En 1766, Voltaire s'est trouvé une autre victime à pourchasser, c'est Jean-Jacques Rousseau, un rival auquel il ne peut pardonner le succès de sa *Nouvelle Héloïse*. Obligé de s'enfuir après l'*Emile*, Rousseau cherche un asile en Suisse. Voltaire l'en fait chasser et le poursuit encore de sa haine en Angleterre. L'opinion, hostile à l'implacable poète, fit un succès à la page suivante de Fréron rédigée sous forme de lettre à Sadi, dans le style imagé de ce poète persan.

Sadi, tâche de goûter les restes de ton existence. Le soleil, en se couchant, ne nous offre-t-il point encore des nuages embellis des plus riches couleurs ? La rose brille le matin ; mais c'est le soir qu'elle exhale ses parfums. Ramène le flambeau de la vie sur toi-même ; mets sous ta tête l'oreiller du repos. « La vie de l'homme, dit Feridoun, est un registre ; il ne faut écrire sur ce registre que de bonnes actions. » Pardonne, Sadi, pardonne à la main qui t'a présenté des épines. Entoure tes cheveux blancs de l'auréole brillante de la félicité. Apaise ton cœur, toujours prêt à se soulever comme une mer séditeuse. Fais taire les fureurs intestines de cet esprit d'envie, d'animosité, de vengeance, qui t'arrache à la sagesse. Fais ta demeure dans les vallées et loin des montagnes. Ta cabane commandera aux palais des rois quand elle renfermera le bonheur et la vertu. Ne tourne tes pensées que vers le Maître des maîtres. Regarde la terre sans la mépriser. Que les arts te raniment et te consolent. O Sadi, ouvriras-tu ton sein au lait nourrissant de mes paroles ? J'apporte le miel le plus doux sur tes lèvres. Fais regretter ta mémoire. Qu'on t'aime : l'amour est un parfum dont l'odeur délicate flatte encore dans le tombeau. La lampe de l'admiration est bientôt éteinte, et souvent ne laisse après elle qu'une

épaisse fumée. Qu'est-ce que l'homme, Sadi, ce monde, tous les globes, tous les astres ? Qu'est-ce que l'immensité même devant Dieu ? Que ton âme s'élève à lui, comme les nuages des vallées montent vers le soleil, et que la mémoire de nos derniers neveux puisse sourire encore à ton souvenir. » (*Année litt.* 1766, VII, p. 183.)

×

Malgré ces luttes continuelles, Fréron continue de juger avec calme et impartialité les œuvres littéraires de son ennemi. En 1767, à propos des *Scythes*, que Voltaire voulait faire jouer au moins une fois, « ne serait-ce que pour faire crever Fréron », il fait remarquer l'une des causes de l'infériorité de Voltaire dans le genre dramatique, son goût pour les contrastes.

Le talent suprême de M. de Voltaire consiste, en général, comme vous le savez depuis longtemps, dans le contraste et dans l'antithèse. C'est là le ressort, l'âme, la vie de ses plus grands et de ses plus petits ouvrages. On voit qu'il se plaît à rapprocher des objets éloignés les uns des autres, à marier des idées disparates, à saisir des mœurs différentes ou plutôt contraires, en un mot, à rassembler des couleurs qui tranchent fortement.

J'ai dit plus d'une fois ce que je pense de ces oppositions ; l'art s'y fait malheureusement sentir, et le but de l'auteur s'y montre trop à découvert. Au reste, quoiqu'elles ne soient pas de mon goût, à Dieu ne plaise que je les condamne ; elles demandent certainement beaucoup d'esprit et de sagacité ; elles sont piquantes, pittoresques, agréables ; j'avouerai même que c'est un cadre heureux, surtout dans les mains de M. de Voltaire pour enchasser d'excellentes leçons de morale, de philosophie et d'humanité.

Mais je voudrais que ce poète, renfermé dans un cercle, ne tournât pas toujours sur le même pivot, qu'il n'employât pas sans cesse les mêmes moyens, que son génie multipliât ses ressources. Le grand Cor-

neille a fait 33 pièces de théâtre et il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Les plus belles choses ennuyent quand elles sont reproduites sous la même forme. La variété charme le public autant qu'elle atteste la fécondité d'un écrivain.

Pour me borner aux ouvrages dramatiques de M. de Voltaire, il nous a donné dans sa *Zaïre* le contraste des Mahométans et des Chrétiens, dans son *Alzire* celui des Américains et des Espagnols, dans son *Orphelin de la Chine* celui des Chinois et des Tartares ; et voici que sa nouvelle tragédie des *Scythes* nous offre encore le tableau contrasté des anciens habitants de la Scythie et de la Perse, c'est-à-dire, sous le nom des Scythes et des Persans, la peinture de nos Européens civilisés et des sauvages de l'Amérique, ou si vous l'aimez mieux, des laboureurs mis en opposition avec des princes et les mœurs des champs avec celles des cours.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que, dans une pièce de théâtre, il vaudrait mieux faire contraster, à l'exemple de nos grands maîtres, les passions et les caractères ; il est vrai que cela serait plus difficile. (*Ann. litt.* 1767, VIII, 145-147.)

×

Voltaire aimait s'entendre comparer à Racine. Saint-Lambert prétendit même qu'il l'emportait sur l'auteur d'*Athalie* par l'action, la philosophie, le dialogue et l'énergie. Fréron remettait Racine à sa vraie place : la première.

L'action la plus frappante au théâtre et la seule peut-être qu'on y devrait admettre est celle qui résulte des passions combinées avec les caractères ; d'après ce principe qu'on ne peut contester, *Cinna*, *Polyeucte*, *Andromaque*, *Britannicus*, *Iphigénie*, etc..., sont des ouvrages parfaits ; M. de Voltaire dans aucune de ses pièces, n'a point d'action comparable à

celle de ces poèmes, pour la simplicité, le développement et la chaleur.

Il a, j'en conviens, une marche rapide ; mais n'est-elle pas quelquefois dérégulée ? Est-ce toujours son sujet qui le mène ? N'est-ce pas lui qui le plus souvent mène son sujet ? Un auteur tragique ne doit jamais sortir de son cœur ; il faut pour cela qu'il l'ait d'une fécondité inépuisable. Apparemment que la nature a refusé cet avantage à M. de Voltaire car on voit à chaque instant son esprit chercher de petites combinaisons pour en obtenir quelques effets ; de là ces suppositions romanesques, ces événements entassés les uns sur les autres, enfin cette multitude de ressorts qui sont tout le contraire de ce qu'on appelle proprement l'action...

Une tragédie ne doit point être un traité de morale ; les apophtegmes, les sentences, les axiomes, tout cet étalage de l'esprit annonce la sécheresse de l'âme. On ne s'avise de raisonner que parce qu'on n'a pas la faculté de sentir.

Le tableau des passions : voilà ce qui constitue essentiellement un drame et la seule philosophie dont il soit susceptible. Faites-moi connaître mon cœur ; que j'apprenne à m'en défier ; c'est tout ce que je demande ; le reste est mon affaire. Dès que vous aurez trouvé le secret de m'émouvoir, vous aurez trouvé celui de m'éclairer. M. de Voltaire fait des maximes ; Racine met son lecteur à portée d'en faire ; et il n'y a que ces dernières qui tournent au profit des mœurs. Racine est donc beaucoup plus moral que M. de Voltaire quoique celui-ci le paraisse davantage...

Personne n'entend moins que M. de Voltaire la logique du cœur, je veux dire l'art de graduer le sentiment, cet art si difficile et presque ignoré de nos jours. Je m'offre à prouver qu'il n'y a pas dans les tragédies de M. de Voltaire une seule scène dont la marche soit d'accord avec celle des passions. Son dia-

logue ressemble à ces routes de traverse où l'on est sans cesse en péril de s'égarer ; il en sort, il y rentre continuellement.

Corneille et Racine voient d'abord le chemin qu'il faut tenir et le suivent sans jamais s'en détourner. Tous deux vous mènent au but, l'un par le mouvement rapide qu'il vous imprime, l'autre par l'impulsion douce qu'il vous communique. Corneille vous entraîne ; Racine vous attire. M. de Voltaire, si je puis me servir de cette expression, vous donne des saccades, et l'on sent à chaque instant la dureté de sa main...

Dans quelle langue trouve-t-on une poésie plus ferme et plus harmonieuse que celle de *Britannicus*, plus élégante et plus énergique à la fois que celle de *Phèdre*, plus majestueuse et plus imposante que celle d'*Athalie* ? J'en appelle à M. de Voltaire lui-même.

Je suis persuadé que la lecture des ouvrages de Racine a porté mille fois l'admiration et le désespoir dans son âme. Et qui sent mieux que lui à quelle distance il est, pour la versification et pour tout le reste, de cet homme divin, l'honneur immortel de la France, le seul, j'ose dire, de tous les poètes anciens et modernes qu'on puisse comparer à Virgile et qui ne lui cède point. (*Année litt.*, 1770, II, 38 et seq.)

(A suivre.)

---



UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>gr</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Le 15 Août, fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, quel saint achèvement de ces quatre années de séjour fructueux à Rome ! Ah ! certes, Léopold de Léséleuc s'était toujours pieusement uni à toutes les démonstrations de la piété romaine envers la Reine du Ciel ; mais comme il dut dilater son cœur aujourd'hui aux solennités pontificales ; visiter dévotement les célèbres sanctuaires consacrés à la Vierge, Sainte - Marie - Majeure, Sainte - Marie *in - Ara - Coeli*, Sainte-Marie-des-Anges, Sainte-Marie-de-la-Minerve, Sainte-Marie *in Transtevere*, et tant d'autres sanctuaires qui remplissent la cité papale ! Comme il dut saluer à tous les carrefours des rues les Madones enguirlandées par la dévotion populaire et entourées de lampes plus nombreuses ! Comme il dut saluer avec ferveur l'image dont le rayonnement céleste avait transformé et converti l'âme de Ratisbonne !

Comme il dut enfin couronner cette journée par une visite au cher Supérieur de Saint-Louis, un Français, Mgr de Bonnechose, dont l'affection et le dévouement avaient réchauffé son âme pendant ces quatre années romaines ! Ils ne devaient plus se revoir qu'à

de rares intervalles ; mais le 15 Février 1873, quand il vint conférer à son ami la consécration épiscopale, le cardinal de Bonnechose parlait avec émotion en chaire de cette *amitié de plus de quarante ans qui unissait leurs deux âmes*.

Léopold de Léséleuc avait sollicité la faveur d'une audience pontificale, et le 17 Août il eut le bonheur de se prosterner aux pieds de Pie IX. Le Souverain Pontife daigna rappeler à ce moment l'hommage qui l'avait frappé au Collège Romain : ce menhir crucifère dressé au milieu de la cour, sur lequel étaient gravés des tercets bretons, et il se plut à en écouter la traduction que lui récita, — avec quelle fierté ! — l'auteur lui-même. Puis il lui confia, pour le redire aux Bretons, ces graves et solennelles paroles : « Gardez, gardez comme la prunelle de vos yeux cette vieille langue qui garde votre foi, ces costumes qui ont gardé vos mœurs ! Ils sont le mur que Dieu a placé entre vous et cet esprit moderne qui n'est pas l'esprit de Dieu » (1). Au cours de cette audience toute paternelle, M. de Léséleuc épancha dans ce cœur du Père commun des fidèles, un cœur brisé par la mort d'un frère très aimé, victime d'un terrible naufrage sur les côtes de Ceylan, et ses angoisses pour le salut de cette âme privée des secours suprêmes de l'Eglise ; il implora à genoux une bénédiction pour lui et sa famille si douloureusement éprouvée. Il se releva consolé par ces paroles de Pie IX : « Demeurez plein de confiance, mon fils. Dieu a réservé pour les heures du péril des trésors de miséricorde, dans lesquels il puise à pleines mains. Et maintenant, allez apporter la consolation du Ciel au foyer de famille, et semez dans le pays breton la bonne parole de l'Évangile ».

C'est encore tout ému de cette bonté de Pie IX

(1) *Oraison funèbre de Mgr Graveran*, p. 30.

qu'il alla s'agenouiller au tombeau de Saint-Pierre. Là il recueillit comme en une gerbe odorante toutes ses joies spirituelles, toutes ses heures de travail, toutes ses heures de souffrance aussi, car combien de jours ses terribles migraines qui lui brûlaient les tempes pesèrent sur sa tête comme une couronne d'épines ! Il refit par la pensée les pèlerinages aux sanctuaires romains, aux catacombes ; il fit le compte des profondes amitiés qui avaient dilaté son cœur, des hautes intelligences qui avaient éclairé son esprit. Tout cela il le mit dans un acte de reconnaissance à Dieu et à son Christ qui règne à Rome et de là sur le monde, et dans une promesse de dévouement total à l'Eglise et à son chef visible, le Pape ; et quand il se releva d'auprès de ce glorieux tombeau, il sentit qu'il s'était livré tout à Dieu pour conquérir les âmes et faire aimer la Sainte Eglise Romaine.

Il restait à Léopold à s'épancher dans un dernier et cordial entretien avec le groupe choisi que des études communes et des aspirations élevées avaient formé et lié indissolublement.

A quelques pas du *Collegio dei nobili, via pie di marmo* (1), aux portes de l'Œuvre du Saint-Sang, dans la chambre d'un de ces jeunes prêtres, étudiant du Collège romain, se rencontrait cette élite. On dirait aujourd'hui un cercle d'études. Six noms nous sont connus, devenus célèbres à divers titres : Ludowski, de Mérode, de Woelmont, de Léséleuc, de l'Isle Adam, Testard du Cosquer. Dans la pieuse et fraternelle réunion, s'élaboraient des projets marqués de la folie de la Croix, et parfois comme nous le verrons plus loin, des réalisations héroïques.

Aujourd'hui, l'entretien est plein de souvenirs, de souhaits, de promesses de prières, et l'on s'agenouille

(1) Rue du Pied-de-Marbre.

en finissant, pour recommander le cher partant à Dieu et aux anges protecteurs, puis l'on se dirige ensemble vers le lieu du départ, et ce sont les suprêmes et chaudes étreintes.

En reprenant le chemin de sa Bretagne, quand le Dôme de Saint-Pierre s'estompait de violet avant de se perdre à l'horizon, Léopold lui envoya son adieu par le geste que les enfants de Rome lui avaient rendu si familier, et qu'il conserva avec ses intimes jusqu'à sa dernière journée de vie : un baiser de ses lèvres transmis par sa main.

Malgré les nombreuses et déjà puissantes amitiés qu'il s'y était créées, il ne reverra Rome que seize ans plus tard, en 1863, pour le sacre de Monseigneur Testard du Cosquer, à qui Pie IX confiait la régénération religieuse d'Haïti. Dans l'Oraison funèbre qu'il prononça en 1869 sur la tombe de cet ami très cher, il semble qu'il parle de lui-même et revive ses propres sentiments, en cette page vibrante qu'il consacra au séjour de Martial Testard du Cosquer au Collège Romain, et nous voulons clore ce chapitre par elle.

« Quatre ans devaient se passer dans cette préparation de l'intelligence et de la volonté à toutes les responsabilités du sacerdoce. Quatre ans sur les bancs du Collège Romain ; quatre ans aux pieds des chaires où la sainte et savante Compagnie de Jésus donne sans s'épuiser jamais de dignes successeurs à Suarez ; quatre ans de studieuse intimité avec les futurs Apôtres du monde entier, Germaniques, Anglais, Irlandais, Ecossais, jeunes clers de toutes les vieilles Eglises et de l'Eglise naissante et si divinement féconde de l'Amérique ; certes, il y avait là de quoi dilater un noble cœur, chaque jour plus épris de l'impérissable royauté de l'Eglise. Il devenait l'élève des Perrone, des Patrizi, des Mazio, des Ballerini, d'un autre homme dont le nom ne signi-

fait alors que le génie théologique ! Il voyait à ses côtés des jeunes gens qui devaient bientôt, sous la pourpre ou sur les plus hauts sommets de la science ecclésiastique, combattre aux premiers rangs les grands combats, Monaco, Ledochowski, Meyer, Schrader, Cardella, Franzelin ; dans la vie de chaque jour, au milieu des épanchements fraternels d'une commensalité cléricale, il formait ces liens d'une amitié plus forte que la mort qui l'unissaient pour la vie et au-delà à des hommes tels que Mérode, Woelmont, Bastide, Marsigli, Necker, Catani, Riu, Castracane, L'Isle-Adam. Ah ! mes frères, vous ne sauriez comprendre et sentir au même degré que moi combien il y avait là, suivant les apparences, peu de place pour les sacrifices. » (1).

#### CHAPITRE IV

*Le Professeur au Grand Séminaire (Octobre 1847-Septembre 1849).*

Dans les familles chrétiennes, comme l'était éminemment celle de l'abbé de Léséleuc, les cœurs brisés cherchent le remède à leurs souffrances au pied de la Croix, dont le sacrifice se renouvelle chaque jour à l'autel.

Le retour de Léopold fut donc pour le Kermeur une grande consolation. La messe, célébrée chaque jour dans la petite chapelle, les communions des membres de la famille, apportèrent au pauvre naufragé de Ceylan le repos, la lumière et la paix que l'Eglise implore dans ses prières liturgiques pour les défunts. La bénédiction et les paroles pleines de consolation de Pie IX furent reçues comme une grâce insigne qui unissait les disparus et ceux qui les pleurent, et portaient le regard de la foi vers le Ciel.

(1) *Oraison funèbre de Mgr Testard du Cosquer, pp. 7-8.*

Le jour de son ordination sacerdotale dans la basilique-mère de Saint-Jean de Latran, il avait, à genoux, aux pieds du Cardinal Vicaire, solennellement promis attachement filial et obéissance à l'Evêque de son propre diocèse. Il se hâta donc de se rendre à Quimper pour offrir à Monseigneur Graveran ses hommages de fils dévoué et mettre entre les mains du Pontife la conduite de sa vie sacerdotale.

Quels souvenirs réveillés dans le cœur de l'Evêque, quelles tendresses pour ce fils que Dieu lui rendait, nourri des doctrines les plus pures, et formé aux disciplines de saint Ignace, sous le regard et la bénédiction des Papes !

Léopold lui ouvrit son âme, lui exposa ses aspirations à la vie apostolique des Nobletz et des Maunoir, dont les traditions sont si vivantes dans le clergé breton, et son désir de recueillir les grandes leçons des missionnaires du clergé paroissial, en prenant part aux prédications bretonnes auxquelles se dévouent avec tant d'ardeur, d'endurance et de fruits, les membres de ce bataillon sacré, dont les vides sont toujours comblés par les jeunes, fiers de marcher sur les traces de leurs aînés.

Ces confidences de son fils, remplissaient de joie le cœur du saint Evêque. Il connaissait lui-même, d'expérience et de pratique, l'immense bienfait pour la Bretagne de ces missions auxquelles l'élite de son clergé réchauffait sa piété sacerdotale en même temps qu'elles réveillaient la ferveur de ses fidèles.

Mais pour conduire à maturité cette ardeur d'apostatolat dans le cœur du prêtre que tant d'années d'études avaient tenu en dehors des relations intimes avec le clergé breton, n'était-il pas prudent et sage d'initier cette âme toute fraîche à la vie, aux usages et à l'esprit du diocèse, dans un contact de tous les jours et de toutes les heures avec les jeunes clercs, et dans

la compagnie de leurs savants et distingués professeurs ?

Et Monseigneur Graveran fit part de ses projets à M. de Léséleuc. Pour lui, il créerait au Grand Séminaire de Quimper une chaire d'Histoire ecclésiastique, et il l'en nommait titulaire pour qu'il pût commencer ses cours à la prochaine rentrée d'Octobre 1847.

L'abbé de Léséleuc baisa avec effusion la main qui lui indiquait si paternellement la voie à suivre; et en attendant la fin des vacances, il s'esseyà à la prédication bretonne auprès d'un groupe modeste du voisinage, que la cloche appelait à la petite chapelle de Kermeur.

Ce serait là sa manière de profiter de ses vacances ; sa parole était si ardente et si pénétrante que, de longues années après, une grand'mère aimait à rappeler ces réunions : *Oh ! comme il prêchait bien*, répétait-elle.

Nous avons lu au chapitre troisième la lettre émouvante qu'il écrivait à Mme Auguste de Léséleuc à la nouvelle de la mort de son second enfant, enlevé dès le berceau, comme le premier, à sa tendresse.

Après les larmes versées et les consolations prodiguées à Kermeur, il lui tardait de se rendre à Poul-laouen, à ce foyer désolé et tendrement aimé.

Mais les cœurs des jeunes mères restent longtemps comme paralysés par cette souffrance, fermés et sans échos aux témoignages de l'affection la plus tendre, et aux paroles inspirées par la foi la plus compatissante.

Dès qu'il fut au Grand Séminaire de Quimper, l'abbé de Léséleuc sentit qu'un nouvel effort de sa foi et de son cœur, par une lettre qui serait lue et relue à l'heure de la prière, ferait plus de bien, et voici la lettre que dès les premiers jours de son arrivée au Séminaire, il adresse à Mme Auguste de Léséleuc.

Je vous sais bien bon gré, ma chère enfant, de votre visite au Kermeur, soyez sûre que Dieu vous en tiendra compte, aussi bien que d'une résignation qui est plus entière et plus chrétienne que vous ne pensez. Disons toujours, quoi qu'il en coûte : que votre volonté soit faite ! Nos larmes et nos douleurs renaissantes ne déplaisent pas à Dieu quand elles aboutissent à un acte d'abandon. Renouvelons souvent le nôtre. Hélas ! quelqu'un de nous sait-il si c'est joie ou douleur qui sortira pour nous d'un événement ardemment désiré ? Il faudrait supprimer la grande loi de la mort, et beaucoup d'autres choses encore, pour être sûr que la conservation d'une chère vie est le meilleur pour nous. Demandez à ma pauvre mère, demandez à Mme de Cillart si conserver trente ans un bon fils est un sujet de bonheur pour ce monde. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que tous les événements de ce monde, que Dieu dispose à son gré, et dont il ne nous livrera le secret que dans l'autre, sont des moyens dont il se sert pour élever par des chemins différents nos âmes jusqu'à lui. Votre titre de mère ne vous a valu que des larmes ; et cependant, ma pauvre amie, vous ne les connaissez pas toutes. En aurez-vous les joies dans ce monde ? Je crois que oui, quoique je n'en sache rien. Mais ce que je sais bien, c'est que vous avez déjà assuré à deux bénites créatures que vous aimez plus que vous même, ce que ces pauvres enfants que vous enviez ne pourront obtenir, s'ils atteignent l'âge d'homme, qu'après bien des combats. Oh ! ne regrettez pas pour vos enfants ce que leurs âmes immortelles ne regrettent certainement pas ; et pour vous même, dans la vivacité d'une douleur dont je sens avec vous l'amertume, n'oubliez pas que la possession de ces chers petits êtres est comme un vase que Dieu vous a enlevé sans vous dire ce qu'il contenait. Allez, ce n'est pas seulement le plus parfait, c'est aussi le plus sage, de dire toujours : que votre volonté soit faite ! La nôtre, croyez-le bien, ne saurait jamais bien choisir. Qui oserait dire que souffrir et pleurer dans ce monde est la plus mauvaise part, après que le Fils de Dieu n'en a pas voulu d'autre, et n'en a pas fait d'autre à sa mère qui n'en fut pas moins appelée bénite entre toutes les femmes ? Le

monde et la chair appellent tout cela folie ; oui, ma chère Louise, c'est la folie de la Croix ; et heureux ceux qui la comprennent ; ils comprennent aussi pourquoi ceux qui pleurent sont bienheureux. Vous avez lu ces mots dans l'Évangile de la Toussaint, pendant que l'Église unissait ses cantiques de joie à ceux que chantent au Ciel toutes les âmes saintes, connues ou inconnues de la terre. C'était aussi la fête de vos deux petits enfants ; oh ! quand un autre berceau vous rappelle leur berceau vide, voyez aussi cette couronne qui ne leur était point due, et que leur envieront cruellement un jour tant d'hommes revenus trop tard des plaisirs de la vie.

Je m'oublie, ma bonne sœur, et je ne sais si mes paroles ne vous font pas plus de mal que de bien. Sachez au moins que je prie pour vous de tout mon cœur et que j'ai grande confiance dans l'avenir que Dieu vous prépare, pourvu que vous sachiez vous abandonner entre ses mains. Faites le sans réserve, et il vous bénira.

Il m'est impossible d'écrire aujourd'hui à Aimée, dont l'aube a fait l'admiration du Séminaire, le jour de la fête de vos enfants. Cette grand'messe a fini par une migraine si violente que ma lettre a été interrompue pour aller me mettre au lit. — Je remercierai un autre jour ma vieille amie qui me saura gré de vous avoir donné tout mon temps. Adieu, aimez-moi comme je vous aime.

3 Nov. 1847.

LÉOPOLD.

Tâchez, je vous en supplie, d'aller voir autant pour moi que pour vous, votre oncle Michel Le Nobletz. — Manigancez aussi l'affaire de ses reliques ; je n'ai pas pu, à mon grand regret, aller à Lahaye. — Je pourrais donner au Curé de... leur paroisse, une relique de saint Alphonse de Liguori ; on dit que c'est le chemin de son cœur. Nous verrons si vous serez habile.

Ce que furent au Séminaire l'enseignement et le prestige du nouveau professeur, le long retentissement qui s'en propagea dans le diocèse, et qui se poursuit jusqu'à nos jours, en dit assez le mérite et l'éclat.

C'étaient les mêmes dons qui, à Paris, avaient frappé ses amis et ses maîtres et faisaient présager un brillant professeur de droit : pénétration de l'esprit, clarté de la parole, chaleur et coloris de l'éloquence, mais tout cela affiné, élargi, ennobli par les hautes et puissantes synthèses de l'enseignement romain ; et la vie de l'Église à travers les siècles, exposée et développée par une âme toute vibrante, devait ouvrir à cette jeunesse studieuse, mais isolée à la *fin des terres* par sa ceinture de mers, sa langue et ses traditions, des horizons lumineux sur l'histoire de l'Église qui est comme le sommet de l'histoire du monde.

Longtemps après, les vieillards qui, au Séminaire, avaient suivi ses cours, aimaient à redire aux jeunes, la flamme qui jaillissait de ses lèvres lorsqu'il développait ses thèses historiques sur les origines, les dangers, les conséquences religieuses et nationales des erreurs gallicanes dont la constitution civile du clergé en 1790 fut la conséquence logique, puis sur le mouvement irrésistible qui, au dix-neuvième siècle précipita les âmes vers Rome et le culte de la Papauté, ce que le P. Faber appela « la Dévotion au Pape ».

Le gallicanisme avait eu une autre conséquence : détacher de la liturgie romaine. Beaucoup de diocèses s'étaient créés une liturgie particulière, et Quimper, jusqu'en 1835, fidèle au bréviaire de l'Église Mère, trouva parmi ses hommes influents un gallican pour pousser vers une réforme déplorable. Les écrits si puissants de science et de piété de Dom Guéranger émurent les âmes droites et provoquèrent parmi le clergé une réaction salutaire. On voulut prier avec Rome, centre de toute la vie de l'Église, et bientôt le mouvement vers l'unité liturgique fut irrésistible.

On comprend que cet aspect du gallicanisme ne fut pas laissé dans l'ombre par M. de Léséleuc, et qu'il devint lui-même un écho éloquent de Solesmes, préparant le retour prochain aux vieilles traditions du

diocèse que la sage direction de Mgr Gravéran ne tarda pas à réaliser.

Si son enseignement produisait sur ses élèves une impression vive, profonde et durable, lui, le professeur, à ce contact des intelligences bretonnes qu'une timidité de race et de terroir maintient souvent dans la réserve et le silence, quels sentiments éprouva-t-il et quel fut son jugement ?

Son jugement, il le burina un jour dans cette phrase énergique et fière : « J'ai le droit de dire qu'aucun Séminaire de France, et peut-être du monde, ne contient un plus riche assemblage de germes généreux, que le Séminaire de Quimper. » Et il ajoute : « Il est du reste conforme à la nature des choses, que la terre la plus chrétienne soit, pour ainsi dire, la plus sacerdotale. » (1)

En France, dans la plupart des Séminaires, ce sont les professeurs eux-mêmes qui remplissent les fonctions de directeurs de conscience. A eux incombe le ministère d'enseigner à la jeunesse cléricale que « l'immolation de soi, l'amour de Jésus-Christ, l'amour des âmes jusqu'à l'effusion du sang, doivent être comme les traits distinctifs de la physionomie sacerdotale. »

On venait à M. de Léséleuc avec confiance, « soit que le cœur un moment attristé eut besoin d'une parole qui relève et rassérène ; ou bien que la volonté, encore peu sûre d'elle-même, se trouvât aux prises avec une de ces obscurités douloureuses qu'il faut traverser plus d'une fois avant de marcher joyeusement en pleine lumière ; on venait à lui, comme à l'ami sûr, comme au guide attentif et circonspect, on savait avant d'entrer que rien ne manquerait à la hauteur de ses vues, à la netteté de sa parole, à la tendresse de sa bienveillance (2).

(1) *Oraison funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, p. 21.

(2) *Ibidem*, p. 22.

Nous lui appliquons, en toute vérité, ces paroles, car ce qu'il dit ainsi de l'abbé Testard du Cosquer, le dépeint lui-même. Les deux amis se ressemblaient en ce point, et ici ils se continuaient puisque l'abbé Testard succéda à l'abbé de Léséleuc dans la chaire d'Histoire de l'Eglise.

Ce qu'ils semèrent alors dans cette terre féconde est aujourd'hui la moisson bénie que recueille notre diocèse :

« La science ecclésiastique plus universellement cultivée, le nombre croissant des vocations héroïques qui, depuis vingt ans (aujourd'hui depuis 80 ans) entraîne à toutes les extrémités du monde et sous toutes les livrées religieuses, tant de prêtres bretons saintement épris du sacrifice ; et par dessus tout l'ardent amour de Rome et du Pape qui, en même temps qu'il affermit encore et rajeunit la foi si ferme de nos pères, produit les merveilles de générosité que le monde salue : l'hommage du sang offert à la Sainte Eglise par les Machabées de la Bretagne, depuis Castelfidardo jusqu'à Mentana ; voilà l'éternel honneur du clergé de ce pays, et par conséquent, l'éternel honneur de celui qui fut un de ses maîtres. » (1)

Les vacances de Pâques 1848 furent partagées entre Poullaouën et le Kermeur. Ici le mois de Marie permit d'en ouvrir les exercices et de les continuer par des prédications bretonnes que la reprise des cours à Quimper vint interrompre, au grand regret des habitués de la petite chapelle. Le dernier mois de cette année d'enseignement fut réjoui par une heureuse nouvelle venue de Poullaouën, et c'est le sujet de la lettre suivante, datée du 19 Juillet 1848.

19 Juillet 1848.

Oui, ma chère Louise, il faut, sans aucun doute, confier encore ce cher petit être à la Sainte Vierge, il faut qu'il

(1) *Oraison funèbre de Mgr Testard du Cosquer*, p. 23.

soit son enfant aussi bien que le vôtre. Je bénis Dieu de vous l'avoir donné, et je suis convaincu qu'il ne vous le reprendra pas. Ayez confiance ; le Bon Dieu veut vous dédommager de tous vos chagrins et vous donner tout le mérite d'élever comme il veut une de ses créatures. Cette fois il ne vous demandera que de partager avec lui ; promettez-lui surtout d'aider toujours et en toute chose votre cher enfant à le bien servir. N'oubliez pas aussi qu'après la Sainte Vierge nous avons, vous et moi, choisi pour son protecteur votre saint oncle Michel Nobletz ; je tiens beaucoup à ce que ce grand serviteur de Dieu ait d'abord une part de tous les instants à vos intérêts de mère. Mon opinion à moi est que votre famille lui doit tout ce qu'elle a de mieux ; je crois bien qu'on n'a jamais oublié sa personne, cependant contribuez par votre exemple à rendre son souvenir plus présent à l'esprit de tous les Kervasdoué.

Si vous allez dans le bas Léon bientôt, je vous y verrai avant d'aller faire ma visite à Poullaouën. Plusieurs raisons me décident à commencer cette fois par le Kermeur, et ce ne sera sans doute que dans le mois de Septembre que j'irai chez vous. Je compte arriver au Kermeur le 7 ou le 8 Août, c'est-à-dire dans trois semaines environ.

A Dieu, ma chère Louise ; désormais en priant pour vous tous les jours, je le ferai pour trois personnes qui me sont également chères. Votre fils est déjà le mien, et je lui promets tout ce que vous voudrez.

LÉOPOLD.

Embrassez tendrement Auguste pour moi.

Patience, ma pauvre petite Reine ; le Bon Dieu veut faire de vous une sainte afin qu'il y en ait toujours dans votre famille.

Cette année de 1848 bouleversa la France, mais « les événements de Février », en provoquant l'effondrement du « Gouvernement de Juillet », en détrônant Louis-Philippe avec l'équilibre instable de sa royauté parlementaire, et en proclamant la République, ne furent pas le résultat d'une poussée anti-

religieuse comme celle de 1830. Les élections pour la Constituante envoyèrent à la Chambre dix-huit membres du clergé, dont trois évêques, parmi lesquels Monseigneur Graveran, évêque de Quimper. Laissons parler ici M. de Léséleuc.

« La révolution de Février était venue apporter à notre pays si fatigué une agitation nouvelle. Les conditions de l'existence publique furent remises en question, depuis le fondement jusqu'au sommet de l'édifice. Pendant que le pays ému cherchait dans tous les rangs des hommes dignes et capables de le représenter à l'Assemblée constituante, on se dit en Bretagne : Nos premiers représentants à nous, seront des Evêques, parce que seuls ils représentent tout ce que nous sommes. Pour d'autres, on pourrait compter les voix qui les choisirent ; quant à lui, ce fut bien son peuple tout entier qui le supplia d'accepter cette charge. Peu de mots suffirent pour dire comment il la porta. Il ne voulait point se montrer à la tribune ; sa tribune à lui était ailleurs ; il lui semblait que son unique devoir, au milieu des agitations de la politique, était de réaliser cette parole du Maître : « *Vos estis lux mundi* ». « Vous êtes la lumière du monde. » Une fois pourtant il rompit le silence qu'il s'était imposé. Il crut, à tort peut-être, que la Compagnie de Jésus était attaquée ; se taire lui eut semblé manquer de courage, et presque trahir l'opinion si connue de l'Eglise ; il tint à honneur de protester de sa haute estime pour ces généreux soldats. Ainsi donc, un simple discours de quelques lignes, mais un acte de courageuse dignité, voilà son histoire comme orateur politique. Son rôle était tout autre.

» Dieu voulait, nous voulions un Evêque à l'Assemblée ; jamais personne ne fut plus noblement, plus saintement, plus simplement Evêque. Evêque sur son banc de législateur, Evêque au milieu de ces orages

dont quelques-uns furent d'épouvantables et sanglantes tempêtes. Evêque dans les débats plus calmes et plus graves des commissions, où l'on vous dira que d'anciens adversaires de l'Eglise admirèrent souvent la douceur et l'éclat de cette « lumière » ; digne frère de cet autre Evêque, son ami de séminaire, qui eut la gloire et le bonheur de « donner sa vie pour son troupeau ». Il semblait que Dieu eut destiné notre saint Pontife à renouveler partout le respect du sacerdoce, obscurci par l'ignorance ou par l'oubli, et cette fois à empêcher que la France perdit trop tôt le souvenir de ces grandes figures d'Evêques, sur lesquelles les peuples ont besoin de trouver la douce et majestueuse empreinte de la paternité de Dieu.

» En ai-je trop dit, mes frères ? Et quand je vous montre le si modeste Evêque de Quimper attirant sur lui les regards de l'Assemblée Constituante, occupant, presque à son insu, un rang si élevé dans l'estime et le respect de tous ; quand j'ose affirmer que tant d'hommes d'opinions et de croyances opposées le distinguèrent, ne me laissé-je point entraîner à quelque-une de ces illusions qui dictent souvent les jugements de famille, illusions que le cœur aime, mais dont la raison plus exigeante repousse le prestige ? Mes frères, je croirais manquer de respect à cette mémoire, s'il m'échappait une parole de louange où la simple vérité cédât sa place à l'exagération. Mais c'est vous-même, saint Evêque, qui me fournissez la preuve de ce que j'avance. C'est vous qui, droit et sincère, autant que dédaigneux des gloires humaines, n'avez pu nous refuser cette partie de votre histoire, quand, à votre retour, nous faisons, dans l'intimité, violence à votre modestie. Vous nous redisiez la mort si saintement glorieuse de l'Archevêque de Paris, et le deuil de cette grande journée, et les conseils tenus près de cette chaire vacante. Vous nous dites aussi quel nom arrêta

sérieusement les plus graves suffrages, et ce nom était le vôtre. Ainsi, gouverner la plus importante des Eglises de France, occuper après tant d'illustres Pontifes le siège de saint Denis, représenter la royauté de Jésus-Christ aux lieux où se règlent souvent les destinées du monde, vous en fûtes jugé digne. Saint Evêque, vous nous l'avez dit ; et maintenant, c'est notre droit de dire à votre honneur, à la gloire de Dieu, toute la vérité. » (1)

Un mot était couramment employé par ses collègues de la Constituante, pour caractériser l'action et l'influence qu'exerçait Mgr Graveran : *Ædificat*. Il élève les cœurs.

Mais une fois remuées, les passions révolutionnaires, comme des lames de fond, ne tardèrent pas à déferler sur toute l'Europe. Montalembert, dans un admirable discours à la Chambre, s'écriait (1848) : « Le nom et le drapeau de la liberté ont été usurpés par d'impurs et d'incorrigibles démagogues qui l'ont souillé et qui s'en sont servis pour faire triompher le crime. »

(A suivre.)

(1) Oraison funèbre de Mgr Graveran, par Mgr de Léséleuc, pages 37-39.

---

## RECTIFICATION

---

A la page 19 du numéro du Bulletin Diocésain de Janvier-Février 1929, au titre de l'article de M. le chanoine Mesguen, il faut lire simplement : **Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon.**



## Bibliographie

Alexandre MASSERON : **LES VILLES D'ART CÉLÈBRES : QUIMPER, QUIMPERLÉ, LOCRONAN, PENMARCH**, ouvrage illustré de 115 gravures, Paris, Laurens, 1928.

Critique d'art, archéologue et artiste, M. Masseron, dans cet ouvrage, décrit les monuments et conte les légendes de Quimper, la ville épiscopale, Quimperlé, la cité monastique, Locronan, la bourgade de la Troménie, et Penmarch, la capitale des mystérieux *Bigoudens*. Il a noté avec raison que l'art breton est, à l'image du pays et à l'image de la race, un art idéaliste : « Il n'est pas de pays où l'harmonie soit plus absolue entre l'œuvre, l'homme et le sol... où l'art soit la manifestation plus parfaite d'une race d'idéalistes fidèles à toutes les traditions de leur passé et chez qui la voix des vivants semble n'être qu'un écho de l'appel collectif des morts. »

Ce beau volume, où l'illustration est à la hauteur du texte, fera mieux connaître et aimer davantage notre chère Bretagne.

Chanoine MESGUEN : **TROIS CENTS ANS D'APOSTOLAT, LES URSULINES DE SAINT-POL DE LÉON** (1629-9 Septembre 1929), in-8°, 240 p., Brest, Presse Libérale.

Cet ouvrage, composé à l'occasion des fêtes du Tricentenaire des Ursulines de Saint-Pol, présente en cinq tableaux l'histoire des Bonnes Mères : *Le Vieux Monastère, Persécution, Résurrection, Exil, Retour*. Par suite du renvoi à la fin du volume, des *Notes et Pièces justificatives*, le récit demeure constamment alerte. Parfois pittoresque, il devient souvent tragique et émouvant. L'ouvrage, d'une sûre documentation, est abondamment illustré de photographies, de plans et dessins dus aux plumes très fines des abbés Kervellec et Golias. Précieuse contribution à l'histoire de nos Communautés religieuses, dont nous remercions M. le chanoine Mesguen, d'avoir aimablement réservé la primeur aux lecteurs de notre *Bulletin*. Un tel travail honore celui qui en est l'auteur, tout comme les héroïnes qui en sont l'objet. Les pieuses Communautés auront profit à le lire, et les directeurs d'écoles n'hésiteront pas à le donner en prix à leurs élèves.

H. P.

## NOTICES

SUR LES

### PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par M. H. PÉRENNÈS

(Suite)

### LOPERHET

(Suite)

#### CLERGE

ECCLÉSIASTIQUES DONT LES NOMS SONT AUX REGISTRES DE LA PAROISSE DE LOPERHET (1618-1795)

Nouel Emzivad (1618-1628). — C'est le premier prêtre, avec Olivier Le Gall, dont nous lisons la signature sur le cahier baptismal de Loperhet « de loco *Brigidæ* ». Il semble natif de la paroisse, où les Emzivad sont très nombreux. Il est souvent invité, suivant l'usage de l'époque, à être parrain, et il semble accepter très volontiers cet honneur. Dès 1628 il quitte la paroisse, pour devenir curé de Dirinon. A Loperhet il n'a jamais pris ce titre, il devait y être simplement prêtre auxiliaire. Il réapparaît en 1653 et 1666

Olivier Le Gall (1618-1637). — De 1618 à 1637, c'est lui qui fait la plupart des baptêmes et qui rédige le rapport en latin. Il ne prend le titre de curé qu'en 1634, où le rapport est désormais rédigé en français. Il devait être originaire de la paroisse.

Jean Le Lann (1618-1619). — Signe quelques rapports en 1618-1619). Parnain.

Yves Gourmelon (1618... 1631). — De même ordination que Le Lann, et son ami, il apparaît avec lui, signe quelques actes en 1618-1619, puis il disparaît jusqu'en 1630-1631.

Olivier Vergos (1619-1629). — Originaire de la paroisse, où les Vergos sont très nombreux. Parrain.

François Diverrès (1619-1627). — Apparaît de temps à autre comme parrain, et signe quelques rapports.

Henri Normand (1622-1653). — Il apparaît pour la première fois au début de l'année 1622, et signe « curé » en 1639. En 1630, il signe: « par moi Normand, natif de la paroisse de Loperhet ».

C. Maucazre (1624-1644). — Un Maucazre, signant Y. Maucazre, paraît en 1624, mais ce n'est qu'en 1626 que nous voyons Maucazre, signant: C. Maucazre, prendre le titre de Recteur-Prieur. En 1660, il signe: « Prieur de Daoulas ».

Henri Emzivad (1627).

Jean Cohat (1627-1633). — Parrain, signe quelques rapports.

Hierosme Gayement (1636-1646). — Parrain très souvent; diacre en 1639; signe plusieurs actes.

François Le Goff (1639-1653). — Vénérable personne messire François Le Goff, parrain.

Mathieu Laret (1636-1643). — Signe diacre en 1636.

René du Louët (1637). — Messire René Du Louët de Kerguillo, futur évêque de Cornouailles, fait un baptême.

Hierosme Pennalann (1639-1669). — Signe diacre en 1638, curé en 1649. Parrain de nombreux Pennalann dans la paroisse.

Claude Morvan (1635). — Curé à Dirinon.

François Le Bris (1639). — Parrain.

Pierre Dourier (1644).

André Alain (1646-1664). — Sous-diacre en 1645. Signe: « Prêtre indigne », Parrain.

Guillaume Vergos (1647-1660).

Hervé Muzellec (1652-1653).

Alain Kermarrec (1653-1662).

Vincent de Kerouartz (1655).

Olivier Creismeas (1655).

François Runavot (1655-1656). — Parrain.

Bernicot (1656). — Prêtre à Plougastel.

Trémour Maléjac (1657, 1661, 69, 81). Signe d'abord « sous-diacre », puis « prêtre » en 1659.

Olivier Du Louët (1657). — Noble et discrète personne Olivier Du Louët, archidiacre de Poher, chanoine de Cornouailles.

François Cloarec (1658-1688).

Nouel Emzivad (1658).

Claude Cann (1658). — Parrain, vénérable personne messire Claude Cann prêtre, diacre en chef de Cornouailles et recteur primitif de Plonévez-Portzay...

Le Moal (1659). — Parrain.

Yves Billant (1659). — Parrain.

Yves André (1659).

Mathieu Le Gall (1660, 1690, 1714). — Prêtre de la paroisse de Loperhet, demeurait au bourg.

Guillaume Dérédec (1664, 1670). — Signe « acolyte » en 1661, « sous-diacre indigne » en 1662, « diacre » en 1663, « prêtre » en 1664. Décédé en 1670: « le second jour du mois de décembre 1670 Messire Guillaume Dérédec, prêtre âgé d'environ 30 ans, fils de Sébastien Dérédec, son père, du village de Kerzaflac'h, en cette paroisse, est décédé à pareil jour que dessus, en la commune de notre mère la Sainte Eglise, le corps duquel a été enterré dans l'Eglise paroissiale de Loperhet. Ont assisté au convoi : Sébastien Déré-

dec, son père, Hervé et Etienne Dérédec, ses oncles paternels, lesquels interpellés ont déclaré ne savoir signer. Il se confesse à M. Pédel, confesseur approuvé, fut communié, reçut l'extrême-onction... »

Guillaume Le Bescond (1661).

Cozian (1661). — Vicaire à Plougastel-Daoulas.

Le Guével (1661). — Signe « acolyte » et disparaît.

Mathieu Girard (1661-1670). — Apparaît en 1661, signe « prieur recteur chanoine ». Après 1670 sa signature n'apparaît plus.

M. Vigouroux (1662-1669). — Famille très répandue dans la paroisse.

H. Bourdoulous (1662).

Marc Cann (1664). — Sous-diacre 1664.

François Muzellec (1665) — Diacre en 1665.

François André (1665, 69, 89). — Prêtre en 1670, bénit un mariage. (Prêtre de la paroisse de Dirinon).

René Du Combout (1666).

Estienne Pédel (1666-1700). — Parrain, en 1663, avec le titre de « Messire »; diacre en 1664; prêtre en 1666, curé à partir de 1692. Pédel exerce beaucoup le ministère; avant d'être curé il est souvent appelé « confesseur approuvé ».

Mathieu Gourlay (1667-69).

Jean Gentil (1668). — Parrain, « noble et vénérable chanoine, Jean Gentil, chanoine de Cornouailles ».

Calvez (1675).

Guillaume Cadiou (1679-83). — Confesseur approuvé en 1679.

Jean Vergos (1679-83). — Diacre en 1679, prêtre en 1683.

Alain Runavot (1679). — Prêtre de la paroisse de Plougastel.

Nicolas Chat (1679). — Parrain Prêtre de la paroisse.

Jean Le Pape (1680). — Parrain, noble et discret messire Jean Le Pape, chanoine régulier de Daoulas et prieur de Goudelin, en Tréguier.

Rioual (1681). — Prêchait le carême en 1681; fit l'enterrement solennel d'un soldat.

Michel Le Len (1683-1700). — Diacre en 1682, prêtre en 1683.

Alain Kermarrec (1685-1719). — Diacre en 1684, prêtre en 1685, curé au moins en 1711 jusqu'en août 1719.

Marc Kerdoncuff (1684).

Hiérosme Miossec (1684).

A. Runavot (1684). — Prêtre de la paroisse.

Lanchec (1682-1685).

Corentin Le Moal (1686). — Prêtre de Plougastel.

Guillou, prieur-recteur (1688-1712). — Le 23 janvier 1688, il signe « Guillou, chanoine de Daoulas et prieur-recteur de Loperhet... » En 1694, parrain « messire et vénérable Ian Guillou, chanoine, prieur de Loperhet. » Il est parrain trois fois par mois... En 1711, il signe « sous prieur de N.-D. de Daoulas ».

Le Bris (1689).

Ian Runavot (1689).

Gabriel Cléguer (1689).

Musellec (1690). — Prêtre de la paroisse, curé de Hanvec.

Golvin Morvan (1690). — Sous-diacre en 1690.

Bernicot (1699).

Yves Gourvez (1711). — Prêtre de Daoulas.

Guillaume Guermeur (1711-1718).

Le Borgne (1711-1713).

H. Léon (1712).

François Bourdoulous (1712). — Sous-diacre.

Le Bris (1713-1718). — Signe « prêtre » en juin 1713, puis « prieur recteur » en juillet.

Alain Morvan (1713).

Michel Le Gall (1714-17). — Signe « diacre indigne » en 1714 ». Prêtre en 1715.

Jean Bourdoulous (1715). — En 1715 « acolythe » Habite au bourg.

Laurent Le Denmat (1718-1751).

François Jac (1719-1757).

Nicolas Le Guennou (1751-1757). — Habitait Saint-Jacob, où il mourut: « L'an 1757 le 17 de mai est décédé à St-Jacob, Messire Nicolas Le Guennou chanoine régulier de Daoulas, prieur-recteur de Loperhet, âgé de 63 ans dont le corps fut inhumé dans le cimetière de cette église le 18 du dit mois et an. »

Miche Le Pape (1751-1762).

Jean Grignous (1751). — Vicaire à Plougastel, fait un baptême du Méhout-vraz, d'où il est originaire. On le retrouve en 1753.

Noël Salaün (1753-56).

H. Lélias (1753). — Prêtre, chanoine, sous-prieur de Daoulas.

Jean Troniou (1756). — Sous-diacre en 1755.

Guillaume Lehars (1757). Vicaire d'Irvillac.

Pierre Bocher (1758-59) — Recteur en 1758. Précédemment recteur d'Irvillac.

Guillaume Grignous, curé (1758-1782). — Signe une première fois en 1758, « prêtre »; frère de Jean Grignous, vicaire à Plougastel. Le 30 janvier 1764, il signe « curé » et ainsi de temps à autre, plus souvent il signe: « délégué ».

Le Prédour (1759-1765). — Devint Recteur d'Irvillac.

Goubin (1759). — Bénit le mariage de « noble maître René Goubin avocat au parlement et de Marie Olive Nicole Fauvel. »

Ce Goubin était recteur de Saint-Houardon de Landerneau.

Michel Le Bot, curé (1760-1791). — Signe en 1760 « curé de Plougastel », devient curé de Loperhet en 1783, et recteur de cette paroisse après la Révolution.

Le Grand (1764-66). — Prêtre délégué.

Le Corvaisier (1765-1785). — Apparaît en décembre 1765 jusqu'en juillet 1785. En mars 1773, il devient prieur par intérim de l'abbaye de Daoulas.

C. Vergos (1766).

Michel-Yves Lemoy (1766). — « Prêtre de Loperhet ».

Olivier Sanquer (1767). — Prêtre, curé de Trévarn.

Pierre Garo (1767). Signe « prêtre de Loperhet ».

A. Le Madec (1768-1773). — « Prêtre délégué ».

Jaffré (1770). — Chanoine régulier de Daoulas.

Legendre (1771). — Bachelier de Sorbonne, recteur de Plozévet (baptise un Goubin au château de Keranc'hoat).

Le Marhic (1771). — « Prêtre de Loperhet », « prêtre délégué », devient recteur de la paroisse après la Révolution.

Julien (1775). — « Prêtre de Dirinon ».

François Lagathu (1775-1792).

André Pérès (1778). — Prêtre.

Jannou (1785-1791). — Né à Quimper en 1752, prêtre en 1777, recteur de Loperhet depuis 1785, y vit jusqu'en mars 1791, puis est curé de Landerneau en 1803.

Mocaër (1791). — Arrive en mai, disparaît après le 26 septembre.

Lehars (1791). — Signe une fois en août 1791.

Caradec (1792-1793). — Curé à Plougastel, fait quelques baptêmes en décembre 1792 et un enterrement en octobre 1793.

Paul Le Bris (1792). — Administre plusieurs fois le baptême.

Le Bihan (1793-95). — Signe deux fois « vicaire », puis « officier public », fait les rapports pour les enterrements et les mariages.

Pour quiconque parcourt les registres de Loperhet de 1613 à 1789, ce qui est frappant c'est le grand nombre de signatures de prêtres et de clercs qui figurent au bas des rapports; on peut en compter 114.

Un clergé si nombreux pour une paroisse qui dans sa plus grande splendeur ne comptait pas plus de 2.000 habitants, peut paraître extraordinaire, et il le paraîtra encore davantage quand nous dirons que la plupart de ces prêtres, y compris les vicaires et les curés, sont à peu près tous natifs de la paroisse. Dans la rédaction de leurs rapports, après s'être déclarés vicaires, curés, « confesseurs approuvés », ils ont soin d'ajouter « prêtre de la paroisse », « prêtre natif de la paroisse de Loperhet ».

On sait que le Séminaire de Quimper ne fut fondé qu'en 1670. Jusque là les clercs étaient formés dans les Universités, les écoles presbytérales ou les monastères.

Ce qui explique la présence d'un clergé si nombreux à Loperhet, c'est, sans doute, le voisinage de l'abbaye des Augustins de Daoulas, dont Loperhet dépendait comme prieuré.

« Tout devait y pousser, écrit l'abbé Roudaut, l'esprit de foi, aussi bien que la douceur de la discipline qui laissait à ces jeunes novices dans la voie du sacerdoce, toute liberté de se rendre au village natal prendre part aux réjouissances par lesquelles on fête la naissance d'un petit frère ou d'un petit neveu que ces jeunes gens portent souvent sur les fonts baptismaux. N'était-ce pas d'ailleurs la bonne manière de les initier aux cérémonies de l'Eglise et de les former au ministère? Et qui donc à Loperhet aurait

pu se scandaliser d'une semblable liberté, Loperhet où rares étaient les noms de famille qui ne fussent pas portés par un prêtre?

« Promus au sacerdoce, les jeunes prêtres retournaient au pays familial, attendant qu'on voulût bien leur confier un petit coin du champ du Seigneur à cultiver; mais hélas! l'attente se prolongeait parfois...

« L'existence de ces *dom Ian* n'était pourtant pas inutile; ils étaient un précieux secours pour le Prieur d'ordinaire absent. Ils prenaient une large part aux cérémonies de l'église, baptêmes, mariages, sépultures, et le souci des malades leur était à peu près uniquement confié, ainsi que le témoignent des formules de ce genre: « Un tel est décédé après avoir été confessé, communié et mis en Extrême-onction par le sousignant prêtre de la paroisse confesseur' approuvé. »

« Quelques-uns devenaient curés dans leur paroisse ou ailleurs.

« Ils demeuraient ordinairement dans leur famille. Si leur village était trop éloigné, ils résidaient au bourg. »

#### RÔLE DES DÉCIMES EN 1788

Jannou Recteur.....	30 l. 15
Fabrique .....	10 l.
Saint Léonard.....	2 l. 15
Saint Jégu.....	1 l. 15
Saint Jacques.....	1 l. 15

#### ÉTAT DES REVENUS DU RECTEUR DE LOPERHET EN 1790 (1)

Dîme .....	1.100 l.
Part du Recteur aux fondations...	30 l.

(1) Cet état fut fourni à Quimper, le 1<sup>er</sup> décembre 1790, par M. Jannou recteur de Loperhet.

— 186 —

Tiers fixe.....	12 l.
Droit pour desserte des chapelles..	22 l. 10 s.
Métairie de St-Jacob affermée.....	90 l.
Commission de 125 l. faisant en sus.	17 l. 17 s. 1 d.
Partie détachée de ladite métairie tenue par le Recteur.....	36 l.
Champs et 2 garennes au village de Veniec, affermés.....	24 l.
Reçu pour commission faisant par an .....	3 l. 8 s. 3 d.
4 champs, un courtil.....	60 l.
Garenne de Plougastel-Daoulas....	10 l.
<i>Total.....</i>	<u>1.406 l. 9 s. 4 d.</u>

## PRIEURS-RECTEURS

.....-1510. Jean Mesgouez.  
 1510-1519. Yves Le Normant.  
 1519. Guillaume Jean.  
 1553-1557. Olivier Le Jeune.  
 1569. Jean Simon.  
 ....1581. Alain Maucazre.  
 1581-1589. Yves Rodellec.  
 1589-1604. François Autret.  
 1604. François Rodellec.  
 1612. Guillaume Kerouartz.  
 1644. Pierre Dourier.  
 1653. Pierre Maucazre.  
 1660. Jean Pinvidic.  
 1661-1670. Mathieu Girard.  
 1686. Gabriel Grabeul.  
 1688-1711. Jean Guillou.  
 1711-1713. Le Borgne.  
 1713-1718. Le Bris.

— 187 —

1718-1751. Laurent le Denmat.  
 1751-1757. Nicolas le Guennou.  
 1759-1765. Le Prédour.  
 1765-1785. Le Corvaisier.  
 1785-1791. Jannou.

## CURÉS

1634-1637. Olivier Le Gall.  
 1639-1653. Henri Normand.  
 1649-1669. Jérôme Pennalann.  
 1670-1688. François Cloarec.  
 1688-1691. Alain Le Cann.  
 1692-1700. Etienne Pédel.  
 1711-1719. Alain Kermarrec.  
 1719-1757. François Jac.  
 1757-1762. Michel Le Pape.  
 1764-1782. Guillaume Grignous.  
 1783-1791. Michel Le Bot.  
 1791-1791. Mocaër.  
 1792-1795. Le Bihan.

Au cours de la période révolutionnaire, Loperhet fait partie du canton de Plougastel-Daoulas, et se trouve sous la direction de l'administration municipale de ce canton.

Jean Riou est maire de la commune et paraît assez rarement. Bihan, officier public, est souvent remplacé par Goubin fils, puis par Jaffrédou, qui devient lui-même bientôt officier public.

Depuis 1785, M. Jannou est Recteur de la paroisse. Il est à Quimper le 2 novembre 1790 et fait partie du collège électoral qui nomme Expilly évêque de Quimper. A cette occasion, il prête serment à la Constitution. Mais ce serment, il le refuse nettement, lorsqu'en janvier 1791 on demande de le prêter à ia

Constitution civile du clergé. Voici la belle lettre qu'il écrit alors :

« Jannou curé de Loperhet au Département. (1)

24 janvier 1791.

« Ayant l'honneur d'être membre du conseil de l'administration du département du Finistère, il est plus conforme à mon caractère d'adresser directement à son Directoire la déclaration publique que ma conscience me dicte impérieusement dans la circonstance présente.

« Je déclare avoir toujours pensé que les décrets sur l'organisation civile du clergé ont besoin, pour la partie de ces décrets qui touche au spirituel, de la sanction d'un pouvoir différent du pouvoir temporel.

« La crainte d'un schisme m'a fait espérer jusqu'ici que le Pape, usant de la plénitude de sa puissance, trouverait dans sa sagesse, soit en approuvant, soit en émendant les dits décrets, les moyens de conserver aux Français, la foi dans toute sa pureté.

« Je déclare que c'est dans cet espoir que j'ai fait le serment lors de la dernière assemblée électorale. Aujourd'hui que les réclamations de presque l'universalité des Evêques et Curés de France s'élèvent contre les articles de ces décrets qui touchent au spirituel; aujourd'hui que le retard de la réponse du chef de l'Eglise fait craindre qu'elle ne soit contraire aux vœux que j'osais former, je me rendrais coupable de lâcheté et peut-être de scandale si je ne déclarais publiquement que je suis fermement attaché à la religion et à la foi catholique, et qu'en ce qui concerne le régime spirituel de l'Eglise, je ne recon-

(1) Peyron, *Documents pour servir...* I. p. 84-85.

nais d'autre autorité que celle du Saint-Siège et de l'Eglise.

« L'objet de cette déclaration n'est pas de troubler la paix; mon but unique est de me la procurer à moi-même et de convaincre mes concitoyens que je n'ai en aucun temps eu l'intention d'être partisan ni fauteur d'un schisme que j'abhorre, qui ne peut manquer d'avoir lieu si l'on suit à la lettre les décrets de l'Assemblée nationale sur la Constitution civile du Clergé. »

Ecrivant au procureur-syndic du District de Landerneau, le 28 janvier, le maire de Loperhet lui transmettait un billet déposé par M. Jannou sur le bureau de la Municipalité et ainsi conçu :

« Considérant que la loi qui prescrit le serment est proprement pénale, je déclare me soumettre à la peine, ne pouvant me soumettre à la loi, et conséquemment je cesserai mes fonctions publiques dans ma paroisse dès ce jour: c'est-à-dire célébrer fiançailles, mariages, prones, publication pronale faite à l'issue de la grand'messe. — Mais je crois pouvoir dire la messe, la chanter, voir les malades. Si un nouveau curé tardait à me remplacer, c'est comme si les décrets défendaient peut-être pour un long tems aux filles et aux garçons de Loperhet de se marier, si comme les décrets défendaient de publier les décrets dans cette paroisse, ce point me paraît embarrassant. » (1)

Une telle attitude, venant d'un personnage si haut placé, jeta dans la stupeur les partisans du nouveau régime.

Le 1 février 1791, le procureur-syndic de Landerneau écrivait au Département :

(1) Arch. dép. L. (v.), Prestation de serment V. — Le vicaire Le Bot signa lui aussi cette déclaration.

« Que de réflexions n'offre pas la conduite incivique et inconséquente de M. Jannou, curé de Loperhet, électeur et l'un des administrateurs du Département! quelle influence dangereuse aura l'exemple qu'il donne d'insoumission au décret du 27 novembre 1790! Je ne retrouve plus l'ami de la Constitution française, dont il avait juré le maintien dans les assemblées électorales et primaires. » (1)

Le 15 février, M. Jannou annonçait à ses paroissiens au prône de la grand'messe, que le 27 du même mois aurait lieu à Landerneau une assemblée d'électeurs pour nommer un nouveau curé à Loperhet. C'est ce que nous apprend la délibération du 22 février où Le Gall, procureur syndic de la paroisse, s'exprime ainsi:

« Vous avez été témoins comme moi des larmes que cette nouvelle a fait verser à tous les paroissiens... depuis 6 ans que nous avons M. Jannou, nous n'avons reçu de lui que de bons conseils et de bons exemples. »

On arrête qu'une députation ira prier le Recteur de venir à la municipalité. Le Recteur se rend à l'invitation. On lui demande ce que les municipaux pourraient bien faire pour le retenir. Et M. Jannou de répondre: « Je suis très sensible à ce témoignage d'attachement, mais ne faites rien en ma faveur... soyez fidèles à Dieu et à la patrie. » La municipalité accepte un drapeau aux couleurs de la nation offert par M. le Recteur.

Le 27 février, le collège électoral de Landerneau nomma curé de Loperhet le Père Alexis Rannou, gardien des Récollets. Sur le refus de ce religieux, une nouvelle élection eut lieu sur la fin de mars. Le nouvel élu prit possession de sa paroisse le 8 mai. M.

(1) Peyron *op. cit.* p. 85-86.

Jannou fit déménager le presbytère et quitta Loperhet, le 10 mai pour s'établir à Daoulas.

Le 7 juillet, il écrit au Département:

« Dois-je ou non prendre pour moi le décret du 21 mai 1791 qui ordonne aux fonctionnaires publics remplacés de se rendre à Brest pour y être remis en état d'arrestation... L'arrêté du 21 avril, publié à Loperhet et à Daoulas ne m'a pas été signifié. Je me suis rendu au District qui m'a dit que je pouvais demeurer à Daoulas, si la municipalité n'avait pas à se plaindre de moi... Mon opinion religieuse à part, je n'ai point cessé d'être bon citoyen. En refusant le serment pur et simple exigé des Curés je ne mérite pas, Messieurs, le nom de réfractaire à la loi... » (1)

Les municipaux de Daoulas furent d'avis que M. Jannou ne résidait pas dans leur commune. Nous le trouvons incarcéré au Château du Taureau, à la date du 12 février 1792. Il émigra en Angleterre. De retour en France, il fut nommé à la cure de Landerneau en septembre 1803, et mourut le 10 mars 1807.

M. Le Bot, curé (vicaire) de Loperhet, refuse le serment, et reste à Loperhet jusqu'en mai 1791.

En mai, G. Grignous, prêtre résidant à Loperhet, sur la requête des habitants, procède à un mariage « en l'absence des prêtres fonctionnaires dans la paroisse. »

(A suivre).

(1) Arch. dép. L. (v.).



## GÉNÉRAUX DE PAROISSE

(Suite et fin)

La principale fonction des généraux était le règlement des dépenses relatives à l'entretien de l'église et des objets servant au culte, mais surtout la répartition et la collection des impôts. Or ceux-ci étaient multiples. A la fin du dix-huitième siècle, ils comprenaient : les fouages, tant ordinaires qu'extraordinaires, la capitation, les vingtièmes, les droits de garnison ou de casernement, de milice, le droit de nouvel acquêt, la corvée, etc.

FOUAGES. — En Bretagne et dans quelques autres provinces on donnait à la taille le nom de fouage. C'était un impôt foncier qui n'était dû que sur les terres roturières; mais celles-ci le payaient même lorsqu'elles étaient possédées par les nobles. Son nom lui venait de ce qu'il était assis sur le *feu*, (en latin *focus*; d'où *focagium*, fouage). Qu'était-ce donc que le feu, en matière d'impôt? Personne ne le sait au juste, et les gens de la Basoche eux-mêmes ne s'entendent pas. *Non nostrum inter vos tantas componere lites*. De toutes leurs discussions il semble résulter qu'à l'origine le feu était une habitation accompagnée d'une étendue de terrain variable selon sa valeur productive. (Cf. Poullain du Parc, *Principes du droit françois suivant les maximes de Bretagne*, liv. 2, chap. 1<sup>er</sup>, n<sup>os</sup> 13, 15). Au reste, la question n'a plus pour nous qu'un intérêt purement spéculatif; car « le feu... ne correspond plus, au 17<sup>e</sup> siècle, à rien de réel: c'est une abstraction fiscale, une base. » (Bart. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, tome V. p. 544).

Les fouages n'étaient pas imposés directement par le pouvoir royal. La Bretagne, en effet, était un pays d'Etats, c'est-à-dire qu'elle avait ses Etats provinciaux composés de députés des Trois Ordres, sur le patron des Etats généraux du royaume. Or, les Etats « avaient conservé, en principe, le droit de voter l'impôt, non seulement celui qui était destiné aux besoins propres de la province (fouages extraordinaires), mais celui qui était payé au trésor royal. Les Etats le votaient seulement pour le temps qui s'écoulait entre deux sessions. Le plus souvent pour attester encore mieux leur droit, ils qualifiaient ces impôts n'était volontaire que dans la forme. » (Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, p. 601).

Dans la pratique, voici comment les choses se passaient. La somme globale votée par les Etats était répartie entre les neuf évêchés de la province, au prorata du nombre de feux établi une fois pour toutes. Chaque évêché répartissait sa part entre les paroisses d'après la même base. Enfin, dans chaque paroisse, le Général nommait des *assesseurs* ou *égailleurs* à raison d'un ou deux par frérie pour fixer la contribution de chaque paroissien soumis à l'impôt. Mais ici, le *feu* ne joue plus. Les égaillers en répartiteurs sont censés connaître la valeur des biens imposables, et taxent chacun en proportion de la valeur de ses biens, « le fort venant en aide au faible. » Pour les guider, les marguilliers leur mettent entre les mains les rôles des deux années précédentes: c'est une garantie objective d'équité dans la répartition. A titre de garanties subjectives, les règlements les obligent à dresser le rôle dans la chambre des délibérations, ou dans la sacristie, ou dans un autre lieu décent; mais il leur est formellement interdit de le faire dans un cabaret où les influences étrangères seraient trop

faciles. De plus, il leur est défendu de diminuer leur propre imposition de l'année précédente, ou celle de leurs parents, à peine d'être imposés pour le quadruple, dont la moitié applicable au dénonciateur et l'autre moitié au profit de la paroisse en diminution de ses fouages. (V. Ant. Dupuy, *Etudes sur l'administration municipale en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pag. 155 et suiv.).

Les villes étaient exemptes de *fouages*, n'ayant pas de *feux*, au sens fiscal de ce mot; mais elles payaient l'équivalent sous le nom d'*aides*. Or, « en général, on considérait comme ville toute localité qui a eu des remparts au moyen-âge, ou qui a formé le chef-lieu d'une seigneurie considérable. » (Dupuy, *op. cit.*) Dans une « *Liste des paroisses de la Province de Bretagne* » insérée à la suite des *Arrêts...* de Potier de la Germondaie, édit. 1738, les noms des villes sont accompagnés de la mention: *Sans feux*. Sont ainsi désignés: Audierne (trêve d'Esquibien), Camaret, Châteaulin, Le Faou, Landerneau, Loc-Maria-Quimper, Locronan, Morlaix (S. Mathieu et S. Melaine), Pont-Croix (trêve de Beuzec), Quimper, Quilbignon, Rosporden (trêve d'Elliant), Roscoff, dépendant de Saint-Paul (Tous-saints). D'autres paroisses, dans le diocèse de Léon, sont aussi *sans feux*, sans doute à cause de leur peu d'étendue ou de leur qualité de bien nobles ou ecclésiastiques. Ce sont: Coat-Méal, Lampaul-Plouarzel, Lanneufret, l'Isle-Molenne, Loc-Brévalazre, Loc-Quénolay, Trefbabu et Trefglosnou. L'île de Sein ne figure pas dans cette liste: l'auteur l'aura sans doute confondue avec Le Saint.

CAPITATION. — Le second impôt direct au profit du trésor royal était la capitation. Elle fut établie pour la première fois en 1695, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, supprimée en 1698, après le traité de

Ryswick, rétablie en 1701, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, et toujours maintenue dans la suite. Elle était l'équivalent de notre cote personnelle. Nul n'en était exempt, sauf le clergé, qui payait une imposition spéciale votée tous les cinq ans par l'assemblée générale du clergé de France, et que, pour sauvegarder le principe de l'immunité ecclésiastique, on qualifiait de *don gratuit*. Oh, combien!

Cet impôt était à la fois personnel et progressif, chaque contribuable étant taxé proportionnellement à ses facultés supposées. Les Etats l'avaient abonné, c'est-à-dire que pour avoir la faculté d'en faire eux-mêmes la répartition et la perception, ils avaient traité à forfait avec le pouvoir royal sur la base d'une somme déterminée. C'était la Commission Intermédiaire qui en faisait la première répartition entre les neuf diocèses. Soit dit en passant, cette Commission était composée de délégués des Etats et avait pour mission de traiter, dans l'intervalle des sessions, tout ce qui regardait la capitation, le dixième, et toutes les impositions établies au marc-la-livre de la capitation. Le bureau général établi à Rennes était aidé par les commissions diocésaines qui recevaient les plaintes des contribuables, et les envoyaient, avec leur avis motivé, au bureau de Rennes, seul chargé du contentieux.

Une fois la somme globale répartie par évêchés, l'égal se faisait ensuite par paroisses et enfin par individus. Mais, comme l'assiette se faisait sur la richesse supposée, il se produisit souvent des réclamations. C'est d'abord le Tiers Etat qui se plaint d'être surchargé au bénéfice de la Noblesse, et qui obtient une exonération de 25.000 livres. C'est la communauté de Landerneau qui ne cesse de déclarer que, proportion gardée, sa capitation excède de plus des deux tiers

celle de Brest. Ce sont les trêves qui se plaignent de la part que la paroisse-mère leur laisse à payer. Le 20 avril 1777, le général de Plougonven examine, pour avis, un placet adressé à la commission diocésaine de Tréguier par les tréviens de Saint-Eutrope, réclamant une exonération de cent cinquante livres au-dessous du tiers et la restitution des sommes indûment versées. Le général répond que « les tréviens de Saint-Eutrope supporteront le tiers de l'imposition de la capitation de cette paroisse, comme par le passé, et suivant l'ancien usage, » et conformément à l'engagement formel qui en ont pris. Enfin, ce sont les particuliers qui s'adressent directement à la Commission, aux fins d'exonération; mais comme la demande est toujours renvoyée au général, dont l'avis est nécessaire, elle n'a guère chance d'aboutir. Le 1<sup>er</sup> juillet 1781, le général de Plougonven est appelé à donner son avis sur une demande en réduction de capitation introduite auprès de la Commission diocésaine par Yves Laizet et Marie Manac'h, son épouse (du Mes-Hir), donnant pour raison qu'ils ont dix enfants et peu de bien. Le général répond que leur bien est largement suffisant et que leurs dix enfants, dont un prêtre, loin de leur être à charge, leur sont au contraire une aide sérieuse. Guillaume Guillou, syndic du grand chemin audit Plougonven, a aussi sollicité une diminution de capitation. Consulté pour avis, le général répond le 26 novembre 1775, que Guillou retire de grands avantages de sa charge, et que « s'il la trouve trop onéreuse il n'a qu'à s'en plaindre sur-le-champ au général qui nommera un autre à son lieu et place qui ne fera pas tant de difficultés de payer sa capitation. » Guillou se le tint pour dit et garda sa charge. A Plourin, le syndic Alain Le Jeune fait une démarche analogue, qui n'a pas plus de succès; tandis qu'un

maître papetier, Guillaume Le Maître, voit sa demande agréée (9 avril 1775). Quelquefois, en effet, la Commission intermédiaire admet le bien fondé des réclamations et accorde le dégrèvement sollicité; mais comme la somme globale imposée au diocèse doit néanmoins être atteinte, ces exonérations retombent sur d'autres. Ainsi, en 1731, la Commission diminue de cent livres la capitation de Guipavas, et de cent trente-six livres celle d'Henvic; mais ces deux sommes sont reportées sur Plouzané qui, on le comprend, ne se laisse pas écorcher sans crier.

La capitation était accompagnée de taxes accessoires qui s'ajoutaient au principal et l'augmentaient en de fortes proportions. C'était le casernement et la milice, auxquels on peut ajouter la corvée.

CASERNEMENT. — Cette imposition avait pour objet la dépense du fourrage à fournir aux chevaux des cavaliers en quartier dans la province, le logement des officiers, l'ustensile des soldats, le feu et la chandelle aux corps de garde établis pour la police des troupes, le loyer des casernes, des lits et ustensiles, des écuries, etc. C'était une imposition roturière: la noblesse en était exempte, sans doute sous prétexte qu'elle fournissait les hommes. Elle allait même jusqu'à refuser de loger des soldats en cas de nécessité: témoin ce qui arriva à Lesnøven, en 1777. « Le Maire prie MM. du Poulpry et de Kervasdoué de l'autoriser, vu l'encombrement de la ville, à faire loger en leur absence les officiers supérieurs du régiment de Cambresis dans leurs hôtels. Ces deux gentilshommes refusent avec hauteur. La communauté est forcée... de faire occuper d'autorité leurs appartements. » (Dupuy, *op. cit.* 221).

MILICE. — Cet impôt est du même ordre que le précédent. Il est exclusivement roturier et est fixé au

marc-la-livre de la capitation. Il est destiné à couvrir une partie des frais d'équipement et d'entretien des milices de toute la province. Mais outre cette imposition générale qui pèse sur toute la province, chaque paroisse a des dépenses qui lui sont particulières. Elle doit fournir par voie de tirage au sort, un nombre déterminé de miliciens. A chacun de ceux-ci elle doit fournir un chapeau, une veste ou camisole d'étoffe ordinaire du pays, une paire de souliers, une paire de guêtres, deux chemises, un havresac de toile, un ruban à nouer les cheveux, et huit livres de monnaie, dont trois réservées au milicien et cinq appliquées aux frais de la levée. Toutes ces dépenses sont avancées par les marguilliers, qui se les font rembourser au moyen d'une taxe imposée sur les paroissiens au marc-la-livre de leur capitation.

Les paroisses de la côte n'ont pas de miliciens à fournir aux bataillons provinciaux, et sont exemptes de cette imposition paroissiale; mais elles n'y gagnent rien: elles fournissent seules la milice garde-côte dont tout l'entretien retombe sur elles. (Cf. Barth. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, V, p. 158-184).

DIXIÈME. — VINGTIÈMES. — Le dixième était un impôt direct sur le revenu, qui fut établi pour la première fois pour les besoins de la guerre en 1710, supprimé plusieurs fois puis rétabli, abonné par les Etats de Bretagne en 1744. Comme son nom l'indique, cet impôt exigeait le dixième, c'est-à-dire 10 % du revenu sur tous les fermages et les bénéfices commerciaux et industriels.

En 1750, le dixième fut aboli et remplacé par le vingtième, qui se prélevait sur les mêmes bases.

La différence entre cet impôt et la capitation, c'est qu'il était purement réel, tandis que la capitation était un impôt personnel. Il portait sur tous les revenus,

sans aucune exception. L'objet de l'impôt étant le revenu réel et non le revenu présumé, comme dans la capitation, la taxe avait pour base, non l'estimation des égailliers, mais les déclarations fournies par les contribuables eux-mêmes. Une fausse déclaration exposait le contribuable à payer un impôt quadruple. (Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, p. 566). Cet impôt fut abonné par les Etats en 1756. La répartition s'en faisait comme pour la capitation, par évêchés, par villes et paroisses rurales, et enfin par individus.

Un second vingtième fut imposé en 1756, puis un troisième en 1783. A ces vingtièmes s'ajoutaient les deux sols, puis quatre sols par livre du dixième. Au total, cela faisait environ 17 % du revenu. Avec les fouages, la capitation et les accessoires, c'était bien lourd. Décidément, la troisième république n'a pas inventé la vie chère.

NOUVEL ACQUET. — Cette rubrique paraît pour la première fois dans les comptes rendus des séances en 1775. Elle mit dans un singulier embarras quelques généraux, entr'autres celui de Plourin-Morlaix. Le 4 juin, les délibérants déclarent que « au regard du mandement concernant le droit de nouvel acquet, publié au prône de la Grand'Messe de ce jour, attendu que c'est un droit que l'assemblée ignore sur quoy l'asseoir, est d'avis que l'on fera une cueillette volontaire dans toute la paroisse. » C'était, en fait de collection d'impôts, un système un peu primitif; il eût peut-être été plus sage de consulter soit des voisins charitables, soit l'Administration compétente. Du reste, l'année suivante la nomination des collecteurs de ce droit est faite sans commentaire: on est au courant. Leurs voisins de Plougouven sont plus avertis: ils vont même nous renseigner sur l'assiette de cet impôt. Au

procès-verbal de la séance du 2 juillet 1775, nous lisons: « Il sera fait un rolle général sur tous les contribuables de cette paroisse, afin de prélever la somme portée au mandement de nouvel acquêt conformément au rolle de la capitation, au marc la livre. » D'après le procès-verbal du 26 janvier 1777, la paroisse était imposée pour 36 livres 16 sols. Plourin était imposé pour la même somme.

Le droit de *nouvel acquêt* concernait exclusivement les biens dits de *mainmorte*. Il était destiné à remplacer le droit d'amortissement, qui n'était lui-même qu'une compensation à ce que, sous l'ancien régime, on appelait *rachats, lods et ventes*, etc.

Chaque fois qu'un immeuble ou un droit immobilier était acquis par une personne morale, une fabrique, par exemple, ou une paroisse, comme ces sortes de personnes aliénaient rarement et ne mouraient jamais, le suzerain, c'est-à-dire le seigneur ou l'Etat, était pour toujours frustré des droits de mutation (rachat, lods et vente, etc.) qu'il aurait perçus à chaque changement de propriétaire. De sorte que, sans aller jusqu'à dire, avec l'ultragallican Durand de Maillane, que « les gens de mainmorte... finiraient par posséder tout le royaume, ou peu s'en faut, sans payer d'impôts, au grand détriment des contribuables », il est incontestable que le Trésor subissait de ce chef une diminution appréciable de revenus. Pour combler ce vide, le suzerain — le Roi, dans l'espèce, — avait frappé ces biens d'une taxe dite *d'amortissement*, que lesdites personnes morales payaient une fois pour toutes, lors de leur entrée en possession. Ce droit une fois payé, les biens étaient *amortis*. Parfois pourtant le Roi n'amortissait pas ces biens; mais « tous les quinze ou vingt ans, il levait une finance sur tous ceux qui en avaient acquis dans l'intervalle. Cela s'appelait *droit*

*de nouveaux acquêts*. » (Esmein, *op. cit.*, p. 224). En général, l'amortissement était une année de revenu. Il y avait donc une certaine équivalence entre ces deux modes de fiscalité: payer une année de revenu tous les vingt ans, ou payer chaque année un vingtième du revenu, à titre de droit de nouvel acquêt. C'est ce dernier mode qui prévaut ici, avec cette différence toutefois qu'au lieu de payer une quotité du revenu, on payait une somme déterminée, répartie d'après le même procédé que la capitation et proportionnelle à celle-ci.

Pourquoi cet impôt ne figure-t-il pas dans les procès-verbaux antérieurs à 1775? Le roi avait-il racheté ce droit qu'il avait cédé à la Bretagne, en 1759, avec faculté de rachat? Je ne suis pas assez documenté pour trancher la question.

Le droit de nouvel acquêt m'amène à dire un mot au sujet d'une expression qu'on rencontre assez souvent dans les procès-verbaux des séances de généraux, je veux parler de *l'homme lai, vivant, mourant et confisquant*. Outre le droit de nouvel acquêt, « les gens de mainmorte paient une indemnité au seigneur féodal... Ils sont obligés de plus de donner au Seigneur un homme vivant et mourant... qui fait foi et hommage au nom de la communauté, et pour lequel on paie le droit de rachat ou de relief à chaque mutation. Quelques Coutumes ajoutent au titre d'*homme vivant et mourant* le mot de *confisquant*; mais ce terme... ne peut avoir d'effet quand même le *Vicaire* aurait commis quelque crime, pour lequel il mériterait d'être condamné à une peine qui emporterait confiscation; parce que le fief ne peut être confisqué sur celui qui n'en a point la propriété. » (L. de Héricourt, *Les Loix ecclésiastiques de France*, p. 240).

CORVÉE. — Telle qu'on l'envisage ici, la corvée

dite *corvée royale*, pour la distinguer de la *corvée seigneuriale* qui, avec la taille, a valu au moyen-âge un si fâcheux renom, était une institution publique ayant pour but la création et l'entretien des grands chemins. Elle ne remonte pas au-delà du premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La corvée constituait une des principales préoccupations des généraux. En principe, elle obligeait tous les ruraux contribuables au casernement; mais en pratique, il y avait de très nombreuses exceptions, notamment, tous les miliciens, les matelots en disponibilité et leurs femmes, les fonctionnaires ou employés à tous les degrés, et enfin tous ceux qui, par des moyens plus ou moins honnêtes, réussissaient à s'y soustraire.

Le travail global imposé à chaque paroisse était fixé par l'intendant de la province avec l'aide des ingénieurs, à raison d'une toise de route par livre de capitation. Cette tâche commune était ensuite répartie entre les *corvoyeurs*, au marc-la-livre de leur capitation. La tâche individuelle dépassait nécessairement la toise par livre, parce que la part des exemptés de droit ou de fait retombait sur les autres. Au reste, quand il s'agissait d'un travail à faire en commun, le toisage devenait impossible, et la toise pour livre était remplacée par la journée pour livre.

Pour la conduite des travaux, le général nommait un *Syndic* des grands chemins et des députés.

La principale fonction du Syndic était d'entretenir la correspondance avec l'ingénieur, de lui rendre compte de l'état des travaux, de lui signaler les manquants et les fainéants, et de communiquer les ordres supérieurs aux députés chargés de les faire exécuter. C'était sa corvée à lui, et il n'avait pas le droit de s'y dérober: une fois élu, c'était pour la vie, à moins de graves raisons. Si un général, sans l'un des motifs

spécifiés dans les règlements, destituait son syndic des grands chemins, chacun des délibérants était passible d'une amende de dix livres, et le syndic avait ordre de continuer ses fonctions. Le cas semble s'être produit à Plourin-Morlaix. Au commencement de mai 1773, le syndic, Alain Le Jeune, était remplacé par Jacques Gestin, précédemment député, lequel cédait la place à Louis Plassart. Cette opération électorale ne fut sans doute pas approuvée; car, le 23 du même mois, à la place dudit Plassart le général nomme François Pape « pour député sur le grand chemin et *caporal* dans la frérie de Kervéguen », tandis que Le Jeune continuait pendant plusieurs années encore à exercer les fonctions de syndic.

Le syndic avait sous ses ordres des députés, dont le nombre variait avec celui des corvoyeurs et l'importance des travaux. D'après les Ordonnances il devait y avoir un député pour soixante corvoyeurs. A Plourin il y avait un député par frérie, avec le titre de *caporal* pour sa frérie. C'est ainsi que, le 18 avril 1779, le général nomme « pour *caporal* dans la frérie du Penhoat Pierre Cam, qui sera aussi député pour le grand chemin. » Les Ordonnances voulaient que les fonctions de député fussent viagères; mais il ne semble pas que ce point ait été exécuté. A Plourin on nommait tous les ans un député dans l'une ou l'autre des fréries, sans qu'il fût question du décès du précédent. — Les fonctions de député n'étaient point une sinécure: elles étaient plus pénibles et plus assujettissantes que celles de syndic. Les députés devaient se rendre à l'atelier en même temps que les corvoyeurs, et s'y tenir pendant toute la durée du travail, pour le diriger conformément aux instructions de l'ingénieur. Ils devaient dresser la liste des absents et signaler les fainéants et les mauvaises têtes. Ils transmettaient cette liste

au syndic, qui l'envoyait à l'intendant, et celui-ci punissait les coupables en leur infligeant soit une amende, soit un supplément de travail. C'étaient les députés réunis qui dressaient la liste des corvoyeurs d'après les rôles de la capitation.

La corvée était extrêmement mal vue des paysans qu'elle arrachait à leurs travaux. Aussi Louis XVI eut-il pensée de la remplacer par un impôt qui serait destiné exclusivement à la construction et à l'entretien des routes; mais le décret qui fut porté dans ce but ne fut jamais appliqué en Bretagne, nos paysans préférant, à tout prendre, donner leur temps que leur argent: ne leur en prenait-on pas déjà assez? A Plougonven (2 décembre 1787) les délibérants déclarent qu'ils « préfèrent de continuer la corvée au grand chemin et de rester assujétis comme on l'a été au passé, plutôt que de payer la façon des chemins en argent. » Les délibérants de la trève de Saint-Eutrope manifestent la même préférence en termes à peu près identiques: « Les délibérants... ont préféré de rester assujétis comme on a été jusqu'à présent à faire les Réparation des chemins par corvée, à payer la façon desdits chemins en argent. » (9 décembre 1787). La corvée royale subsista donc en Bretagne jusqu'à la Révolution, qui la supprima, en même temps que les privilèges royaux et seigneuriaux, le 4 août 1789, puis par la loi du 15 mars 1790. Elle a fait place aux prestations, qui n'ont guère une meilleure presse:

DOM MALGORN.

## Denis BERARDIER

*Chanoine civil d'Arras*

On connaît la singulière et persévérante amitié qui unit Robespierre à son ancien maître du Collège Louis-le-Grand, l'abbé Denis Bérardier, prêtre distingué du diocèse de Quimper, né à Quimper même en 1735, membre de l'Assemblée Constituante, mort à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1794, ayant échappé, grâce à Robespierre à tous les dangers qui menaçaient l'ecclésiastique « insermenté » qu'il était (1). Robespierre était d'Arras. Il est donc infiniment probable qu'il joua un rôle dans la curieuse démarche qu'accomplit M. Bérardier pour se faire nantir, à la veille de la suppression des chapitres, d'un des canonicats de l'église cathédrale d'Arras.

Non seulement Bérardier était gradué nommé, il était professeur « septennaire ». Il avait donc le droit d'exiger, et d'obtenir de préférence à tous autres moins qualifiés, un bénéfice vacant dans les 2 mois dits de rigueur (janvier et juillet). Or le 1<sup>er</sup> juillet 1789, le chapitre d'Arras perdait un de ses membres, M. l'abbé *Hocmelle* (Pierre-Jean) vicaire général et vice-official d'Arras, chanoine depuis 1766. M. Bérardier était en posture de réclamer la prébende. Il avait fait insinuer ses lettres de grade et de nomination. Il avait renouvelé au carême dernier la notification voulue. Le 21 juillet 1789, il réclama à l'évêque la provision canonique. Pour des raisons qu'on devine, et dont plusieurs nous échappent peut-être, la provision ne vint pas. En pareil cas, la jurispru-

(1) *Bulletin diocésain de Quimper*, 1928, p. 109.

dence française donnait au candidat malheureux un moyen de « conserver ses droits ». C'était la *possession civile*, octroyée par le juge royal (voir ordonnance d'avril 1695 sur la juridiction ecclésiastique art. 7 et 9), et qui avait des effets temporels, celui par exemple, de donner droit à toucher les revenus, si le juge le décidait: M. Bérardier se fit donc autoriser par sentence du Conseil d'Artois (20 novembre 1789) à prendre « possession civile », jusque et y compris les fruits de la prébende. Cette formalité eut lieu, par procureur, le 30 novembre 1789. Le mois précédent (octobre 1789) le dernier chanoine d'Arras ayant un titre canonique avait été admis à prendre possession régulièrement et complètement de son bénéfice. C'était M. Harduin, qui devait mourir glorieusement sur l'échafaud pour attester sa fidélité à l'Eglise. Les événements se précipitant ne permirent pas à M. Bérardier d'obtenir l'usage des fonctions spirituelles attachées à son canonicat. Celui-ci fut supprimé, comme tous les autres, par le titre I (art. 20) de la constitution civile du clergé (juillet 1790).

Cependant les décrets de l'Assemblée nationale disposaient que les bénéfices privés de leurs revenus normaux recevraient une pension viagère. M. Bérardier se prévalut de son canonicat d'Arras pour obtenir cette pension. Il eut gain de cause. Nous publions ci-après les documents fournis par lui à l'administration, dans ce but. Ils existent encore dans la série L, des archives du Pas-de-Calais.

Ces documents nous révèlent un autre détail intéressant. Par brevet royal du 19 août 1787, M. Bérardier avait obtenu sur l'abbaye cisterciennne de Signy (diocèse de Reims) une pension de 3.000 livres.

E. FOURNIER, *Chanoine d'Arras,*  
*Professeur à l'Institut catholique de Paris.*

## DOCUMENTS

## I

Extrait des Registres du Conseil provincial d'Artois.

Vu par la Cour la requête présentée par M. Denis Bérardier, prêtre du diocèse de Quimper, maître ès-arts en l'Université de Paris, Docteur en théologie, et ancien principal septennaire du Collège de Louis-le-Grand, demeurant à Paris, gradué nommé, duement qualifié, insinué et réitéré le carême dernier sur l'évêché et chapitre d'Arras, à ce qu'il plût à la Cour, vu l'acte de réquisition du vingt et un juillet dernier, permettre au suppliant de prendre possession civile des canonicat et prébende revenus et émolumens généralement quelconques, pour la conservation de ses droits, à la charge de réitérer ladite prise de possession, ladite requête signée Brazier procureur, l'ordonnance de Soit montré au procureur général du Roy, ses conclusions, oui le rapport de M<sup>re</sup> Pierre-Louis-Joseph Lecocq conseiller, tout considéré, la Cour permet au suppliant de prendre possession civile des canonicat, prébende, revenus et émoluments généralement quelconques dont s'agit. Ainsi fait et donné audit Conseil provincial d'Artois le vingt novembre mil sept cent quatre vingt neuf (signé) SIROU (sur parchemin).

## II

L'an mil sept cent quatre vingt dix, le deux du mois de juin à la requête de M<sup>r</sup> Denis Bérardier prêtre du diocèse de Quimper, maître ès-arts en l'Université de Paris, docteur en théologie et ancien principal septennaire du Collège de Louis-le-Grand, député à l'Assemblée nationale, demeurant à Paris, gradué nommé, duement qualifié, insinué et réitéré le ca-



rême dernier sur l'évêché et chapitre d'Arras, lequel fait élection de domicile en la maison de l'huissier soussigné, pour vingt quatre heures seulement, j'ai Nicolas Joseph Marielle, huissier héréditaire de la chancellerie d'Artois, y immatriculé, demeurant à Arras rue des Bouchers, paroisse de Sainte-Marie-Madelaine, soussigné, signifié et délivré copie 1° du procès-verbal de requisition fait le vingt-un juillet dernier en l'absence de Monseigneur l'Evêque d'Arras, à Messire Gaspard de Seysel prêtre chanoine et archidiaque de l'Eglise d'Arras, et l'un des vicaires généraux du diocèse d'Arras, à la requête du requérant, de lui conférer en sadite qualité les canonicat et prébende vaccant en ladite église d'Arras, affecté aux gradués nommés, par le décès de messire Hocmelle dernier titulaire d'iceux; 2° du jugement rendu au conseil d'Artois, sur la requête du requérant le vingt novembre dernier, qui permet au dit requérant de prendre possession des canonicat et prébende susdits; 3° et du procès-verbal de prise de possession du requérant desdits canonicat et prébende par le procureur spécial dudit requérant, fait en l'église d'Arras par M. Delys notaire apostolique du diocèse d'Arras, et les témoins y nommés, le trente du même mois de novembre dernier, le tout cy joint, avec le double du présent exploit à Monseigneur Louis-Marc-Hilaire de Couzié évêque d'Arras en son palais épiscopal au dit Arras, parlant à son suisse, qui n'a voulu dire son nom de ce sommé, à ce que mondit Seigneur évêque d'Arras n'en ignore, et ayt à s'y conformer aux peines de droit. Le tout fait en la présence de Pierre-Louis-Joseph Guilbert, praticien, demeurant à Arras rue et paroisse de St Géry, et (nom illisible) aussi praticien demeurant audit Arras, rue du Miroir de Venise et paroisse susdite de St Géry, témoins

par moi requis et soussignés, les jours, mois et an que dessus.

(Signé) MARIELLE, GUILBERT, X (illisible).

### III

Le Comité Ecclésiastique de l'Assemblée nationale, après avoir pris lecture du mémoire qui lui a été présenté par M. l'abbé Bérardier ancien Syndic de la faculté de Théologie de Paris, ancien Principal du Collège de Louis-le-Grand, et Grand Maître actuel du dit Collège, Député à l'Assemblée nationale, est d'avis: que le canonicat de la cathédrale d'Arras, vacant par le décès du Sieur Hocmelle, dernier titulaire, requis au mois de juillet 1789 par ledit Sieur Bérardier, en vertu de son droit de *Septennium*, et dont il a pris possession civile le 23 novembre par arrêt du Conseil Souverain d'Artois du 20 du même mois, doit entrer dans le traitement qui lui sera fait, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale relatifs aux titulaires actuels des bénéfices supprimés.

Au comité Ecclésiastique de l'Assemblée nationale le 4 octobre 1790.

(Signé) EXPILLY président, LE BRETON secrétaire.

### IV

Le soussigné, fondé de procuration du Sieur Denis Bérardier ancien syndic de la faculté de théologie de Paris, passée par devant M. Pottier et son confrère, conseillers du Roi, notaires à Paris en date du vingt huit octobre dernier, déclare, en sa dite qualité, que ledit S<sup>r</sup> Bérardier possède un revenu ecclésiastique: 1° une pension annuelle et viagère, de la somme de trois mille livres, sur l'abbaye de Signy, ordre de Cîteaux, diocèse de Rheims, par brevet du dix neu-

vième jour du mois d'août mil sept cent quatre vingt sept.

2° une prébende canoniale de l'église cathédrale d'Arras dont le produit sera déterminé par la déclaration qui sera donné par le chapitre de ladite église.

A Arras le quatre novembre mil sept cent quatre vingt dix. (Signé) T. J. PETIT Praticien.

## V

## A MESSIEURS

Messieurs les administrateurs composans le directoire du District d'Arras.

Supplient les sieurs Seyssel... et Bérardier, ci-devant chanoines d'Arras.

Les supplians ont fourni à l'administration la déclaration des revenus de leurs prébendes canoniales, et quelques-uns d'entre eux celle de leurs revenus particuliers. Ils savent que leurs revenus connus, actuellement vérifiés portent, toutes charges déduites, plus de cent cinquante mille livres, et cette somme est bien éloignée de balancer l'importance de ce qui servira de base à la fixation de leur traitement. Pour mettre l'administration à même de leur accorder la provision qu'ils vont solliciter, en conformité des paragraphes 1 et 2 de l'instruction sur le payement du clergé, les supplians réduiront, en ce moment, à cent quarante mille livres les revenus vérifiés. Cette somme divisée en quarante, nombre de prébendes du chapitre, en ce compris les vacantes, donne trois mille cinq cents livres. En prenant sur cette somme : 1° mille livres; 2° la moitié du surplus, on trouve deux mille deux cent cinquante livres qui devront être payées aux supplians en acompte de leur traitement

de 1790. D'un autre côté plusieurs des supplians ont des bénéfices particuliers et des pensions...

Les revenus particuliers actuellement vérifiés du S<sup>r</sup> Bérardier portent: 3.000<sup>l</sup> consistant en une pension. Il faut en ajouter la moitié, qui est de 1.500<sup>l</sup>, aux 2.250<sup>l</sup> que produit sa prébende. Ces deux sommes réunies donnent un total de 3.750<sup>l</sup>, qui devra former l'acompte de son traitement de 1790; le quart de ceste est de 937<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>, qui devront lui être payés à compte du premier quartier de 1791. Total 4.687<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>.

(Signé) DE VICQUES.

Vu cette requête... les administrateurs composans le directoire du District d'Arras... sont d'avis: que... il y a lieu d'accorder...

au sieur Bérardier la somme de 3.750<sup>l</sup> à compte de son traitement de 1790, et de celle de 937<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> à compte du premier trimestre de 1791...

Fait en directoire à Arras le deux mars 1791.

(Signé) BEUGNIEZ secrét.

Vu la requête présentée au Directoire du District d'Arras par les sieurs Seyssel... Bérardier... Vu aussi l'avis du directoire du district du deux de ce mois.

Les administrateurs composant le Directoire du département du Pas-de-Calais... déclarent que les revenus ecclésiastiques communs desdits chanoines seront provisoirement évalués à la somme de cent vingt mille livres, et la part... du S<sup>r</sup> Bérardier (dans lesdits revenus) à celle de deux mille livres...

Déclarent pareillement que les revenus dont jouissait en particulier chacun desdits chanoines demeureront provisoirement évalués, scavoir... ceux du S<sup>r</sup> Bérardier à celle de mille cinquante livres...

En conséquence déclarent que le traitement des ci-devant chanoines de l'Eglise d'Arras demeurera provisoirement arrêté, savoir...

celui du sieur Bérardier à celle de trois mille cinquante livres...

Autorisent le receveur du district d'Arras à payer...

Fait en directoire à Arras le dix huit mars mil sept cent quatrevingt-onze (signé) GALAND, sec. gal.

## Un difficile mariage

(Complément à l'article « Le protégé de Robespierre ») (1)

Bohème de quartier latin ou avocat sans causes et sans argent, mais l'âme pleine d'ambitions, tel était Camille Desmoulins à la veille de la Révolution. Par ses assiduités intempestives, par ses petits vers galants, il avait réussi à pénétrer dans le salon de la femme d'un riche commis des finances, Mme Duplessis; il y avait vu deux jeunes filles, Lucile et Adèle, « candides comme des colombes », mais surtout assurées d'une riche dot. Il demanda la main de Lucile et il fut éconduit. Sa vanité malade dut se contenter du régime du valet de Strabon: fruits, oignons et bouteille d'eau.

Mais voici gronder la Révolution. Le 27 juin 1789, les Etats Généraux se sont transformés en Assemblée constituante. Tout Paris est en ébullition déjà, quand, le 12 juillet, le renvoi de Necker porte cette fermentation au paroxisme. La foule se presse sous les tilleuls dans les allées du Palais Royal. Trois jeunes gens viennent à passer se tenant par les mains et criant « aux armes ! » Camille se joint à eux un instant, puis, grisé par sa propre audace, il escalade une table de café, « Aux armes! aux armes! crie-t-il, prenons tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance! » Aussitôt la foule dépouille de leurs feuilles les branches de tilleuls. Camille Desmoulins venait de former l'armée de l'émeute qui, le mardi 14 juil-

(1) Voir *Bul. dioc.*, 1928, n° 2, p. 109 ss.

doux penchants de la nature... qui veut qu'on vive en vrai hibou, comme les Antoine, les Paul et les Hilarion... »? N'a-t-il pas bafoué les ministres du culte catholique, « ces prêtres méprisables, bonzes fourbes et stupides? » N'a-t-il pas excité le peuple au meurtre et au vol, lui, « le procureur de la lanterne? » et M. de Floirac reproche au pamphlétaire l'incendie de son château et la perte de sa fortune. La dispense est une faveur, Camille n'a pas droit à la moindre faveur. Tout le monde n'admire donc pas le vainqueur de la Bastille! Camille était loin de s'attendre à ce refus et cependant voici qu'à toutes les raisons qu'il a de hâter le jour du mariage s'ajoute celle du serment à la Constitution civile du clergé. Le décret du serment va être sanctionné par le roi; certes, peu lui en chaut d'être marié par un insermenté ou un assermenté, mais M. Duplessis veut un vrai mariage, et lui, « le premier révolutionnaire, comme il s'appelle », va peut-être, s'il tarde, être réduit à s'adresser à un prêtre réfractaire à la Constitution pour obtenir Lucile et sa riche dot; sa fortune politique serait ruinée du coup. Il sollicite alors l'intervention de bien des députés; peine perdue. Il lui reste un dernier espoir: son ancien Principal du collège Louis-le-Grand, l'abbé Bérardier pourrait peut-être venir à bout de l'intransigeance de l'Archevêché; comme député suppléant, il a remplacé l'abbé Le Gros à l'Assemblée Constituante, et il y a combattu tout ce qui pouvait porter atteinte à l'Eglise et au roi. Camille recourt à lui et le prêtre breton, qui aimait son ancien élève, obtint enfin la dispense de temps prohibé et celle de deux publications.

Rien plus ne semble s'opposer à son mariage et, tout heureux, Camille accourt à la sacristie de Saint-Sulpice pour inscrire ses bans et fixer le jour du mariage; le temps presse, le roi vient de sanctionner le

décret du serment; les ecclésiastiques de l'Assemblée vont être sollicités de le prêter, et le 9 janvier est fixé pour le serment du clergé de Paris. Or la paroisse à laquelle appartient Lucile est celle de Saint-Sulpice, dont le curé est un prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, prêtre de doctrine saine et de mœurs austères. A peine Camille lui a-t-il fait connaître son dessein de recourir à lui pour son mariage, que ce curé, M. de Pancemont, (1) lui déclare se refuser net à procéder à la cérémonie; motif: Camille Desmoulins a renié la foi de son baptême, il est apostat. Le pamphlétaire, qui se croyait si près du but, reste atterré; en vain oppose-t-il au curé la dispense reçue de l'Evêché et qui semble autoriser le mariage, le curé persiste dans son refus. Camille alors va chercher un notaire pour rédiger un procès-verbal du refus afin d'en appeler à la Commission ecclésiastique de l'Assemblée nationale. Ce procès-verbal conservé reproduit le colloque du prêtre et du révolutionnaire.

« Etes-vous catholique? demande le curé — Pourquoi cette question? — Parce que, si vous ne l'étiez pas, je ne pourrais vous conférer un sacrement de la religion catholique. — Eh bien, oui, je suis catholique. — Je ne puis croire celui qui a dit dans un de ses numéros que la religion de Mahomet était tout aussi évidente pour lui que celle de Jésus-Christ. — Vous lisez donc mes numéros? — Quelquefois. — Et vous ne voulez pas me marier, M. le curé? — Non, Monsieur, je ne puis, à moins que vous me fassiez une profession de foi publique de la religion catholique. — J'aurai donc recours au comité ecclésiastique. » Camille et le notaire prennent congé du curé, et le procès-verbal est déposé par eux au Comité ec-

(1) M. de Pancemont refusa le serment et devint plus tard évêque de Vannes.

clésiastique de l'Assemblée. Celui-ci refuse de s'occuper de cette question particulière. Camille s'adresse alors à l'orateur qui a fait voter la Constitution civile, et Mirabeau lui donne un papier sur lequel « il déclare qu'on ne peut juger de la croyance que sur la profession de foi extérieure et que le mariage ne peut être refusé au réclamant puisqu'il se dit catholique. » Fort de cette consultation, Camille revient trouver le curé de Saint-Sulpice et lui montre son papier. « Depuis quand Mirabeau est-il un Père de l'Eglise? lui répond justement M. de Pancemont. Et puis, à ne vous juger que sur votre profession de foi extérieure, la consultation même que vous m'opposez vous condamne. J'exige une rétractation avant de vous marier. » Nourri de souvenirs historiques, Camille dut se souvenir du « Paris vaut bien une messe », et pour obtenir Lucile et sa dot, il va courber la tête: « Je ne compte pas faire de nouveaux numéros avant mon mariage, dit-il au curé. » — « Mais je veux que vous me promettiez de n'en pas faire après. » — « Je le promets, répond encore Camille. » — « Je vous accorde alors de vous marier, dit le curé, me contentant de vous rappeler que pour le mariage l'Eglise veut qu'on se confesse. » Les bans sont inscrits et le mariage est fixé au 29 décembre. Bien vite alors, Camille lance ses invitations; journaliste à ambitions politiques, il invite soixante députés et nombre de journalistes.

Mais il lui reste des formalités à remplir avant cette cérémonie du mariage, qui lui a déjà valu tant de démarches et aussi d'humiliations. La mode était alors de prendre le repas de noce chez le nouveau marié, et puis enfin, ne lui fallait-il pas un logis pour recevoir sa femme, sa « chère Loulou »? Il quitte donc l'hôtel meublé qu'il habitait et loue un appartement rue du Théâtre-Français. Son futur mariage

suffit à lui assurer le crédit nécessaire pour le meubler et aussi obtenir l'habit de noces. Mais la formalité qui dut lui coûter davantage, fut la confession. Dans sa ferveur de néophyte prêt à brûler ce qu'il avait adoré, ou du moins ayant promis de le faire, il avait, dit-on, proposé au curé de Saint-Sulpice de le confesser. M. de Pancemont se soucia peu d'avoir un tel pénitent, et Madame Duplessis, en belle-mère avisée, eut la prudente idée de faire atteler sa voiture, d'y faire monter Camille et Lucile pour les conduire aux Cordeliers. Là un père franciscain les confessa l'un après l'autre, Camille d'abord, puis Lucile qui attendait son tour de l'autre côté du confessionnal. La simplicité et l'ingénuité de ces deux pénitents étaient telles, a raconté Madame Duplessis, que celle-ci entendit toutes leurs confessions. Si cela est vrai, ou Camille n'a pas raconté ses soirées dans les tripots et à l'hôtel de Choiseul, auprès de Théroigne de Méricourt, la belle Liégeoise, ou Madame Duplessis avait elle-même un bel estomac, un estomac de confesseur!

Enfin, à 7 heures et demie du matin, le 29 décembre, luit l'aurore du jour tant attendu. Les journaux ont annoncé l'heure de la cérémonie. Aussi la foule curieuse se presse-t-elle dès neuf heures aux abords de l'église Saint-Sulpice. On se montre les invités notoires au fur et à mesure qu'ils arrivent. Voici Pétion, le président de l'Assemblée nationale; puis Robespierre, à qui Camille a fait espérer dans Atèle, sœur de Lucile, une fortune analogue à la sienne; puis Brulart de Sillery, l'ami intime du duc d'Orléans, Brissot, etc... Voici Danton, le président du club des Cordeliers, Brissot de Warville et Mercier, célèbres journalistes. Soixante députés avaient été invités, mais beaucoup d'autres étaient venus par curio-

sité ou par sympathie. Enfin voici arriver Camille Desmoulins; sous son habit noir il a mis un gilet de soie blanche à fleurs brochées; il est accompagné du député Defiefville, qui représente seul sa famille et son pays. Tôt après, descend d'un carrosse Lucile, qu'accompagnent son père et sa mère. La blonde fiancée est ravissante sous le voile de satin blanc qui recouvre son corsage de satin rose à petites basques et à manches étroites. Les orgues saluent l'entrée des fiancés. Ceux-ci prennent place sur des prie-Dieu près de la grille du sanctuaire. Au-dessus de leurs têtes s'élève un poêle, sorte de baldaquin, dont les cordons sont tenus, d'un côté par Robespierre et Brissot, et de l'autre, par Pétion et Mercier. Quand les orgues se sont tues, l'abbé Bérardier entre dans le sanctuaire, accompagné de choristes et d'un des vicaires, M. Guendeville. Camille a obtenu du bon Principal qu'il le marie; celui-ci sait l'engagement que son ancien élève a pris de ne plus attaquer la religion, il va le lui rappeler, convaincu, semble-t-il, que Camille a été sincère. S'avançant à la balustrade, d'un geste il fait tout le monde s'asseoir, et, mettant l'étole sur son surplis, il lit le discours suivant: (1)

« Monsieur, Mademoiselle,

La vue de cet autel devant lequel vous êtes prosternés, vous fait assez connaître que le mariage que vous allez contracter n'est point une cérémonie profane, mais un acte de religion; c'est un sacrement que saint Paul appelle grand et que Jésus-Christ a lui-même intitulé: *Hoc sacramentum magnum est in Christo et in Ecclesiâ*. Mais si le mariage est un grand sacrement, il impose aussi de grandes obligations. Vous êtes trop instruits l'un et l'autre de votre reli-

(1) *Vie de Camille Desmoulin* par R. Arnaud.

gion pour ignorer vos devoirs. Vous vous en acquitterez donc avec fidélité.

» J'en ai pour garant, Mademoiselle, l'éducation soignée et chrétienne que vous avez reçue. Elevée sous les yeux d'un père honnête et vertueux, distingué par son intelligence et sa probité, qui a rempli une place importante dans les finances et qui l'a remplie avec honneur; formée par une mère tendre et sage, qui s'est plu à orner votre esprit de talents agréables et à embellir votre âme de qualités essentielles pour vous bien conduire dans le monde, il vous suffira, Mademoiselle, de vous rappeler leurs leçons et de suivre leurs exemples.

» Et vous, Monsieur, vous avez été élevé dans une maison régulière et édifiante, l'école des sciences et l'asile de la piété. Vous vous y êtes distingué dans la carrière de vos études; déjà, marchant sur les traces du magistrat éclairé et intègre qui vous a donné le jour, vous vous étiez fait une réputation au barreau; vous êtes tout à coup devenu célèbre dans la république des lettres et votre nom sera fameux dans les fastes de la Révolution. On ne s'est pas contenté de vous donner des lumières, des connaissances, on vous a donné des mœurs et des principes de religion; je me rappelle avec un doux souvenir d'y avoir contribué. Ces principes de religion, on peut les perdre de vue; mais quel temps plus propre à les faire revivre, ces principes, que celui où l'on devient époux et où l'on va bientôt être père; la raison présidera désormais à tous vos écrits; la sagesse dirigera toutes vos démarches; la religion, cette religion sainte, vous lui rendrez hommage, parce qu'elle est vraie, qu'elle est divine. Vous la respecterez surtout dans vos écrits. Si l'on peut être assez présomptueux pour se flatter de pouvoir se passer d'elle dans toutes les infortunes

inséparables de cette vie, ce serait un meurtre que d'enlever ce secours à tant d'infortunés qui n'ont d'autre ressource dans leurs peines que les consolations que la religion procure et d'autres espoirs que les récompenses qu'elle promet et qu'elle assure. Si ce n'est donc pour vous, Monsieur, ce sera au moins pour les autres que vous respecterez la religion dans vos écrits; j'en serai volontiers le garant, j'en contracte même ici pour vous l'engagement aux pieds de ces autels et devant le Dieu qui y réside. Monsieur, vous ne me rendrez pas parjure!

» Esprit, douceur, fortune, grâces et vertu, que faut-il de plus pour vous rendre heureux?

» Ne différons donc plus le moment qui va, pour toujours, unir vos destinées. Puissiez-vous bénir à jamais le jour de votre union! Puisse le ministre qui vous unit applaudir toujours à votre bonheur! »

Puis l'abbé Bérardier posa à chacun des époux la question rituelle; le mariage était accompli. Le vicaire, M. Guendeville célébra la messe. Ce ne fut pas la messe *pro sponso et sponsa*, interdite en temps prohibé, mais probablement la messe de saint Thomas de Cantorbéry, martyr; les ornements étaient rouges. Il n'y eut pas naturellement de bénédiction nuptiale.

Après la messe, les deux époux vinrent à la sacristie signer l'acte de mariage et recevoir les félicitations habituelles. M. Claretie a copié l'acte dans les registres de la paroisse: le voici:

« Le 29 décembre 1790 a été célébré le mariage de Lucile-Simplice-Camille-Benoît Desmoulins, avocat, âgé de trente ans, fils de Jean-Benoît-Nicolas Desmoulins, lieutenant général au baillage de Guise, et de Marie-Magdeleine Godard, consentants, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon Duplessis, âgée de vingt ans,

filie de Claude-Etienne Laridon Duplessis, pensionnaire du Roi, et d'Anne-Françoise-Marié Boideveix, présents et consentants, les deux parties de cette paroisse, l'époux depuis six ans rue du Théâtre français, l'épouse de fait et de droit depuis cinq ans avec ses père et mère.

Présents: Jérôme Pétion, député à l'Assemblée nationale, rue Neuve-des-Mathurins; Charles-Alexis Brulard, député à l'Assemblée nationale, rue Neuve-des-Mathurins; Maximilien-Marie-Isidore Robespierre, député à l'Assemblée nationale, rue Saintonge, paroisse Saint-Louis en l'Isle.

Ont signé: Camille Desmoulins, Laridon Duplessis (l'épouse), Laridon Duplessis, Boideveix, Pétion, Brulard, Robespierre, Mercier, J.-N. Brissot, député à l'Assemblée nationale, Guendeville, vicaire. »

Quelques instants plus tard, le repas de noces était servi chez Camille, rue du Théâtre-Français. Autour de la grande table aux quatre pieds tournés en acajou massif que M. Lenôtre a vue à Verdun, il y avait dix convives; les deux époux, M. et Mme Duplessis, la jeune Adèle, l'abbé Bérardier et les quatre témoins qui avaient porté les cordons du poêle.

Camille croit maintenant avoir acquis avec la gloire, l'amour et la richesse. Hélas! que de mensonges il a du accumuler pour y arriver. Dans l'acte de mariage, il avait menti en disant qu'il demeurait dans la paroisse Saint-Sulpice depuis six ans. Et c'est là le moindre de ses mensonges. Il avait promis de ne plus écrire contre la religion, il l'avait promis à M. de Pancemont et à l'abbé Bérardier. Le samedi suivant, 1<sup>er</sup> janvier 1791, il se hâta de fournir dans son journal la preuve qu'il ne s'était pas « laissé envelopper dans les filets de saint Pierre »; sa verve railleuse y décocha force plaisanteries voltairiennes contre

la religion et ses prêtres. Le 6 juillet 1792, un fils lui naissait; il refusait de le faire baptiser, se contentant de le présenter sur l'autel sans divinité dit de la Patrie, « ne voulant pas le lier à une des neuf cents religions qui se disputent l'humanité » et il lui donnait le nom d'Horace.

Quatre ans après ce mariage, Camille était guillotiné, Lucile était guillotinée, Pétion se suicidait pour échapper à la guillotine, Robespierre, guillotiné, Brissot de Warville, guillotiné, Sillery guillotiné, Danton, guillotiné et combien d'autres des assistants à ce mariage, guillotines? Et Horace mourait à Haïti en 1817, après avoir été décoré par Charles-Philippe de France (le futur Charles X) de la médaille... du Lys!

Imitons, dit J. Claretie ces ancêtres de la Révolution dans leur probité et leur droiture!!

Chanoine SALUDEN.

## Discours prononcé le 6 Décembre 1790

par M. MOAL, curé du Minihy (St-Pol-de-Léon)

Le 30 novembre 1790, trois commissaires de Brest, délégués par l'Administration départementale, arrivèrent à Saint-Pol-de-Léon, pour y notifier à l'évêque Mgr de La Marche ainsi qu'au Chapitre, les décrets de l'Assemblée nationale, touchant la suppression de l'évêché de Léon et du corps capitulaire.

A leurs prétentions le Chapitre répondit, le 2 décembre, par une vigoureuse protestation.

Le dimanche suivant, 6 décembre, la municipalité et les commissaires se rendirent en cortège de la maison commune à la cathédrale pour assister à la grand'messe. L'Office commença à l'heure ordinaire, mais contrairement à l'usage il eut lieu à un autel latéral. Trois mille personnes environ y étaient présentes au nombre desquelles M. Branellec, le futur martyr et ses collègues MM. Kérébel, Moal et Grall, comme lui, curés du Minihy.

Après le chant du *Credo*, M. Moal monta en chaire et prononça un discours qui fit sensation.

Dans l'après-midi, le prédicateur fut mandé à la barre du Conseil municipal pour « déduire les raisons qui l'avaient porté à prononcer fanatiquement un discours très incendiaire ». Il répondit « qu'il avait prêché suivant la lettre de Mgr de La Marche, sur l'ordre de M. Corre (son recteur) de prêcher ce jour; et que son sermon avait été communiqué à l'Evêché dont il suivrait toujours la doctrine. »

La Municipalité exigea de M. Moal son manuscrit



qui comprenait cinq feuilles. On en fit une traduction française, et des copies en furent délivrées aux commissaires du district de Brest, au district de Morlaix, au Département, à M. Expilly et à l'Assemblée nationale. (1)

La copie adressée au Département se trouve aux Archives du Finistère (2).

Elle est précédée de la lettre d'envoi des municipaux de Saint-Pol, et suivie d'une courte note.

En voici la transcription.

« A MM. les Administrateurs du Directoire du département du Finistère.

« Messieurs,

« Nous avons ici MM. du district de Brest pour l'exécution de vos ordres. Ces bons citoyens viennent d'être témoins des ressorts abominables que notre cidavant Evêque et chanoine fit jouer pour soulever le peuple. Un sermon incendiaire débité hier pendant la grand'messe. De pareils propos débités au peuple par leurs protégés, tous nous annoncent, Messieurs, des événements fâcheux. La copie du sermon du sieur Moall que nous vous envoyons et qui demeure par original déposé en notre bureau vous convaincra, Messieurs, des sentiments antipatriotiques de la plus grande partie de notre clergé. Nous vous prions de vouloir bien remédier à de pareils abus.

Lorsque nous avons représenté au sieur Moall l'irrégularité de sa conduite, il nous a dit avoir communiqué son sermon à Mgr de La Marche son Evêque et n'avoir fait que traduire sa lettre pastorale.

Nous avons l'honneur d'être avec un respect pa-

(1) L. Kerbiriou, *Jean-François de La Marche*, p. 329-332.

(2) L. (v.), fonds du département.

triotique, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les Membres du Bureau Municipal,

Signé: Jos M. Guillerm; Raoul, Maire; Laugée;

Le Gall de K/ven, procureur de la commune.

St. Paul-de-Léon, ce jour 6 décembre 1790. »

« Traduction littérale du discours prononcé par M. Le Moal, Curé du Minihy de Léon, le 5 décembre 1790.

« *Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt Verbum Dei.*

Rappelez vous de vos Supérieurs, qui vous ont prêché les paroles de Dieu.

« Je vous adresse aujourd'hui mes frères les paroles qu'adressoit autre fois l'apôtre St. Paul aux Hébreux pour les exhorter à persévérer dans la Doctrine qui leur étoit prêchée par les apôtres, pour les prier de leur obéir et de leur être soumis en tout ce qui regarde la foi et les lois qu'ils auroient établi pour le bien spirituel. Il les invitoit à ne point s'attacher légèrement à toutes les lois qu'on leur montreroit sous prétexte que ce seroient les lois qui nous auroient été données par cet Apôtre et que nous enseigne l'Eglise, mais de persévérer fermement dans la doctrine qui leur seroit proposée par les pasteurs légitimes de Dieu établis pour les gouverner. Cet apôtre savoit bien que vers les tems derniers il y auroit des personnes mal intentionnées, lesquelles par leur éloquence où par leurs raisonnements subtils appris dans la philosophie du monde cherchoient à altérer la foi du vrai chrétien; il savoit bien que les adversaires de Jésus-Christ, apôtres sans missions, voudroient se donner pour ses vrais prophètes, mais par l'amitié qu'il a eû pour nous il n'a pas voulu nous laisser sans moyen d'éviter leurs er-

reurs, il nous dit donc de nous rappeler de la doctrine que nous ont appris nos pasteurs, de soumettre notre propre science à la connoissance qu'ils ont de la loi de Dieu et de les prendre de cœur pour exemple.

« J'ai dessein aujourd'hui de vous répéter en peu de paroles les instructions qui vous ont été données depuis peu de tems en cette chaire de vérité sur l'autorité de l'Eglise et de ses pasteurs pour les affaires qui regardent la religion, pour vous préserver des faux principes par lesquels on auroit tenté de vous tromper, et pour empêcher que vous ne vinssiez, par un attachement et un amour mal placés pour la religion, à tomber dans des excès qu'elle condamne.

« Premièrement on a dit et votre catéchisme vous l'apprend que l'Eglise a reçu de Jesus-Christ le pouvoir de se gouverner, de faire des loix pour votre bien spirituel, d'établir des pasteurs pour les paroisses et les pays chrétiens pour vous prêcher l'Evangile et vous instruire des choses nécessaires à savoir pour être sauvé, pour vous administrer les sacremens, enfin pour vous procurer tous les secours spirituels dont vous avez besoin.

« Deuxièmement. — On vous a dit qu'il y a dans l'Eglise un chef visible, qui est le Pape notre saint père établi par J.-C. pour gouverner toutes les églises particulières; que tous les fidèles sont obligés de le reconnoître pour vicaire de J.-C. sur la terre et pour pasteur, et qu'il n'y a aucune autorité au monde qui puisse lui enlever la juridiction que J.-C. lui a donné sur tous les fidèles.

« Troisièmement. — On vous a dit que les seuls pasteurs qui ont été établis par J.-C. par son Eglise sont les seuls et légitimes pasteurs, qu'eux seuls et ceux qui ont reçus de leur part les pouvoirs nécessaires peuvent vous administrer les sacremens suivant les loix de Dieu, que les prêtres approuvés pour vous en-

tendre en confession par un Evêque qui ne seroit pas reconnu par l'Eglise pour votre Evêque légitime ne pourroient vous donner aucune bonne absolution si ce n'est à l'article de la mort.

« 4°. — On vous a dit que les loix de l'Eglise ne peuvent être changées que par l'Eglise seule, tout comme les justes loix données par un prince temporel ne peuvent être détruites que par lui-même, que par cette raison aucune autorité civile ne peut changer les loix de l'Eglise sans son consentement, sans sa volonté.

« 5°. — On vous a dit et je vous le dis aussi que l'Eglise n'a nullement consenti à l'union de votre évêché à celui de Quimper, que votre Evêque loin d'y consentir a protesté contre l'outrage et l'usurpation que l'on fait par cette union à la juridiction de l'Eglise.

« 6°. — On vous a dit que ni l'Assemblée nationale, ni aucun évêque particulier sur la terre ne peut donner à celui qui vous auroit été nommé pour Evêque par les électeurs du département aucune juridiction ni pouvoir sur vous du vivant de votre évêque reconnu par l'Eglise pour votre pasteur légitime, que même après la mort de M. La Marche, l'Evêque de Cornouailles ne pourroit vous gouverner, à moins qu'il ne reçut de l'Eglise les pouvoirs nécessaires à cet effet. Mais quelqu'un me dira sans doute, la Nation a décrété qu'il n'y eut point d'évêque à Léon. Le Roi a sanctionné ce décret. Il a été signifié à l'évêque de la part de l'un et de l'autre. Il y a dans l'Assemblée nationale des prêtres aussi habiles que ceux de Léon. Ne devons-nous pas croire que la Nation n'auroit point fait ce qu'elle a fait si elle n'en avoit point eû le pouvoir.

« Je vous répondrai, mes frères, 1° — que les Evêques et autres ecclésiastiques qui sont à l'Assemblée nationale n'ont eu aucune part à ce qui s'est fait, qu'au contraire ils ont protesté contre les Décrets. 2° — que le lien qui vous unit à votre Evêque et lui à vous est

spirituel, que l'Assemblée n'a qu'une autorité temporelle, et qu'aucune autorité temporelle ne peut rompre un lien spirituel.

« 3° — Que sur les matières de Religion vous ne devez consulter ni les esprits du siècle, ni les princes, ni les rois, mais vos pasteurs seulement. C'est à eux que Dieu a confié sa science, c'est d'eux qu'il vous ordonne d'apprendre la loi. C'est eux qui doivent veiller continuellement sur votre foi et sur votre vie puisqu'ils doivent répondre de vous ame pour ame devant le tribunal de Jésus-Christ.

« D'autres disent encore qu'il ne faut point croire les prêtres sur ce qu'ils avancent. Ils sont intéressés diront-ils, ils ne font tant de résistance que parce qu'on leur enlève leur bien.

« O mes frères, seroit-il possible que les ministres de Jésus-Christ soient tombés dans un aveuglement si grand, qu'ils se portent à prêcher au peuple qu'ils cherchent l'intérêt de Jésus-Christ quand ils ne cherchent que le leur. Non, non mes frères ce n'est point les biens que nous cherchons, mais l'honneur de notre Dieu, la conservation de notre religion catholique et le salut de vos âmes. Nous avez-vous vu nous soulever contre les décrets qui nous spolioient de nos biens. Loin de cela, instruit à l'école d'un Dieu pauvre et qui n'a laissé à ses disciples des choses de ce monde que pauvreté, n'avons nous pas souffert les injures, les injustices et tous les mauvais procédés plutôt que de vous donner occasion de dire que les prêtres étoient plus attachés aux biens de ce monde que ceux du monde même.

« Qu'est-ce qui a été cause de la résistance des prêtres. Les voici mes frères. L'autorité de l'église méprisée, les pouvoirs transmis par Dieu aux évêques détruits, pouvoirs, sans l'existence desquels vous êtes sans églises; les matières de religion soumises au ju-

gement des personnes, qui n'ont jamais reçu de Jésus-Christ le pouvoir de les traiter. Notre amour pour l'Eglise catholique dans laquelle nous sommes nés et dans laquelle nous voulons mourir. Tous ces motifs nous ont engagés et nous engagent encore à ne pas recevoir les Décrets.

« Je vous dis donc que malgré la signification donnée à notre évêque pour renoncer à son évêché vous devez toujours (*le prêtre a ajouté: en conscience et sous peine de damnation éternelle*) le reconnoître pour votre pasteur légitime, avoir recours à lui dans les mêmes circonstances qu'auparavant, de ne point aller confesse qu'à des prêtres qu'il a approuvés ou qui l'auroient été par ses grands vicaires, et refuser de reconnoître l'évêque de Cornouaille pour votre pasteur. Mais quelqu'uns diront, si nous nous adressons actuellement à l'Evêque de Léon nous serons peut-être punis.

« Ah! mes frères, ces propos ne sont pas dignes d'un chrétien qui devrait suivant l'exemple que nous ont donné les apôtres et tous les saints, se réjouir d'avoir eu le mérite de souffrir quelques peines pour J.-C. Ah! ne savez-vous pas mes frères, que chercher plaire au monde, c'est déplaire à J. C.; que l'on doit plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes; que Jésus-Christ ne reconnoitra point devant son père Célesté ceux qui l'auront méconnu devant le monde; que quand même nous serions au milieu des chaînes, les paroles de Dieu ne doivent pas être enchainées et que nous ne devons point taire notre foi; que pour être sauvé on doit croire de cœur et confesser de bouche notre croyance. Voilà mes chers frères les principes que j'ai crû nécessaire de vous rappeler pour que vous les puissiez graver profondément dans votre esprit. Mais n'allez pas croire mes frères que je veuille vous engager à vous révolter, à prendre les armes pour rétablir publiquement votre Evêque. Point du tout. Cela seroit contraire

à l'esprit de notre religion, qui n'a été établie ni conservée jusqu'à présent, que par la prédication, la douceur, le bon exemple, les miracles, la patience, la prière et les persécutions. Quand autre fois St Athanase et St Chrisostome furent chassés par force de leurs évêchés, ils ne permirent jamais au peuple de se servir pour les y faire rentrer, des mêmes moyens et des mêmes voies dont s'étoient servis leurs adversaires pour les expulser, c'est-à-dire (des armes). Mais ils leur recommandèrent d'être fidèles à leurs loix, de se rappeler toujours des instructions qu'ils leur avoient données et de prier le tout puissant, entre les mains duquel sont les cœurs des personnes puissantes de l'univers, de calmer l'orage qui menaçoit son Eglise. Voilà aussi mes frères, ce que je dois vous dire aujourd'hui. Soyez toujours fidèles à vos pasteurs qui sont disposez à se sacrifier pour votre salut, priez votre Dieu de rétablir le calme et la tranquillité dans son héritage. Priez le les larmes aux yeux de donner à sa sainte Eglise sa gloire et sa première splendeur, priez le de faire revivre ces jours heureux dans lesquels nos temples à chaque heure de la journée retentissoient des chants de ces beaux cantiques qui annonçoient au monde entier sa majesté, sa puissance et ses miracles, priez le enfin de nous donner la paix, l'union, la charité, qui font la joye des personnes justes dans ce monde et le bonheur des saints dans le paradis.

« NOTA. — Les feuilles du sermon sont chiffrées en marge du sieur Le Moall et la dernière feuille signée au bas.

« Certifié par nous greffier de la Municipalité de St. Paul-de-Léon, conforme à l'original en Breton, demeuré déposé au Bureau, ce jour 6 décembre 1790.

Signé: Meurzec

Secrétaire-greffier. » H. P.

# NOTICES

SUR LES

## PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

### LOPERHET

(Suite et fin.)

#### CLERGÉ (suite).

Voici maintenant l'état du clergé depuis le Concordat.

#### RECTEURS

- 1806-1816. Michel Le Bot.
- 1816-1824. Yves Lemarhic.
- 1824-1864. Olivier-Jean Kerrien.
- 1864-1872. Nicolas-Marie L'Hostis.
- 1872-1892. Jean-Pierre Le Quéré.
- 1892-1899. Yves Bohec.
- 1899-1907. Jean-François Le Meur.
- 1907-1908. Yves Roudaut.
- 1908-1916. Jean-Yves-Marie Gouzard.
- 1916-1929. Jean Le Roy.
- 1929. Charles-Eugène Creignou.

## VICAIRES

- 1855-1872. Jean-Pierre Le Quéré.  
 1872-1874. François-Marie Kerbiriou.  
 1874-1878. Joseph Le Quéau.  
 1878-1881. Charles Salou.  
 1881-1895. Aristide-Paul Braouézec.  
 1895-1901. Gabriel Daigné.  
 1901-1906. Olivier Bellec.  
 1906-1911. Guillaume-Marie Saout.  
 1911-1925. Adolphe Fer.  
 1926-1928. François-Joseph-Marie Guillermou.

Depuis 1928 le poste de vicaire est vacant.

QUELQUES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL DE FABRIQUE (1813-1872).

*4 Juillet 1813.* — On délibère à l'effet de procurer un logement convenable à un desservant. La succursale de Loperhet se trouve depuis longtemps dépourvue de prêtre, au grand préjudice de son église, à la grande incommodité de ses habitants qui sont obligés d'aller au loin chercher l'office divin les jours de fête et les dimanches, souvent de s'en passer dans la mauvaise saison, et qui se voient parfois, à leurs derniers moments, privés des secours consolants de la religion.

On autorise le trésorier à louer une maison disponible, dans l'espoir d'obtenir un desservant, d'après les assurances réitérées que Mgr l'Evêque a bien voulu donner à cet égard.

*5 Janvier 1823.* — Le Conseil autorise à faire peindre la « boisure » de l'église, les statues qui y sont, le chœur et le maître-autel.

*25 Décembre 1832.* — Le Conseil ayant reçu différentes plaintes sur l'abus qui s'est introduit au sujet de la location des bancs et chaises de l'église, veut

remédier promptement au dommage qui en résulte. Tous les membres réunis ont arrêté à l'unanimité ce qui suit :

1. Toute chaise ou banc appartenant à l'église sera de 2 francs par an.

2. Les personnes qui fourniront leur chaise ne payeront que 1 franc par an.

3. Ceux qui ne prendront pas les chaises à l'année et qui ne s'en serviront que de temps à autre, payeront un sou par dimanche pour l'emplacement de cette chaise. Le bedeau est chargé de cette dernière perception.

L'église ayant un nombre suffisant de chaises pour en fournir à tous ceux qui pourraient en désirer, il est expressément défendu à tout particulier d'en faire venir de chez lui, sous le spécieux prétexte de rendre service à un ami. Ceux qui contreviendront à cet arrêté seront tenus de payer à l'église un sou par dimanche.

*6 Décembre 1863.* — Sur autorisation de Mgr l'Evêque, le Conseil s'est réuni et les membres consultés ont été d'avis à l'unanimité que la fabrique pouvait accepter le legs de Mme Marie-Françoise Labous, veuve de Jean-Baptiste Tanqueray, aux conditions portées à l'article 2° de son testament ainsi conçu : « Je payerai à la fabrique de Loperhet dans les six mois qui suivront mon décès une somme de 2.000 fr. pour l'entretien des tombes de ma famille qui y sont et l'insertion de mon mari, moi et la famille Labous dans la prière nominale qui se dit à l'église de la dite commune, tous les dimanches, à l'issue de la grande messe. »

*6 Décembre 1872.* — Délibération sur le projet de reconstruction du presbytère. Tous les membres du Conseil admettent l'urgence de procurer au clergé une habitation suffisamment grande, dans les condi-

tions ordinaires de salubrité et de bon état d'entretien.

Or, il est reconnu que le presbytère actuel ne se trouve dans aucune de ces conditions :

1. Comme maison curiale le local est trop étroit depuis l'établissement du vicariat dans la paroisse, chose pourtant absolument nécessaire pour satisfaire aux besoins spirituels de cette excellente population. Il en résulte qu'il est à peu près impossible d'appeler des prêtres étrangers à l'occasion d'une retraite quelconque, soit de communion, soit de confirmation et moins encore pour une mission.

2. La maison n'est pas saine ; en effet, la cave est pleine d'eau aux 2/3 la moitié de l'année, et par suite la salle et la cuisine sont toujours humides. Les chambres elles-mêmes, la maison étant en contre-bas du jardin, ne présentent que des plafonds, des planchers et des cloisons couverts de moisissure ; la santé la plus robuste ne saurait donc se bien trouver de l'air ainsi vicié.

3. Murs, toiture, portes et croisées sont dans un état tel que vouloir une restauration, ce serait faire des dépenses en pure perte.

Aux yeux du Conseil, le presbytère de Loperhet ne réunit donc aucune des conditions que demande la plus modeste habitation offerte à un clergé paroissial ; aussi déclare-t-il à l'unanimité que cette maison est à reconstruire et qu'il vote volontiers, malgré les achats à faire pour les besoins du culte, la somme de 4.717 francs 20, pour l'exécution des travaux d'une reconstruction.

Le Conseil demande que les six bancs posés contre le mur entre la grande porte et le confessionnal du côté midi soient remplacés par des chaises. La circulation sera ainsi rendue plus facile au clergé dans l'intérieur de l'église et un plus grand nombre de places fournies aux fidèles pour l'assistance aux offices divins. De plus, les réparations réclamées par la

grande porte seront faites le plus tôt possible et le tambour devenant dès lors inutile, sera également enlevé, ce qui augmentera encore l'espace et donnera le moyen de satisfaire les demandes de chaises qui se font chaque jour.

Considérant que les enfants des Communions n'ont d'autres sièges que la balustrade ou des chaises déjà louées et qu'ils ne peuvent être ainsi assez groupés pour profiter des instructions qui se donnent à l'église, le Conseil recommande de leur procurer des bancs si la chose est possible.

## ANCIENS MANOIRS

### MANOIR DE KERGOAT

D'après la tradition, il existait autrefois, au village de Kergoat, à trois kilomètres environ du bourg, un château dont on parlait encore beaucoup, il y a quelque cinquante ans, à cause de la légende qui se rapporte à la construction de la chapelle Saint-Claude, bâtie dans un quartier de Plougastel-Daoulas appelé *an douar bihan*, et située sur la rive droite de l'anse de Penpoul.

Il est mention de cette légende dans le cantique en l'honneur de saint Claude, composé par M. Fagot, ancien recteur de Plouénan, quand il était vicaire à Plougastel. Voici les couplets qui s'y réfèrent :

Markiz ar Gergoat, hag he zervicher,  
Oa gant an Turket ho daou prizounier.

×

Pell diouz he famill, diouz he holl vadou,  
Ne baoueze ket he huanadou.

×

E kreiz he anken e kev diskleria :  
Sell ! Setu aze da goan diveza.

— 238 —

×

Gre da goan breman da vaner Kergoat,  
D'ar maro, varc'hoas, e zi mintin mad.

×

Ho daou d'an daoulin kerkent zo kouezet,  
Ha da sant Kloda int 'nem erbedet.

×

Trankil braz neuze ha leun a fisians,  
E c'hedont an heur euz ho dilivrans.

×

Ervez eul lavar, epad ho c'houket,  
Sant Kloda en deuz ho daou delivret.

×

En eur zivuna, ar floc'hic souezet,  
Va mestr, emezhan, petra zo c'hoarved ?

×

Me glev ar c'hilloc, qilloc ar maner  
A lavar sevel da dud ar c'harter.

×

Setu aod Penfoul, ha maner Kergoat,  
Mes dindan hon treid n'hor beuz qet a goat !

×

Enn eunn neô mean e zomp deut ama !  
Bennoz ! oh ! bennoz ! Aoutrou sant Kloda.

×

N'hellent qet kredi a oa ann Aoutrou  
Rentet d'he Itroun, d'he vugaligou.

×

Qerqent e sonjas seveni d'al le  
En devoa bet gret dirag he Zone.

×

En rajet sevel, el leac'h htela,  
Chapel, emezhan, evit sant Kloda.

— 239 —

×

E Rostiviec, memez e Kergreac'h,  
Kaër en devoa clasq, ne oa ket al leac'h.

×

Rac epad an noz e veze freuzet  
An oll labourou en deiz veze gret.

×

Evit gout neuze bolontez ar Zant,  
E stag ouz eur c'harr daou ejenn iaouanq.

×

Eun ho faltazi ho lez da gerzel  
Ma zeont gant an aod varzu ar Pedel.

×

Kenderc'hel a reont ebars enn hent-ze  
Hag en em gavont e traon ar mene.

×

Chom a reont a za, hag e creiz an drez  
Daou vean deuz ar c'har d'an douar a gouez.

×

Eno eur feunteun a zo dioanet  
Ha da sant Kloda a zo consecret.

×

Mez an daou ejenn 'bourzu ho bale  
Ken a erruont var lein ar mene.

×

Gantho ho hunan ar c'harr zo tumpet  
Ha var an douar ar vein zo tolet.

×

Ar merq-ze qen skler d'an oll a lavar  
En deuz c'hoant eno kaout honor ha gloar.

Une ancienne peinture de la chapelle Saint-Claude  
représentait, sur le lambris, au-dessus du maître-

autel, le Saint apparaissant au seigneur de Kergoat, prisonnier des Turcs.

Le 19 Novembre 1751 eut lieu la vente du mobilier de François Le Moal, de Kergoat :

Une vache inconnue d'âge, sous poil noir, adjugée .....	24 livres
Autre vache hors d'âge sous poil noir, adjugée.	35 l. 10 s.
Une pouliche de cette année, adjugée.....	17 l. 15 s.
Une mauvaise charrette avec son timon.....	7 l. 10 s.

Le 5 Messidor an VII (23 Juin 1799), fut vendu comme bien national « le fond du convenant Kergoat tenu à domaine congéable sous la Jaille émigré par Noël Vigouroux, consistant en maison, four, crèches, puits, aire, courtil, etc... terre tant chaude que froide..., mise à prix 2.500 francs porté à 2.525 francs par le citoyen Brélivet, et à 2.575 francs par le citoyen Denniel qui reste adjudicataire ».

#### MANOIR DE KERANHOAT

Le domaine de Keranhoat est ceint d'un vieux mur où l'on remarque deux grands portails en granit, l'un au nord, l'autre au midi. Le portail nord a environ 5 mètres de hauteur, sur 4 mètres de largeur. L'escalier d'où l'on y accède au jardin est orné d'un grand écusson aux armes de Montmorency.

Le portail midi est formé de trois arcades en keranton. On voit à droite trois merlettes, à gauche une tête de sanglier, et une figure de moine.

Le château actuel date de 1912, époque à laquelle l'ancien manoir fut la proie d'un incendie.

De l'antique construction subsiste un édifice précédé d'un portique où de vieilles colonnes rondes, de près de deux mètres de hauteur, supportent huit arcades en plein ceintre. Par un escalier extérieur on accède à l'étage unique, à l'extrémité duquel se trouve

la chapelle, avec une tourelle ayant servi de sacristie.

Dans une niche, au milieu de l'autel est une petite Sainte Vierge, toute dorée, portant l'Enfant Jésus, dont la main droite est levée pour bénir. Elle est assistée d'une sainte femme et d'une moniale qui est à genoux et tient un livre ouvert. Marie est assise sur un trône dont la partie supérieure a un médaillon contenant le Père Eternel. Celui-ci bénit de la main droite, tandis que dans la gauche il tient le globe du monde.

Des anges et des têtes d'anges décorent le pourtour de la niche.

Au-dessus de l'autel, un grand tableau représente Marie et Joseph tenant par la main l'Enfant divin retrouvé au Temple. On voit, à droite, l'humble demeure de Nazareth : Marie porte Jésus sur ses genoux, saint Joseph travaille à l'atelier. Un ange apparaît au-dessus de la maison, et tout à fait dans la hauteur, c'est le Père Eternel, bénissant de la main droite et portant le globe dans la main gauche. A côté de la Sainte Vierge un enfant semble danser. Un peu plus haut un temple avec une statue.

A droite et à gauche de ce tableau, deux jolis anges sculptés de 0 m. 60 de hauteur, tiennent en laisse un aigle au moyen d'une corde faite de fleurs. Sur les socles qui portent ces anges on voit deux colliers entourant des écussons. Au bas de chaque collier est un chevalier, vêtu d'une cotte de mailles ; l'un et l'autre tiennent de la main droite une croix de Malte, de la main gauche un glaive.

A droite et à gauche de l'autel, dans les encoignures on remarque deux curieuses statues : du côté de l'Évangile un saint Marc en bois avec son livre et le lion, du côté de l'Épître saint Hervé, tenant un chaquet, avec le petit Guic'haran et un loup à tête de veau avec barbe et moustache.

De chaque côté, au bas de l'autel, se trouvent au-



jourd'hui deux statues : un grand saint Jagu de 1 m. 20 de hauteur qui tient en main un livre ouvert, puis la Sainte Vierge portant le petit Jésus.

La chapelle du château contient un vieux panneau représentant le Christ crucifié : au pied de la croix, la Sainte Vierge, Madeleine et une sainte femme.

On voit aussi dans la chapelle de Keranc'hoat, les statues de sainte Brigitte, de saint Tanguy, de saint René, de saint Pierre et de saint François d'Assise présentant les stigmates de ses mains.

Non loin du bâtiment dont nous avons parlé existe une vieille grange d'une trentaine de mètres de longueur, dont la façade est faite de pierres de taille.

Dans le parc on voit un ancien banc en granit de 3 mètres de long portant quatre grands écussons des Montmorency, puis une vasque de pierre, ornée de quatre têtes grimaçantes.

Signalons enfin un superbe chêne séculaire, contemporain de l'ancien manoir.

### NOTABILITÉ

Monseigneur René du LOUËT, Evêque de Cornouaille.

René du Louët naquit le 21 Octobre 1583, à Keranchoat, en Loperhet, de Jean du Louët, seigneur de Keranchoat, de Coetjunval en Ploudaniel, de Kerguisiau en Bohars, de Kerrom au minihy de Saint-Pol, de Quijac en Lambézellec, — et de Marie de Brézal.

Grand vicaire de Léon, et chanoine de Quimper, il fut nommé le 1<sup>er</sup> Décembre 1642, à l'évêché de Cornouaille, « *committendo stipulait le décret de nomination, ut in reparationem domus episcopalis, ultra id quod de jure, teneatur impendere quotannis 600 libras turonenses donec ejus indigentibus fuerit provi-*

*sum, aliàs fructus non faciat suos. Item Praebendas theologicas et Paenitentiarum erigat, seminarium instituat et montem Pietatis erigi curet, ejus conscientiam super his onerando (1) ».*

Sacré à Paris, le 2 février 1643, il faisait son entrée solennelle à Quimper le 22 du même mois.

Son épiscopat fut extrêmement fécond. Il s'appliqua en 1646 à la restauration du palais épiscopal, dont l'aile ouest avait été incendiée sous la Ligue. Par ses soins, de nombreuses églises et chapelles furent relevées de leurs ruines, et il permit d'instituer la Confrérie du Rosaire dans une trentaine de paroisses. De son temps datent les fondations des Ursulines à Carhaix (1644), à Quimperlé (1652), à Pont-Croix (1652), au Faouët, de N.-D. de Kerlot, en Plomelin (1652), des Capucins d'Audierne, établis en 1657 par Vincent du Ménez, fils de Yves Du Ménez, seigneur de Lézurec et de Marguerite de Brézal. Sous sa protection, le Père Huby, recteur du Collège de Quimper, érigea dans le diocèse, en septembre 1651, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Chaque année, l'évêque de Cornouaille visitait son diocèse, et constamment il encouragea le Père Maunoir dans l'œuvre des missions bretonnes (2).

De temps à autre, il administrait le sacrement de Baptême, ou y tenait les fonctions de parrain.

C'est ainsi qu'à Pleuven, dans la chapelle du manoir de Kergoët, il baptise, le 11 Juillet 1652, Charles, fils de Sébastien de Penfenteunyo et de Marie de Saint George, seigneur et dame de Kergoët, Saint George Lalande et autres lieux. Parrain fut messire Charles de Penfenteunyo, seigneur de Kermoruz, Mesnoalet

(1) Archives vaticanes, *Acta Consistorialia ab anno 1640 ad annum 1644. Urbanus VIII Pontifex.*

(2) Sejourné, *Histoire de Julien Maunoir*, I, p. 116, 182, 183-186, 200, 243, 280, 285, 288, 302, 310, 314, 317, 318, II, p. 39, 40-43, 61, 62, 113-117, 217.

et autres lieux ; marraine, Françoise de Kerbic, dame douairière de Kerouartz. Dans la même chapelle, le 23 avril 1653, il baptise Marie, fille des mêmes, née le 24 janvier précédent. Le parrain fut, cette fois, Paul Pinart, seigneur du Val, la marraine Marie Fleuriot, dame de Kermoruz. Le 13 septembre 1654, Mgr du Louët, toujours dans la chapelle de Kergoët, tient sur les fonts baptismaux, Michelle, fille de Jean-Sébastien de Penfenteunyo et de Marie de Saint George, née le 12 mai précédent. La marraine était dame Michelle de Kerouartz, dame de Bellay. Ce fut Olivier du Louët, chanoine archidiacre du Poher, qui administra le baptême.

Le 10 mai 1657, Mgr du Louët est parrain, dans sa cathédrale, de René, fils de Denys le Mercier, sieur de Launay, et de Françoise Pochic, de la paroisse de Saint-Ronan. La marraine était Marie-Françoise Rozerc'h, dame de Trévaras. Le sacrement fut donné par messire Georges Ferrand, official et vicaire général.

En 1658, le 28 septembre, l'évêque de Cornouaille baptise, à Saint-Tugen, en Primelin, René, fils de messire Yves du Ménez et de dame Marguerite du Bouilly, sieur et dame de Lézurec, La Salle, Kerouill, Keronnou. Parrain fut René du Louët, chevalier de l'Ordre du roi, marraine, Marguerite de Brézal, dame douairière de Lézurec.

Le 20 Juillet 1662, dans la chapelle de Pratulo, en Cléden-Poher, Mgr du Louët baptisa Renée de Mu-suillac, fille de Jacques et de Marguerite Capitaine ; le parrain était Olivier du Louët, archidiacre du Poher, la marraine Marie Quemper, épouse de Jan du Louët.

Le 18 mai 1650, l'évêque de Quimper recevait, sur sa demande, un coadjuteur, en la personne de François de Visdelou, sieur du Plessix-Goublais.

Transféré en 1666 à l'évêché de Léon, Mgr Visde-

lou laissa sa place de coadjuteur à M. François de Coëtlogon.

Quelques années avant de mourir, Mgr du Louët avait fait ériger dans la cathédrale son tombeau, beau sépulcre en marbre noir : « *Illud rarum, notait Guy Autret de Missirien, quod vivus sibi tumulum parerit ut sibi quotidie mortuus, aliis quotidie Renatus videretur.* »

Il mourut à Quimper, chez les Bénédictines du Calvaire, le 18 Février 1668. Son cœur fut conservé en la chapelle du Calvaire, son corps inhumé dans la cathédrale (1).

Voici l'építaphe actuelle de son tombeau :

†

HIC IN PACE DEPOSITUS EST  
 RENATUS DU LOUET, CORNUBIAE DIGNISSIMUS ANTISTES  
 QUI PARISIIS CONSECRATUS EST ANNO D. 1643.  
 SINGULIS ANNIS DICECESIM PEDES VISITAVIT,  
 DEPRAVATOS MORES REFORMAVIT, IGNAROS DOCUIT, ALUMNOS INSTRUXIT,  
 PIOS CONFORTAVIT, RERUM INOPIAM PIA BENIGNITATE SUSTENTAVIT,  
 ECCLESIAS RESTAURAVIT, ALTARIA EREXIT,  
 PALATIUM EPISCOPALE PENE FUNDITUS EVERSUM EXTRUXIT.  
 VIROS APOSTOLICOS M. LE NOBLETZ ET J. MAUNOIR  
 OMNI SUA POTESTATE ADJUVIT ET DILECTIONE SUSTINUIT.  
 OBIT DIE 18 FEBRUARII, ANN. D. 1668, ANN. 84 NATUS.

### MONUMENTS ANCIENS

A proximité du village du Carn, situé à la limite de Loperhet et Plougastel, non loin du point culminant de la paroisse, on montre des ruines appelées *Tiez an dud lor*, « maison des lépreux » ou « ladre-rie » (2).

(1) Le Séminaire que Mgr du Louët avait reçu mission de construire, ne fut érigé qu'en 1670, à Plouguernevel, et, à Créac'h-Euzen à Quimper, en 1671. La pierre angulaire de l'hôpital de Quimper porte gravée, avec le nom de CHARLES (Borromée), celui de RENÉ.

(2) Note de M. le chanoine Pédel.

A l'ouest du Carn, menhir d'environ 4 mètres de hauteur, dans un champ de terre labourable. — Au nord-est, restes de retranchement et substructions sur la montagne.

Menhirs à Linglaz.

Petit tumulus, à 250 mètres au sud de la route de Landerneau à Plougastel, et à 200 mètres à l'est du chemin de cette route au bourg de Loperhet.

A 400 mètres au nord des substruction précitées, tumulus de 15 à 18 mètres de diamètre et de 2 mètres de hauteur.

A Goarem-ar-C'hastel, au sud du moulin de Parlavant, motte de 40 mètres de diamètre et 10 mètres de hauteur.

D'après la légende, il s'y trouverait un trésor. Mais l'imprudent qui y creuserait une tranchée pour le chercher, pendant la lecture de la Passion au dimanche des Rameaux, et qui y serait encore au moment où s'achève cette lecture, y demeurerait éternellement enseveli (1).

A 800 mètres environ au nord du bourg se dresse une éminence appelée *Dorgen ar rohellou*. Elle mesure en hauteur une dizaine de mètres et peut avoir environ 100 mètres de pourtour. Des fouilles y ont été commencées au début de septembre 1929, sous la direction de miss V. C. C. Collum, de Londres. Elles seront reprises en Juin 1930.

(1) Note de M. le chanoine Pédel.

## Quelques pages de Fréron

(Suite.)

En 1770, la lutte reprend, Voltaire, en possession d'une dénonciation calomnieuse du beau-frère de Fréron, réédite les *Anecdotes* en y ajoutant l'odieuse calomnie du beau-frère (1). Le coup fut très douloureux pour Fréron qui, quoique innocent, ne jugea pas à propos de se disculper par égard pour sa femme et la famille du dénonciateur. Il donna en 1771 un portrait du poète grec Archiloque où de nombreux traits visaient Voltaire.

Le poète Archiloque vivait plus de 600 ans avant notre ère. Il naquit dans l'île de Paros ; les historiens ont observé la bassesse de son extraction, comme si elle devait annoncer et justifier, en quelque sorte, celle de son âme. Son grand-père était ilote, c'est-à-dire, esclave ou paysan attaché à la glèbe ; ce qui ne l'empêcha pas d'être fort insolent et de reprocher aux autres leur naissance.

Le caractère de ses poésies fut, dit Bayle d'après les anciens, un débordement de médisance tout à fait extraordinaire. Quand on voulait donner l'idée d'une satire souverainement atroce, on disait qu'elle ressemblait à celles d'Archiloque. Il y a des proverbes qui éternisent la méchanceté de ce poète orgueilleux, fourbe, calomniateur, impie et vindicatif. On disait : Archilocum teris, vous marchez sur Archiloque, pour signifier un homme qui ayant offensé un méchant

(1) Voir cet épisode et ses conséquences dans mon *Elie Fréron*, chapitre xx : Le mémoire Royou.

doit craindre la destinée de celui qui marche sur un serpent.

On lit dans l'*Anthologie* quelques épigrammes par lesquelles on exhorte Cerbère à veiller plus que jamais et même à prendre garde qu'on ne le morde, le vieux Archiloque étant sur le point de descendre aux enfers. Il passa même après sa mort pour faire encore du mal aux vivants ; on exhortait les voyageurs à s'éloigner de son tombeau, parce qu'il en sortait, disait-on, une vapeur empestée et une grêle épouvantable.

Archiloque fut d'abord obligé de quitter l'île de Paros sa patrie, où l'on se disposait à le punir de ses blasphèmes contre les Dieux et de ses libelles contre les citoyens les plus honnêtes. Il alla s'établir dans l'île de Thasos (1). Il ne tarda pas à s'y faire abhorrer à cause de ses noirceurs ; il se vit forcé d'en sortir. Il crut trouver un asile à Sparte (2) ; mais les Lacédémoniens, indignés de ses impiétés et de ses obscénités, jetèrent un interdit sur ses ouvrages ; et même au rapport de Plutarque, ils le chassèrent ignominieusement de leur ville (3). Ils ne voulurent pas, dit Valère Maxime, laisser les livres abominables de cet écrivain entre les mains de la jeunesse ; et, quoiqu'il fût un assez bon poète, ils sévirent également contre sa personne et contre ses écrits. Il erra depuis dans le monde, sans avoir de demeure fixe, chassé de tous les pays où il se réfugiait.

Pindare nous apprend que ce poète, par ses traits mordants, se fit souvent de fâcheuses affaires. Cependant Aretius prétend qu'Archiloque avait fait une grande fortune par ses ouvrages et plus encore par

(1) Voltaire en Angleterre.

(2) Voltaire à Berlin.

(3) Frédéric le chassa de Berlin.

ses friponneries. Du reste, il était laid, hideux, maigre, décharné ; sa figure était exactement celle de l'Envie, telle qu'on nous la représente.

Horace ne voyait dans Archiloque qu'un homme atteint de la rage :

Archilocum proprio rabies armavit Iambo.

Origène et Eusèbe en ont fait honte aux païens ; ils leur ont reproché de se plaire à la lecture d'un auteur si rempli de saletés qu'il n'était pas possible de les entendre pour peu qu'on ait de pudeur.

Il ne s'est presque rien conservé de la collection immense de ce poète scandaleux ; ce qui est plutôt un gain qu'une perte par rapport aux bonnes mœurs, selon la remarque judicieuse de Bayle. Tel sera probablement le sort de ces fameux écrivains de nos jours qui ne respectent ni la vertu ni l'honnêteté publique. Leur prose et leurs vers, qui font aujourd'hui tant de bruit, ne passeront point à la postérité ; et, si leurs noms y parviennent ils ne seront prononcés, comme celui d'Archiloque, qu'avec les qualifications les plus odieuses. (*Année litt.*, 1771, 11.)

X

Dans son préambule de 1772, Fréron se campait devant son mortel ennemi, et, les mêmes traits lui servant à double fin, opposait sa vie et son caractère à ceux de Voltaire :

« Je n'ai jamais fait imprimer une ligne sans l'aveu de l'administration. Je n'ai point quitté la France, pour aller me livrer à la coupable manie d'écrire impunément des horreurs absurdes contre la religion, contre l'honnêteté publique, contre le pays qui m'a vu naître, contre mes compatriotes. Je n'ai point cherché un asile aux extrémités du royaume, afin d'être toujours à portée de prévenir, par une prompte fuite

dans une région étrangère, les justes châtimens dus au vil calomniateur, à l'écrivain obscène, au satirique effronté (1). Si ma vie s'étend au delà des bornes ordinaires, je ne souillerai point de fiel les bords de mon tombeau ; je n'abuserai point de l'indulgence qu'on accorde au nombre des années, pour me permettre des infamies dont on n'aurait pas fait grâce à ma jeunesse ; je ne donnerai point au monde le spectacle d'un vieillard mécontent, chagrin, jaloux et colère ; je ne finirai point mes jours dans les tortures de l'envie et dans le désespoir du bannissement. C'est au sein de ma patrie, au milieu de la capitale et de mes concitoyens, sous les yeux des dépositaires des lois de la littérature, que j'ai pris, que je tiens et que je quitterai la plume, quand ma main tremblante ne pourra plus la conduire. » *Année litt.*, 1772, I. Préambule.

X

Voltaire, malgré ses insuccès, continuait à produire pour le théâtre. Fréron raillait désormais sans pitié les avortons sortis de la plume du vieux et trop fécond métromane. Après les *Péloides*, reprise informée de l'*Atrée et Thyeste* de Crébillon, il écrivait :

Quelle étonnante fécondité, Monsieur, que celle de M. de Voltaire ! Il ne donne à son esprit aucun délassement, aucune relâche à ses lecteurs. C'est un volcan dont les éruptions sont continues, et qui vomit toujours, ne fût-ce que des pierres, des cendres et de la fumée.

Il n'est point de semaine, que dis-je, il n'est pas de jour qu'on ne voie paraître quelque nouvelle production de cet inépuisable écrivain. Un journal, uniquement chargé de tous les ouvrages dont il inonde la terre, aurait beaucoup de peine à suivre la rapidité

(1) Après le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire craignant d'être poursuivi, s'était hâté de passer en Suisse.

de ce torrent. C'est un nouveau Cassius qui, semblable à l'ancien dont parle Horace, a fait une si grande consommation de papier, que ses écrits et ses portefeuilles suffiraient pour son bûcher.

Si l'on attache le mérite au nombre des volumes, M. de Voltaire est, sans contredit, le plus grand homme de lettres que la nature ait créé ; mais, si l'on ne juge du talent que par la bonté des ouvrages, j'ai bien peur qu'il ne se soit trompé dans le choix des moyens de se faire un nom illustre et durable. Le génie et le goût n'ont jamais connu l'in-folio ou l'in-quarto. Homère, Sophocle, Euripide, Pindare, Horace, Virgile, le Tasse, etc., n'ont point laissé des monceaux de vers et de prose. Notre divin La Fontaine tiendrait dans deux petits volumes. Boileau n'en a pas davantage, ainsi que Racine, le grand Rousseau, etc. On mettrait tout Corneille et tout Molière en quatre tomes.

M. de Voltaire n'a pas senti que l'énormité même de sa collection ne peut que nuire à sa gloire ; je ne dis pas dans le moment actuel où ses enthousiastes sont convenus d'admirer sans restriction tout ce qui sort de sa plume. Mais dans cinquante ou soixante ans, lorsque l'idole et les adorateurs auront disparu, nos neveux seront effrayés à la vue de ce prodigieux amas de livres composés par un seul homme. Ils n'oseront jamais entreprendre de si longues lectures. Qu'arrivera-t-il ? Un éditeur intelligent élaguera de ces œuvres tout le fatras qui les déshonore, choisira ce qui s'y trouve réellement de bon, et les réduira d'après les principes invariables du goût...

Cependant beaucoup de lecteurs auraient à cet égard de l'indulgence pour l'âge du poète, s'il n'avait encore toute la fougue et toute l'audace de la jeunesse, s'il n'insultait pas à la mémoire des plus célèbres écrivains, s'il ne déprimait point leurs chefs-d'œuvre, s'il n'avait pas la folle présomption de les refaire.

Quand on se rend coupable de pareilles témérités en fait de littérature, on doit s'attendre à être jugé rigoureusement, quelque âge et quelque réputation qu'on ait d'ailleurs. Enfin, Monsieur, l'auteur du nouvel *Atrée* a lui-même prononcé l'arrêt le plus terrible et le plus irrévocable contre son propre ouvrage, par cet axiome que personne ne lui contestera : « Le premier devoir quand on écrit est de bien écrire. Quand votre pièce serait conduite comme l'*Iphigénie* de Racine, les vers sont-ils mauvais, votre pièce ne peut être bonne ».

Que sera-ce si elle n'est pas conduite comme l'*Iphigénie* (Ann. litt. 1772. II. 26).

X

Après étude de la comédie *Le Dépositaire*, Fréron disait :

... Il peut bien encore échapper à M. de Voltaire quelques saillies heureuses dans ces satires cyniques, écrites d'un style inégal et dans lequel il se permet tout. Il n'en est pas de même de l'art dramatique ; on ne fait pas une pièce en cinq actes par boutades ; il faut un plan, une diction soutenue, du dialogue, des caractères. M. de Voltaire dans sa jeunesse, avait un style brillant, un vernis, une enluminure qui cachait une partie de ses nombreux défauts. Le fard est tombé et ne laisse plus voir que des squelettes hideux et décharnés.

C'est bien à présent que M. de Voltaire peut se flatter à juste titre de cette universalité surprenante qui a toujours fait l'objet de son ambition. On trouve de tout dans ses ouvrages : d'excellents morceaux, d'autres de mauvais goût ; de bonnes plaisanteries, des ordures ; des traits édifiants, des blasphèmes ; quelques vérités, beaucoup de mensonges ; quelques

idées à lui, force plagiats ; enfin des poésies brillantes associées à de nombreuses platitudes. 1772. IV. 146-155.

X

Voltaire vieilli se permettait toutes les audaces et toutes les hypocrisies. Il en faisait rougir ses amis mêmes. Un jour on apprenait qu'il avait communié après une parodie de confession, un autre jour qu'il s'était fait nommer père temporel des capucins de Gex. C'est ce que Fréron appelait « les gambades éternelles du vieil orang-outang de Ferney ». L'église du village gênant la perspective de son château, il la fit démolir et reconstruire plus loin avec cette inscription sur la façade : *Deo crexit Voltaire*. Fréron disait à ce sujet :

Il y a des gens assez bons pour être révoltés des fréquentes contradictions et des éternelles turlupinades de M. de Voltaire ; pour moi, je vous avoue, Monsieur, qu'elles ne font que m'amuser.

Tout ce que le délire de l'incrédulité a pu imaginer de blasphèmes, il les a recueillis, répandus, répétés dans ses ouvrages ; en sorte qu'on le regarde à juste titre comme le grand-prêtre de l'irréligion. Eh bien, ce même homme, après avoir rebâti ou réparé l'église de sa seigneurie, a voulu qu'au frontispice on gravât en gros caractères cette inscription fastueuse : *Deo erexit Voltaire*, Voltaire l'a érigé à Dieu.

Ce n'est au fond qu'une scandaleuse ironie, me disait un homme bien instruit ; c'est comme si l'intrépide vainqueur des Gaules et de Pompée eût fait élever, sur les bords du Rhin ou au milieu des champs de Pharsale, un temple à la Peur avec cette inscription : *Pusillanimitati erexit Cæsar* : César l'a érigé à la peur.

Autre inconséquence. Il n'est point d'auteur qui se soit permis comme M. de Voltaire ces torrents d'injures grossières contre l'état ecclésiastique ; il a fait tous ses efforts pour rendre les moines l'objet des rail-

leries, du mépris et même de l'exécration de la terre ; il les a rangés dans la classe de la canaille la plus vile et la plus crapuleuse ; et cependant ce même M. de Voltaire, baron de Ferney, gentilhomme-ordinaire du roi, le patriarche de la merveilleuse philosophie du jour, ne dédaigne pas d'être le très honoré Père temporel des Capucins de son canton. 1772. VII. 46.

×

Après une nouvelle tragédie, les *Lois de Minos*, les amis de Voltaire eux-mêmes essayèrent de lui faire comprendre le ridicule de son obstination. Fréron, qui savait que d'Alembert avait fait un voyage à Ferney et s'était permis quelques critiques de la nouvelle tragédie, reconstitua plaisamment la scène qui avait dû se passer entre le philosophe et le patriarche :

Il y a environ deux ans qu'un ami de M. de Voltaire exécuta le projet qu'il avait formé depuis longtemps de voyager en Italie (1). Il prit sa route par les Alpes, et se détourna pour aller passer un jour ou deux à Fernex. Il y arriva précisément comme les *Lois de Minos* venaient d'être achevées. M. de Voltaire, encore dans l'enthousiasme, ne lui donne pas le temps de proférer un mot ; dès qu'il le voit, il s'écrie, de sa voix longue, rauque et cassée :

« Mon ami, vous venez bien à propos. Tout ce que j'ai fait jusqu'à présent n'est rien en comparaison de ce que vous allez entendre. Oh ! pour cette fois ils ne diront pas que je suis baissé. C'est une tragédie nouvelle et, entre nous, un de mes chefs-d'œuvre : j'aurai encore, avant de mourir, la consolation d'apprendre que mes derniers accents tragiques auront été embellis par mon adorable Le Kain, et applaudis à tout rompre par ces Welches dont j'ai dit tant de mal et qui sont si fous de moi. »

(1) Frédéric avait fourni le viatique (d'Alembert à Voltaire, 4 Août 1770).

Aussitôt il se met à réciter avec emphase une des scènes de sa pièce. L'ami de M. de Voltaire, dès les premiers vers, s'aperçoit que c'est encore ce que Piron appelait « du vin de la dernière cuvée » ; mais il crut qu'il était de la prudence de dissimuler ; il prit le parti de s'exhaler en compliments généraux, ajoutant qu'il ne trouvait à cette scène que quelques défauts légers, qu'un grand poète comme lui ferait disparaître en un trait de plume.

Concevez, si vous pouvez, Monsieur, la joie immodérée du vieux métromane. Par malheur, une circonstance imprévue la tempéra. Dans le moment même, le facteur remet un paquet de livres ; M. de Voltaire l'ouvre et tombe sur un numéro de l'*Année Littéraire*. Il y était question de lui. Cette critique le met en fureur ; il appelle son secrétaire, et court dans son cabinet lui dicter contre *Jean Fréron* un petit libelle charmant, où il commençait par protester qu'il ne le lisait jamais.

Le soir, comme son accès était un peu passé, il reparla des *Lois de Minos* à son ami, et lui témoigna combien il avait confiance dans son goût. Il lui prêta son manuscrit, en le priant de le lire et de le juger à la rigueur et sans flatterie.

Dès que l'ami fut retiré dans son appartement, il voulut commencer son examen. La curiosité soutint son attention pendant le 1<sup>er</sup> acte ; mais le sommeil victorieux lui fit remettre au lendemain le reste de sa lecture. Alors il fut bien convaincu que cette tragédie était indigne de l'auteur de *Zaïre* et de *Méropé*. Comme il lui est véritablement attaché, il conçut le dessein de lui ouvrir les yeux sur les défauts énormes de l'ouvrage, et d'en empêcher, s'il le pouvait, la publication.

L'entreprise était délicate ; il sentit qu'il n'aurait jamais la force de faire ses remarques de vive voix, ni M. de Voltaire celle de les entendre : il prit la réso-

lution de les mettre par écrit et de les lui laisser en le quittant.

« Eh bien, dit M. de Voltaire en le revoyant, avez-vous lu ma pièce ? »

— Oui, *papa grand homme* (1), répondit l'ami ; j'ai retrouvé dans cet ouvrage votre philosophie, votre humanité, des tableaux de grand effet. Mais vous m'avez prescrit d'être sincère, et vous savez d'ailleurs que je vous sou mets toutes mes idées ; j'en ai jeté quelques-unes sur le papier : bonnes ou mauvaises, l'amour seul de votre gloire me les a dictées. »

Il les remit à M. de Voltaire et partit sur le champ. Il en avait gardé une copie ; de retour en France, voyant les *Lois de Minos* imprimées, il a fait part de ses observations à quelqu'un de ma connaissance qui me les a communiquées. Je les ai transcrites et vous les envoie, Monsieur. Vous les trouverez d'autant plus impartiales qu'elles sont d'un admirateur et d'un ami même de M. de Voltaire...

(Le philosophe terminait ainsi ses remarques) :

... Puisque M. de Voltaire a daigné me consulter, je lui représenterai ce qu'on n'a peut-être pas encore osé lui dire, qu'à Paris ses amis mêmes, depuis plusieurs années, prennent le parti d'abandonner ses dernières pièces à la critique. Personne ne s'est chargé, pas même l'intrépide M. de La Harpe, de la défense des *Pelopides* et du *Dépositaire*. Tous ces ouvrages ne servent plus qu'à divertir le grand nombre d'écrivains insultés par M. de Voltaire. Ils disent avec assez de raison que, s'il continue, ses pièces ne seront pas supportables, même pour le théâtre de Nicolet. Il est donc du devoir de l'amitié, de le supplier, au nom de sa gloire, de ne plus tant se tourmenter pour de si fai-

(1) C'est le nom que donnent à M. de V. tous les polissons d'adulateurs qui lui parlent ou qui lui écrivent. (Note de Fréron).

bles productions qui déshonorent sa vieillesse et ternissent l'éclat de ses belles années. » *Ann. litt.* 1772. II. 289 et seq.

×

Dans son préambule de 1774, Fréron marque l'influence néfaste que Voltaire exerce sur les jeunes écrivains et s'explique sur l'origine de ses démêlés avec l'irascible poète.

Boileau, Racine, Rousseau, avaient pour principe la maxime si souvent répétée depuis : *pour faire des vers faciles, faites-les difficilement*. C'est tout le contraire aujourd'hui ; on fait très facilement des vers difficiles à lire.

Ce n'est pas que nos jeunes lettrés ne travaillent, et même prodigieusement : à l'exemple de M. de Voltaire, ils écrivent plus qu'on n'a jamais écrit ; ils embrassent tous les genres ; ils amoncellent volumes sur volumes. Mais j'entends par travailler, mettre un long temps à perfectionner un ouvrage...

Je viens de nommer M. de Voltaire, et c'est avec douleur que je me vois forcé de lui attribuer, en partie, la dépravation du goût. Il jouit de la gloire la plus éclatante et la mieux méritée à bien des titres ; je ne crois pas qu'il soit possible d'avoir plus de talent ; il est le premier peut-être qui, à force d'esprit, ait su se passer de génie. Plusieurs de ses ouvrages lui survivront sans contredit : mais dans le littéraire comme dans le moral, un homme né avec des vices brillants est très dangereux ; rien de plus propre à perdre la trace de l'honnête et du beau que l'admiration exclusive pour un mauvais modèle, et la fureur épidémique de lui ressembler.

M. de Voltaire est l'idole des jeunes gens qui ne lisent que lui, qui n'aiment que lui, qui ne jurent que par lui. Je n'en suis pas étonné : il flatte leurs passions ; il brise tous leurs freins ; sa manière, qui



réellement est très piquante, les séduit et leur paraît facile à saisir, mais, comme ils n'ont ni son esprit, ni ses réminiscences, ni ses répertoires, ni la magie de son style, ils ne peuvent imiter que son audace, son irrégion, ses obscénités, ses cliquetis d'idées, ses antithèses de mots, ses rapprochements d'objets éloignés et disparates, etc., c'est-à-dire, tous ses défauts. Les courtisans d'Alexandre, singes de leur maître, ne copiaient parfaitement que son cou penché.

Les admirateurs adolescents de M. de Voltaire ont encore pris de lui le ton de se déchaîner contre les *Aristarques*. Ce sont, à les entendre, des *Zoïles*, des esclaves qui se tiennent derrière le char des triomphateurs pour les insulter, des reptiles venimeux, des serpents qui mordent la lime, des ânes, des *aliborons*, etc. ; on ferait des volumes de toutes les honnêtetés qu'ils reçoivent de ces messieurs et de toutes celles, en particulier, qu'ils me prodiguent avec une constance admirable depuis une trentaine d'années.

S'ils savaient combien peu je suis sensible à ces éruptions injurieuses de l'amour-propre irrité, ils ne se donneraient pas tant de peine dans l'espérance de m'en faire. Eh, quel est l'avantage qu'ils recueillent de leurs satires ? Quand elles ont quelque sel (ce qui est on ne peut pas plus rare), le public s'en amuse ; mais il n'en aime pas moins le censeur qu'ils voudraient rendre odieux. Il sait par quel motif on le dénigre. Un de ces petits auteurs, destiné de toute éternité à servir de jouet à la critique, s'exhalait dans un café en invectives contre moi. Quelqu'un qui ne le connaissait pas dit tout haut : Je parie que Monsieur est auteur et qu'on l'a traité comme il le mérite dans *l'Année littéraire*...

Cette révolte contre la critique est un des plus grands obstacles aux progrès des Arts, comme elle

est la marque la plus évidente d'un esprit étroit et d'une vanité mal entendue. Car enfin, si l'on consultait les véritables intérêts de sa gloire et de sa fortune, ne devrait-on pas savoir gré à un censeur qui nous montre nos fautes et nous met dans la voie de faire mieux ou d'abandonner une route ingrate, dont le terme est le mépris joint à la pauvreté ? Une seule fois dans ma vie, j'ai eu la satisfaction de voir ma critique produire un heureux effet.

Il parut en 1755 un roman anonyme plus que médiocre ; je l'appréciai à sa juste valeur. Deux jours après, un jeune homme qui m'était inconnu, entre dans mon cabinet, me saute au cou et m'embrasse avec transport :

« — Je viens, monsieur, me dit-il, vous exprimer  
» toute ma reconnaissance ; vous m'avez rendu un  
» service que je n'oublierai jamais : c'est moi qui  
» ai fait ce mauvais roman si bien ridiculisé dans  
» votre dernière feuille ; vous m'avez corrigé pour  
» toujours ; sans vous, sans votre critique officieuse,  
» j'aurais grossi la tourbe des plats écrivailleurs  
» bafoués dans cette capitale. Vous m'avez ouvert  
» les yeux ; c'en est fait, je renonce à écrire, et je  
» vais tourner mes pas et mes vues d'un autre côté. »

Ce jeune homme a tenu parole. Il remplit aujourd'hui avec distinction une place honorable de vingt mille livres de rentes.

La carrière épineuse que je cours serait une arène émaillée de fleurs, si tous les athlètes étaient aussi raisonnables. Un de mes étonnements est qu'ils n'aient pas le bon esprit de se juger avec l'équité qui les éclaire par rapport aux autres. Ma censure tombet-elle sur un de leurs amis mêmes ? Ils la trouvent juste, impartiale, plaisante ; ils en rient en cachette avec quelques confidents discrets. Ce n'est que lorsque je m'avise d'attaquer leurs propres ouvrages que je suis un sot, un cuistre, un scélérat, un monstre, etc...

Je donnai en 1750 la critique de l'absurde tragédie d'*Aristomène* de M. Marmontel. M. de Voltaire qui était alors à Paris la lut et m'en fit faire des compliments par Thiriot que je connaissais un peu, qui vint me voir à cette occasion et me dit que « M. de Voltaire regardait cette excellente critique comme le pendant de celle du *Cid* par l'Académie Française » : ce furent ses propres termes que j'ai retenus. M. de Voltaire, depuis cette époque, a bien changé de langage sur mon compte. Il est vrai que je ne l'ai pas ménagé lui-même quand j'ai cru que l'intérêt des lettres l'exigeait.

« Mais pourquoi me direz-vous peut-être, Monsieur, n'avez-vous pas brigué l'amitié de cet illustre auteur ? Il vous était si aisé de l'obtenir ! Il ne s'agissait que de le louer à toute outrance et sans discontinuité ; vous n'aviez pas à craindre que le public vous démentît, puisqu'en effet, de votre aveu, nous avons de lui des ouvrages qui passeront à la postérité. Au lieu de cet amas de fange dont il a voulu souiller vos traits, il vous aurait comblé de ces magnifiques éloges qu'il distribue avec profusion à tous ceux qui l'exaltent. L'Europe entière, d'après son suffrage, vous eût décerné le titre glorieux de Juge suprême des ouvrages d'esprit, d'arbitre du goût, d'oracle de la littérature. »

Je le sais, Monsieur, il m'eût été d'autant plus facile de gagner les bonnes grâces de M. de Voltaire, qu'il a daigné me faire, il y a longtemps, des avances qui m'auraient énorgueilli, si je n'en avais pas pénétré le motif. Sans parler de ces compliments de Thiriot, qui n'étaient qu'une amorce pour m'attirer, avant lui un élève de M. de Voltaire, Linant, avait voulu bien des fois me mener chez son maître, m'assurant que j'en serais bien reçu ; j'avais résisté à toutes ses instances. Enfin, M. de Voltaire, dans la maison qu'il occupait rue Traversière, avait un petit théâtre où il faisait représenter quelques-unes de ses

pièces, entre autres sa *Rome sauvée* : il y jouait lui-même. Je reçus un jour un billet, par lequel on me priait d'assister à une représentation de cette tragédie et de souper ensuite. Je remerciai très poliment ; je prétextai un voyage à Versailles. Huit jours après, second billet, second refus ; je m'excusai sur un rhume affreux. Ces deux invitations que j'ai conservées, n'étaient pas à la vérité au nom de M. de Voltaire, trop politique pour se compromettre vis-à-vis de moi, mais de la part de Mme Denis, qui faisait les honneurs de la maison de son oncle...

Vous l'ignorez peut-être, Monsieur : toutes les horreurs qu'il a imprimées contre moi ne sont presque rien en comparaison de celles qui n'ont pas encore vu le jour ; et, si l'on donne, après sa mort, le recueil de ses lettres particulières, vous verrez que j'y joue un beau rôle ! Jugez-en par ce trait.

Il y a cinq ou six mois qu'un écolier d'un Collège de l'Université de Paris, lui envoya une pièce de vers de sa composition, en le priant de l'honorer de ses conseils. M. de Voltaire, flatté de cet hommage, lui a donné dans sa réponse des encouragements mêlés de quelques avis :

« Fuyez surtout, lui dit-il, le Crébillon, le Dancourt, le Marivaux ; ces gens-là ne sont bons qu'à corrompre le goût. » Il parle ensuite des envieux qu'on rencontre au sacré vallon : « De toute cette canaille, ajoute-t-il, l'ennemi le plus redoutable est un certain Fréron ; c'est un cerbère ; nuit et jour il fait retentir de ses cris les cavernes du mont sacré ; mais des gâteaux de miel l'assoupissent. »

Ah ! M. de Voltaire,

Voilà comment infectant cette simple jeunesse,  
Vous employez, cruel, le calme où je vous laisse !  
Vous cultivez déjà leur haine et leur fureur ;  
Vous ne leur prononcez mon nom qu'avec horreur.

ATHALIE.

... Pour ce qui me regarde, M. de Voltaire sait bien qu'il n'est pas aisé d'assoupir ma vigilance, et qu'il m'a fait offrir bien des fois moi-même des gâteaux de miel que j'ai refusés. Au reste, je suis bien aise de lui apprendre que le jeune étudiant qui a reçu de lui cette belle réponse, vient souvent me voir, qu'il est honnête et qu'il ne goûte pas du tout les *gâteaux de fiel* qu'on pétrit à Fernex. 1774. I. 1 et seq.

X

En 1774, paraissait un pamphlet impie et obscène contre la Bible, *Le Taureau blanc*, sous le nom de feu dom Calmet, le savant abbé de Sénones, décédé en 1757. Le véritable auteur, Voltaire, y était trop reconnaissable. Fréron lui ôta spirituellement son masque.

Feu dom Calmet à qui on l'attribue (le pamphlet), vit encore ; il a près de 80 ans et demeure à Fernex. On est accoutumé depuis longtemps aux métamorphoses de M. de Voltaire, plus étonnantes que ne le fut celle de Nabuchodonosor. Aussi souple que Protée, il emprunte toutes les formes ; tantôt on le voit se produire dans l'équipage d'un militaire ; tantôt c'est un quaker, un indien ; tantôt un docteur de Sorbonne, un moine, etc...

Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc.

Mais il faut convenir que cet écrivain n'est pas adroit dans ses déguisements ; de quelque manière qu'il se travestisse, toujours un bout d'oreille le trahit et le décèle : c'est que M. de Voltaire, en variant les masques dont il se couvre, ne sait changer ni d'esprit ni de langage. Dans toutes les productions qui coulent rapidement de sa plume, on reconnaît la même couleur de style, le même défaut de justesse dans le raisonnement, les mêmes fureurs d'un Sal-

monée lorsqu'il s'agit de culte et de religion, le même ton de persiflage et de scurrilité. 1774. IV, 302-303.

X

Jusqu'à la fin de sa vie, Voltaire s'obstina à composer pour le théâtre. En 1775 il écrivait *Don Pèdre* dont Fréron disait :

Il faut que M. de Voltaire soit bien possédé du démon de la dramaturgie. Ses amis même ont beau faire le plus froid accueil aux ouvrages de ce genre qu'il multiplie tous les jours ; les comédiens, qui pourtant lui sont dévoués, ont beau se refuser à la représentation de ces informes écrits : rien ne peut guérir son incurable manie.

Il se livre à ce sujet un singulier combat entre lui et le Public. Il semble qu'il ait pris à tâche de faire oublier cinq ou six bonnes pièces par une foule de mauvaises et qu'il n'en puisse venir à bout. Tant qu'il y aura des imprimeurs et qu'un souffle de vie animera M. de Voltaire, nous pouvons compter tous les ans sur deux ou trois avortons, soit tragiques, soit comiques, de sa façon. *Le Droit du Seigneur, Socrate, Zulime, la Femme qui a raison, les Scythes, Charlotte, les Guébres, les Pélopidés, le Dépositaire, les Lois de Minos, M. de Fintac, etc., etc.* : quelles pièces, quel théâtre ! Et qu'on se figure la réputation que se ferait un écrivain qui n'aurait produit que ces chefs-d'œuvre ! *Année litt.* 1775. II. 4.

X

Vingt ans de ce dur métier, et Fréron aura connu toutes les épreuves, trahisons de ses amis, suspensions multipliées de ses feuilles, embastillements provoqués par les encyclopédistes et mesquines vengeances de Voltaire et des philosophes. En 1766, au retour d'un voyage en son pays natal, le journaliste fait sur sa vie d'écrivain ces amères et fières réflexions :

Il y a vingt ans que je hasardai mes premiers pas dans la carrière de la critique ; et, depuis cette époque, je vous assure, Monsieur, que je ne me suis pas un instant repenti ni dégoûté d'avoir embrassé ce genre. J'en vis dès lors tous les dangers ; ils ne m'effrayèrent point ; et je soutins d'un œil ferme la perspective peu riante des tracasseries, des injustices et des libelles : non par un sentiment d'indifférence ou de vanité, mais par la persuasion que le public ne prend pas des injures pour des raisons, ni des calomnies pour des faits ; par le témoignage que j'étais sûr que mon cœur me rendrait toujours ; enfin, par la connaissance du caractère des ennemis que je me ferais infailliblement.

De tous les êtres, qui, sur ce malheureux globe, tourmentent leur frêle existence, c'est bien (je le dis à regret) l'espèce la plus orgueilleuse et la plus ingrate. Ces gens-là, Monsieur, ont un amour-propre dont vous n'avez point d'idée ; c'est un amour-propre à part, qui ne peut se comparer aux amours-propres ordinaires. Ils se croient et se disent sans façon les lumières de leur siècle, l'honneur de leur patrie, les législateurs de l'humanité, les oracles de l'univers, parce qu'ils exercent le mécanisme, aujourd'hui si commun, de tracer quelques lignes de prose ou de poésie. Ils ignorent que le premier mérite de l'homme en société, quels que soient ses titres, ses talents et ses emplois, est de ne les afficher jamais, et d'être simple, modeste et sensible. Je parle en général, Monsieur ; car il est des gens de lettres d'un commerce aimable et sûr, qui savent allier l'aménité des mœurs et les grâces de l'esprit. J'en pourrais citer ici quelques-uns, si je ne craignais que ma réticence sur les autres ne parût une satire.

Avec cette haute opinion d'eux-mêmes, dont la nature a doué le plus grand nombre des écrivains, devais-je espérer, Monsieur, qu'ils me laisseraient impuné-

ment censurer leurs écrits ? La critique la plus ménagée les irrite ; à plus forte raison une critique vive, comme celles que je me suis permises quelquefois, moins par envie de nuire, par humeur ou par ressentiment, que par un amour extrême pour la vérité, par une sorte d'enthousiasme en faveur du goût, par une révolte involontaire de mon esprit contre la médiocrité à prétentions, à cabales et à succès.

Je me suis donc attendu, Monsieur, et je m'attends encore à l'animosité, disons mieux, à la rage des pro-sateurs et des rimeurs du siècle. Je conviens cependant que je n'ai pas eu la sagacité de prévoir le sublime stoïcisme de quelques gens de lettres que j'ai nourris, que j'ai vêtus, à qui j'ai prêté de l'argent qu'ils ne me rendront jamais, dont j'ai corrigé des ouvrages qui leur ont donné de la célébrité, et qui par reconnaissance ont écrit des horreurs contre moi (1). Au reste, ce procédé si noble est, dit-on, dans la nature, et particulièrement dans celle des poètes qui reçoivent tout ce qu'on fait pour eux comme un hommage que l'on doit à la transcendance de leur génie.

Mes ennemis, ni ceux que je croyais mes amis (2), n'ont pu me nuire ; mais je leur rends justice ; ils n'ont rien épargné pour y réussir ; ils m'ont servi avec un zèle, une activité, un feu, qui ne leur laisse aucun reproche à se faire. Jusqu'ici j'ai détourné les traits éclatants ou clandestins de leur haine, tantôt déclarée, tantôt couverte ; et ma barque, toute fragile qu'elle est, s'est sauvée du naufrage. M. de Voltaire lui-même, cet aigle « impérieux » (3), qui, du haut du

(1) Allusion à Palissot à qui Fréron ouvrit longtemps sa table après un revers de fortune, dont il corrigea la comédie des *Philosophes* et qui, gagné par Voltaire après l'*Écossaise*, outragea son bienfaiteur dans sa *Dunciade* (1764).

(2) L'abbé de La Porte, son collaborateur qui, en 1758, gagné par les philosophes, essaya de lui enlever la propriété de l'*Année littéraire*.

(3) Expression de La Harpe dans une de ses héroïdes.

ciel, est venu fondre sur un misérable roitelet, ne m'a pas fait la blessure la plus légère, le plus petit tort ; je sens avec douleur combien il doit en être piqué, et je suis réellement fâché de ne lui avoir pas donné, pour le moins, la satisfaction de m'être pendu de désespoir comme *Lycambe* : apparemment que les vers d'*Archiloque* avaient une certaine « vertu strangulatoire » que n'ont pas ceux de M. de *Voltaire*...

Je sais que je vivrais plus tranquille, si j'avais pu prendre sur moi d'admirer sans restriction les grands auteurs mes contemporains, à l'exemple de quelques adroits journalistes. M. de *Voltaire* m'aurait écrit cent lettres de compliments, aussi flatteuses que celles qu'il adresse à tous les reptiles de notre Parnasse (1) ; il aurait annoncé à l'Europe que *l'Année littéraire est le premier des journaux*, comme il l'a dit du *Journal Encyclopédique* (2), parce qu'il y est loué chaque mois à toute outrance. Quelque chose de plus, Monsieur, vous ne vous en douteriez pas ; je serais... oui je serais au nombre des grands hommes de la nation, puisqu'il a dépendu de moi de coopérer à ce Dictionnaire merveilleux qui renferme le dépôt de toutes les connaissances humaines (3). Un des libraires les plus intéressés au succès de cette vaste entreprise me proposa d'y travailler ; je refusai ses offres ; j'ai manqué, comme vous voyez, ma fortune, ma gloire et mon immortalité : car vous n'ignorez pas que tous ceux qui ont prêté leurs mains à grossir la compilation de cet immense et docte répertoire, sont par là-même de grands hommes.

Avec ce mérite d'avance, je n'aurais eu qu'à louer l'*Encyclopédie*, et Dieu sait quels éloges les encyclo-

(1) Un recueil de ces lettres fut publié en 1772.

(2) Rédigé à Bouillon par Pierre Rousseau, jadis adversaire de *Voltaire* et devenu son flatteur.

(3) Le Dictionnaire de l'*Encyclopédie*.

pédistes m'auraient prodigués à leur tour. Mais ce protocole de louanges répugne à mon caractère autant qu'il ennuie le public. J'ai ma façon de penser ; elle sera du moins uniforme, et l'on ne me reprochera jamais d'avoir varié, comme tant d'autres écrivains qui, croyant s'apercevoir qu'une certaine secte prenait le dessus dans la littérature, sont devenus les lâches adulateurs de gens dont ils avaient été les critiques courageux (1).

Ainsi, Monsieur, malgré mon expérience continue de la justesse du proverbe, *la vérité blesse*, je suis bien résolu de la dire tant que je vivrai, au risque de me faire encore des ennemis, que je ne puis même soupçonner ; car en critiquant tel auteur, j'offense, sans le savoir, tel protecteur, telle protectrice que je ne connais pas. La littérature est, parmi nous, une affaire d'intrigue et de coterie. Pour moi, je ne tiens à aucune cabale, à aucun bureau de bel esprit, à aucun parti, si ce n'est à celui de la religion, des mœurs et de l'honnêteté : et, malheureusement c'en est un aujourd'hui.

(1) L'abbé La Porte, Palissot, Pierre Rousseau, Sauvigny, Thomas, etc...

## UN ÉVÊQUE BRETON

M<sup>OR</sup> Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

En France, les haines populaires des « Journées de Juin » furent noyées dans le sang, dont le dernier versé fut celui de l'Archevêque de Paris, Mgr Affre, apparu sur une barricade comme messenger de paix. Mais du côté de Rome, le ciel était chargé de foudre.

Nous avons vu que, déjà avant de quitter Rome, M. de Léséleuc pressentit le terrible orage. Maintenant son cœur était plein des angoisses romaines. Que ferait la France, fille aînée de l'Eglise, pour sa défense ? Que devenaient, dans la tourmente, ses amis, les Testard, les Mérode... ?

Quelles prières pour eux et pour le Pape exilé à Gaëte ! Et aussi quelles chaudes leçons à ses élèves sur le dévouement à l'Eglise !

Nous avons de lui, sur la crise révolutionnaire à Rome, un tableau vivant, dans l'oraison funèbre qu'il consacra à Mgr Testard du Cosquer, et nous ne résistons pas à la fierté de le reproduire ici :

« On sait et j'aime à m'en souvenir pour l'honneur du peuple que Dieu a chargé de garder le gardien de ma foi, ce qu'il fallut de temps pour faire entrer sérieusement la révolution et l'apostasie dans la Ville

Eternelle. Elles y entrèrent pourtant, mais après que la tempête anarchique de 1848 eut renversé ou ébranlé tous les trônes de l'Europe; après qu'il fut devenu possible aux ennemis de l'Eglise de s'imaginer qu'il n'y avait plus au monde une seule puissance chrétienne. La maison du Vicaire de Jésus-Christ fut ensanglantée ; Pie IX fut contraint de fuir ; le drapeau rouge flotta sur le château Saint-Ange ; Mazzini devint le maître là où il est écrit que le Christ est vainqueur, que le Christ est roi, que le Christ a l'empire.

» Grâce à Dieu, la France en devenant république n'avait pas cessé, elle, d'être chrétienne. La grande âme du pays, maîtresse alors de ses actes solennels et de ses destinées, inspira à l'Assemblée de ses représentants une de ces mâles résolutions que Dieu bénit, plus encore que les hommes de cœur et les hommes de foi. L'expédition de Rome fut décrétée ; la France mit une fois de plus son invincible épée au service de l'Eglise, parce que l'Eglise est sa mère.

» C'est dans ces jours où la France sauvait son honneur et l'avenir de sa foi en prenant, à la face du monde, l'engagement de défendre Pie IX et la Papauté, que notre jeune lévite reçut à Saint-Jean-de-Latran l'onction sacerdotale. Il allait bientôt, non pas apprendre, mais enseigner aux autres à quoi cette haute noblesse oblige. A peine avait-il offert un petit nombre de fois le sacrifice du Corps et du Sang de Jésus-Christ, le sacrifice qui est tout le secret de l'apostolat et du martyre, que Dieu, qui le savait mûr pour les plus grandes choses de la vie, lui offrit une de ces occasions de s'immoler pour le salut des âmes, que d'autres vont chercher aux extrémités de l'univers.

» L'armée française avait été trompée sur le véritable état des forces dont la Révolution disposait à l'intérieur de Rome. La population, dominée par la terreur du poignard qui frappait dans l'ombre plus

encore qu'il ne menaçait, n'était point venue aux portes acclamer sa délivrance. Quelques milliers de sectaires, forts de l'intrépidité sauvage de la haine, disciplinés à la façon des brigands, grossis par un certain nombre de jeunes gens que l'on arrachait aux universités pour les jeter, la bayonnette dans les reins, sur le champ de bataille, commençaient ce jour-là cette guerre absolument diabolique, que vingt ans d'universelle indignation n'ont point encore arrêtée. A coup sûr, deux brigades françaises auraient largement suffi à balayer cette écume ; mais jeter nos soldats dans Rome pour y remporter une victoire de barricades, c'était sacrifier les trésors religieux et artistiques de la Catholicité, c'était rendre au Vicaire de Jésus-Christ un trône baigné de sang et entouré de ruines ; le tombeau de Saint Pierre voulait être reconquis avec respect. Une bataille allait donc être livrée sous les murs.

» Pendant que l'on délibérait au camp des fidèles défenseurs de l'Eglise, et dans celui de ses ennemis jurés, une autre délibération avait lieu dans une modeste chambre de la rue *Piè di Marmo*. La pensée d'intervenir dans la lutte sanglante surgissait simultanément au cœur de quatre ou cinq jeunes hommes qui ne devaient y apporter que les armes du prêtre, le droit divin d'ouvrir le ciel au repentir. On m'a dit et je le crois sans peine parce que je connais à fond chacune de ces âmes, que l'initiative de cet héroïque dessein, renouvelé des plus beaux jours de l'histoire chrétienne, appartint à un autre breton. Toujours est-il que le dangereux honneur de l'exécuter fut réclamé par notre Martial, et confié d'une seule voix à sa courageuse intelligence. Il court au Quirinal, devenu le palais de Mazzini. Introduit en présence du dictateur, il demande un sauf-conduit pour ses compagnons et pour lui-même ; Français, il a le droit de sortir de la ville assiégée ; prêtre, il veut offrir les

secours de son ministère à ses concitoyens. On lui répond que la prudence ne permet pas d'envoyer à l'ennemi des hommes qui peuvent le renseigner sur l'état de la place. « Eh ! bien, » s'écrie-t-il en parlant à son interlocuteur son propre langage, « l'amour de » l'humanité ne connaît pas de drapeau ; vous aurez » des morts et des blessés ; laissez-nous aller les se- » courir ; nous serons vos infirmiers et votre ambu- » lance. » Sa parole, son regard aussi ferme que sa parole, ce regard dont vous avez tous connu, mes frères, l'irrésistible puissance, avaient ébloui et comme fasciné le despote de la révolution ; il écrivit quelques lignes ; il signa : nous avons vu ces lignes et cette signature.

» Quelques heures après, on voyait quatre jeunes hommes en soutane, portant deux civières sur leurs épaules, s'acheminer vers l'une des portes de Rome, et bientôt atteindre le champ de bataille, où sifflaient déjà les balles des rebelles et celles des défenseurs de la Papauté. Avec le futur archevêque de Port-au-Prince, il y avait un autre français, évêque et missionnaire (1) ; les deux autres étaient belges, aujourd'hui l'amour et l'honneur de l'Eglise plus encore que de leur pays (2). L'un recevait, il y a dix jours, le dernier soupir de son frère d'armes, et célébrait à Rome ses premières funérailles ; l'autre traversait hier la Belgique et la France, pour venir au milieu de vous, mes chers frères, réclamer la place qui lui appartient auprès de ce cercueil.

» Garibaldi vit apparaître au milieu de la mêlée cet étrange cortège. Stupéfait, il arrête son cheval. Martial, le front haut, s'avance et lui présente l'ordre de celui dont il est le bras armé. Il lit ; il se tait ; puis il se découvre, et fixant sur ces véritables prêtres un

(1) Mgr Luquet, évêque d'Hésébon.

(2) Mgr de Mérode et Mgr de Woelmont.

regard plus rempli d'admiration que de sympathie, il étend le bras : « Allez, messieurs, » leur dit-il, « tout le monde ici vous doit le respect. »

» Mes frères, vous allez voir cette vie se développer, suivre son cours et atteindre son terme. Mais dès ce premier pas ne reconnaissez-vous pas que la ligne est tracée, et que nous sommes en plein dans la voie royale du sacrifice ? Quand l'Eglise célèbre à genoux les gloires de ses apôtres et de ses martyrs, elle se plaît à redire sur leur tombeau les paroles dont leur Maître se servait pour annoncer les miracles de son amour et les miracles du leur : *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* : « Personne ne peut avoir un plus grand » amour que de donner sa vie pour ses amis. » Eh ! bien, n'atteignait-il pas du premier coup l'héroïsme de l'amour élevé à sa plus divine hauteur, ce prêtre de la veille qui, sans porter encore aucune des chaînes bénies par lesquelles le pasteur est lié à son troupeau et tenu de compter la mort pour un devoir, s'en va joyeusement, volontaire du ministère sacerdotal et de l'immolation spontanée, imposer à force de tendresse ses premières absolutions aux renégats qui tombent sur le champ de bataille, au risque de tomber lui-même sous une balle française ? Il poursuivit au milieu du sang sa glorieuse tâche jusqu'à la fin de ce combat qui n'acheva rien. Quelques mois après, il me racontait qu'en parcourant les lignes confuses des blessés et des morts, il reconnut parmi ces derniers un jeune homme, presque un enfant, qui avait vécu sous le même toit que nous, une des victimes dont je vous parlais tout à l'heure, traînées là par la violence bien plus que par la séduction. Agenouillé près de lui, et cherchant, me disait-il, un souvenir qu'il pût rapporter à sa pauvre mère, il trouva une page de vers écrits au crayon, inachevés : c'était un hymne à la Sainte Vierge !

» Un grand nombre de blessés avaient été transportés dans la ville ; on les coucha sur la paille dans l'église de Saint-Pierre *in Montorio*, la plus voisine des murailles. Le Prince des Apôtres donnait l'hospitalité aux ennemis de son successeur, dans le lieu même où, dix-huit siècles auparavant, la croix que lui élevait Néron avait été plantée. Ce fut là que nos admirables, nos heureux frères passèrent la nuit suivante, achevant l'œuvre de ce jour-là. Avec des joies apostoliques que l'on devine, Dieu y préparait à Martial une rencontre à laquelle un saisissant contraste ne fournit pas, je crois, sa plus sublime beauté. Il venait de se prosterner près d'un malheureux qui était entré déjà dans une effrayante agonie. Tout à coup, il est rudement interpellé par une voix inconnue ; il se relève. « Qui êtes-vous ? » lui dit-on. — « Un prêtre. » — « De quel droit êtes-vous ici ? » — « Du » droit qui appartient à tout prêtre de Jésus-Christ » de rendre la paix à ceux qui se repentent. » Gavazzi, car c'était Gavazzi, le prêtre apostat, la honte de sa robe, le Judas de ce nouveau Jardin des Oliviers, Gavazzi s'adresse alors au mourant : — « N'est-ce » pas, lui dit-il, que c'est moi qui suis ton prêtre ? » N'est-ce pas que tu n'as que faire de ces prêtres » de France ? » Le rebelle expirant s'était relevé sur sa paille : — « Gavazzi, » s'écrie-t-il, « on ne se mo- » que plus ici ; c'est l'heure de mourir, va-t-en ! » La nuit fut remplie par vingt actes semblables. Notre jeune apôtre pleurait de reconnaissance et bénissait Dieu ; il recueillait le fruit de son premier sacrifice.

» Le siège de Rome commença. Durant quinze jours, captif de la situation, il eut à renouveler chaque matin l'acte de résignation qui lui était, je crois, le plus difficile de tous, en acceptant ce qu'il appelait son inutilité. Cependant, il passait les journées dans les hôpitaux, visitant, confessant, consolant les blessés des deux armées ; le soir venu, il conduisait dans sa



chambre quelque religieux proscrit qu'il savait être dévoué au poignard ; la Famille Dominicaine n'a point oublié, après vingt ans. que ce fut lui qui offrit un asile et son propre lit au successeur de saint Dominique. Mais c'était là du repos, et par-dessus tout il lui répugnait d'accepter le repos imposé de main d'homme. Il se disait : Il y a là une armée de chrétiens qui accomplissent la plus grande œuvre de ce temps-ci ; tous vont se souvenir de leur baptême ; beaucoup tomberont sur cette terre d'où leur est venue la foi de Clovis ; ce sont les continuateurs des croisés, et ils n'ont pas de prêtre. Allons, je serai leur saint Bernard et leur Pierre L'Hermite. Il voulait trop bien pour ne pas trouver bientôt le moyen d'agir.

» La nécessité de se procurer des vivres forçait les assiégés d'ouvrir chaque matin les portes à des vigneron de la campagne romaine. Pressé par notre ami dont l'œil pénétrant savait discerner partout les cœurs honnêtes, un de ces hommes consent à lui vendre son cheval, sa charrette et tout son costume. Une heure après, enveloppant sa soutane, son bréviaire, son crucifix, dans la botte de foin invariablement fixée au brancard, l'intrépide missionnaire, debout sur le devant de son véhicule, suivait au galop de son cheval la plus fréquentée des rues de Rome, et franchissait, protégé par sa fière attitude et par son ange gardien, la porte du Peuple. C'était tourner le dos au camp des Français établi à une certaine distance de la muraille opposée. Arrivé au bord du Tibre, il tourne brusquement à droite ; commence à décrire par les chemins les plus écartés un grand cercle autour de la ville ; jette en un lieu couvert sa petite voiture dans un fossé ; traverse à cheval les vignes, les immenses pâturages, le fleuve enfin aux environs de Saint-Paul ; et s'arrête ou plutôt se fait arrêter aux avant-postes de notre armée. On le conduit, sur sa demande, au quartier général ; il se nomme, il se réclame d'un de

ses parents, officier supérieur du génie, qui le présente au général en chef. On accueillit avec une joie toute française et toute chrétienne l'aumônier volontaire et improvisé. Et pourtant, ces nobles cœurs ne pouvaient que pressentir ce qu'ils allaient trouver en lui de richesses ; ils ne savaient pas encore quelle fraternité de courage et d'abnégation ils constateraient bientôt entre leurs âmes de soldats et son âme de prêtre.

» Ce qu'il fut là, demandez-le au maréchal Vaillant, au maréchal Niel (1), qui, j'en suis sûr, le pleurent aujourd'hui comme on pleure un fils et un frère. Pendant six semaines, sous les ardeurs d'un soleil d'Afrique, manquant de tout, se reposant, quand il consentait à se reposer, dans une mesure que j'ai vue, sur un peu de paille dont il usait alternativement avec une de nos illustrations militaires, il atteignit par l'activité de son dévouement les dernières limites humaines du possible. Les autres avaient leur tour de tranchée ; son tour à lui c'était toujours, car il eût voulu que pas un de ses chers soldats ne tombât sans voir aussitôt la main du prêtre s'élever sur sa tête, les bras du prêtre s'ouvrir pour l'embrasser. Dieu seul sait combien de fois le sang de ceux qu'un boulet venait frapper jaillit sur sa poitrine. Ce que je sais, moi, c'est qu'après la campagne, il nous disait, en bénissant Dieu, les noms de ceux qu'il avait absous, consolés, assistés à leur dernière heure, et finissait par ces mots : Et tant d'autres que je ne connaîtrai qu'au Ciel ! Ce que je sais, c'est que l'un de ces hommes, qui sont bien, quoi qu'on dise, de la même race que Bayard, frappé dans la tranchée, le pria d'ouvrir son habit et d'en retirer une grande croix de fer qui ne le quittait jamais. « Elle était là pour me ser-

(1) Pendant qu'on imprimait ces lignes, le maréchal Niel, deux fois le défenseur de Rome, rendait chrétiennement à Dieu son âme chrétienne.

vir une « dernière fois aujourd'hui, lui dit-il ; quand » je serai mort, mon cher abbé, portez-la vous-même » à ma mère. » Ce que je sais, c'est qu'après les premiers jours de dangers et de fatigues partagés, les officiers, les sous-officiers, les soldats s'étaient épris d'une affection passionnée pour le prêtre, et sollicitaient comme une faveur qu'il vînt partager leur repas et s'asseoir quelques instants sous leur tente. Ce que je sais enfin, c'est que cette croix de la Légion d'honneur fut réclamée par les témoins de sa conduite comme un acte de justice, comme une dette du corps expéditionnaire ; jamais, lui écrivit-on, de toutes parts quand il la reçut, elle ne fut mieux gagnée par aucun soldat. Mes frères, est-il étonnant que le soldat soit un bon juge de l'abnégation, du dévouement, de la charité élevée jusqu'au sacrifice ?

» Pie IX aussi était un bon juge de ces grandes vertus essentiellement sacerdotales. Rétabli sur le trône de Saint Pierre par la Fille aînée de l'Eglise, on lui présenta le jeune chapelain comme une des gloires de notre armée ; le grand Pontife l'accueillit comme une gloire du sacerdoce de Jésus-Christ. Il le serra sur sa poitrine, il baigna son front et ses épaules de larmes paternelles. « Restez, » lui dit-il, « restez avec » nous, mon fils ; les prêtres comme vous appartiennent de droit au Saint-Siège ; ne craignez pas les » honneurs, car Dieu vous a fait capable de porter les » fardeaux. » Martial effrayé, retomba aux pieds du Pape ; il pleurait aussi ; il pria, supplia, il demanda grâce ; c'était dans son pays, c'était dans l'obscurité qu'il voulait exercer son ministère de prêtre. Le Pape se laissa fléchir ; peut-être d'ailleurs pensa-t-il, à la vue de ce visage amaigri, que l'air natal et un long repos étaient nécessaires pour réparer des forces que quarante-sept jours de fatigues apostoliques et d'insomnie avaient absolument épuisées. Martial fut donc rendu à la Bretagne ; il lui fut rendu sans aucun titre

honorifique, parce qu'il avait obtenu, à force d'instances, qu'il ne lui en fût point donné ; il vint (c'était son ambition comme celle de son compagnon La Tour d'Auvergne) prendre rang comme simple soldat dans cette sainte armée, où nous estimons que tout l'honneur est de bien faire... » (1)

Avec quel bonheur ces deux amis se retrouvèrent-ils, réunis maintenant dans leur chère Bretagne, et quels entretiens émus et intarissables sur les événements que couronna l'entrée victorieuse des soldats français à Rome, le 4 Juillet 1849 !

Peut-être M. Testard fut-il chargé d'apporter à M. de Léséleuc l'indult qui lui conférait le titre et les pouvoirs de *Missionnaire apostolique*. Léopold renouvela ses instances auprès de Mgr Graveran et sollicita la faveur de réaliser ses aspirations, retardées par la sagesse de l'Evêque, et de se consacrer au ministère de la prédication et des missions. Le consentement fut donné et nous trouvons à la date du 15 Septembre 1849, dans le registre du Conseil épiscopal, la décision suivante :

« M. de Léséleuc est autorisé à quitter ses fonctions de professeur au Séminaire, à se consacrer à la prédication et à faire usage des pouvoirs de Missionnaire Apostolique reçus du Souverain Pontife.

» † JOSEPH, *Evêque de Quimper.* »

M. Testard lui succéda dans la chaire d'Histoire Ecclésiastique au Séminaire.

(1) *Oraison funèbre de Mgr Testard du Cosquer, pages 9-20.*

## CHAPITRE V

### Le Missionnaire apostolique.

Le voilà donc au comble de ses vœux, entrant à trente-cinq ans dans la carrière des Nobletz et des Maunoir, des religieux et des prêtres du ministère paroissial qui perpétuent parmi nous la pratique du programme tracé par ces grands missionnaires.

Il semble qu'il y ait des affinités mystérieuses entre l'âme du Vénérable Michel Le Nobletz et celle du nouveau Missionnaire qui le prend pour modèle ; comme il y a des ressemblances entre leurs origines et les évolutions de la première partie de leur vie.

Tous deux issus de familles du terroir ; (1) tous deux bretons de langue et d'éducation première ; tous deux envoyés pour de fortes et complètes études, l'un à Bordeaux, l'autre à Sainte-Anne, Paris ; tous deux consacrant 4 années à l'étude des sciences théologiques et scripturaires, sous la direction de jésuites célèbres, l'un à Agen, l'autre à Rome ; et l'on affirme que Michel Le Nobletz avait appris par cœur la Bible dans la Vulgate et dans son texte grec, et pour parfaire sa science de l'Écriture il était revenu à Bordeaux s'initier à l'hébreu.

Tous deux après une longue préparation de prières que Michel Le Nobletz rendait plus puissante par d'héroïques mortifications, gravirent les degrés de l'autel vers l'âge de trente ans ; tous deux enfin revenus à leur chère Bretagne pour distribuer le lait et le pain de la doctrine dont parle l'Apôtre, dans la langue du pays natal.

(1) Michel Le Nobletz est né en 1577, le jour de la fête de Saint Michel, 29 Septembre, au manoir de Kerodern, en Plouguerneau, diocèse de Léon. Il était fils de noble homme Hervé Le Nobletz et de Françoise de Lesguern, le 4<sup>e</sup> de 11 enfants.

On sait que ce fut dans sa paroisse de Plouguerneau que Michel Le Nobletz entreprit cette vie d'apôtre des humbles, des enfants, des ignorants, cette lutte contre les passions et les vices, qu'il porta à travers le Tréguier, le Léon, la Cornouaille, à Douarnenez qui fut son quartier général pendant vingt-cinq ans ; et il acheva, dans l'obscurité et la solitude du Conquet qui garde son tombeau, plus de 40 années d'austérités effrayantes, d'humilité, de contradictions, de dérisions, de persécutions inouïes, mais aussi de merveilles de sainteté, de conversions et de miracles.

Le Père Maunoir, de la Compagnie de Jésus, fut le fils de ses prières et de ses larmes, continuant son œuvre et la développant sous le souffle conquérant de l'Esprit Saint, arrachant par son zèle et ses exemples le clergé breton au sommeil de la routine, recrutant dans son sein plus de 2.000 collaborateurs embrasés de son zèle, les lançant dans ces missions dont le programme et la puissance de conversion se perpétuent en terre bretonne depuis trois siècles.

La Bretagne doit à ses missions la fraîcheur de sa foi et la pureté de ses mœurs. Elles sont admirablement conçues pour un travail en profondeur qui déracine les vices et fait fleurir les vertus en gardant aux foyers toutes les coutumes saintes et traditionnelles.

Les règles à suivre sont tracées et maintenues avec un soin jaloux par l'autorité diocésaine, qui tient à jour une liste de ceux à qui elle réserve les fonctions de présidents de missions ; et son choix se porte sur des membres éminents du ministère paroissial, qu'une longue expérience et un zèle éprouvé, ont préparés à cette haute responsabilité. Nos missions comportent trois semaines d'exercices, et chaque semaine est confiée à un président et à des collaborateurs distincts. La première semaine est réservée aux enfants, aux vieillards, aux infirmes et aux malades.

Les familles divisent leurs membres entre les deux

autres semaines, de manière que le travail de la maison et de la ferme reste bien assuré, et que les retraits soient pleinement libres pour se consacrer aux exercices de la mission.

Les trois présidents, chacun pour sa semaine, confèrent longtemps à l'avance avec le pasteur de la paroisse sur le choix *des ouvriers* qu'il s'adjoindra et sur la part de prédication qui leur sera confiée.

Deux des *missionnaires* auront à remplir un rôle de premier plan : celui qui donnera chaque jour la conférence sur les commandements, et le *tableauteur*. C'est ici une tradition établie sur l'exemple du V. Michel Le Nobletz. Une série de tableaux disposée autour de la chaire représente l'âme sous le règne de la grâce, avec les vertus, ou sous celui du démon par les péchés capitaux, et trace les voies de la conversion et du salut par la Croix. Toute la théologie morale en images, dont le *tableauteur* fait saisir tous les détails au moyen d'une baguette longue et flexible. Les fidèles voient à nu leur conscience, le travail du remords s'opère et le tribunal de la Pénitence achève l'œuvre de miséricorde. Les autres ouvriers de la mission se partagent les sermons sur les fins dernières, la Pénitence, l'Eucharistie, Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, la Papauté, le Sacerdoce.

Un *ouvrier* spécial consacre son zèle aux chants appropriés aux instructions qu'ils précèdent ou suivent, faisant ressortir à l'avance le sens de chaque couplet.

Quand le choix des missionnaires est arrêté, le Président remet la liste à l'Evêque, et aussitôt son autorisation reçue, le Curé ou Recteur se met en relation avec chacun d'eux.

Le nombre des missionnaires est proportionné au nombre prévu des retraits, pour chaque semaine, 4 à 6 pour les enfants, un par cent retraits pour les deux autres semaines. Les exercices remplissent la

journée, commencée par la messe. Les confessions prennent les intervalles entre la prédication, et au dernier exercice le Président présente un tableau d'ensemble de la journée et tire les résolutions à prendre ; et la bénédiction du Saint-Sacrement, avec le chant de l'Angelus après la prière du soir, est le couronnement du travail accompli. Les missionnaires se lèvent d'habitude à 5 heures, font ensemble oraison à l'église, et célèbrent ensuite leur messe. Le coucher a lieu à 9 heures.

On ne saurait dire le bien que retirent de ces missions bretonnes les fidèles et les missionnaires. Une paroisse en est toute transformée, car tous, à de rares exceptions près, s'agenouillent à la Table Sainte. Le dimanche de clôture, le Président de la mission procède à la plantation et bénédiction solennelle d'une Croix qui est le mémorial de la mission ; et à ses pieds, la parole enflammée du prédicateur est comme le sceau imprimé sur les résolutions contractées par toute la paroisse.

Une ou deux années après, un *retour de mission* de 3 ou 4 jours de prédications renouvelle et affermit les promesses solennelles de la mission.

Les âmes gagnées à la ferveur par les missions cherchent un secours très efficace à leurs progrès spirituels dans des retraites fermées d'une semaine, pour hommes ou pour femmes, qu'organisent, dans leurs maisons de Quimper, de Quimperlé et de Lesneven les Religieuses de la Retraite du Sacré-Cœur, et près de Morlaix le Chapelain de la Salette.

Les présidents de ces retraites sont officiellement désignés par l'Evêque et s'entourent d'auxiliaires éprouvés.

Les dates sont fixées chaque année dans l'*Ordo* diocésain ; elles sont annoncées aux prônes, et le clergé veille au recrutement des âmes d'élite qui s'y rendent souvent par centaines.

C'est à ce ministère que M. de Léséleuc commença de se consacrer, ainsi qu'à celui des retraites aux Communautés et maisons d'éducation, et aux prédications dans les villes, où l'élévation et la richesse de ses pensées, la noble gravité de son maintien et de toute sa personne, la chaleur et l'éclat de sa parole attiraient au pied de sa chaire des auditoires bien vite conquis et toujours croissants.

Les voies diverses par lesquelles la Providence conduisit ses pas ne le détournèrent jamais de ce qu'il comprenait être le fond de sa vocation apostolique, et il y revint à toutes les époques de sa vie avec une ferveur et un élan sans cesse renouvelés.

Cependant, entre les puissants apôtres de Bretagne au 17<sup>e</sup> siècle et au 19<sup>e</sup> il y avait eu la grande cassure de la crise révolutionnaire, le brusque arrêt du recrutement des prêtres et les hécatombes sacerdotales de la persécution sanglante. Il fallait s'adapter aux nécessités actuelles et M. de Léséleuc alla demander direction et conseil à l'expérience d'un saint missionnaire des temps nouveaux, au Vénérable Jean-Marie de La Mennais.

Il connaissait les œuvres prodigieuses et innombrables accomplies par le fondateur de l'Institut des Frères, connus sous le nom populaire de Frères de La Mennais. Rien de ce qui formait la trame de l'histoire de Bretagne n'échappait à la recherche de son esprit et au mouvement de son cœur.

Celui qui, en Haute-Bretagne, recrutait inlassablement, instruisait, formait aux vertus sacerdotales toute la première génération de prêtres au sortir de la Révolution était à la fois un ardent missionnaire. Il parcourait les paroisses sans prêtre, y répandant à flots la lumière de la foi, y rallumant la flamme des vertus chrétiennes. Sentant l'immense vide laissé dans l'église de France par la destruction des grandes écoles de théologie et de sciences religieuses, il avait

groupé autour de lui et sous le rayonnement de son frère, sitôt, hélas! perdu par l'orgueil, une élite de prêtres dont, à Malestroit, il était l'excitateur et le modèle; et quand l'effroyable chute de Félicité de La Mennais eut abattu les courages et entraîné la désertion, le V. Jean-Marie de La Mennais ne perdit jamais l'espoir que l'essai de Malestroit ne fût repris un jour par d'autres foyers de haute science, de haute vertu, et d'ardent esprit d'apostolat.

C'est tout ce passé d'admirables exemples et cette longue expérience de saint qui, en 1849, attirèrent à Ploërmel, centre de la grande œuvre des Frères, à laquelle J. de La Mennais consacra ses quarante dernières années, le jeune missionnaire apostolique. Car dans les œuvres divines, nous ne nous improvisons pas; nous vivons d'enseignements reçus et d'exemples imités. Dieu met toujours sur la route de notre vie des Elie qui communiquent aux Elisée leur manteau et leur puissance.

M. de Léséleuc se recommanda de ses liens de sang avec la Mère de Kertanguy et ses sœurs, et aussi du souvenir de leur frère Elie de Kertanguy, son propre cousin, devenu par son mariage neveu du Vénérable. Celui-ci, aux heures douloureuses et décisives, avait été le conseiller et le soutien de la Mère de Kertanguy dans ses fondations. Le doux vieillard reçut comme un fils celui qui lui ouvrait son âme et lui révélait la hardiesse et l'ardeur de ses aspirations. Il discerna cette riche nature, que les dons de la grâce firent si noble et si généreuse; et son cœur s'émut de constater que dans le champ de l'Eglise bretonne montaient des plants vigoureux et féconds pour nourrir et abriter à leur ombre les générations naissantes.

Entre le fondateur et Supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne, âgé de 69 ans, et le jeune missionnaire de trente-cinq ans, se noua une amitié profonde. M. de Léséleuc devint un des auxiliaires

pour les retraites annuelles qui rappelaient les Frères dispersés au centre de leur vie et de leur lumière. C'est à lui que, onze ans plus tard, la Congrégation devenue orpheline, confia la mission de prononcer l'oraison funèbre de son saint fondateur, le Vénérable Jean-Marie de La Mennais, à lui qui, disait-il, « ne fut qu'un ami respectueux et trop tardif de son incomparable vieillesse. » (1)

De retour à Kermeur enrichi des lumières et des conseils recueillis des lèvres et du cœur de Jean-Marie de La Mennais, M. de Léséleuc se donna tout entier à son apostolat. La petite chapelle du manoir était un centre de rayonnement. Il avait obtenu pour certains jours des indulgences plénières en faveur des fidèles qui la visitaient. Il allait faire le catéchisme aux enfants du bourg de Guipavas, dans la chapelle de N.-D. du Run. A Brest, l'appelait l'amitié de M. le chanoine Mercier, archiprêtre de Saint-Louis. Mais il aimait surtout d'évangéliser les populations rurales dans cette langue bretonne qui prenait un charme captivant sur ses lèvres, pour buriner dans les âmes les vérités de la foi et les vertus chrétiennes. Son zèle s'exerçait dans les collèges et les monastères de la Retraite à Lannion, que gouvernait la Mère de Kertanguy, sa cousine, celle qu'il appelait la « refondatrice des filles de la Sainte-Vierge » et là, il trouvait comme aumônier un disciple du V. de La Mennais, l'abbé Kermoalquin, qui se dévoua longtemps à l'œuvre de l'éducation des jeunes filles, entreprise par la Retraite. M. de Léséleuc écrivait rarement ses instructions, mais, préparée par de longues méditations, sa parole jaillissait de son cœur comme une lumière vive et en traits de flamme. La voix était moelleuse et puissante à la fois. Elle accentuait chacun des mots qui pénétraient avec tout leur poids de vérité jus-

(1) *Oraison funèbre*, page 6.

qu'au fond de l'âme. La dignité de son maintien, la noblesse de son beau front et de ses traits encadrés d'une longue et abondante chevelure, lui donnaient une majesté qui semblait grandir sa taille, si bien que la finesse trégorroise, donnant un double sens au mot, l'appelait « le grand Recteur, *ar Persoun bras* ». Mais l'amabilité gracieuse de son visage, son regard profond et doux attiraient les enfants et les humbles, et quand il se livrait à sa verve de conteur et aux saillies pétillantes de son esprit, c'était un charme incomparable.

Ses longs et intimes entretiens de Ploërmel avaient porté avec insistance sur l'école de haute science ecclésiastique tentée à Malestroit. Il semblait que M. de La Mennais avait senti là s'écrouler dans une catastrophe, une de ses aspirations les plus chères pour le service de l'Eglise et du clergé de France. C'était désormais un vide béant dans les plans de restauration du clergé élaborés et réalisés par le génie de Jean-Marie de La Mennais, et ses confidences à ce sujet, sa tristesse, devaient avoir un long retentissement dans l'âme de M. de Léséleuc.

Il en trace un large et émouvant tableau, dans cette page empruntée à l'Oraison funèbre du saint vieillard ; et il semble que de son cœur déborde l'ambition alors caressée de ressusciter et de continuer sur de nouvelles bases l'œuvre de Malestroit.

« Je dois dire quelque chose de sa Maison de Malestroit. Il me semble, en effet, que la pensée qui donna naissance à cette œuvre, conçue peut-être au milieu de ses travaux de professeur, de missionnaire, et d'administrateur, dut atteindre son entière maturité au milieu des graves préoccupations de la Grande Aumônerie. Là surtout, entouré des vénérables débris de nos splendeurs théologiques, il put mesurer de plus près la perte que l'Eglise avait subie, en voyant dispa-

raître dans le gouffre de la révolution toutes ses vieilles Universités. Je m'imagine qu'il demanda souvent aux derniers docteurs de la Sorbonne : Comment se fait-il que, créés par l'Eglise catholique, et pour l'Eglise catholique ; vous si glorieux et si forts tant que vous n'avez écouté qu'Elle ; vous n'avez pas repris votre place à son soleil, maintenant que le droit de vivre en France est rendu à votre Mère ?

» La vie de l'Eglise, c'est la science ; établie pour enseigner, il faut qu'elle sache ; et, comme la vie qu'elle a mission de propager, a pour attribut d'être abondante et large (1), ainsi la sainte doctrine, qui est, avec le Sang de Jésus-Christ, son dépôt (2) par excellence, ne doit être dépassée, pour l'étendue ou pour la profondeur, que par la Science de Dieu. On ne reconnaît pleinement la Maîtresse des nations, que lorsqu'entre la chaire sacrée de ses Pontifes, et la chaire populaire de ses Apôtres, on voit s'élever la chaire savante de ses Docteurs.

» Jean de La Mennais, si heureusement placé pour beaucoup obtenir, ne songea pas à demander que l'Etat relevât cette partie de nos ruines. D'abord, telle n'est pas la pratique de l'Eglise de Dieu. Les créations de son génie sont avant tout spontanées ; et, ni les cent Abbayes qui, naguère encore, abritaient tant de savoir, ni les vingt Universités qui se partageaient l'honneur de garder le dépôt, ne durent leur fondation proprement dite, à un autre pouvoir que celui de l'Eglise. De plus, n'importait-il pas, le lendemain de tant d'orages, de fixer, ailleurs qu'au centre de tous les mouvements, le rendez-vous des hommes d'étude ; et de leur offrir, loin de Paris, plus de silence et d'austère liberté ? Malestroit fut choisi pour être le Cam-

(1) Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant. JOAN. x. 10.

(2) O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ. I. TIMOTH. vi. 20.

bridge ou l'Oxford de la France réparant les désastres du schisme. A la voix du saint homme, on vit accourir des points les plus écartés de l'horizon, tous ceux qui se sentaient pressés de remettre en ce pays la grande science au service de la Foi.

» Dieu permit que cette œuvre ne vécût qu'un petit nombre d'années, et c'est la seule parmi les siennes qui ne lui survive pas. Or, veut-on connaître la cause de cette unique lacune ? Nous savons, et nous pouvons dire aujourd'hui, que lui, l'homme de l'effacement personnel, mais dont le génie semblait voir en tremblant la fin des choses, *spiritu magno vidit ultima* (1) ; il voulait répondre seul, devant Dieu et devant les hommes, de cette Ecole qui ne devait être, et qui ne fut que l'Ecole de l'Eglise. Si Jean de la Mennais en eût été le seul chef, quelle force, même satanique, aurait pu rompre le triple lien de la foi, de la science, et de l'humilité ? Hélas ! On ne le laissa pas seul ! »

Eh bien ! Pourquoi maintenant, que les pouvoirs publics consentent à rendre la liberté aux écoles, que les esprits se tournent à l'envi vers Rome, aiguillés par l'entraînante et victorieuse argumentation d'un Dom Guéranger, la parole éclatante d'un Lacordaire, et d'un Montalembert, les écrits d'onction pénétrante d'un Gerbet, la plume fière et ardente d'un Louis Veillot, ne pas essayer de grouper quelques intelligences d'élite, fût-ce dans une solitude éloignée de Bretagne, pour rallumer le flambeau de Malestroit ? Jean de La Mennais saurait encore, et plus puissamment peut-être par sa longue expérience, ses épreuves et ses héroïques vertus, guider les jeunes ardeurs du clergé français et breton dans les voies de la science...

Et nous voyons M. de Léséleuc, en 1850, d'entente peut-être avec quelques amis du Collège Romain,

(1) Eccl. XLVIII. 27.

entrer en pourparlers pour l'acquisition du vieux monastère cistercien du Relecq, en Plounéour-Ménez. Quel plus favorable berceau pour un centre d'études que cette solitude au pied de l'Arrée, parmi les bois et les rivières, sous la protection de N. D. du Relecq, restée en si grande vénération après les moines chassés par la Révolution ?

Hélas ! Ce ne fut qu'un rêve. Car la Providence allait diriger vers d'autres travaux le zèle de M. de Léséleuc.

(A suivre.)

## NÉCROLOGIE

Le Père ABGRALL, des Missions Etrangères.

Un excellent breton, ami du *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, vient de disparaître en la personne du R. Père Jean-François Abgrall, provicaire apostolique au Tonkin Méridional. La dernière livraison de *Feiz-ha-Breiz*, sous la plume de M. l'abbé Perrot, lui a consacré une notice de grand intérêt.

Un volume in 8° de 200 pages, abondamment illustré, va fixer la carrière pittoresque et féconde de l'humble et pieux missionnaire que fut le Père Abgrall. L'exemplaire reviendra à 5 francs, port en sus. Prière d'adresser, *au plus tôt*, les souscriptions à M. le chanoine Pérennès, Quimper.

## NOTICES

SUR LES

### PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

Par M. H. PÉRENNÈS

#### LOQUEFFRET

Loqueffret est en partie montagne aride, en partie vallons riches et fertiles. Sur le flanc de la région montagneuse, il y a des villages de 20 à 30 feux, comme Forc'han, Couzanet, Kemark, St-Herbot fort éloignés les uns des autres. Dans la plaine les hameaux sont plus rapprochés, et de moins d'importance.

Ces villages, dans leur ensemble, occupent un terrain de 12 kilomètres de long sur 6 kilomètres de large.

La paroisse est limitée au nord par le Marais ou « Yun » et Brennilis, à l'est par Plouyé, au sud par Plonévez-du-faou, à l'ouest par Lannédern et Brasparts.

Elle est séparée en deux parties presque égales par une rivière, sujette à déborder au cours de la saison pluvieuse. Cette rivière, l'Ellez, prend sa source dans le « Yun » ou Marais, au pied du Mont Saint-Michel, et passe entre Brennilis et Loqueffret. Quand elle est forte, elle se précipite, et forme sur la limite de Plonévez-du-Faou la cascade de Saint-Herbot.

« Située au milieu de terrains tellement incultes qu'il semble que l'homme n'a jamais passé au milieu de ces sauvages pentes de montagnes d'Arès, cette cascade est une espèce de gouffre parsemé de blocs de rochers énormes, et dans lequel, après la saison des



pluies vient se jeter un torrent qui tombe de plus de 50 mètres de haut (1) ».

Au sommet de la cascade, on creuse actuellement dans le lit de la rivière pour l'établissement d'une digue. L'eau de cette rivière ainsi détournée servira à alimenter une usine électrique, destinée à renforcer la ligne de Huelgoat à Quimper.

On compte en Loqueffret, quatre moulins: ceux de Rusquec, de Bodriec, de Reundu et de Kerguélen.

Il y a à Kerguélen, un bois de haute futaie, et d'autres bois, moins importants sont ceux de Bodriec, de Rusquec et de Saint-Nicolas.

La colline dénudée qui divise, pour ainsi dire, la paroisse en deux ne produit que de la bruyère, recherchée par les gens de la plaine. Des deux côtés il y a des vallons, surtout du côté sud où la terre donne en abondance du blé, des légumes et où la culture du pommier devient possible.

La bonne terre étant bien morcelée, les jeunes gens et les nouveaux mariés émigrent aisément vers les villes.

Un dixième des hommes va vendre la toile un peu partout, jusqu'à Lyon et Bordeaux.

Autrefois les deux tiers de la population étaient toujours en voyage, exerçant le métier de chiffonniers. Il n'était pas rare, il y a quelque 30 ou 40 ans, de voir le *pillaouer* passer dans nos villages, un sac sur le dos, la balance en main, recueillant, de-ci, de-là, chiffons et ossements et donnant en retour un ou plusieurs bols. Il criait par intervalles, d'une voix nasillarde: *Tàmm pillou — Bolennou*. Loqueffret ne compte plus que deux chiffonniers (2).

(1) Ogée.

(2) Le *pillaouer* de Loqueffret a été chanté par M. Bodeur, recteur de la paroisse (1867-1870). On trouvera cette chanson humoristique à la fin de la monographie.

Il y a dans cette commune des sites merveilleux. D'une hauteur voisine de la gare, on domine le canton de Carhaix et une partie des Côtes-du-Nord; d'une autre colline, au nord du bourg, on domine les cantons de Chateauneuf et de Pleyben, tout le pays qu s'étend jusqu'aux Montagnes Noires, de Gourin au Ménéhom.

### EGLISE PAROISSIALE

Ancienne annexe de Plonévez-du-Faou, Loqueffret devint paroisse à l'issue de la Révolution.

L'église paroissiale, située à un kilomètre à peine du territoire de Plonévez, est un monument du XVI<sup>e</sup> siècle.

Trois œuvres remarquables y attirent le regard.

1. Le rétable à tourelles du maître-autel, dominé par une fenêtre ogivale à tympan trifleurdelysé.

2. Le grand rétable à dix colonnes torsées de l'autel du Rosaire. Des enfants nus se jouent parmi les pampres dont sont ornées quatre de ces colonnes. Audessus du tableau traditionnel qui représente le don du Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne, dans une niche qui couronne le rétable, on aperçoit une statue de la Sainte-Vierge. « Cette niche est surmontée des armoiries des seigneurs du Chastel, écartelées en alliance d'un blason *d'argent à 3 merlettes de sable au chef de gueules chargé de 3 roses* (ou quinte feuilles) *d'or* (1).

3. Entre l'autel du Rosaire et le maître-autel figure un beau triptyque de la Trinité (qui paraît être du XVI<sup>e</sup> siècle) (2). Dans une niche à volets apparaît le Père Éternel le front ceint de la tiare, portant le Christ

(1) Toseer, *Le Finistère pittoresque. La Cornouaille*, deuxième fascicule.

(2) H. Waguët, *Vieilles pierres...* p. 132.

sur la main droite. Le Saint-Esprit sous forme d'une colombe plane au dessus de Jésus.

Chacun des volets du triptyque est divisé en six panneaux. Ces divers compartiments présentent des anges musiciens, des patriarches, des prophètes, des pontifes, des martyrs et les versets du *Te Deum* viennent naturellement à l'esprit: « *Tibi omnes angeli... Te prophetarum laudabilis numerus... Te martyrum candidatus laudat exercitus.* »

« Sur la niche est posée une belle statue du Christ sortant triomphant du tombeau » (1).

Comme vieilles statues il y a dans l'église paroissiale celles de saint Jean, saint Yves, saint Nicolas, sainte Anne, et celle de la Vierge, assise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus emmaillotté.

Au fond de l'église, un panneau en bois, long de huit mètres, représente la Sainte Vierge entourée des douze apôtres.

La maîtresse-vitre de l'église, portait autrefois d'azur au chef d'or chargé de trois pommes de pin.

L'église de Loqueffret a pour patron saint Guévroc, Mais il convient d'ajouter que ce saint a supplanté le patron primitif de la paroisse: : saint Euvret ou Guefred (2).

Loqueffret est aussi sous le patronage de Sainte Geneviève, dont fait mémoire un bénitier portatif en bronze, qui se trouve à l'église, et qui porte cette inscription:

F. POVR. LA. PAROISSE. DE. LOQVEFFRET.  
SANCTA. GENOVEFA. 1617.

Le pardon de Sainte Geneviève, avant la Révolution, se célébrait le 3 janvier, comme à Paris. En 1803, M.

(3) Toscer, *op. cit.*

(1) Toscer, *op. cit.*

(2) Voir abbé Guéguen, *De l'ancien prieuré bénédictin de Lanneuffret. Bulletin.* 1924, p. 74 ss.

Liscoat indiquait à ce sujet au Recteur de Loqueffret la date du 3 février.

L'église possède deux bénitiers en granit datés de 1602 et 1612.

### CHAPELLES

#### SAINT-NICOLAS

Cette chapelle se trouvait autrefois à 500 mètres sud, sud-est du manoir des Tourelles.

#### SAINT-AVIT

La chapelle Saint-Avit tomba en ruines en 1798 (1). Le 15 Avril 1806, M. Floutier, desservant de Loqueffret, demande à Mgr Dombideau de l'autoriser à se servir des débris de cette chapelle, dont il a transféré les statues à l'église paroissiale, pour les réparations de l'église et du presbytère.

#### NOTRE-DAME DE BRENILIS

« Chapelle très ancienne, et très dévote, écrit M. Floutier, elle a depuis quatre ans (2) comme avant la Révolution, un chapelain, qui y dit la messe, y confesse hors le temps de Pâques. Comme le territoire où elle est située est séparé de l'église principale par une rivière fort sujette à se déborder, Monsieur Kéranguéven, mon secondaire, qui y demeure, fait avec la permission de Monsieur le maire et la mienne, les enterrements qui arrivent de ce côté-là. »

N.-D. de Brénilis fut érigée en succursale le 9 juin 1849 et en commune le 5 avril 1884 (3).

#### LA CROIX

Cette importante chapelle fut fondée par le chevalier de Lamarche, seigneur de Baudriec et sa compa-

(1) *Bulletin...* 1904, p. 102-103.

(2) Depuis 1802.

(3) *Bull. dioc.* 1904, p. 95.

gne Marguerite de la Villeneuve. Le porche est de style gothique. Le clocher porte la date de 1697. L'escalier tournant qui menait de l'extérieur à la tribune de la chapelle n'existe plus, et les pierres dont il était formé sont entrées comme matériaux dans les murs de maisons voisines, comme *Ty-manac'h*, *Ty-gardien*.

Sur une pierre de la sacristie figurent des armoiries, surmontées du nom de M. Crenn, recteur.

En face du porche de la chapelle se dresse un calvaire portant la date de 1576. On voit d'un côté le Christ entre les deux larrons, de l'autre une Pieta. Les têtes de mort sculptées sur ce calvaire sont une preuve de la dévotion bien ancienne des fidèles pour les trépassés.

Proche de la chapelle est la fontaine sainte. Si l'on en croit la légende, les pèlerins venaient, très nombreux, boire à cette fontaine, où une dame leur servait de l'eau dans un bol en or, soutenu par une chaîne en or. Ennuyé d'une telle affluence, le seigneur de Baudriec aurait fait couvrir la fontaine, si bien qu'elle demeura longtemps introuvable (1).

Le *Bulletin*, à propos de Brasparts (2) a déjà exposé les principales péripéties du conflit qui s'éleva au sujet de la chapelle de la Croix. Il suffira d'ajouter, ici, quelques détails complémentaires.

Voici le plaidoyer de M. Crenn, recteur de Loqueffret, en faveur de sa paroisse (7 février 1823).

« La chapelle de la Croix est séparée de Brasparts par l'eau, par le terrain du bois du château de Baudriec, elle porte les armes de cette antique seigneurie, ses barrières sont vers Loqueffret, elle n'a que des

(1) Renseignements fournis par M. l'abbé Caroff, ancien recteur de Loqueffret.

(2) *Bull. dioc.*, 1904, p. 45-48.

escaliers du côté de Brasparts. Les arpenteurs l'ont encadrastée dans cette commune. Il y a eu un tems, ou on venait y dire la messe de Brasparts par concession et quand il n'y avait pas assez de prêtres à Loqueffret. On a ici le calice marqué au fond à la chapelle de la Croix et un St Sépulcre qui n'ont jamais été à Brasparts ».

Le 13 août 1827 M. Keramanac'h, curé de Morlaix, enfant de Loqueffret et élève de M. Floutier intervient énergiquement dans le débat, en une lettre adressée à Mgr de Poulpiquet.

Le 3 Mai 1842, Mgr Graveran écrit au recteur de Brasparts: « J'écris à M. le Recteur de Loqueffret que s'il ne produit pas un titre de propriété *exclusive* de la chapelle de la Croix, votre fabrique peut s'appuyer sur la Reconnaissance de mitoyenneté par les fabriciens de Loqueffret en 1775. J'ajoute que l'Etat s'était emparé de tous les Edifices Religieux. Si après le Concordat, il a remis la chapelle de la Croix à Loqueffret *exclusivement* et si cette Eglise a été envoyée formellement en possession par le domaine, elle en est formellement propriétaire, mais je n'ai rien trouvé à cet égard à l'Evêché ni à la Préfecture. Provisoirement je maintiens le *statu-quo*, et l'alternative des Pardons, et les Réparations devront se faire de concert. S'il y a désaccord on invoquera une décision ».

L'Etat adjugea la Croix à Loqueffret par une décision du 10 Juin 1843.

Actuellement on fait encore des neuvaines dans la Chapelle de la Croix, pour les agonisants, et on y célèbre des messes pour ceux qui viennent de mourir.

#### CALVAIRES

Le cimetière, au sud de l'église, contient une croix en kersanton. « Appuyée à mi-hauteur du fût octo-

gonal apparaît la statue de Sainte Geneviève... La Sainte, voilée et vêtue d'une longue robe, tient de la main droite un cierge, et un livre de la gauche. Ses pieds reposent sur une tête d'homme formant console (1) ».

Sur la route de Brasparts, à la sortie du bourg, on aperçoit une croix dont le socle porte l'inscription suivante:

M : Y : BELERIT : P : 1640

Plus loin, toujours vers Brasparts, se trouve un calvaire dénommé *Kroaz-Edern*. C'est une croix à godrons. D'un côté, à mi-hauteur du fût octogonal, apparaît saint Edern chevauchant un cerf. A l'avvers de la Croix une Vierge-Mère est adossée au Christ, elle a à sa droite saint Yves, à sa gauche sainte Geneviève. On lit sur le soubassement:

M. Y. BELERIT ET LOVIS BELERIT FRAIRES

1625

(A suivre).



(1) Toscer, *op. cit.*

## LANMEUR

### Refus de serment à la Constitution Civile du Clergé

Le 13 février 1791, à l'issue de la grand'messe, devant le maire et les officiers municipaux de Lanmeur, M. Boustouler, imitant son Recteur, l'abbé Trogoff, refusait de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Voici d'abord la déclaration de M. Trogoff:

« *In quo laboro usque ad vincula quasi male operans sed verbum Dei non est alligatum. S. Paul. ad Thim. c. 2. v. 9.*

« *Nihil veritas erubescat, nisi solum modo abscondi. Tertu. adversus valent.*

« *Non solum ille proditor est veritatis, qui transgrediens veritatem, palam pro veritate mendacium loquitur sed Etiam qui non libere veritatem prononciat. Gat. 2. par.*

« L'enseignement est le premier devoir des pasteurs il est donc aussi le premier objet de l'indépendance de leur ministère, ils peuvent être mis dans les liens par les hommes, mais la parole de Dieu ne peut être enchaînée. Les Souverains du siècle en devenant enfants de l'Eglise ne sont pas devenus ses maîtres. En se soumettant à la foi chrétienne ils n'ont pas acquis le droit d'assujettir l'enseignement. Le silence ne peut être imposé à ceux que Dieu a établis pour être ses organes. La vérité ne connaît de déshonneur que celui d'être cachée, ne pas l'annoncer librement c'est la trahir. *Bonus pastor dat animam suam pro ovibus suis, mercenarius autem fugit qui mercenarius est, et non pertinet ad eum de ovibus suis.* Evang. D'après cela et en rendant à César ce qui

est à César etc..., voici ma déclaration sur le serment exigé par le décret du 27 novembre dernier.

« Je déclare avoir déjà fait le Serment même solennel d'être fidèle à la puissance civile et temporelle dans tout ce qui sera de sa compétence. » Je réciterais volontiers le serment « de veiller avec exactitude sur les brebis confiées à mes soins et à ma vigilance », mais aujourd'hui il semble qu'on exige de moi un serment plus étendu, on veut que j'adhère dans tous les points à la constitution dite *civile* du clergé décrétée par l'Assemblée nationale. *Je déclare donc qu'en conscience je ne puis pas prêter ce serment*; mais je déclare en même temps qu'aucune puissance temporelle ne pouvant me dépouiller de ma juridiction sur mes paroissiens, je ne me croirais jamais destitué de ma place ni de mon ministère par le seul effet des décrets de l'Assemblée nationale, et je regarderais toujours comme un *intrus* celui, qui suivant la nouvelle forme de ces seuls décrets, me remplacerait. J'ajoute de plus que le conseil général de la commune de Lanmeur, assemblé le jeudi trois du courant n'ayant pas voulu que j'eus quitté ma place de procureur de la commune, j'attendrai à cet égard avec la soumission due à la puissance légitime, tout ce qu'elle jugera convenable d'ordonner.

Signé: *De Trogoff*, recteur de Lanmeur. »

Ce fut ensuite au tour de M. Ollivier-Marie Boustouler de prendre la parole. Voici son discours:

« Messieurs

Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'admettre à vos Assemblées primaires vous m'entendites proférer le serment solennel du vrai citoyen « De rester à jamais fidèle à la Loi, à la Nation et au Roy ». Je ne croyais donc pas qu'il eût été nécessaire de le réitérer

ici; l'article 29 du décret du 27 novembre n'y oblige que ceux qui ne l'ont pas encore prêté, plein de respect pour le nom trois fois saint par lequel seul il est permis de jurer, un chrétien ne doit pas le répéter sans nécessité. *Dieu en vain ne jureras.*

« Néanmoins pour ne laisser à mes concitoyens aucun doute sur la sincérité de mon patriotisme et pour donner à la *France* entière un témoignage public de mon respect et de ma soumission aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi, je veux bien renouveler le serment déjà fait, et je jure d'être fidèle à la Loi, à la Nation et au Roi, à la Législation existante et aux futures, pourvu qu'elles ne débordent pas le cercle de la justice et qu'elles conservent le respect de nos pères pour la religion catholique, apostolique et romaine, et de veiller avec soin sur les fidèles que mes Supérieurs légitimes voudront bien confier à ma sollicitude.

« Mais dans ce qui regarde la puissance spirituelle, le dogme, la morale évangélique, la discipline purement ecclésiastique, l'administration des sacrements, les dispenses, les missions pour les fonctions spirituelles, tout ce qui est du ressort de foi intérieure et le reste de ce genre, c'est à l'église seule qu'il appartient de prononcer, et Elle seule peut exiger un serment indéterminé parce qu'elle seule est infallible. J'entrevois cependant que la puissance civile et temporelle a dépassé dans l'organisation Civile du Clergé les bornes qu'elle se prescrit à elle-même, et je déclare que *Ma conscience ne me permet pas d'adopter le Décret ce touchant*, jusqu'à ce que l'Eglise, interprète de la Loi Évangélique, n'ait dissipé les perplexités de mon âme par une décision définitive.

Signé: *O. M. Boustouler*, curé » (1).

(1) Arch. dép. L. V. District de Morlaix.

## Un essai de Liturgie Gallicane

au Diocèse de Quimper

(1836-1851) (1)

Jusqu'à la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, la France, usant du rite romain-français, garda fidèlement l'unité liturgique. Un courant nouveau se dessina, dès 1667, à l'apparition du rituel d'Aleth. La déviation s'accrut avec la publication du bréviaire parisien de Harlay (1680), de celui de Cluny (1686), œuvre du Janséniste Nicolas le Tourneux, du bréviaire (1698) et du missel (1706) du cardinal de Noailles, du bréviaire (1736) et du missel (1738) de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris. Le succès de la liturgie de Vintimille fut considérable en France et, trente ans plus tard, nos diocèses en majorité s'étaient déclarés en sa faveur.

La lettre pastorale de Mgr de Vintimille annonçant son bréviaire nous renseigne nettement sur les caractères de l'ouvrage.

Dans ce travail, seule l'Écriture Sainte est employée, à l'exception des oraisons, des hymnes et des leçons, et en voici la raison: « Ces prières sont plus agréables à la majesté divine, qui reproduisent non seulement les pensées, mais la parole même de Dieu ». Certaines hymnes anciennes font place à de nouvelles. Pour établir l'équilibre des offices, on a coupé plusieurs psaumes par des doxologies, et l'ensemble est disposé de telle sorte que tout le psau-

(1) Je remercie Dom Chevallier, de Solesmes, des renseignements qu'il m'a aimablement fournis pour la composition de cet article.

tier est récité dans la semaine. Le dimanche a la priorité sur toutes les fêtes, sauf celles qui jouissent du premier degré de solennité. Une idée symbolique a présidé à la rédaction des offices de la semaine: le dimanche est consacré à l'amour de Dieu, le lundi à sa bonté, le mardi à la charité fraternelle, le mercredi à l'espérance, le jeudi à la foi, le vendredi à la Passion du Sauveur, le samedi à l'action de grâces. De façon générale, le Carême, époque de pénitence, voit disparaître les fêtes, qui sont des occasions de joie. Des canons sont insérés dans l'office de Prime, pour que les clercs prennent aisément connaissance des règles de la discipline ecclésiastique.

Jusqu'en 1770, la Bretagne resta romaine. Une discordance s'établit alors dans la liturgie de cette province. Elle nous est révélée par l'assemblée des évêques de la province ecclésiastique de Tours, tenue dans cette ville, en 1780, sous la présidence de l'archevêque François de Conzié. Ce prélat convia ses collègues à prendre le nouveau bréviaire de Tours, qui n'était pour le fond que le parisien de Vintimille où les fêtes propres de Paris avaient cédé le pas aux fêtes intéressant le diocèse de Tours. Les évêques du Mans et d'Angers déclarèrent s'en tenir à leurs livres diocésains, où survivaient encore quelques traces de l'ancienne liturgie. L'évêque de Nantes se prononça pour la liturgie poitevine, les évêques de Vannes et de Saint-Brieuc conservèrent leur parisien de Vintimille, l'évêque de Rennes, tout en acceptant pour sa cathédrale la liturgie de Tours, continua à garder le romain dans le reste du diocèse. Quant aux évêques de Dol, Saint-Malo, Tréguier, Quimper, Saint-Pol-de-Léon, ils affirmèrent leur intention de maintenir chez eux l'usage de la liturgie romaine. Les évêques

de Saint-Malo et de Saint-Pol-de-Léon qui avaient assisté à l'assemblée par procureur auraient, dit-on, écrit à l'archevêque de Tours : « Nous ne tenons à Rome que par un fil, il ne nous convient pas de le rompre » (1).

Jusqu'en 1790, les diocèses de Nantes, Rennes, Vannes, Saint-Brieuc avaient conservé l'extérieur de la liturgie romaine. Le clergé récitait ses heures selon le rite de Paris ou dans un bréviaire poitevin, mais le peuple, dans les églises paroissiales, faisait toujours retentir ses chants séculaires. « Depuis, note Dom Guéranger, on a imprimé à grands frais d'autres livres ; les anciennes mélodies, l'ancien calendrier ont disparu pour faire place, ici au parisien, là au poitevin ; mais si dans quelque portion plus civilisée de la Bretagne ces changements ont été accueillis avec enthousiasme, il n'en a pas été de même dans les diocèses peuplés par cette race énergique et forte de croyance qu'on appelle du nom de bas-bretons » (2).

Du nombre des diocèses moins civilisés auxquels fait allusion l'Abbé de Solesmes est le diocèse de Quimper, dont nous allons retracer l'histoire au point de vue liturgique, de 1836 à 1851.

Mgr de Poulpiquet de Brescanvel qui occupait, depuis 1824 le siège de Saint-Corentin, fit imprimer en 1835 un bréviaire diocésain : *Breviarium Corisopitense Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris et Domini D. Joannis Mariae-Dominici De Poulpiquet de Brescanvel Corisopitensis Episcopi auctoritate ac venerabilis ejusdem ecclesiae capituli consensu editum*. Ce bréviaire était le parisien de Vintimille.

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, Le Mans 1841, II, p. 579. — Ce propos fut prêté également à Monseigneur Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, comme on le verra plus loin.

(2) *Ibid.*, p. 670.

adapté au diocèse de Quimper. Edité à Paris, chez Le Clere et Compagnie, Quai des Augustins, n° 35, il fut tiré à 2.000 exemplaires. Sur demande il pouvait être orné de 16 vignettes gravées sur acier : *l'Annonciation*, d'après Lesueur, *la Naissance de Jésus*, d'après l'Espagnolet; *l'Epiphanie*, d'après Rubens; *la Présentation au Temple*, d'après Lesueur; *la Cène*, d'après Ph. de Champagne; *la Résurrection*, d'après Rubens; *l'Ascension*, d'après Lebrun; *la Pentecôte*, d'après Lebrun; *l'Assomption*, d'après Le Poussin; *La Conception de la Sainte Vierge*, d'après Bouchardon; *La Nativité*, d'après Veughlen; *La Naissance de Saint Jean-Baptiste*, d'après Hallé; *Jésus donnant les clefs à Saint Pierre*, d'après Le Guide; *La Mission des apôtres*, d'après Cochin, fils (1); *La Toussaint*, d'après Lebrun; *Saint Louis*, d'après Lebrun.

Tous les exemplaires du bréviaire furent reliés à Brest, chez Malibert-Schmidt, relieur-doreur du Prince de Joinville, breveté du Roi. En voici les prix :

Relié en maroquin, tranche dorée, 35 francs.

Relié en veau gaufré, tranche dorée, 27 francs.

Relié en veau porphyre, tranche dorée, 27 francs.

Relié en veau simple, tranche marbrée, 25 francs.

Tous les volumes gaufrés portaient l'empreinte du frontispice de la cathédrale; cette empreinte figura également, à la demande des acheteurs, sur les exemplaires en maroquin.

Pour éviter la répétition du Commun des Patrons et d'autres offices dans chacune des parties du bréviaire, on édita à part un octavaire : *Octavarium Corisopitense, pro Festis Patronorum*, 1 vol. in-12, de 5 ou 6 feuilles d'impression.

(1) Cette vignette était destinée pour Saint Corentin, apôtre et premier patron du diocèse.

Ce volume fut fourni broché avec le bréviaire, sans augmentation de prix.

Voici la circulaire par laquelle Mgr l'Evêque de Quimper annonçait à son clergé le nouveau bréviaire du diocèse :

« Messieurs et chers Coopérateurs,

« Nous vous annonçons, avec la plus douce satisfaction, que l'impression du nouveau Bréviaire diocésain est terminée, et que l'on pourra vous en procurer un nombre suffisant d'exemplaires très bien reliés, vers la fin du mois d'octobre. La joie que l'on a témoignée à la première nouvelle de cette entreprise, nous donne l'assurance que vous accueillerez avec empressement ce nouveau gage de notre sollicitude pastorale.

« Les éditions précédentes des *Propres* de Quimper, de Léon, de Tréguier se trouvant épuisées, il devenait nécessaire d'en réimprimer les Offices; mais comme il fallait renouveler entièrement la plupart de ces Offices, et que leur réunion aurait formé un trop gros volume, nous nous sommes décidés, à l'exemple de notre Métropole et de presque tous les Diocèses de France, à vous donner un nouveau Bréviaire.

« Sans doute qu'une mesure si généralement et depuis si longtemps adoptée dans les différens Diocèses du Royaume, sans aucune réclamation de la part du Saint Siège, ne peut avoir besoin d'être justifiée. Il nous paraîtrait même inutile d'observer que, d'après le *Propre* de Quimper de 1642 et la savante notice de M. l'Abbé Trévoux, sur la liturgie de Bretagne, l'on se servait dans ce diocèse, avant le 17<sup>e</sup> siècle, d'un Bréviaire très-ancien et très-différent du Romain.

» Le nouveau Bréviaire est, à peu près, pour le fond, celui de Paris. Nous en avons emprunté la distribution des Psaumes pour chaque jour de la semaine, le *Propre* du temps, les Canons de discipline, les Offices des Saints qui sont honorés d'un culte public dans toute l'Eglise. Toutes ces différentes parties du Bréviaire de Paris sont si bien rédigées qu'on a cru devoir les adopter, sans aucun changement, dans un grand nombre de Diocèses. Nous avons ajouté à ces parties principales plusieurs Fêtes particulières du Bréviaire romain et les Offices de nos anciens *Propres*, après les avoir corrigés avec le plus grand soin.

» Nous avons recueilli de belles Hymnes dans les nouveaux Bréviaires de Saint-Brieuc, de Nantes et autres Diocèses. Nous nous sommes aussi approprié les Offices complets que nous y avons trouvés, du *Saint Nom de Jésus*, du *Précieux Sang*, du *Rosaire*.

» Nous venons, nos très chers Coopérateurs, de vous rendre compte du travail auquel nous nous sommes livrés pour la composition du nouveau Bréviaire, et de vous faire connaître les sources où nous en avons puisé les différentes parties.

» Cet exposé, nous n'en doutons pas, suffira pour faire disparaître les scrupules qui naîtraient du remplacement du Bréviaire romain par le Bréviaire diocésain.

» L'introduction du nouveau Bréviaire ne pourra occasionner aucun embarras dans l'exercice du culte. En attendant que de nouvelles ressources nous permettent de faire imprimer un *Missel diocésain*, l'on continuera de faire usage du *Missel*, du *Graduel* et de l'*Antiphonaire* romains.



» L'uniformité dans la récitation de l'Office étant, pour chaque diocèse un point de discipline, à l'exemple des Evêques qui ont fait imprimer des bréviaires diocésains, nous rendons obligatoire la récitation du nouveau Bréviaire, suivant ce qui est marqué dans le Mandement que nous avons mis au commencement de la partie d'hiver. Cette obligation commencera le 27 Novembre prochain.

« Nous dispensons de cette obligation les septuagénaires, pour leur éviter l'embarras que pourrait leur faire éprouver dans un âge avancé, la récitation du nouveau Bréviaire. Nous nous réservons d'accorder la même dispense aux autres Ecclésiastiques du Diocèse, qui nous en motiveraient la demande.

*Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien-sincère attachement.*

† J. M. DOMINIQUE,

Evêque de Quimper. »

Quels étaient donc les auteurs du nouveau bréviaire diocésain ?

« MM. Trévaux, chanoine de Paris et Quilien, chanoine de Quimper » nous dit Melchior du Lac (1). Rapprochons de ce témoignage l'insinuation de Dom Guéranger, qui écrit en 1843 : « Est-ce tout à fait un jugement téméraire de se laisser aller à l'idée que M. Trévaux, dans la révolution liturgique qui se prépare, craint un peu, pour sa chère liturgie parisienne à laquelle semblent se rapporter toutes ses sollicitudes et qu'il a vue implanter sur les ruines de la ro-

(1) *La Liturgie romaine et la Liturgie française*, Paris, Lecoffre, 1849, p. 25.

maine dans l'Eglise de Quimper, non seulement sans regret, dit-on, mais avec une sympathie quasi-paternelle (1) ».

Olivier-Jean-Marie Quilien, né à Quimperlé le 23 Mai 1793 fut ordonné prêtre le 22 Mars 1817. Nommé l'année suivante directeur au Grand-Séminaire, il fut le collègue de l'abbé Graveran, futur évêque de Quimper. Le 4 Novembre 1835 la confiance de Mgr de Poulpiquet lui donnait une stalle au Chapitre. Devenu Doyen en 1868, il mourra en Janvier 1871. Quant à l'Abbé Tresvaux du Fraval, Breton des Côtes-du-Nord, Mgr de Quélen, archevêque de Paris, en avait fait son vicaire général. Il conserva cette dignité jusqu'en 1839, date de la mort du prélat. L'abbé Tresvaux est connu comme auteur de trois ouvrages importants: *Les vies des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété*, 5 volumes, Paris, Méquignon Junior, 1836-1838; *L'Eglise de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours...* par M. l'abbé Tresvaux, chanoine, vicaire général et officiel de Paris, Paris, Méquignon Junior 1839, et *Histoire de la Persécution Révolutionnaire en Bretagne*, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. l'abbé Tresvaux, chanoine de l'Eglise de Paris, Paris, Le Clere et Cie, 1845, 2 volumes.

Les relations entre l'abbé Tresvaux et Mgr de Poulpiquet s'expliquent d'autant plus aisément que l'évêque de Quimper était l'ami de Mgr de Quélen, qui l'avait sacré, à Paris, le 13 Juin 1824.

Dès le début de Février 1836, désireux de se documenter sur la situation liturgique du diocèse de St-Ericuc, le chanoine Quilien écrivait à l'un de ses amis, le vicaire général Lemée, qui avait été son

(1) *Ami de la religion*, 1843, p. 525.

condisciple au Séminaire Saint-Sulpice de Paris (1), et voici ce qu'il lui fut répondu, le 11 Février de la même année :

« Chez nous les prêtres qui ont retenu le bréviaire romain se servent du missel romain pour la messe. Chaque année nous faisons imprimer deux Brefs, l'un pour le rit du Diocèse, l'autre pour le rit romain. M. de Cafarelli (2) avait prescrit que, pour les messes, (celles de *Requiem*, exceptées) chaque prêtre disant la messe dans une église, se conformerait à la couleur des ornemens prescrite par le rit suivi dans cette église, avec faculté de dire la messe conformément à son office et de se servir pour cela du missel dépendant de l'office.

« J'avoue que j'aurais préféré qu'on laissât libre la couleur des ornemens, excepté pour l'office public. Je ne partagerais pas votre idée de se borner à un seul Bref. Il y a beaucoup d'ecclésiastiques qui ont besoin pour l'office de quelque chose de plus que de simples indications de différences.

« L'antiphonaire et le graduel parisien réunis dans le même volume *in-folio* et reliés en veau coûtent ici 50 francs. Si la reliure est avec crochets, le volume est de 54 francs. Nous sommes obligés nous autres de nous procurer un supplément noté pour les offices propres du diocèse. C'est une affaire de 18 francs, je crois.

« On a usé d'indulgence ici par rapport à l'office public et on a laissé subsister dans beaucoup d'églises le rit romain, à la campagne surtout. J'ai trouvé qu'on avait poussé trop loin la condescendance et qu'avec

(1) Jacques-Jean-Pierre Lemée, née à Yffiniac, le 23 juin 1774, promu au Sacerdoce, le 29 juin 1817, directeur au Grand Séminaire de Saint-Brieuc, nommé, en 1819, vicaire général de Monseigneur Groin de la Romagère, promu évêque de Saint-Brieuc, le 22 mars 1841, mort le 31 juillet 1858.

(2) Premier évêque concordataire de Saint-Brieuc, mort en 1815.

un peu plus de vigueur le changement serait consommé depuis longtems, sans qu'il restât peut-être un simple souvenir de ce qui avait existé précédemment ».

Le chanoine Quilien mit en pratique le conseil de son ami, et sur la fin de l'année, paraissait à Quimper, pour 1837, un fascicule comprenant un double *Ordo*, le gallican et le romain (1). Et voici ce qu'on lit, en tête de ce fascicule : « Monseigneur l'Evêque a décidé qu'avant la publication d'un nouveau Missel, on pourrait suivre dans son diocèse l'usage de la Métropole (Tours). Il déclare en conséquence que tous ceux qui réciteront le nouveau Bréviaire, seront seulement obligés de dire à la messe les oraisons correspondantes à celles de l'office, et les oraisons expressément marquées dans l'*Ordo* suivant. Dans l'Office public, on se servira du Graduel et de l'Antiphonaire romain et on suivra l'*Ordo* du diocèse. Les cérémonies romaines seront d'ailleurs observées. »

Cette année 1837 fut une année de transition. Il fallait laisser au clergé le temps voulu pour se procurer facilement le nouveau bréviaire. Ce ne fut donc qu'au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante que le bréviaire diocésain devint obligatoire pour tous les ecclésiastiques assujettis à l'office divin. Une ordonnance épiscopale permit aux prêtres qui récitaient l'ancien bréviaire de continuer comme par le passé. Ils pourraient également, quant ils diraient une messe basse, l'accorder avec leur office; mais les dimanches et les fêtes, pour l'Office public, et tous les jours, pour la couleur des ornemens, ils devraient se conformer au nouveau Bref du diocèse : quelques exceptions étaient prévues par l'*Ordo* lui-même.

L'abandon du rit romain pour l'Office n'avait pro

(1) L'*Ordo* restera double jusqu'en 1851 inclusivement.

voqué aucun enthousiasme dans l'ensemble du clergé, et le projet d'un nouveau missel n'était pas sans causer à plusieurs prêtres quelque inquiétude. Dans une lettre adressée à l'Evêque en Mars 1838, le desservant de Tréfléz se faisait l'écho de cet état d'esprit, et Monseigneur de Poulpiquet semblait impressionné par son argumentation. « Je consens à faire imprimer un Missel, disait-il un jour, si l'on fait un don de la somme requise. » Puis une autre fois: « Je consentirais, si j'avais l'argent nécessaire et si la paix du diocèse ne devait pas en souffrir ». Enfin, à une difficulté assez sérieuse qu'on lui opposait, le prélat avait même laissé entendre qu'il n'y aurait pas de nouveau Missel.

C'est alors qu'intervient le chanoine Quilien. Dans une lettre adressée le 3 Avril à son Evêque, il tâche d'atténuer l'impression faite sur lui par le mémoire du recteur de Tréfléz.

« La lettre de Tréfléz ne méritoit pas à mon avis l'importance qu'on a paru lui donner. L'auteur mêle et confond tout dans ses gémissements, la fête de l'Annonciation, le règlement du nouveau Bref, le nouveau Bréviaire, le mandement qui l'a accompagné, le missel qu'il suppose selon l'erreur commune, devoir être publié avec de nouveaux chants. Non seulement il réunit tant de choses différentes, mais il recueille et représente comme proférés dans le même temps divers propos échappés depuis le commencement de l'année à des prêtres qui après peut-être se sont soumis et apaisés. Mais enfin quand même sur cette côte reculée, les esprits seroient révoltés contre le projet d'un missel, s'ensuivroit-il qu'à Landerneau (1),

(1) Le 17 février 1838, M. Puluhen, curé de Landerneau écrivait au chanoine Quilien: « Tout le monde est maintenant satisfait du nouveau Bréviaire. J'aime à croire que l'opposition qui s'est faite surtout aux environs du chef-lieu aura bientôt entièrement disparu. Les

à Brest, à Lesneven, à Pont-l'Abbé, à Crozon, à Quimper et dans tant d'autres lieux du diocèse l'opposition seroit aussi formelle? A-t-on de plus considéré dans le Conseil (épiscopal) qu'il s'écouleroit quatre années avant qu'un missel pût être publié, et que, quand il paraitroit, l'on conserveroit une liberté presque entière de le prendre ou de le laisser. » Et M. Quilien, à la fin de sa missive, suggérait à l'Evêque de soumettre aux recteurs du diocèse le projet clairement expliqué d'un nouveau missel. Ce missel ne vit jamais le jour, et dans le clergé du diocèse de Quimper et de Léon, le missel romain continua de régner.

Quant au nouveau bréviaire, il fut violemment attaqué en 1841 par Dom Guéranger.

« Tout le monde sait dans le diocèse de Quimper, écrivait l'abbé de Solesmes que la publication (en) fut extorquée au vénérable évêque octogénaire (1) qui gouvernait encore cette église en 1840. Nous ne citerons que deux traits pris au hasard dans ce livre. On trouve, en tête de la partie du Printemps, une notice des Hymnographes qui ont été mis à contribution pour tout le bréviaire. Or, voici une de ces notices :

*N. T. Le Tourneux (Nicolaus) Presbyter Rothomagensis, Breviario Cluniacensi operam dedit, multosque libros de theologia et pietate vulgavit, quorum*

crainies exagérées qu'on avait conçues même sous le rapport des fidèles disparaîtront d'elles-mêmes. Continuez donc ce que vous avez si bien commencé; nous attendons un missel conforme au bréviaire. Quant à moi, je ne me presse pas de faire relier mes vieux missels romains, ce serait, il me semble, une dépense inutile, nous ne pouvons tarder d'avoir un nouveau missel. »

(1) L'abbé Trèsvaux ayant noté que Monseigneur de Poulpiquet n'était pas octogénaire à ce moment (*Ami de la religion* 1843, p. 399), Dom Guéranger reconnut son erreur (*ibid.* p. 525) et ce mot ne reparut pas dans la 2<sup>e</sup> édition de son ouvrage (1880).

*alii damnati sunt, alii caute legendi. Obiit Parisiis anno 1686.*

» C'est maintenant au compilateur du nouveau bréviaire de Quimper de nous dire les raisons de sa sympathie pour Nicolas Le Tourneux et aussi quelle idée il se forme du clergé de Quimper, pour s'en venir lui étaler d'une façon si crue les mérites de son étrange hymnographe.

» S'est-il proposé de donner à entendre que pour remplacer St Ambroise et Saint Grégoire dans les nouveaux Bréviaires, il n'est pas nécessaire qu'un poète latin soit catholique? Jamais encore un si naïf aveu n'était échappé aux modernes liturgistes. Ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient au moins cela de particulier qu'ils cachaient soigneusement l'origine impure de certaines pièces modernes.

» Mais voici quelque chose qui a bien aussi son prix, A la partie d'Eté, on trouve un office sous ce titre: OFFICIUM PRO ANNIVERSA COMMEMORATIONE ORDINATIONIS — SEMIDUPLEX. Ce titre est suivi d'une rubrique qui porte que cet office se récitera au premier jour non empêché, après la fête de la Sainte-Trinité, et qu'on y fera mémoire d'un *simple* occurent. Ainsi depuis l'origine de l'Eglise jusqu'aujourd'hui, les Evêques, le souverain Pontife lui-même, en l'anniversaire de leur consécration, s'étaient contentés de célébrer une messe en mémoire de cette solennité personnelle ou encore d'ajouter simplement une *seule oraison* à la messe du jour dans le cas où le degré de la fête occurrente n'en eût pas permis davantage; mais jamais ils n'auraient osé interrompre l'office public de l'Eglise pour y insérer la célébration particulière d'un fait personnel; et voilà qu'à l'extrémité de la Bretagne tous les prêtres sont appelés, bien plus, sont obligés à faire ce que n'ont

jamais fait ni les Evêques des plus grands sièges, ni le Pape lui-même. Les voilà qui s'isolent de l'Eglise avec laquelle on prie, même dans l'office ferial, pour se célébrer eux-mêmes tout vivants; à moins qu'on ne suppose, ce qui est tout aussi ridicule, que l'Eglise est censée faire avec eux la fête de leur ordination...

» Nos optimistes conviendront-ils pourtant de l'esprit presbytérien qui anime plus ou moins ces faiseurs? Et ces derniers, où s'arrêteront-ils si on les laisse faire? Car ils ne se sont pas contentés de fabriquer ainsi un office pour l'ordination des prêtres du diocèse, ils ont osé l'adapter par des leçons particulières aux *diacres* et même aux *sous-diacres*: rien n'a été oublié si ce n'est *l'Evêque*. Pour lui il devra se contenter de réciter l'office de l'Eglise, au jour de sa consécration, comme font, du reste, tous les autres évêques du monde: le privilège d'interrompre la liturgie universelle pour le fait d'un individu qui n'est même pas assuré d'une place dans le ciel après avoir paru chaque année dans le calendrier, ce privilège n'a point été étendu aux *Evêques*. (1) »

Mécontent de voir son œuvre ainsi prise à partie, l'abbé Tresvaux répondit à Dom Guéranger, en faisant la critique de ses *Institutions Liturgiques*. A l'Abbé de Solesmes il adresse quatre reproches: 1°) de défendre passionnément sa cause, au lieu de présenter, en historien impartial, arguments et objections; 2°) de condamner les évêques qui ont substitué à la liturgie romaine un rit particulier; 3°) de dénigrer plusieurs ecclésiastiques français très estimables « Letourneux et Coffie ont mérité la réputation de jansénistes, mais tout n'a pas été en eux janséniste, et s'ils ont exprimé la doctrine de l'église

(1) D. Guéranger, *Institutions liturgiques* 1841, II, p. 606 ss.

avec exactitude et élégance, comme on n'en peut douter, dans les hymnes dont ils sont les auteurs, pourquoi n'auraient-elles pas été admises dans les nouveaux bréviaires de France?»; 4°) de ne point vouloir reconnaître les beautés que contiennent nos bréviaires, le bon choix des antiennes, des leçons et des répons, l'élégance et le langage pieux des hymnes (1).

Devenu évêque de Quimper en 1840, Mgr Graveran n'eut d'abord aucune difficulté du point de vue liturgique. Cependant vers l'été de 1844 arrivèrent à l'évêché diverses lettres signées de membres du clergé diocésain, réclamant le retour au bréviaire romain. Voici à titre spécimen la pétition du clergé du canton de Crozon.

« Monseigneur,

« Les soussignés membres du clergé de Crozon viennent humblement exprimer à Votre Grandeur le vœu d'un retour prochain à la liturgie romaine, et ce vœu nous le formons de tout notre cœur. En voici les motifs : nous vous supplions de les prendre en considération :

« 1. — L'ample connoissance que nous avons acquise dans les derniers tems du droit qu'a l'église d'établir un rit uniforme, et de la volonté qu'elle a manifestée constamment à ce sujet.

« 2. — La lecture du Bref de notre Saint père le pape Grégoire XVI qui maintient la loi avec tant de discrétion, en exprimant le désir de voir revenir à l'uniformité arrêtée par Saint Pie V. Ce désir du père commun des fidèles est aussi celui de tous ses enfants respectueux et soumis.

(1) *Ami de la religion*, 1843, 3699.

« 3. — Les discussions fréquentes et toujours déplorables qui ont lieu au sujet de la liturgie entre les ecclésiastiques. Nous sommes persuadés que l'uniformité prescrite par saint Pie V, dans la plénitude du pouvoir apostolique, ramènerait la charité, l'union et la cordialité vraiment fraternelle, qui faisait notre joie et notre bonheur, et que les étrangers même admiraient dans le clergé du diocèse de Quimper avant l'introduction du nouveau bréviaire.

« 4. — La certitude que nous avons du regret que Mgr de Poulpiquet, dont nous aimons et respectons la mémoire, a plus d'une fois exprimée, d'avoir donné son consentement à l'impression du bréviaire diocésain. Ah! si j'avais su!...

« 5. — La divergence que le nouveau bréviaire a introduite entre l'office particulier et l'office public. Elle est contraire aux rubriques les plus expresses, elle fait peine à tous les ecclésiastiques sans excepter même ceux qui approuvent le plus la rédaction du bréviaire diocésain. Il est vrai que cette divergence cesserait par l'impression d'un nouveau missel, d'un nouveau vespéral, etc..., mais ce travail nécessiterait des frais immenses aux fabriques comme aux fidèles; il aurait d'ailleurs sous le rapport religieux les conséquences les plus funestes, dans la campagne surtout, où un changement dans le culte extérieur ferait croire à un changement de religion. On peut ajouter que, pour ce qui concerne les ecclésiastiques, cette mesure serait presque inexécutable.

« 6. — Les plaintes des fidèles les plus vertueux et les plus éclairés. Ils voient tous avec douleur qu'on n'annonce plus les fêtes, qu'on ne célèbre plus le saint office dans l'ordre où on le faisait il y a quelques années.

« Ces considérations que nous osons soumettre respectueusement à Votre Grandeur, nous les avons puisées, Monseigneur, dans le Cœur de Jésus-Christ, qui a si instamment demandé à son père notre parfaite consommation dans l'unité. Nous la sollicitons avec instance, Monseigneur, cette sainte consommation. En vous priant de rendre à votre diocèse l'usage du bréviaire et du rit romain, notre prière nous vous l'adressons avec confiance: nous connaissons vos lumières et votre haute sagesse.

« L'un de vos prédécesseurs, Monseigneur de Saint Luc, peu de temps avant sa mort, répondait à l'un des dignitaires de son Chapitre, qui lui proposait d'adopter le bréviaire parisien : « A Dieu ne plaise! Nous ne tenons plus à Rome que par un fil; gardons-nous bien de le rompre. »

« Daignez agréer, etc... ».

Le 15 Juin de la même année, la requête suivante était adressée à Mgr Graveran par les membres du Chapitre cathédral, à l'exception, toutefois, du chanoine Quilien:

« Les soussignés, membres du Chapitre de l'Eglise cathédrale de Quimper, n'ignorent pas que d'humbles supplices, bien motivées, sont adressées à Sa Grandeur par MM. les Curés des différentes parties du diocèse, et beaucoup d'autres ne tarderont pas à lui parvenir, toutes à l'effet d'obtenir l'autorisation de reprendre le bréviaire romain ; ils applaudissent de tout leur cœur à la manifestation d'un désir qui les presse eux-mêmes d'autant plus vivement qu'ils auraient pu, et peut-être dû, malgré toute leur vénération pour le digne pasteur qui occupait alors le siège, s'opposer par de respectueuses considérations, à une innovation que le Pape régnant (Grégoire XVI) appelle *très dangereuse*. Aussi ne croient-ils pouvoir

différer plus long temps à faire connaître à leur digne et bien aimé Prélat que tel est aussi leur vœu de tous les jours et le cri de leur conscience.

« Quand ils voient l'impiété mettre tout en œuvre pour anéantir, s'il était possible, le catholicisme en France, quand ils voient dans ces jours mauvais, tout le corps épiscopal combattre courageusement pour la cause importante de l'instruction de la jeunesse, ils pensent que dans l'intérêt de notre sainte religion et pour assurer son triomphe, le temps est venu où le clergé et les fidèles ne doivent rien négliger pour resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent à Rome et nous rallier plus que jamais au centre de l'unité.

« Il sera digne de Monseigneur de donner un exemple que plusieurs autres diocèses, réveillés par la voix de Pierre, se feront gloire d'imiter. Quelle consolation n'en résultera-t-il pas pour le Souverain Pontife, au milieu des tribulations de tous genres dont son cœur est abreuvé.

« Les membres du Chapitre ne doivent pas non plus dissimuler à Sa Grandeur que le retour au bréviaire romain comblera de joie tout le diocèse en général, mais particulièrement les bons et religieux habitants des campagnes qui, dès le principe, ont manifesté des inquiétudes qui honorent leur foi et leur piété.

« De plus, ce consolant retour fera cesser aussi parmi les ecclésiastiques du diocèse des discussions quelquefois vives, toujours très fâcheuses, et ne pourra que cimenter de plus en plus cette cordiale union, cette bonne harmonie qui ont toujours fait l'admiration des étrangers qui visitent notre pays.

« Pleins de confiance dans la sagesse et la sollicitude paternelle de leur Evêque pour tout ce qui peut

contribuer au plus grand bien et à l'édification du troupeau qui lui est confié, les Membres soussignés de son Chapitre ont l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Sa Grandeur les très humbles et très obéissants serviteurs.

Ont signé : Le Clanche, chanoine-doyen, Binard, Langrez, Sauveur, Mével, Michel, Pennarun, chanoines. »

Le 15 Novembre 1844, convoqué à l'instigation de l'Evêque le Chapitre décide ce qui suit : 1°) Le bréviaire romain sera récité au chœur à la place du bréviaire diocésain ; 2°) La récitation du bréviaire romain pour l'office canonial commencera le premier dimanche de l'Avent 1844; 3°) Copie de la présente délibération sera adressée à Mgr l'Evêque, pour qu'il plaise à Sa Grandeur d'y donner son approbation.

Signé : Le Clanche, doyen, Binard, Langrez, Sauveur, vicaire général, Mével, Michel, secrétaire, Pennarun. Seul le chanoine Quilien refuse de signer.

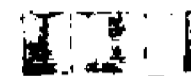
Le 23 Novembre, Mgr Graveran répondait aux membres du Chapitre :

« Messieurs,

« Voici huit jours que j'ai reçu l'arrêté que vous avez délibéré le 15 Novembre, et soumis à mon approbation.

« J'ai pris ce temps pour me rendre bien compte de la mesure que vous me proposez, et des conséquences qu'elle doit avoir.

« Plusieurs d'entre vous savent que personnellement je tiens beaucoup au bréviaire diocésain, et que comme Evêque je n'ai nullement l'intention de le supprimer.



« Je n'ai point assisté aux délibérations qui ont précédé et préparé sa publication; je n'avais à donner ni avis ni consentement. Mais quand il a paru *Corisopitensis, Episcopi auctoritate ac venerabilis ejusdem Ecclesiae capituli consensu*, je l'ai pris sans hésitation, je dirai même avec joie.

« Imprimé en 1835, cinq années avant la mort de mon vénérable prédécesseur, ce bréviaire dont la rédaction aura exigé beaucoup de temps, a dû être adopté en principe à une époque encore plus reculée, et sans doute aussi, Mgr de Poulpiquet en aura longuement mûri le projet avant de le soumettre à la délibération du vénérable Chapitre de la Cathédrale.

« J'ai permis à quelques prêtres, pour des raisons personnelles, de quitter le bréviaire diocésain. Aujourd'hui j'ai sous les yeux un acte officiel du Chapitre. Cet acte n'étant pas accompagné de *l'exposé des motifs*, j'ai dû m'en référer à la lettre collective du 15 Juin 1844, signée, à une exception près, par tous les chanoines titulaires.

« J'y lis ces paroles :

«... Il sera digne de Mgr de donner un exemple que plusieurs autres diocèses, réveillés par la voix de Pierre, se feront gloire d'imiter... le retour au bréviaire romain, etc...».

« Le résultat que le vénérable Chapitre veut obtenir, ou au moins préparer dans un avenir plus ou moins rapproché, c'est donc la suppression du bréviaire diocésain, et sa suppression authentique, éclatante même, et devant servir d'exemple aux autres diocèses.

« Au point où en sont venues les disputes liturgiques, cette mesure ne serait pas interprétée comme une simple préférence pour le bréviaire romain, mais

comme une condamnation formelle de tout ce qui s'est fait en France depuis deux siècles pour régler l'office divin; je dois ajouter comme la condamnation personnelle de Mgr de Poulpiquet, et la confirmation de cette injure qu'un ouvrage bien connu n'a pas craint de jeter à sa mémoire, quand il l'a représenté comme un homme faible, une espèce de vieillard imbécille, cédant à l'obsession, et ne calculant pas la portée de ses actes.

« Je ne voudrais pas exagérer mon pouvoir, mais dans un temps où l'autorité des Evêques est en butte à des attaques parties des points les plus opposés, je me reprocherais un acte qui l'affaiblirait, à mon sens, en paraissant reconnaître la vérité des accusations accumulées contre les prescriptions les moins contestées jusqu'à ces dernières années, je recule aussi devant l'ombre seule de la flétrissure que j'imprimerais au front du Prélat qui nous a donné le nouveau bréviaire, nouveau pour le diocèse de Quimper, mais ancien déjà pour la grande majorité des Eglises de France.

« Il m'en coûte de vous donner cette réponse, mais un acquiescement à votre requête répugne à ma conscience: Je m'abstiens.

« J'ai la confiance que ce dissentiment ne m'otera pas votre attachement qui m'est si précieux, comme il n'affaiblit en rien, celui que mon cœur vous a voué depuis longtemps.

Signé: « † Jh. M., Evêque de Quimper. »

Le 28 Novembre, le Chapitre répondait à la lettre épiscopale.

« Monseigneur,

« Nous déplorons comme vous le dissentiment qui s'est élevé entre l'Evêque du diocèse et le Chapitre de son église cathédrale.

« Ce dissentiment est fâcheux: il l'est d'autant plus que jamais l'Evêque et son clergé n'eurent plus besoin d'être inséparablement unis.

« Nous nous félicitons de voir resserrer de plus en plus les liens de cette union par l'assentiment donné par Monseigneur au vœu de la très grande majorité des chanoines, d'user désormais du bréviaire romain dans la récitation de l'office canonial.

« Quelle a donc été notre surprise, disons plutôt notre douleur à la lecture de la lettre que Monseigneur nous a fait l'honneur de nous adresser en réponse à notre délibération du 15 de ce mois.

« Pleins de confiance dans la parole de notre évêque, donnée en présence de trois chanoines, grands vicaires, et que M. le Doyen était chargé de transmettre aux autres membres du chapitre, nous nous réunissons en assemblée capitulaire, conformément au vœu de Monseigneur. Nous délibérons légèrement, il est vrai, persuadés que ce n'était plus qu'une affaire de pure forme. Nous arrêtons que nous commencerons avec l'année ecclésiastique à réciter le bréviaire romain. Notre délibération est soumise à l'approbation de Monseigneur. Nous nous croyons sûrs, et nous devons le croire, que cette approbation ne nous manquera pas. Déjà l'on étudie les rubriques du bréviaire que l'on doit réciter; quelques-uns même font des démarches pour se procurer des bréviaires romains, et voilà qu'au bout de huit jours ils lisent dans la réponse de l'Evêque à leur délibération, ces affligeantes paroles qui servent de conclusion: « il m'en coûte de vous donner cette réponse, mais un acquiescement à votre requête répugne à ma conscience... Je m'abtiens ».

« Nous concevons qu'il a dû coûter à Monseigneur de donner cette réponse à son Chapitre; il nous



en coûte aussi d'avoir dans la circonstance, des représentations peut-être pénibles à faire à notre Evêque. Nous les ferons, cependant, car en les faisant nous croyons remplir un devoir.

« Et d'abord, Monseigneur, les sept chanoines, qui dans le courant du mois de Juin vous ont adressé une supplique, qui avait pour objet le retour au bréviaire romain, n'ont jamais eu la prétention que votre lettre leur attribue, d'opérer une éclatante révolution dans la liturgie en France. En vous demandant le retour à l'ancienne liturgie, vénérée depuis des siècles dans ce diocèse, et qui n'y a été réprouvée que depuis un petit nombre d'années, en vous disant que ce retour, qu'ils considéraient comme un grand bien pour le diocèse, serait aussi un exemple que plusieurs autres diocèses réveillés par la voix de Pierre se feraient gloire d'imiter, les chanoines n'avaient garde de penser qu'ils dussent obtenir de si magnifiques résultats de leurs propres efforts. Non, Monseigneur, veuillez bien relire la lettre des chanoines, et vous verrez que c'est de vous qu'ils attendaient la réalisation de leurs espérances, et qu'à vous seul ils en rapportaient d'avance toute la gloire.

« Nous ne savons, Monseigneur, si notre conduite sera interprétée dans le sens d'une condamnation formelle de ce qui s'est fait en France depuis deux siècles pour régler l'office divin; franchement, nous n'y avons jamais réfléchi; et en adoptant de pareilles craintes, le Chapitre de Quimper aurait cru sortir de sa modestie habituelle et se donner beaucoup trop d'importance.

« Monseigneur, la conduite des évêques de France depuis deux siècles a été bien diverse par rapport à l'office divin. Les uns, et c'est la majorité, ont cru pouvoir abandonner la liturgie romaine pour en adop-

ter une nouvelle; les autres ont cru devoir conserver l'ancienne liturgie qu'ils avaient reçue de leurs prédécesseurs qui, eux-mêmes l'avaient reçue de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises. Et ces derniers formaient encore, à l'époque de la révolution de 89, une grande et imposante minorité. Les Evêques qui avaient conservé l'ancienne liturgie condamnaient-ils ceux de leurs collègues qui l'avaient abandonnée? Nous ne le pensons pas, Monseigneur. Quant à nous, nous ne voulons condamner personne, mais nous ne croyons pas que, pour ne pas manquer de respect à un Evêque, il faille approuver tous ses actes.

« Nous ne croyons pas qu'aucun Evêque de France pût trouver mauvais que nous disions avec le pape régnant, Grégoire XVI : « Oui, nous déplorons comme un malheur la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France... Oui, cette facilité de changer les Livres de la Liturgie est une très périlleuse facilité. »

C'est pour cela que nous regardons comme peu fondée la crainte que le retour du Chapitre au bréviaire romain fasse tort à la mémoire de Monseigneur de Poulpiquet. Qu'il repose en paix ce saint Prélat! Le Chapitre de Quimper l'a toujours aimé et respecté; ses intentions ont toujours été droites et pures, jamais nous n'en avons douté, et si l'on a essayé de flétrir sa mémoire, ce n'est pas dans le sein du Chapitre qu'il faut chercher les coupables : ici nous déclarons à Monseigneur que ce n'est pas sans une vive douleur que nous avons vu le rapprochement établi dans sa lettre entre la conduite actuelle du Chapitre et la grossière injure jettée, par nous ne savons qui, à la mémoire de Mgr de Poulpiquet.

« Monseigneur, un reproche que le Chapitre aurait pu se faire envers Mgr de Poulpiquet, ce serait

de s'être tenu trop à l'écart pendant la confection du nouveau bréviaire, et de n'avoir pas essayé de prendre connaissance de ce qui se faisait et de la manière dont on procédait. Si c'est un tort, il provenait encore de son respect pour son Evêque. Mais un tort plus grave c'est de n'avoir pas réclamé quand il a lu à la tête du nouveau bréviaire ces paroles que vous nous opposez dans votre lettre, Monseigneur, *Corisopitensis Episcopi auctoritate et venerabilis ejusdem Ecclesiae capituli consensu*. Oui, Monseigneur, le chapitre a eu tort de garder le silence dans une circonstance aussi grave, car en faisant abnégation de ses droits il a peut-être manqué à un grand devoir.

« Ce qui n'a pas été fait en temps et lieu, nous le faisons maintenant que l'occasion s'en présente, et nous déclarons solennellement qu'il n'est pas vrai que le nouveau bréviaire de Quimper ait été rédigé et publié avec le consentement du Chapitre.

« Nous avons hâte de terminer toutes ces discussions, nous dirons en finissant.

« Monseigneur nous refuse une adhésion à laquelle nous avons quelque droit de nous attendre; nous en sommes désolés, mais nous respectons les motifs qui ont produit un changement aussi inattendu.

« Nous n'avons donc plus à compter, dans notre désir de la paix que sur la Tolérance de notre Evêque. Celle-là, du moins nous l'espérons, ne nous fera pas défaut. Monseigneur nous tolérera comme il tolère de simples prêtres du diocèse qui, pour des raisons d'infirmités spirituelles ou physiques, ont obtenu et obtiennent chaque jour la permission de dire le bréviaire romain. Ces infirmités de toutes sortes, nous sommes obligés de l'avouer, existent aussi dans quelques uns des membres du Chapitre de Quimper, et sans doute que Monseigneur ne voudra pas que la

condition de ses chanoines soit pire que celle du dernier prêtre de son diocèse.

« Dans cette persuasion nous croyons que notre Evêque ne trouvera pas mauvais que les membres de son Chapitre tiennent à leur résolution de reprendre le bréviaire romain le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, 1<sup>er</sup> Décembre 1844.

« Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : Le Clanche, chanoine doyen; Binard, chanoine; Langrez, chanoine; (Sauveur, chanoine, absent); Mével, chanoine; Michel, chanoine; Pennarun, chanoine; Quilien, chanoine, présent, a refusé de signer.

A cette lettre, respectueuse autant que digne, Mgr Graveran, faisait, le jour même, la réponse suivante:

« Craignant que Monsieur Clanche ne soit empêché de venir à l'Evêché, je lui écris brièvement ce que je voulais lui dire de vive voix.

« Je suis disposé à faire au Chapitre la concession qu'il me demande dans la dernière partie de sa lettre, et dans le sens de cette exposition...

« Cependant je ne crois pas devoir autoriser la reprise du bréviaire romain pour dimanche.

« Je me propose de faire une petite circulaire au Clergé; par suite des pétitions de ce genre qui m'ont été adressées, je déclarerai que je veux maintenir le bréviaire diocésain, sauf à accueillir les demandes individuelles et motivées qui me seront adressées. Mes intentions ainsi connues, la reprise du romain par le Chapitre ne sera pas interprétée dans un sens fâcheux, j'en ai la confiance.

« Je pense qu'il faudra 8 à 10 jours pour rédiger, imprimer et répandre ma circulaire. La reprise du

romain serait donc remise à la Saint-Corentin à peu près.

« Mon intention est que M. Clanche, sans faire une réunion capitulaire, fasse connaître discrètement mes intentions à ses confrères, que j'engage à ne point agiter cette question.

Signé : « † Jh. M., Evêque de Quimper. »

Cinq jours plus tard, paraissait la circulaire annoncée :

« Quimper, le 2 Décembre 1844.

« Messieurs et chers Coopérateurs,

« Nous avons reçu, dans le courant de l'été, onze lettres qui nous demandent la suppression du *Bréviaire diocésain*, et le rétablissement du Bréviaire romain. Quelques-unes de ces lettres portent un assez grand nombre de signatures : en les comptant, on arrive presque à la sixième partie du clergé du Diocèse.

« Nous avons examiné cette requête avec l'intérêt et les égards que méritent les respectables signataires. Le résultat a été de nous confirmer dans la résolution de maintenir ce que nous avons trouvé établi par l'autorité de notre vénérable prédécesseur.

« Cependant, à l'exemple de ce digne Prélat, nous ne refuserons pas d'accueillir les demandes isolées, quand elles seront appuyées de raisons puissantes et personnelles. Ainsi, nous avons reconnu que la récitation du Bréviaire diocésain peut devenir fatigante pour les personnes âgées, ou dont la vue commence à s'affaiblir; car il n'existe de ce Bréviaire qu'une seule édition in-12, en très-petits caractères. Quand les yeux se fatiguent, l'attention et la dévotion se soutiennent plus difficilement.

« Telle est donc notre volonté : le maintien du Bréviaire diocésain; au besoin, de rares dispenses et bien motivées.

« Il n'est peut-être pas nécessaire de rappeler aux Ecclésiastiques qui auraient obtenu semblable dispense, qu'elle ne s'étend pas à l'Office public, lequel devra toujours être célébré conformément à l'*Ordo diocésain*, (français), en se servant comme par le passé, du *Missel, Graduel et Vespéral romains*.

« Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement.

Jh. M., Evêque de Quimper. »

Les pétitions ayant pour objet le retour au bréviaire romain affluaient cependant, toujours plus nombreuses à l'évêché de Quimper; ce qui décida Mgr Graveran à consulter Rome, en cette affaire si délicate. La consultation se fit sous le voile de l'anonymat, et l'Evêque usa à cet égard de l'obligeance du Père de Leissègues Rozaven, jésuite de Quimper, en résidence alors à Rome, en qualité d'assistant pour la France du général de la Compagnie de Jésus. Voici cette lettre confidentielle :

« Monsieur et très révérend Père,

« J'ai recours à votre bienveillante intervention pour une affaire qui intéresse la paix de notre bon diocèse de Quimper. Je dois d'abord faire connaître quelques détails :

« Mgr de Poulpiquet a publié en 1835 un bréviaire propre au diocèse de Quimper. Il a été tiré à 2000 exemplaires à 4 volumes, plus un octavaire. C'est, pour le fond, le bréviaire ordinairement dit de Paris, et adopté par 70 à 72 diocèses de France. — Monseigneur l'a seulement accommodé à notre diocèse.

» Il fut reçu généralement avec plaisir, autant que je pus alors le reconnaître. Les oppositions durent être rares et n'eurent aucun éclat.

» Vers la même époque le chapitre reprit l'office canonical du chœur, en faisant usage du bréviaire diocésain. Tout allait à bien, et quand je pris le gouvernement du diocèse en 1840, je n'aperçus aucun symptôme de mécontentement.

» Mais les disputes liturgiques, récemment engagées en France, ont causé une certaine agitation dans une partie de notre clergé; quelques prêtres plus décidés, ont rédigé des pétitions, provoqué des signatures, et après quelques mois de tentative, j'ai reçu onze lettres, signées du sixième des ecclésiastiques du diocèse, à peu de chose près. Une de ces lettres venait du chapitre lui-même. Toutes demandaient l'abandon du bréviaire diocésain et le retour au romain.

» J'attendis l'époque de la retraite ecclésiastique; aucune réclamation, aucune demande ne me furent adressées, soit à Quimper, soit à Lesneven, quoique les retraitants fussent nombreux dans chacune des deux réunions.

» Après un long examen, je fis savoir que je croyais devoir maintenir le bréviaire diocésain, et que j'accorderais cependant des permissions personnelles pour la récitation du bréviaire romain, quand la demande en serait bien motivée.

» Cette déclaration a blessé les provocateurs des signatures, qui se donnent depuis de grands mouvements pour provoquer de nouvelles démonstrations. Ils ont troublé la conscience à quelques ecclésiastiques pieux, dont l'un est venu me dire qu'il ne croyait pas acquitter son office, en récitant le bréviaire diocésain; un autre aurait déclaré que si je

lui avais refusé la permission de quitter le bréviaire diocésain, il l'aurait quitté malgré moi.

» On est venu à provoquer les démonstrations des personnes laïques. — Je dois vous faire observer que j'ai solennellement maintenu l'usage ecclésiastique du *Missel* romain, et pour les offices chantés du *Graduel*, du *Vespéral*, du *Processional* romains, de manière que les fidèles semblent ici parfaitement désintéressés.

» Vous connaissez l'état des esprits en France, nous sommes civilement constitués; on raisonne, on discute sur tout. Cet esprit n'a pas manqué de gagner un peu le clergé, et il s'étend même aux questions de discipline, de liturgie, d'administration. Nous avons des journaux *très catholiques*, où l'administration et la conduite des évêques sont censurées avec une grande amertume. Le prestige de leur autorité s'affaiblit et les bons prêtres, entraînés dans cette voie, se rassurent par cette considération qu'ils ne sont en opposition avec leurs évêques que par attachement au Saint-Siège.

» Les choses en étant à ce point, je voudrais que vous eussiez la bonté de solliciter près de qui de droit, la réponse aux deux questions jointes à cette lettre. Si la réponse est affirmative pour les deux, je ne doute pas que la paix ne se rétablisse promptement.

» Ce sont deux questions pratiques, et je ne veux pas entamer la question du droit des évêques sur la liturgie.

» Je désire que la réponse rapporte textuellement, avec mes demandes, l'exposé dont je les fais précéder, afin que tout le monde voie clairement que les décisions ont une application actuelle pour le clergé de Quimper.

» Prompte réponse s'il vous plaît. »

CONSULTATION JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE

« Ante annum decimum, venerabilis memoriæ D. D. de Poulpiquet, episcopus Corisopitensis, pro suâ diœcesi, qualis hodie constituitur, breviarium proprium typis mandari curavit, quod quidem aliud non videtur à breviariis in omnibus ferè Galliarum diœcesibus receptis, sed in propriis diœcesi Corisopitensi accomodatum. Editum fuit ad duo millia exemplaria, quæ per integrum forsàn sæculum sufficiant.

« De cætero, solam breviarii recitationem attigit pontificalis dispositio. — Pro celebratione missæ solum usurpatur missale romanum; — item in officiis decantandis cæteris perleguntur libri romani exclusive (*Grad. Vesper. Procession.*)

« Dictum liturgiæ statum non judicavit imputandum D. D. GRAVERAN successor in episcopatu.

« Rebus sic se habentibus, interrogat N. Sacerdos Corisopitensis :

1. Utrum breviarium Corisopitense recitari possit tulâ conscientiâ?
2. Utrum magis expediat illa breviarii diœcesani recitatio?

Le 27 février 1845, la Sacrée Pénitencerie répondait qu'après avoir mûrement pesé les choses, tout en regrettant la perte des 2.000 exemplaires du Bréviaire diocésain, elle pensait qu'il était plus expédient de reprendre le bréviaire romain, qui n'avait été abandonné que depuis peu d'années.

Rome ayant parlé, la cause était finie, et l'Evêque de Quimper fut dès lors décidé à reprendre le bréviaire romain.

Le 18 septembre 1847, il adressait à son clergé la circulaire suivante:

« MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

« Nous vous faisons savoir, il y a trois ans, qu'en maintenant le Bréviaire Diocésain donné par notre

vénérable prédécesseur, nous étions dans la disposition d'accorder, quand il y aurait lieu, et par une mesure personnelle, la permission de réciter le Bréviaire Romain.

« Il nous a paru que, depuis cette époque, le nombre des Ecclésiastiques, désireux de prendre le Bréviaire Romain, s'était accru dans une proportion considérable, et formait peut-être aujourd'hui la majorité dans le Clergé du Diocèse.

« Voulant connaître vos dispositions réelles, nous vous recommandons de nous en instruire en quelques mots, par exemple: *Je désire conserver le Bréviaire Diocésain; ou: Je désire réciter le Bréviaire Romain; ou: Je n'ai de préférence ni pour l'un ni pour l'autre Bréviaire.* MM. les Vicaires feront la même déclaration sur une feuille à part, que les Recteurs joindront à leur propre déclaration. Cette marche nous paraît préférable aux déclarations collectives. Vous nous adresserez ces réponses sans retard.

« Si nous acquérons la certitude que le vœu de la majorité du Clergé est pour le *Bréviaire Romain*, quel que soit notre profond respect pour le Prélat qui a donné le Bréviaire Diocésain, nous modifierons, à partir de l'an prochain, les dispositions de notre circulaire du 2 Décembre 1844, sauf à prendre plus tard une mesure plus décisive.

« Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre bien sincère attachement.

Jh.-M., Evêque de Quimper. »

Cette mesure décisive fut prise au synode de septembre 1851. Dans l'*Avant-Propos* des statuts diocésains publiés l'année suivante, on lit ce qui suit:

« Nous avons placé dans les statuts un chapitre relatif à la reprise du bréviaire romain. En réponse

à la circulaire du 18 septembre 1847, par laquelle nous demandions à tous les membres de notre Clergé, de nous faire connaître individuellement et par écrit, leur désir relativement à cette grande question, une très forte majorité avait exprimé le vœu formel du retour au bréviaire romain; retour d'autant moins difficile, que les prêtres devaient seuls s'en ressentir ou même s'en apercevoir, puisque le Diocèse avait conservé dans tout le reste, la liturgie romaine et les livres à l'usage de Rome.

» Nous avons pensé que nous ne manquerions pas de respect pour la mémoire de notre vénérable prédécesseur en nous rendant à ce religieux désir, et nous nous sommes mis en mesure de le satisfaire par la rédaction d'un Propre diocésain et d'un supplément au Missel, qui ont reçu l'approbation apostolique.

» Nous supporterons avec une humble soumission le retranchement de quelques fêtes chères à notre piété.

» L'ancien usage de substituer à l'office des *dimanches libres*, celui de la *Très-Sainte Trinité*, n'a pas trouvé grâce devant la S. Congrégation, qui a préféré concéder à l'Evêque le pouvoir de dispenser de la récitation du bréviaire en ces mêmes dimanches, si les travaux du saint ministère exigeaient une si grave dérogation; nous sommes bien convaincu que nous n'aurons jamais à faire usage de cette faculté extraordinaire (1).

Et voici les statuts qui prescrivent la reprise du Bréviaire diocésain:

404. — Nous rétablissons dans notre diocèse l'usage du Bréviaire Romain pour tous les ecclésiastiques engagés

(1) *Statuts et Règlements du diocèse de Quimper, publiés à la suite du synode célébré en septembre 1851, Quimper, Blot, 1852, p. VIII-IX.*

dans les ordres sacrés. La récitation de ce Bréviaire sera obligatoire, à partir de la fête de Pâques 1852.

405. — Les prêtres alors âgés de *soixante ans* pourront retenir le Bréviaire diocésain, en se conformant pour l'office public et la couleur des ornements, à l'*Ordo* rédigé pour le diocèse, d'après le calendrier romain.

406. — Le *Propre* et le *Supplément au Missel*, rédigés pour le diocèse et révisés à Rome, seront imprimés sans retard: ils deviendront obligatoires aussitôt que les prêtres et les fabriques auront pu se les procurer, et au plus tard au premier juillet prochain.

Au diocèse de Saint-Brieuc, Mgr Le Groing de la Romagère, ancien captif des pontons de Rochefort, avait fait rééditer, en 1825, avec quelques légers remaniements en rapport avec les besoins spirituels du diocèse, le bréviaire de Vintimille, déjà reçu par ses prédécesseurs. Mgr Lemée, qui s'en accommodait fort bien, envoya à Rome en 1846 le compte rendu de l'état de son diocèse, et voici que le 7 décembre de la même année il reçut du Saint Père une requête qu'il se hâta de transmettre à son clergé: « Le Pape nous exprime le vœu de l'établissement de la liturgie romaine dans notre diocèse. Un simple désir du vicaire de Jésus-Christ sera toujours pour nous un ordre. Nous sommes donc déterminés à adopter cette liturgie, et le plus vite possible... » Dès le 10 avril 1848, Mgr Lemée prescrivait le rétablissement du Romain.

Sur un vœu du Pape exprimé en 1847, Vannes rentrait aussi dans l'unité liturgique romaine le 1<sup>er</sup> janvier 1850. Pour revenir au Romain, Nantes attendit au 2 février 1858 (1).

H. PÉRENNÈS.

(1) J.-F. Bergier, *Etudes liturgiques*, Besançon 1851, p. 109. — Voir également du même auteur: *Histoire de la controverse et de la réforme liturgique en France au 19<sup>e</sup> siècle*, 1862.

## Une chanson populaire au XIX<sup>e</sup> siècle

### Le "Trésor" de Park ar Groaz-Ru

A 300 mètres, au sud de Sainte-Marie du Ménez-Hom, dans un champ, à gauche de la route de Plomodiern, s'élève une croix de granit, toute patinée par le temps, nommée *ar Groaz-Ru*.

Le champ est appelé *Park ar Groaz-Ru*.

Or, une vague rumeur existait dans le peuple, au siècle dernier, touchant *Park ar Groaz-Ru*:

« Un trésor est caché dedans ».

Et tout cela s'expliquait. Au temps de la grande tourmente, les nobles et les moines cachaient leurs trésors, avant de fuir sous des cieux plus hospitaliers. Les Moines de Ménez-Hom, ceux-là mêmes qui possédaient une chambre à Sainte-Marie et une autre à Plomodiern (1), avaient, eux aussi, caché leur trésor.

— Où ?

— Dans *Park ar Groaz-Ru*.

Les *Glazik* sont, par tempérament, prudents jusqu'à la méfiance. Aucun d'eux ne se laissait tenter par l'aventure.

Un étranger n'était pas tenu à la même réserve.

Il y a environ soixante-dix ans, un brave homme, venu de l'autre côté de la montagne, se mit en tête de découvrir le fameux « Trésor ». Il fouillerait le champ « deçà, delà, partout ». Et il le fit.

(1) L'une et l'autre avaient non: *Kramp ar vance'h*, « chambre des moines ».

Il chercha d'abord autour de la Croix. A peine put-il creuser quelques décimètres: les pioches rencontraient bientôt le roc.

Notre brave homme chercha ailleurs. Moins il trouvait, plus il s'obstinait.

Les *Glazik* s'extasiaient devant une telle crédulité. La verve populaire ne tarda pas à s'exercer aux dépens de l'opiniâtre chercheur. Dans sa certitude de trouver le « Trésor », n'avait-il pas formé des projets de grandeur?

Une chanson le tourna en ridicule. Il cessa de fouiller, sans devenir « Gros Jean comme devant », car sa situation avait bien empiré.

Nul n'a songé depuis à rechercher le « Trésor » des Moines de Ménez-Hom.

La chanson est due surtout à l'imagination d'un voisin du chercheur. Sur les deux versants de la montagne, tous en savent quelques bribes. Faites une simple allusion au « Trésor » et l'on vous sert deux ou trois strophes.

Nous en avons recueilli la majeure partie, à Plomodiern, sur les lèvres d'un couvreur de 86 ans. Dans son jeune temps, il a souvent dansé en chantant « *Sôn Herveik beg du* ». Le refrain est un air de gavotte.

On peut penser que les sentiments de la victime n'étaient pas tendres à l'égard du chansonnier. Le temps efface tout. Depuis plusieurs années, des mariages ont uni les deux familles.

SON HERVEIK BEG DU (1)

PE SQN AN TENZOR

(Toute reproduction interdite)

"Tre Mene-Hom (2) hag ar Groaz-ru  
Eman tenzor Herveik beg du

*Diskan*

Dir di la dik dir di la }  
Dir di la la lu ra } bis

*An tad*

« Kourach, kourach, ma bugale,  
« Ma teui an tenzor war c'horre!

« E Kerc'here zo koliou mat  
« Da gas an tenzor da Gerbrad.

« Louini neve vo prenet:  
« Pa larin ja, na dorrint ket.

*Ar vugale*

— Pa teui an tenzor war c'horre,  
« Ni 'n o bep a vragou neve. »

Herveik d'e berson a lare :  
« Fabrik braz vin-me er bla-me ?

(1) *Beg du* : mot à mot, visage noir; expression courante pour désigner une personne au teint bien brun.

(2) *Menez-Hom* : ici le hameau de Sainte-Marie.

LA CHANSON DE HERVEIK BEK DU

OU LA CHANSON DU TRÉSOR

Entre Menez-Hom et la Croix-Rouge  
Est le trésor de Herveik beg du

*Refrain*

Dir di la dik dir di la }  
Dir di la la lu ra } bis

*Le père*

« Courage, courage, mes enfants,  
« Pour que le trésor vienne à la surface !

« A Kerc'here (1) il y a de bons bœufs  
« Pour porter le trésor à Kerbrad.

« On achètera des traits neufs;  
« Quand je dirai: « En avant! », ils ne casseront pas »

*Les enfants*

— Quand on aura extrait le trésor du sol,  
« Nous aurons chacun une culotte neuve. »

Herveik à son recteur disait:  
« Serai-je grand fabricant cette année? »

(1) *Kerc'here* et *Kerbrad* : villages au nord des Montagnes-Noires, commune de Dinéault, à 5 ou 6 km. de Sainte-Marie. Notre héros habitait Kerbrad.



*An Teodou*

— Da fabrik braz vi ket laket,  
« Da vragou zo re benseliet.

« Pa 'z i-te gant da blad en dro,  
« Oll verc'hed Dineol a c'hoarzo.

« An eil d'eben guzuliko:  
« Sellit Herveik, truilh e vrago. »

Dre ma save mein war c'horre,  
An otrou Balcon (1) a c'hoarze:

« Ma kendalc'h hema da doullat,  
« Eb dale vo mein eun ty mat. »

En toull, da zar-noz, ar Balcon  
Guzaz eur bladen war an deon.

Da Vene-Hom, an de warlerc'h,  
Pignaz an noter gant e verc'h.

*An noter*

« 'Man ar men-golo war c'horre!  
« Prestik an aour zeuio ue!

*An tad*

A-vreman me vo eun oac'h mat:  
« Badiant a don vo deuz Kerbrad!!

(1) M. Balcon était maire et notaire, à Plomodiern. Le terrain fouillé lui appartenait. Il s'amusa de la naïveté du chercheur.

*Les langues*

— On ne te nommera pas grand fabricant;  
« Ta culotte est trop rapiécée.

« Quand tu ferais le tour de l'église avec le plat,  
« Toutes les filles de Dinéault riraient.

« L'une à l'autre dirait en chuchotant:  
« Tiens! Herveik, sa culotte est en guenilles! »

A mesure que les pierres montaient à la surface,  
Monsieur Balcon riait:

« Si ce brave homme continue à creuser,  
« Il y aura bientôt assez de pierres pour bâtir une  
[grande maison. »

Dans le trou, à la tombée de la nuit,  
Balcon cacha une pierre plate, au fond.

Au Menez-Hom, le lendemain,  
Le notaire monta avec sa fille.

*Le notaire*

« Voilà le couvercle de pierre extrait du sol;  
« Voici que l'or va aussi venir. »

*Le père*

— Désormais je serai un riche propriétaire,  
« Le beau baptême qu'il y aura de Kerbrad!!

« Komperien (1) dru 'z in-me da glask,  
« Ma sono domp-ni ar c'hloc'h braz.

*An Teodou*

— Badiant a don ebed ne vo:  
« An tad e re loued e varo. »

'Tre Karreg-Moc'h hag ar Groaz-ru  
Gant ar blenen teue Beg du.

Boutou mat 'n aoue da vale,  
Pa zeue deuz Kerbrad bemde.

Daoust d'e chapeled bea 'n e zorn,  
Yea ket an tenzor en e forn.

Merc'hik ar Balkon, Eujent,  
D'an touller laraz, dizourisi:

« Me 'm euz klevet gant ma « fapa »  
« Emoc'h o toulla war netra.

*An tad*

— Kerz alese, innosantez,  
« Pe te bako penn ma boutez! »

.....  
.....

(1) Le mot *komperien* désigne le parrain et la marraine.

« Je prendrai des compères généreux  
« Afin que pour nous sonne la grosse cloche. »

*Les langues*

— Il n'y aura point de beau baptême,  
« La barbe du père est trop grise! »

Entre Karreg-Moc'h (1) et la Croix-Rouge,  
Par le chemin gazonné, s'avancait Beg-du

Il portait de bonnes chaussures de marche,  
Lui qui, chaque jour, venait de Kerbrad.

Il avait beau avoir son chapelet en main,  
Le trésor n'entraît point dans son four.

La fillette de Balcon, Eugénie,  
Sans gêne aucune, dit au fouilleur:

« J'ai entendu dire à mon papa,  
« Que vous creusez là où il n'y a rien. »

*Le père*

« Veux-tu te sauver, innocente,  
« Ou tu sentiras le bout de mon sabot! »

.....  
.....

(1) Karreg-Moc'h: gros rocher schisteux à proximité de Sainte-Marie: mot à mot « rocher aux cochons ».

— 342 —

*An Teodou*

« Koliou Kerc'here, it d'ho kraou;  
« Perak gwiska doc'h ho tokou?

« Chomit er gêr, komperien dru:  
« N'euz tenzor ebed er Groaz-ru.

« Komperien dru, chomit er gêr:  
« Herveik 'n euz toullet en aner.

« Kloc'h braz Dineol, na zonit ket:  
« Paourkêz Herveik zo rivinet. »

*Les langues*

« Bœufs de Kerc'here, allez à votre étable,  
« A quoi bon vous mettre sous le joug! (1)

« Compères généreux, restez chez vous:  
« Il n'y a point de trésor à la Croix-Rouge

« Restez chez vous, compères généreux:  
« Herveik a fouillé en vain.

« Grosse cloche de Dinéault, ne sonnez pas;  
« Le pauvre Herveik est ruiné. »

J. THOMAS.

(1) Mot à mot: « A quoi bon vous revêtir de vos chapeaux? »

## TABLE DES MATIÈRES

DU

## BULLETIN DIOCÉSAIN

pour l'année 1929

	PAGES
H. PÉRENNÈS : <i>Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon</i> :	
Lopérec .....	1
Loperhet .....	57-121-177- 233
Loqueffret .....	289
<i>Fragments de Statuts synodaux du diocèse de Quimper (XIV<sup>e</sup> siècle)</i> .....	136
<i>Discours prononcé le 6 décembre 1790 par M. Moul, curé de Minihy (Saint-Pol-de-Léon)</i> ..	225
<i>Lanmeur, Refus de serment à la Constitution civile du clergé</i> .....	297
<i>Un essai de liturgie gallicane au diocèse de Quimper (1836-1851)</i> .....	300
F. QUINIOU : <i>Tradition au sujet de M. Jean-Etienne Riou, recteur de Lababan, exécuté à Quimper le 17 mars 1794</i> .....	11

	PAGES
Chanoine MESGUEN : <i>Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon</i> .....	19
Chanoine CORNOU : <i>Quelques pages de Fréron</i>	67-139-247
Chanoine LE ROY : <i>Un évêque breton, Mgr Léopold de Léséleuc de Kerouara, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon</i> .....	90-160-238
Dom J.-L. MALGORN : <i>Général de paroisse</i> ..	192
E. FOURNIER, chanoine d'Arras : <i>Denis Bérardier, chanoine civil d'Arras</i> .....	205
Chanoine SALUDEN : <i>Un difficile mariage (complément à l'article « Le protégé de Robespierre »)</i> .....	213
BIBLIOGRAPHIE. — A. Masseron : <i>Les villes d'art célèbres : Quimper, Quimperlé, Locronan, Penmarc'h</i> . — Chanoine Mesguen : <i>Trois cents ans d'apostolat : Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon (1629 — 9 septembre — 1929)</i> .....	176